

## 35 heures : le Conseil constitutionnel donne en partie raison au Medef

**LE CONSEIL** constitutionnel a validé, jeudi 13 janvier, l'essentiel de la seconde loi sur les 35 heures. Il a cependant censuré quatre dispositions. Il a supprimé le système de bonification des heures supplémentaires qui prévoyait un traitement différent selon que l'entreprise réduisait ou non la durée du travail. Le Conseil a considéré que les accords sur la réduction du temps de travail déjà conclus en vertu de la première loi Aubry ne peuvent être annulés par la seconde loi. Ainsi, le plafond de 1 600 heures par an pourra être dépassé, ce qui donne satisfaction au Medef. Il a aussi donné raison à l'opposition en supprimant « l'amendement Michelin » qui soumettait tout plan social à l'application des 35 heures.

Lire page 6 et notre éditorial page 15

## Une gauche décalée de la société

**LES MILITANTS** des partis de la « gauche plurielle » assument les réalités de l'exercice du pouvoir. Mais sont-ils à l'image de la société française ? Non, répond le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop) pour *Le Monde*. Commentant les résultats de trois enquêtes menées en 1998, il souligne le décalage sociologique croissant entre les partis de gauche et la société : malgré de légers progrès, les femmes y restent sous-représentées ; l'exclusion des milieux populaires s'y accroît nettement, y compris au sein du PCF ; surtout, il y a de moins en moins de jeunes parmi leurs adhérents, à tel point qu'on ne compte au PS que 14 % de moins de 40 ans.

Lire pages 16 et 17

## La tourmente ivoirienne



HENRI KONAN BÉDIÉ

**ON VOUDRAIT** accréder la thèse de jeunes et courageux militaires libérant un pays. Mais libéré de quoi ? Selon Henri Konan Bédié, chef d'Etat de la Côte d'Ivoire destitué et réfugié à Paris, le coup d'Etat du 24 décembre 1999 ne peut que rui-ner les chances fragiles de son pays.

Lire le point de vue page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KNR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FSt ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 115 - 7,50 F



boutique 129 bis rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : 01 44 05 38 25  
Ouvert le dimanche 16 janvier

## Erika : la course au profit en accusation

- La commission d'enquête sur le naufrage du pétrolier maltais a remis son rapport au ministre des transports
- L'équipage et le commandant sont mis hors de cause
- Des armateurs à Total, toute la chaîne commerciale est accusée de « défaillances »
- Son « extrême opacité » est soulignée

**LA COMMISSION** d'enquête sur le naufrage de l'*Erika* a remis son rapport, jeudi 13 janvier, au ministre des transports, Jean-Claude Gayssot. Ce document de quarante-trois pages, rédigé par les experts du Bureau enquête accident/mer, met hors de cause l'équipage indien du pétrolier et son commandant, qui a géré la crise « pratiquement seul ». En revanche, les experts sont extrêmement sévères pour les responsables commerciaux du navire.

Dénonçant une « extrême opacité », ils pointent les « défaillances », erreurs et négligences au terme desquelles ce bateau structurellement déficient a pris la mer. Les armateurs, dissimulés derrière une société maltaise, et les gestionnaires du navire sont accusés d'avoir organisé leur irresponsabilité pénale. Le rapport accable également la société italienne de certification, RINA, qui aurait mal contrôlé le bateau. La compagnie TotalFina est aussi visée : avant d'affrêter le navire, elle n'a pas, selon les experts, « consulté l'ensemble de la documentation dis-



ponible sur l'*Erika*'. Au nom du principe de précaution, le rapport formule sept recommandations, visant notamment l'administration maritime maltaise, les sociétés de classification et les groupes pétroliers. Il préconise que la structure de tous les pétroliers de plus de vingt ans soit inspectée une fois par an.

Par ailleurs, nous continuons en rubrique Régions la chronique des intempéries et de leurs conséquences. Nos reportages en Gironde et en Charente-Maritime soulignent le fort mouvement de solidarité européenne qui s'est affirmé après les tempêtes. Enfin, le débat entre scientifiques sur les deux tempêtes atypiques qui ont frappé la France les 26 et 27 décembre 1999 souligne l'influence sur le climat européen d'un « petit El Niño » atlantique, une oscillation océanique et atmosphérique analogue à celle qui, depuis le Pacifique équatorial, agit sur le climat de l'hémisphère Sud.

Lire pages 10, 13, 26 et 29

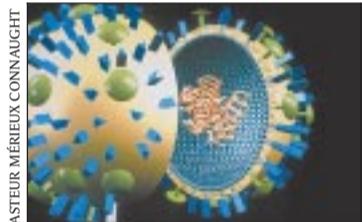


## INFORMATIQUE Bill Gates passe la main

### Il veut réinventer Microsoft

Bill Gates (à droite), 44 ans, patron, fondateur et principal actionnaire de Microsoft, passe la main. Il a annoncé, jeudi 13 janvier, que Steve Ballmer (à gauche), 43 ans, son éternel bras droit, devenait PDG. Face aux menaces de démantèlement par la justice américaine et à la concurrence autour d'Internet après la fusion entre AOL et Time Warner, M. Gates va chercher à repenser Microsoft.

p. 20



## SANTÉ L'hôpital grippé

L'épidémie de grippe s'étend à toute l'Europe. Bien que l'ampleur des attaques du virus (schéma) ne soit pas exceptionnelle, elle met en lumière, dans certains pays, les défaillances des systèmes de santé, incapables de faire face à un afflux subit de malades. C'est le cas en Grande-Bretagne, où le secteur public est inadapté à la gestion de telles épidémies. Les hôpitaux italiens sont débordés et, en France, les urgences sont submergées.

p. 2 et 3

## Le singe rhésus Tetra, premier primate cloné à l'ancienne

**POUR FABRIQUER** des bébés singes, rien ne vaut les bonnes recettes d'antan. C'est du moins ce que tendent à prouver les travaux d'une équipe américaine du Centre des primates de Beaverton (Oregon), qui se flatte, dans le dernier numéro de la revue *Science*, datée du 14 janvier, d'avoir obtenu, par clonage, la naissance d'un singe rhésus, c'est-à-dire du genre macaque, au pelage gris-jaune, baptisé Tetra. L'annonce est alléchante, mais, à y regarder de plus près, le procédé utilisé s'apparente plus au « bourgeoisement » imaginé par Aldous Huxley dans *Le Meilleur des mondes* qu'au clonage cellulaire dont est issue Dolly.

Pour appliquer leur formule, munissez-vous d'abord d'un embryon « naturel » formé de huit cellules. Partagez-le en quatre groupes de deux cellules, placez chacune de ces paires dans des œufs énucleés, puis réimplantez le tout dans l'utérus de femelles porteuses. Au mieux, vous obtiendrez ainsi quatre animaux génétiquement identiques. C'est à peu près ainsi que des chercheurs français de l'INRA avaient obtenu, en 1993, leurs premiers veaux clonés, avec pour ob-

jectif « la production d'embryons bovins en grand nombre, sélectionnés pour leurs qualités agronomiques ». Depuis, l'exploit a souvent été répété sur divers animaux d'élevage. Pour le singe rhésus, proche cousin de l'homme, il s'agit d'une première. Dont l'intérêt n'est plus agronomique, mais thérapeutique.

Le macaque rhésus, petit singe de la taille d'un chien de chasse, vivant dans le nord de l'Inde, est en effet la race de primates la plus employée pour l'expérimentation médicale, notamment dans la recherche contre le sida. La production de « quadruplés » permettrait de fournir autant de modèles identiques sur lesquels tester des thérapies contre des maladies humaines. A l'heure actuelle, ce sont des souris de laboratoire (génétiquement modifiées ou non) qui, dans ce domaine, tiennent la vedette. Mais certaines affections ne se développent pas chez cette espèce, tandis que d'autres, telle la maladie d'Alzheimer, restent difficilement interprétables chez les rongeurs.

« Des singes reproduits à l'identique représentent une étape logique pour élaborer les thérapies génétiques ou cellulaires de demain »,

estime Anthony Chan, principal auteur de ces travaux. Selon lui, ces recherches « laissent espérer la reconstitution de coeurs abîmés par des attaques, la réparation des dommages subis par la moelle épinière ou le traitement du diabète ». La brebis Dolly a beau faire, sa création par clonage d'une cellule adulte a beau avoir été suivie de celle d'une vingtaine de souris (clonées de la même manière, en août 1998, à l'université de Hawaï), puis de plusieurs veaux : la technique de reproduction initiée par les chercheurs écossais du Roslin Institute reste un exercice de haute voltige, réservé à des applications très précises et de grande rentabilité économique.

Plus simples et moins chers à produire : là est peut-être la force de ces primates obtenus par scission et transfert d'embryons. Des quatre gestations amorcées au Centre de Beaverton, une seule est arrivée à terme. Mais les chercheurs attendent de nouvelles naissances, dont celles de deux jumeaux dont les noms sont déjà trouvés : Romulus et Rhésus.

Catherine Vincent



## PORTRAIT L'ennemi n° 1 de la mouche tsé-tsé

Ce monsieur est en colère. Ancien médecin colonial, 85 ans, Lapeysonnie (photo) a repris le combat, depuis sa retraite bretonne, contre la maladie du sommeil, cette trypanosomiase transmise par la mouche tsé-tsé qui tue, dans certains pays d'Afrique, autant que le sida et menace 55 millions de personnes. Il en veut à l'OMS et aux administrations qui ont oublié cette maladie qui fait des ravages.

p. 14

### POINT DE VUE

## Si Pinochet a toute sa tête...

par Ariel Dorfman

**I**l n'y a rien à faire : un mauvais traducteur m'obsède. Au-delà de la tristesse et de la colère immédiates à la nouvelle que Jack Straw n'allait pas autoriser l'extradition du général Augusto Pinochet dans le procès qui lui est intenté pour torture, le mot *minded*, choisi par le ministre de l'intérieur britannique pour signifier qu'il était enclin à libérer le dictateur chilien, ne cesse de me hanter. En effet, Straw n'était pas en train de renvoyer Pinochet au Chili à l'instant même de son communiqué, mais la chose était dans son esprit (*mind*), il avait l'intention de l'accomplir dans un délai d'une semaine.

Si *minded* m'intéresse autant et me paraît un mot-clé, c'est que Straw affirmait ainsi, de façon subtile, qu'il était doué de discernement, d'une conscience qui avait soigneusement évalué les rapports médicaux en vertu desquels le corps du général n'était pas en état de supporter les longues étapes d'un prochain procès en extradition.

Et l'esprit de Pinochet ? Quelle

que soit la détérioration de ses jambes, son cœur, sa prostate, jouit-il de ses facultés mentales à un degré suffisant pour comprendre ce qui lui arrive, suivre les péripéties d'un procès contre lui, donner des instructions à ses avocats ?

J'ai toujours rêvé de l'instant miraculeux où cet homme arrogant accusé de crimes contre l'humanité allait devoir regarder le visage de ses victimes, entendre leurs lents témoignages et reconnaître le mal qu'il leur avait fait. Je dois cependant admettre, à contrecœur, que si cet inculpé-là (ou un autre) n'a pas toute sa raison, un jugement n'aurait aucun sens. On ne jugerait qu'une pâle copie d'être humain, une simple plante, démente ou insensée, autrement dit quelqu'un qui ne serait plus Pinochet.

Lire la suite page 19 et nos informations page 5

Ariel Dorfman est un écrivain chilien.

International	2	Jeu-concours	26
France	6	Météorologie	29
Société	10	Jeux	29
Régions	13	Culture	30
Horizons	14	Guide culturel	32
Entreprises	20	Carnet	33
Communication	22	Kiosque	34
Tableau de bord	23	Abonnements	34
Aujourd'hui	26	Radio-Télévision	35

## INTERNATIONAL

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

**ÉPIDÉMIE** Des millions de personnes sont touchées à ce jour par la grippe, en Europe ainsi qu'aux États-Unis. La propagation rapide de la maladie met à l'épreuve de nom-

breux systèmes nationaux de santé publique auxquels des économies budgétaires ont été imposées ces dernières années. ● EN GRANDE-BRETAGNE, l'épidémie a mis au jour

les défaillances du National Health Service (NHS) et provoqué un vif débat politique. Tony Blair se voit reprocher de ne pas tenir ses promesses concernant la réhabilitation

du service public, peu aidé sous les gouvernements de Mme Thatcher et de John Major. ● EN FRANCE, les hôpitaux sont au seuil de la saturation face à l'afflux des urgences médi-

cales. De l'avis des experts, l'épidémie est importante, mais n'est pas exceptionnelle. Du 10 décembre au 15 janvier, environ 1,4 million de cas ont été enregistrés.

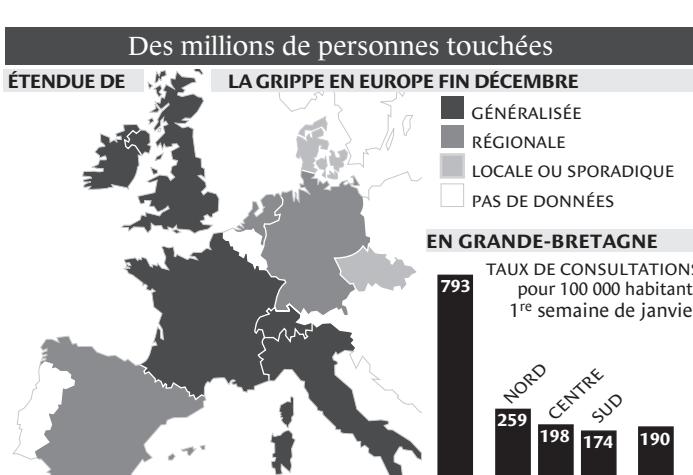
## La grippe met à mal les systèmes de santé publique en Europe

L'extension de la maladie depuis la mi-décembre provoque un engorgement des hôpitaux en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, pays où les dépenses médicales sont soumises à des restrictions budgétaires. A Londres, elle relance même un vif débat politique

**SANS ATTEINDRE** pour l'instant une ampleur exceptionnelle, la grippe a déjà atteint plusieurs millions d'Européens, provoquant dans plusieurs pays un engorgement du système de santé, du fait des complications médicales qu'elle entraîne, en particulier chez les personnes âgées. Bien que prévisible, puisque survenant chaque année en hiver, ce pic d'activité suffit dans bien des cas à mettre à mal des systèmes de santé reposant sur des modes d'organisation dissemblables, mais ayant le point commun de travailler quasi en permanence au bord de la saturation. C'est le cas en France où l'épidémie a déjà touché plus de 1,4 million de personnes. En Italie, deux millions de personnes seraient clouées au lit, surtout dans le nord du pays, et le nombre de nouveaux cas par semaine atteindrait 500 000, selon la responsable des études épidémiologiques de l'Institut supérieur de la santé. La saturation des établissements hospitaliers est telle que la

préfecture de Milan a demandé l'ouverture aux civils de l'hôpital militaire et que les autorités romaines envisagent cette éventualité. Pour Fabrizio Pregliasco, responsable du centre de surveillance des épidémies de l'université de Milan, cité par l'AFP, « l'épidémie qui touche en ce moment l'Italie n'est pas pire que les années précédentes. Mais elle est survenue en pleine saison des vacances de fin d'année alors que trois médecins de famille sur quatre étaient en congé ». La grippe a déjà fait 19 morts dans la péninsule.

Aux Pays-Bas, « 10 % à 20 % de la population souffrent de symptômes grippaux », estime pour sa part le docteur Ab Osterhaus, directeur du Centre national de la grippe de Rotterdam. Vingt-six pour 10 000 habitants sont malades, contre 2 à 3 000 pour 10 000 en temps normal. En Allemagne, là encore, pas de dimensions record, mais certains Länder sont plus particulièrement touchés. C'est le cas du Bade-Wur-



temberg et de la Bavière, au sud du pays, et de la Thuringe dans le centre. La grippe y représente 30 % des infections respiratoires, d'après le Centre national d'observation de la grippe. La Belgique, elle aussi, n'est pas épargnée et les médecins

s'attendent à ne voir la fin de l'épidémie que dans six semaines.

En Espagne, 30 % de cas supplémentaires ont été enregistrés par rapport à 1998, mais l'épidémie y a débuté deux semaines plus tôt. Quelques pays des Balkans, dont la

Grece, la Croatie et la Bosnie, semblent avoir échappé à cette vague grippale, même s'il est probable que ce ne sera pas pour longtemps. Ce n'est pas le cas de la République fédérale de Yougoslavie, où les estimations du nombre de personnes grippées vont de 40 000 à 100 000, et de l'Albanie, où l'épidémie touche plus de 30 000 personnes, essentiellement dans le sud et à Tirana, où les services d'urgence accueillent en moyenne 100 malades par jour.

En Russie, plus de 4 000 cas ont été enregistrés au cours des dernières vingt-quatre heures à Saint-Pétersbourg et plus de 700 à Kaliningrad, estimait jeudi 13 janvier le service épidémiologique de la Fédération. En Ukraine, près de 50 000 cas de grippe ont été enregistrés depuis les deux dernières semaines, dont un tiers à Odessa.

Les cas de grippe enregistrés aux Etats-Unis dépassent légèrement les chiffres habituels mais ne sont pas exceptionnels, selon le poin-

tage effectué par les centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC). L'épidémie a démarré en Californie avant de s'étendre vers l'est du pays, atteignant trente-cinq états et la capitale, Washington.

Aux Etats-Unis comme en Europe, quasiment tous les virus grippaux isolés et complètement analysés depuis le début de la saison sont antigéniquement proches de la souche A/Sydney/5/97 (H3N2), contenue dans le vaccin de cet hiver. L'Allemagne connaît un début de pénurie de vaccins. Un problème préoccupant alors que la vaccination est toujours recommandée, l'épidémie durant généralement de dix à treize semaines. Reste une inconnue, l'intensité de la grippe au cours des semaines qui viennent. C'est à ce moment qu'il sera possible de déterminer le caractère habituel ou exceptionnel de l'épidémie.

Paul Benkimoun

## Le calvaire de Mavis Skeet, victime des failles du National Health Service

**LONDRES**  
de notre correspondant

Pénurie de places dans les services de soins intensifs dans les hôpitaux publics, manque de personnel, prolongement des délais d'admission pour les opérations non urgentes, rationnement des soins aux malades chroniques et aux personnes âgées... La vague de grippe qui touche la Grande-Bretagne a mis une nouvelle fois en exergue les lacunes du National Health Service (NHS), le Service national de santé britannique. A mi-parcours de la législature, les graves dysfonctionnements de ce système étaient qui s'engage à soigner gratuitement tout un chacun risque d'entamer sérieusement la cote de popularité du gouvernement Blair.

Un nouveau scandale sur le chaos sanitaire provoqué par l'épidémie de grippe a secoué la Grande-Bretagne. Le ministre de la santé, Alan Milburn, a annoncé l'ouverture d'une enquête sur le calvaire de Mavis

Skeet, une vieille dame de soixante-treize ans, admise à la mi-décembre au Leeds Infirmary Hospital pour une opération d'un cancer à l'œsophage. A quatre reprises, l'intervention chirurgicale visait à lui enlever une tumeur à la gorge a été annulée à la dernière minute : trois fois faute de place, et une fois sur la route de la salle d'opération, parce que l'anesthésiste était grippé ! Les tests pratiqués le 13 janvier ont montré qu'il était désormais trop tard pour extraire la tumeur qui l'empêche de manger.

### « L'UN DES PIRES EN EUROPE »

« Le plus grave dans cette affaire est qu'une simple épidémie de grippe a mis à genoux le système de santé de la cinquième puissance économique de la planète » : que le Dr Liam Fox, porte-parole de l'opposition conservatrice pour les affaires de santé, accuse le gouvernement travailliste d'« avoir traité Mme Skeet de manière inhumaine », c'est compréhensible. Mais, plus

grave pour Tony Blair, Lord Wilton, un pair travailliste anoblit par le premier ministre, ne cache pas sa colère : « Nous avons menti. Nous avions promis d'abolir le marché intérieur [mis en place par les tories]. L'état de la santé sous le Labour est très insatisfaisant pour la majorité des gens. Le système de santé polonais est mieux financé que le nôtre. Le NHS est l'un des pires en Europe », dénonce ce spécialiste éminent des problèmes de fécondité dans l'hebdomadaire de gauche New Statesman.

Certes, le ministre de la santé a beau jeu de faire remarquer que la grippe, officiellement, n'a atteint que 200 cas pour 100 000 personnes, alors que le seuil à partir duquel les pouvoirs publics peuvent parler d'épidémie, établi à 400 pour 100 000, est éloigné. Les experts officiels estiment par ailleurs que la situation ne devrait pas s'aggraver dans les jours qui viennent. Reste que le chiffre des victimes de cette affection ayant consulté leur généraliste ne tient pas

compte de ceux qui, cloués au lit, ont suivi les consignes de NHS Direct, la ligne téléphonique d'aide mise en place par les autorités sanitaires.

### SOLUTIONS RADICALES

Par ailleurs, l'annulation des opérations non urgentes ou n'ayant rien à voir avec la grippe pour libérer des lits risque d'empêcher le Labour de réaliser l'une de ses principales promesses électorales, à savoir la réduction d'un dixième du nombre de personnes figurant sur les listes d'attente d'ici à la mi-2002. Les problèmes actuels des hôpitaux publics occultent également les réformes substantielles entreprises par l'équipe au pouvoir afin de faire du NHS, selon les propres termes de Tony Blair, un « phare de la planète » : installation de NHS Direct, modernisation des services d'urgences et du service d'ambulances londonien, projet de construction d'une trentaine de nouveaux hôpitaux, déblocage d'impor-

tants crédits à la formation des infirmières...

Malgré ces efforts, en matière de santé, la Grande-Bretagne reste l'homme malade de l'Europe. Tony Blair ne peut oublier qu'une des raisons de sa victoire aux élections de 1997 a tenu à l'état désastreux du NHS après dix-huit ans de pouvoir tory marqués par les limites imposées aux dépenses des hôpitaux et l'encouragement à l'expansion du secteur privé.

A écouter Lord Winston, l'état de délabrement du NHS est tel que seules des solutions radicales lui permettront de sortir de l'ornière : l'augmentation de son budget via une hausse des impôts ou la création d'un système de mutuelle à la continentale. Deux options jugées toutefois inacceptables par Tony Blair, tenu pieds et poings liés par son engagement à réduire la pression fiscale.

M. R.

## La santé en Grande-Bretagne

● Part du PNB : 6,7 % (contre 9,9 % à la France). Le nombre de médecins pour 100 000 habitants est de 1,6 (contre 2,9 en France).

### - SECTEUR PUBLIC :

● Budget NHS en 1998 : 56 milliards de livres (35,2 milliards d'euros), dont 81 % provenant de l'impôt, 12,8 % de la contribution salariale et patronale, et 2,3 % des prescriptions.

● Nombre d'employés : 1 million (deuxième employeur au monde après les chemins de fer indiens...).

● Listes d'attente : 1 million de personnes au 31 octobre 1999.

● Durée d'attente : un an pour un pontage coronarien, six mois minimum pour une cataracte ou pour voir un spécialiste du cancer.

### - SECTEUR PRIVÉ :

● Dépenses de santé : 7 milliards de livres (4,4 milliards d'euros), soit 15 % des dépenses de santé.

● Nombre de souscripteurs : 6,8 millions, soit 11,5 % des patients.

● Principales sociétés : Bupa (42 % du marché), PPP (33 %), filiale d'Axa, Norwich Union (7 %).

« Comment expliquer le mal qu'a le système de santé publique (NHS) pour affronter l'épidémie de grippe qui touche actuellement la Grande-Bretagne ?

— Alors que 90 % à 95 % des places sont occupées en temps normal, le service national de santé est confronté à une hausse brutale de la demande. Il s'agit d'un choix délibéré des responsables du Na-

tional Health Service, qui estiment que la stratégie d'un minimum de lits vides permet de dégager des ressources qui peuvent être affectées ailleurs.

### - La crise actuelle n'est-elle pas d'abord la conséquence du manque d'argent ?

— Ce n'est pas qu'un problème de ressources. La Grande-Bretagne dépense moins pour la santé que la France. Mais les rémunérations des médecins britanniques sont inférieures à celles de leurs collègues français.

— Ensuite, le coût salarial est plus bas chez nous grâce aux charges sociales inférieures. Aussi, le NHS est un employeur en position de monopole, ce qui l'avantage quand il s'agit de négocier avec les syndicats ou avec les fournisseurs. En vertu du système britannique financé par l'impôt, sur le plan budgétaire, la santé émerge du même budget de l'Etat que l'éducation, la défense, etc... En France, on peut imaginer que la population accepte de payer davantage de contribution sociale pour disposer d'un meilleur service de santé. C'est impensable chez nous, ou seulement une petite partie du budget du NHS est prélevée sur le salaire. Quel politicien oserait aujourd'hui offrir d'augmenter l'impôt sur le revenu pour financer le NHS ?

### - Quels sont les points forts du système de santé britannique ?

— Le NHS est garant du principe sacro-saint d'une médecine publique, gratuite et égale pour tous. Il s'agit d'un service de base, bon marché, efficace sans trop de gras. Après tout, l'espérance de vie en Grande-Bretagne n'est pas si élo-

gnée de la norme française et est supérieure à celle de l'Allemagne et des Etats-Unis. Point de passage obligé pour consulter un spécialiste, le médecin de quartier est le régulateur de la demande de soins. Il a un rôle-charnière dans la mesure où, dans un régime de gratuité, la demande est par essence toujours supérieure à l'offre.

Disposant de budgets spécifiques de prescriptions, le généraliste joue aussi un rôle-clé dans la limitation de la consommation de médicaments, de loin moins importante en Grande-Bretagne qu'en France.

— Enfin, même si le critiquent aujourd'hui, les Britanniques ont un attachement viscéral envers le NHS. Sans doute le voient-ils comme le dernier bastion de l'Etat-providence, né pendant la deuxième guerre mondiale.

### - Quelle a été la politique du gouvernement de Tony Blair envers le NHS ?

— Foncièrement pas très différente de celle des conservateurs qui, en 1991, ont instauré le principe d'autonomie administrative et financière des différents acteurs du secteur de la santé : hôpitaux, autorités locales, médecins généralistes, etc... Tout en affirmant publiquement avoir supprimé la mise en concurrence des hôpitaux et des médecins, les travailleurs l'ont acceptée de manière déguisée pour offrir au patient-consommateur une plus large palette de choix thérapeutiques.

— Historiquement, le système a favorisé le corps médical, qui disposait d'une grande liberté pour utiliser les fonds mis à sa disposition par les politiciens. Par ailleurs, pour maintenir les hauts salaires

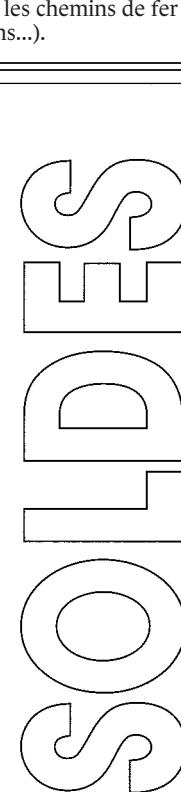
payés par le service public aux médecins spécialistes, l'Association médicale britannique, la BMA, limite le nombre de praticiens autorisés à se lancer dans une spécialisation.

— Le Labour s'efforce aujourd'hui de contrôler davantage les médecins pour tenter d'uniformiser un service dont la performance est très variable selon les régions et les disciplines. La mise en place du National Institute for Clinical Excellence, chargé de produire des directives en matière de conduite des médecins, et de la Commission for Health Supervision, sorte de corps d'inspecteurs des hôpitaux, souligne cette reprise en main. Le problème, c'est que cette politique conduit à une plus grande centralisation, comme le montre le développement de la bureaucratie étatique au sein du NHS, mastodonte difficile à manier qui est le premier employeur au Royaume-Uni et en Europe.

### - Comment expliquer l'importance de la médecine privée ?

— C'est étrange. Alors que tout le monde reconnaît que l'éducation privée est meilleure que l'enseignement de l'Etat, c'est l'inverse avec la médecine privée. Parce qu'il s'agit d'un marché peu réglementé, son image est négative. Le secteur privé cristallise la peur du glissement vers un système américain de médecine à deux vitesses, l'une privée, pour les riches ; l'autre publique, pour ceux qui n'ont pas de couverture sociale. Les Britanniques ne veulent pas d'un retour à la charité de la médecine de luxe.»

Propos recueillis par  
Marc Roche



YVES SAINT LAURENT

BOUTIQUES FEMME  
6 PLACE SAINT-SULPICE . PARIS 6<sup>e</sup>  
38, RUE DU FOGL SAINT-HONORÉ . PARIS 8<sup>e</sup>  
19-21, AVENUE VICTOR HUGO . PARIS 16<sup>e</sup>  
9, RUE DE GRENOBLE . PARIS 7<sup>e</sup>  
PLACE DU CASINO . DEAUVILLE

BOUTIQUE HOMME  
12, PLACE SAINT-SULPICE . PARIS 6<sup>e</sup>  
BOUTIQUES ACCESSOIRES  
32, RUE DU FOGL SAINT-HONORÉ . PARIS 8<sup>e</sup>  
13, RUE DU CHERCHE-MIDI . PARIS 6<sup>e</sup>

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 16 JANVIER 2000



## Outre-Manche, la médecine privée a toujours mauvaise presse

**LONDRES**  
de notre correspondant  
Discret, « british », confortable. Avec son hall aux boiseries claires et aux colonnes de marbre, les

**ANALYSE**  
Pour bien des Britanniques, utiliser le « privé », c'est un peu manquer d'éducation

fauteuils profonds de sa salle d'attente, ses infirmières jeunes et pimpantes tout de rose vêtues, la London Clinic étaie le luxe tranquille d'un hôtel particulier de style victorien. D'un « club » aussi, puisque rien n'indique sur la façade qu'il s'agit d'un hôpital.

Les 132 chambres coquettes et spacieuses de cette clinique privée, nichée près de Harley Street, l'artère des grands cabinets médicaux libéraux, sont irréprochables. Des pièces où le beige domine, et qui sont dotées d'une télévision par satellite, d'un minibar bien garni - y compris d'alcool -, d'un téléphone, d'un fax et d'une salle de bain attenante. Les repas, servis par des maîtres d'hôtel en jaquette, offrent toute une gamme de plats fins. Chaque patient est traité par quatre infirmières et un médecin lui rend visite quotidiennement.

Ce luxe n'est pas donné. A 390 livres (245 euros) la journée, le prix de la chambre rivalise avec les tarifs des palaces de la capitale. Une simple opération de la prostate coûte la somme rondelette de 7 500 livres (4 717 euros). Outre les Britanniques aisés, de nombreux étrangers, en particulier originaires du monde arabe, se soignent dans ce havre de paix.

### CULTURE DE L'ENVIE

Pourtant, même dans les dîners les plus huppés, chez les super-riches de Mayfair ou de Hampstead, pas question de mentionner un quelconque séjour à la London Clinic, dont le succès repose sur deux arguments : admission plus rapide et conditions d'hébergement plus confortables. Effet déplorable garanti. En Grande-Bretagne, la médecine privée a toujours mauvaise presse. « Peut-être rappelle-t-elle la médecine à deux vitesses d'avant l'Etat-providence, l'une de qualité pour ceux qui pouvaient payer, l'autre médiocre destinée aux autres. Aussi, jusqu'à il y a peu, le service public a bien rempli sa mission. Il y a dix ans, le privé n'offrait que des opérations de routine, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui », explique Adrian Bull, directeur médical de PPP Healthcare, deuxième groupe d'assurances privées du royaume.

L'autre facteur expliquant la persistance de cette image de marque négative est l'hostilité déclarée du gouvernement travailliste. Dans l'opposition, Tony Blair avait fait avec succès de la préservation du NHS son cheval de bataille contre des tories soutenus - à juste titre - de vouloir le privatiser. La suppression des dégrèvements fiscaux dont bénéficiaient les détenteurs de plans d'assurances âgés de plus de soixante ans (le cœur de la clientèle des établissements privés), la taxation de la contribution patronale et la lutte contre les avantages en nature soulignent les préjugés anti-médecine privée de Tony Blair, dont toute la famille se fait soigner au NHS. Le refus, à ce jour, du ministre de la santé d'utiliser les lits disponibles en soins intensifs dans le secteur privé

Marc Roche

## Un urgentiste : « Il n'y a pas eu de catastrophe, mais rien ne nous en prémunit »

**POUR LE PRÉSIDENT** de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France (Amuhf), le docteur Patrick Pelloux, médecin aux urgences de l'hôpital Saint-Antoine (Paris), le système hospitalier et les urgences sont à la fois victimes d'*« une spirale technocratique et administrative qui n'est pas efficace, et d'un conflit de génération avec les pontes hospitalo-universitaires »*.

Cet urgentiste, qui est également vice-président de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), fustige « cette culture où, lorsque le système ne marche pas, on crée un nouvel organisme. Historiquement, des directions administratives ont été ainsi empilées au niveau national ou régional, sans que cela permette à l'hôpital de suivre les évolutions de la société. Les soignants et la population sont pénalisés par cette situation où coexistent un hôpital virtuel géré par l'administration centrale et l'hôpital de terrain, où le personnel fait des pieds et des mains pour assurer les soins de la meilleure qualité possible. »

Patrick Pelloux, qui a été l'un des animateurs du mouvement de grève des urgences en décembre (Le Monde du 8 décembre 1999) ne

## Les services d'urgences des grands hôpitaux français à la limite de la saturation

L'épidémie met en évidence l'impréparation et la rigidité des structures hospitalières

**QUE CE SOIT** en région parisienne, à Toulouse, à Strasbourg ou à Marseille, le constat dressé par les médecins urgentistes est le même : les hôpitaux sont totalement engorgés face à l'afflux des urgences médicales. Certains, comme le professeur Jean-Louis Ducassé, responsable des urgences à l'hôpital de Rangueil, à Toulouse, estiment que « nous ne sommes pas loin du désastre sanitaire. C'est une situation inacceptable pour le médecin comme pour le patient. J'ai commencé ma garde sans qu'il y ait une seule place disponible en service de soins intensifs. Un de nos patients âgé de quatre-vingt-dix ans n'a pu être transféré qu'à minuit pour être hospitalisé ».

Son confrère, le docteur Vincent Lafay, chef du service des urgences de l'hôpital Nord, à Marseille, a lui aussi entamé sa garde, jeudi 13 janvier, « sans un seul lit d'hospitalisation disponible ». Il décrivit la saturation de son service, prévu pour prendre en charge 15 urgences et qui accueillait, ce jour-là, 38 patients.

Là comme dans les autres établissements, il n'y a plus assez de brancards. Les personnes qui en auraient pourtant besoin doivent se contenter de chaises. Les boxes individuels abritent deux ou trois patients chacun et l'attente, pour certains malades qui ne sont pas en situation d'urgence vitale, peut atteindre douze heures.

Ce point limite, le professeur Jacques Kopferschmidt le ressent également au service des urgences à l'hôpital civil de Strasbourg dont il est le responsable : « Nous en sommes à un stade critique de sé-

curité, de qualité et d'exaspération. Les malades ne peuvent être pris en charge dans des conditions normales. Le premier lit de réanimation disponible est à Epinal, à 80 kilomètres de Strasbourg. Les médecins font sortir plus tôt que prévu des patients pour essayer de libérer des lits. »

Certains urgentistes, comme le docteur Nicolas Simon, responsable des urgences à l'hôpital de Poissy (Yvelines) et président du Syndicat des urgences hospitalières, racontent les heures passées à essayer de trouver un lit dans un autre hôpital : « Au vingtième coup de fil, on a compris. Cela ne sert plus à rien d'appeler. On nous répond : « Bienvenue au club ! » parce les autres structures sont dans la même situation que nous. Tous les hôpitaux disposent d'un « Plan blanc » destiné à faire face à une situation exceptionnelle (immeuble qui explose...), mais actuellement la situation exceptionnelle dure. »

### SITUATION PRÉVISIBLE

Pourquoi en est-on arrivé à cet engorgement complet ? A la direction des hôpitaux, on invoque l'addition des intempéries et surtout la grippe et les autres infections virales qui traditionnellement surviennent en hiver. Les médecins des urgences confirment que nombre de patients, en particulier des personnes âgées, viennent parce que leur grippe s'est aggravée, mais l'explication leur paraît un peu courte. Selon eux, la France est confrontée à une épidémie certes importante, mais n'a pas atteint une ampleur exception-

nelle. Le nombre de cas cumulés au cours des trois dernières semaines de 1999 et des deux premières de janvier dépasse le chiffre de 1 400 000, selon le réseau Sentinelles de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). « Près de 0,6 % des patients ont été hospitalisés durant ces cinq semaines. A ce stade, l'épidémie actuelle se rapproche de celle de 1989, pendant laquelle presque 5 millions de patients avaient été diagnostiqués sur une période de trois mois », indique le bulletin du réseau.

Ce caractère non exceptionnel ne fait que souligner l'impréparation des structures hospitalières face à une situation prévisible puisqu'elle se reproduit tous les ans. De plus,

personne n'ignore que l'activité des urgences hospitalières croît d'une année sur l'autre. Le professeur Ducassé estime cette augmentation annuelle à 7 %. Patrick Camphén, de la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, évoque le chiffre de 4,5 % par an depuis six ans et estime qu'actuellement, nous serions plus proches de 6 %. Localement, cet accroissement peut être encore plus important : « Au centre hospitalier de Poissy, témoigne le docteur Simon, nous avons en moyenne 3 300 urgences par mois hormis les mois d'été. Depuis octobre, nous dépassons les 4 000 urgences mensuelles. Et la proportion de patients nécessitant une hospitalisation ne diminue pas. »

Cette augmentation a plusieurs causes. Les urgences sont en partie victimes de leur succès. Depuis 1989, date du premier rapport du

professeur Adolphe Steg, suivi par celui du professeur Geneviève Barrier, la qualité des soins aux urgences s'est améliorée. Ces services, ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre, attirent des personnes qui ne recourent pas aux soins des médecins de ville, lesquels tendent à assurer de moins en moins un service de garde, aussi bien pour d'authentiques urgences médicales que pour des urgences médico-sociales. « Aux urgences arrivent toutes les difficultés de la cité », résume le docteur Lafay.

De plus, pour contourner les difficultés rencontrées pour faire hospitaliser leurs patients dans des services spécialisés, des médecins libéraux préfèrent diriger les personnes âgées vers les urgences, où elles seront toujours accueillies, même au prix d'une attente. Les urgences fonctionnent ainsi de plus en plus comme une porte d'entrée vers l'hospitalisation. Une tendance renforcée par l'allongement de la durée de la vie.

Si Patrick Camphén juge que l'hôpital montre en ce moment « une capacité d'adaptation assez fabuleuse », les responsables des services d'urgences se plaignent au contraire de la rigidité de structures qui travaillent en permanence à la limite de la saturation et s'inquiètent de l'avenir. « Laisser durer la situation actuelle, c'est la meilleure manière de faire fuir de l'hôpital les médecins qui veulent faire quelque chose et assurer des urgences de bonne qualité », s'alarme le professeur Kopferschmidt.

P. Be.

## AU CHR d'Orléans : les intempéries, les réveillons... et la grippe !

**ORLÉANS**  
de notre correspondant régional

18 heures. La salle d'attente du service d'urgences de l'hôpital de la Madeleine est à moitié vide. Des bambins emmitouflés refluent sur les genoux de leurs parents. Un adolescent, qui a fait une mauvaise chute de vélo et a un gros trou sur son jean, arrive en claudiquant. Mais il ne faut pas s'y tromper. A l'accueil, Jeanine, une grosse « polaire » blanche sur la blouse, sourit : « Cela fait longtemps qu'on n'a pas eu une journée aussi calme. » Voilà des semaines que tous les services du centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO) sont sur le pont.

Les intempéries, les réveillons... et aujourd'hui la grippe : les urgences ne désemplissent pas. Médecin urgentiste, le docteur Olivier Maître n'hésite pas à parler d'une « situation de crise », se résumant en deux mots : trop de malades et pas assez de lits.

« Nous sommes « surbookés » avec des malades très lourds. Nous manquons de lits. Mais nous ne pouvons pas multiplier les lits supplémentaires. Des patients peuvent rester allongés jusqu'à 24 heures sur un brancard. Nous assurons une prise en charge correcte sur le plan médical, mais le confort de l'accueil n'est pas satisfaisant. La période de l'hiver est toujours difficile. Mais il y a un problème

structurel : le CHR d'Orléans voit ses lits fondre comme neige au soleil. »

Le cas d'Orléans ne semble pas unique. Conséquence : le transfert de patients dans d'autres établissements de la région se révèle être un exercice difficile. Le docteur Olivier Maître raconte : « Le 8 janvier, j'étais de garde, j'ai passé deux heures à appeler tous les hôpitaux des alentours pour transférer des malades qu'on ne pouvait accueillir à Orléans. De Chartres à Saint-Amand-Montrond, de Tours à Nevers, mes collègues en étaient au même point à essayer de transférer leurs malades. Je n'ai pas téléphoné dans les hôpitaux parisiens, d'autres l'avaient fait avant moi en vain. A Tours ou à Orléans, nous avons les reins solides, mais dans les petites structures, c'est encore plus catastrophique à gérer. »

### PROBLÈMES D'ACCUEIL

Le CHR d'Orléans compte 3 700 agents. 75 % du budget sont consacrés à la masse salariale. « Si l'on veut procéder à des économies, c'est forcément sur le dos du personnel. Les problèmes des personnels et des lits sont liés. Si on ferme des lits, c'est pour récupérer du personnel », poursuit le docteur Maître. Une menace pèserait sur 60 postes contractuels. « Des coupes claires sont faites un peu

partout. Ce n'est pas propre à Orléans. Ce n'est pas la situation anglaise, mais il faut se méfier. »

La direction du CHR reconnaît qu'il existe des problèmes d'accueil, comme dans d'autres établissements du Loiret. « Certains soirs sont un peu difficiles : nous jonglons avec les solutions. Les gens sont plus malades en ce moment, il y a des épidémies de gastro et de grippe, et les médecins nous les adressent par mesure de précaution. Ce n'est pas lié à des réductions d'effectifs », explique Marie-Christine Hiebel, directrice de l'hôpital de La Source.

Au prochain budget, pourtant, le CHR « aura à faire des économies. On nous demande de restructurer. Mais le plan n'est pas arrêté », précise-t-elle encore. Le service d'urgences de l'hôpital de la Madeleine devrait fermer prochainement, ne gardant que les urgences pédiatriques. Il n'y aura plus alors de service d'urgences dans le centre de la ville, celles-ci étant transférées à l'hôpital de La Source. Jeanine pointe son crayon sur un chiffre de son cahier d'entrées : « Regardez : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous en sommes déjà à 1 700 ! »

Régis Guyotat

### SITUATIONS DISPARATES

Comme ses confrères des services d'urgences, le docteur Pelloux n'arrive pas à comprendre qu'on laisse perdurer une situation où, inévitablement, le système s'engorge de plus en plus chaque année. « Nous avons l'exemple de la Grande-Bretagne ou du Québec, où les situations sont plus graves qu'en France, mais on a le sentiment que rien n'est fait pour éviter de suivre leur exemple. On laisse les urgentistes se débrouiller, parce qu'ils sont habitués à impro-

viser. Pour l'instant, il n'y a pas eu de catastrophe, mais rien ne nous en prémunit. »

Des évolutions sont apparues dans la société, estime Patrick Pelloux. « L'hôpital ce sont les yeux et les oreilles de la ville. Les gens bougent et nous sommes loin du modèle unique du médecin de famille dans son village. Les gens vont aux urgences parce qu'ils savent qu'il s'agit d'un service de qualité, ouvert 24 heures sur 24. C'est à l'hôpital de s'adapter à cette évolution et de respecter ce choix, sans renvoyer cette population vers la médecine de ville libérale. C'est un problème d'accès aux soins. Pour la troisième année consécutive, la médecine de ville ne suffit pas à absorber la demande de soins. De nombreux cabinets sont fermés pendant les vacances. La mission de l'hôpital inclut donc de plus en plus des « consultations de rapidité », ce qui implique de former en conséquence les étudiants à la médecine d'urgence. L'hôpital est malade de ne pas évoluer. »

L'état d'engorgement que connaît actuellement le système hospitalier français vient-il démentir les affirmations des ministres de la santé qui, depuis Simone Veil, ont tous évalué à

plusieurs milliers (16 000 selon les dernières estimations) le nombre de lits hospitaliers excédentaires qu'il conviendrait, à des fins d'économie, de supprimer ? Ces chiffres ont un caractère global qui ne reflète pas la disparité des situations, explique Patrick Pelloux. Quoi de commun en effet entre un lit de réanimation et un lit occupé seulement quelques heures par jour par des patients venus subir des examens ?

P. Be.

## Soldes Fin de saison

A partir du 15 janvier

10 rue de la Paix 75002 Paris  
48 bis rue François I<sup>e</sup> 75008 Paris  
368 rue Saint-Honoré 75001 Paris

Ermeneigildo Zegna

## L'OPEP pourrait maintenir sa réduction de production

**AMSTERDAM.** Les ministres vénézuélien et saoudien de l'énergie, Ali Rodriguez et Ali Ben Ibrahim El Noaïmi, se sont rencontrés jeudi 13 janvier à Amsterdam pour évoquer le maintien des quotas pétroliers, instaurés en mars 1999 pour un an, par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Selon les analystes, le ministre saoudien estime qu'il n'est pas nécessaire, au vu de la situation actuelle, de changer les conditions du marché du pétrole en 2000. Un consensus existe en faveur d'une reconduction des quotas alors du 31 mars. Plusieurs ministres de l'OPEP (Koweït, Iran, Nigeria) et le secrétaire général du cartel devaient se réunir vendredi à Vienne dans le cadre du comité de surveillance du marché (MMC), pour étudier cette hypothèse et préparer la réunion de tous les membres prévue le 27 mars.

L'Arabie saoudite et le Venezuela, membres de l'OPEP, et le Mexique, qui n'en fait pas partie, ont été les auteurs de l'accord conclu en mars 1999, réduisant l'offre mondiale de 2,1 millions de barils par jour, dont plus de 1,7 million pour les seuls membres de l'OPEP. Cet accord a permis de redresser les prix du pétrole, qui sont passés depuis de 10 à plus de 25 dollars. – (AFP)

## Les pressions visant à forcer le président israélien à démissionner s'accentuent

**JÉRUSALEM.** Le conseiller juridique du gouvernement israélien, Elyakim Rubinstein, et le procureur de l'Etat, Edna Arbel, ont chargé la police de vérifier le contenu et la signification des pièces que leur ont confiées les avocats du président Ezer Weizman, vivement critiqué par la presse et une partie de la classe politique pour avoir reçu un « cadeau » de 453 000 dollars d'un riche ami français, Edouard Serossi.

L'appel à la police ne constitue pas à proprement parler l'ouverture d'une enquête judiciaire mais, ont précisé des sources proches du parquet, une demande d'aide de services spécialisés. Ces subtilités, qui permettent de préserver l'honneur de la fonction présidentielle, constituent néanmoins une pression sur l'égard de M. Weizman, invité de toutes parts à démissionner. Jeudi 13 janvier, le président israélien a répété qu'il avait « la conscience tranquille » et qu'il ne démissionnerait pas avant que toute la lumière soit faite. Par ailleurs, le comptable indélicat qui est soupçonné d'avoir volé chez l'avocat de M. Weizman les documents à l'origine de la révélation de l'affaire a été maintenu en détention. Il semble avoir agi par opposition politique au président. – (Corresp.)

## Etats-Unis : un juge refuse d'envoyer en prison un enfant meurtrier

**PONTIAC.** Un juge américain a refusé, jeudi 13 janvier, d'envoyer en prison un enfant, meurtrier à 11 ans, qui a été jugé comme un adulte à Pontiac (Michigan) et aurait pu passer, selon la loi américaine, le reste de sa vie derrière les barreaux. Le juge Eugene Moore a ordonné que Nathaniel Abraham, aujourd'hui âgé de 13 ans, soit placé dans un centre pour délinquants juvéniles jusqu'à l'âge de 21 ans, qu'il suive une thérapie et qu'un bilan soit fait tous les six mois.

Nathaniel Abraham, Noir américain, a été l'un des plus jeunes enfants meurtriers jamais jugés comme un adulte aux Etats-Unis. Son procès à l'automne (*Le Monde* du 15 novembre 1999) avait soulevé des protestations indignées, dont celle d'Amnesty International. Plus de 200 manifestants étaient venus de plusieurs Etats jeudi pour protester contre le fait qu'il puisse être condamné comme un adulte. Nathaniel avait été reconnu coupable par un jury populaire, qui n'avait cependant pas retenu la prémeditation. L'enfant avait onze ans lorsqu'il avait tué par balle en octobre 1997 Ronnie Lee Greene, 18 ans, devant un magasin de Pontiac. – (AFP)

### DÉPÈCHES

■ **LIBYE/SUISSE :** dix-sept des 41 personnes qui se trouvaient à bord d'un avion bimoteur de la compagnie suisse Avisto AG, qui s'est abîmé en mer jeudi 13 janvier au large de la Libye, sont décédées et six sont portées disparues. L'agence de presse libyenne Jana a précisé que les passagers travaillaient pour la compagnie libyenne Sirte Oil Co. Seize passagers étaient des Libyens, treize Britanniques, deux Canadiens, trois Indiens, trois Croates, trois Philippins et un Pakistanais. – (Reuters.)

■ **ISRAËL/LIBAN :** vingt-sept Libanais, dont douze membres du Hezbollah, ont été remis en liberté, jeudi 13 janvier, par Israël et sa milice auxiliaire libanaise. Un responsable du Hezbollah, qui lutte contre les forces d'occupation israéliennes au sud du Liban, a indiqué que sa formation relâcherait vendredi deux miliciens pro-israéliens de l'Armée du Liban-sud (ALS), en échange de ces libérations. – (AFP)

■ **CHINE :** un général à la retraite de l'armée de l'air chinoise Yu Changxin, 74 ans, a été condamné à 17 ans de prison pour avoir joué un rôle de premier plan dans la secte interdite Falungong, a indiqué, vendredi 14 janvier, une association de défense des droits de l'homme basée à Hongkong. Cette condamnation, l'une des plus importantes infligées jusqu'à présent à un adepte de la secte, a été prononcée le 6 janvier par un tribunal militaire de Pékin. – (AFP)

■ **UNION EUROPÉENNE :** la Commission européenne a salué, jeudi 13 janvier, la décision de la Turquie de se réunir à l'exécution du chef séparatiste kurde, Abdullah Öcalan, en attendant que la Cour européenne des droits de l'homme ait rendu son avis sur l'affaire. – (AFP)

■ **Le Parlement européen a décidé, jeudi 13 janvier, de reporter d'un mois** la présentation que devait lui faire, mercredi 19 janvier, Romano Prodi, président de la Commission européenne, de son programme d'action quinquennal – le mandat de la Commission ayant officiellement démarré en janvier 2000. Le Parti populaire européen, majoritaire, a estimé que M. Prodi aurait dû communiquer à l'avance un document détaillant ses objectifs. Enrique Barón Crespo, président du groupe socialiste, a qualifié ce report de « sabotage (...) inacceptable ». – (AFP)

## Guatemala : le président Portillo présente son gouvernement

**GUATEMALA.** Le nouveau président guatémaltèque Alfonso Portillo, qui devait prendre ses fonctions vendredi, a présenté jeudi 13 janvier son gouvernement. « J'ai mis dans mon équipe gouvernementale des personnes de gauche, du centre et de droite qui répondent aux intérêts du pays, non par des liens d'amitié ou à cause de pressions de hauts dirigeants, mais parce que ce sont des gens honnêtes et compétents », a-t-il déclaré à la presse. Cette équipe est « plurielle et représentative », a-t-il ajouté. Alfonso Portillo, 48 ans, succède à Álvaro Arzu, qui fut le principal instigateur des accords de paix signés entre le gouvernement et la guérilla en décembre 1996. Il a également annoncé la création d'un « cabinet de l'ombre » chargé de « contrôler le travail de ministres et secrétaires dans les domaines économique, politique, social et administratif ». – (AFP)

## Vladimir Poutine annonce officiellement sa candidature à l'élection présidentielle

L'ancien premier ministre Evgueni Primakov brigue la présidence de la Douma

Deux semaines après son arrivée au Kremlin comme chef d'Etat par intérim, Vladimir Poutine a officialisé, jeudi 13 janvier, sa candidature à l'élection présidentielle dans sa ville natale de Saint-Pétersbourg. Toujours haut placé dans les sondages, il a recueilli le soutien de nombreux

gouverneurs de régions, des principales firmes du pays (gaz, pétrole, électricité) et de représentants de la scène culturelle russe.

MOSCOU  
de notre correspondant

Ce fut presque une cérémonie à l'américaine, dans cette faculté de droit de Saint-Pétersbourg qui servit au KGB, durant les années 70, de pépinière de jeunes cadres. Vladimir Poutine y étudia jusqu'en 1975 et en devint le recteur adjoint à la fin des années 80, après plusieurs années passées en Allemagne pour les services secrets soviétiques. Jeudi 13 janvier, M. Poutine a choisi d'officialiser sa candidature à l'élection présidentielle dans sa ville natale, en recevant de ses anciens condisciples et professeurs un diplôme *honoris causa* qui fait de lui un membre d'honneur du conseil scientifique de la faculté de Saint-Pétersbourg.

Avant revêtue la traditionnelle robe noire et bleu et la toque carree des professeurs émérites, M. Poutine confirma donc la nouvelle : « Un comité de soutien a proposé hier ma candidature à l'élection présidentielle, j'accepte la proposition. » La salle fut enchantée et le maire de Saint-Pétersbourg, Alexandre Iakovlev, allié pour les élections législatives au maire de Moscou, Iouri Loujkov, se pressa devant les télevision au côté du candidat président. « Je souhaite une campagne digne, sans compromis [ces documents compromettants qui rythment la

vie politique russe], qui permette de rassembler la société », a lancé Vladimir Poutine.

Tout au long de la semaine, se gardant de parler de la guerre de Tchétchénie et des pertes sans précédent subies par l'armée russe, le président par intérim s'est employé à démontrer ses capacités de « rassembleur », annonçant au passage une hausse de 20 % des retraites et une augmentation des salaires des enseignants et des médecins. Mission accomplie : un sondage le crédite de 56 % des intentions de vote dès le premier tour (contre 14 % au candidat communiste Guennadi Ziouganov), tandis qu'une étude de la Fondation opinion publique note que sa politique est approuvée par 76 % des Russes.

LA VOIE EST LIBRE

C'est trop, estiment ce vendredi 14 janvier la plupart des journaux russes. « Pour une victoire totale, Poutine a absolument besoin d'un concurrent crédible », note le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*. « La campagne présidentielle débute par la victoire de M. Poutine », titre *Kommersant*. Sous le titre « Entre monarchie et démocratie », le quotidien *Sevodnya* rappelle le choix tel que le résume Anatoli Tchoubaïs, influent soutien du président par intérim : « Vladimir Poutine sera-t-il élu au premier ou au second tour ? »

Une bonne part du suspense

s'est évaporé jeudi lorsque Evgueni Primakov a indirectement fait savoir qu'il renonçait à participer à la course présidentielle, son alliance avec Iouri Loujkov ayant subi une défaite lors des élections législatives du 19 décembre 1999. L'ancien premier ministre, âgé de 70 ans, s'est depuis réfugié dans le silence. Mais il a confirmé qu'il visait la présidence de la nouvelle Douma, un poste qui est l'objet d'intenses négociations. En échange, M. Primakov pourrait même soutenir la candidature de Vladimir Poutine, estime Alexandre Iakovlev, maire de Saint-Pétersbourg.

La voie est donc libre pour le successeur que s'est choisi Boris Eltsine. Durant la semaine, les principales forces du pays lui ont fait allégeance. L'Eglise orthodoxe d'abord. Lors d'une cérémonie au Kremlin célébrant les 2000 ans du christianisme, Alexis II, patriarche de toutes les Russies, a félicité M. Poutine. « Aujourd'hui, nous sommes tous ensemble, Eglise, responsables de l'Etat, militaires », a-t-il déclaré. L'armée ensuite. Mardi, M. Poutine a de nouveau promis de « renforcer la défense ». « Nous voulons tous que notre pays soit un Etat puissant, grand et fort. Cela est impossible si nous ne disposons pas de forces armées puissantes », a-t-il déclaré. Igor Sergueïev, ministre de la défense, et Anatoli Kvachnine, chef d'état-major, se sont réjouis

de cette « nouvelle priorité ».

Les grandes puissances financières du pays se rallient également au Kremlin. Remy Viakhirev, président du géant gazier Gazprom, était à l'automne dernier un soutien actif de Iouri Loujkov. « Poutine est un homme jeune et professionnel, Gazprom le soutiendra », a-t-il dit. Gazprom contrôle une centaine de journaux régionaux, ainsi que des chaînes locales de télévision. L'autre grand monopole du pays, celui de l'électricité, présidé par Anatoli Tchoubaïs mènera également campagne pour M. Poutine. Enfin, dans une mise en scène toute soviétique, Loukoïl, premier groupe pétrolier du pays, a réuni ses dirigeants et responsables syndicaux pour décider de soutenir le candidat du Kremlin.

Les gouverneurs des plus puissantes régions et républiques de la fédération avaient été les premiers, la semaine dernière, à se ranger aux côtés de M. Poutine (*Le Monde* du 7 janvier). Plusieurs intellectuels et artistes les ont rejoints, le 12 janvier, à l'occasion de la réunion du Comité de soutien du président par intérim. Ils ont vanté la « jeunesse » et le « professionnalisme » de leur candidat, préférant passer sous silence ou décrire comme « malheureusement nécessaire » la guerre engagée contre la Tchétchénie.

François Bonnet

## NOMBREUX TUÉS DANS LES RANGS DES FORCES RUSSES EN TCHÉTCHÉNIE

DE NOUVEAUX COMBATS se déroulaient vendredi 14 janvier dans Grozny, la capitale tchétchène assiégée, et dans les zones montagneuses du sud de la République, selon des sources militaires russes. L'état-major russe a par ailleurs démenti une information donnée la veille par l'agence Interfax, citant des sources militaires, selon laquelle 33 soldats russes avaient été tués au cours des dernières vingt-quatre heures. Les Russes affirmaient comme presque chaque jour avoir détruit plusieurs « positions fortifiées » indépendantes, sans que ces informations soient vérifiables. A Krasnodar, des enterrements de soldats russes tués en Tchétchénie se sont tenus ces derniers jours, a relevé Radio Liberté.

L'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a critiqué jeudi la décision de Moscou d'interdire toute entrée et sortie de Tchétchénie aux hommes de 10 à 60 ans, qualifiant cette mesure de « violation des engagements internationaux » de la Russie.

Le président ingouche Rouslan Aouchev, dont la République a ac-

cueilli 240 000 réfugiés tchétchènes depuis le début du conflit, a déclaré que ce blocage de la frontière était une mesure « illégale et discriminatoire ». « Même à l'époque de Staline quand les Tchétchènes ont été déportés, personne n'a eu l'idée de faire ce que font maintenant les militaires russes », a-t-il déclaré à l'AFP.

Au poste frontalier entre l'Ingouchie et la Tchétchénie, des familles se retrouvaient jeudi soudainement séparées, ont constaté des observateurs. Par exemple, un homme sorti quelques jours auparavant de Tché-

tchénie pour ravitailler sa mère, restée dans le village de Katyr-Iourt, en nourriture et en vêtements, était bloqué par les soldats russes à la frontière. Une femme arrivant de la localité de Shatoï a raconté comment des militaires russes avaient forcé quatre hommes à descendre du bus avant que le véhicule ne quitte le territoire tchétchène.

L'organisation Human Rights Watch a également dénoncé l'interdiction faite aux hommes tchétchènes de franchir les frontières de la République. « Ce nouvel ordre fait

### Un appel de MSF à Jacques Chirac et Lionel Jospin

Médecins sans frontières (MSF) a transmis jeudi 13 janvier au président Jacques Chirac et au premier ministre Lionel Jospin une lettre réunissant 18 000 signatures récoltées auprès de ses donateurs et des visiteurs de son site Internet, concernant la Tchétchénie. Cet appel demande aux dirigeants français de faire pression sur les autorités russes pour qu'elles cessent les bombardements indiscriminés sur les populations tchétchènes, et qu'elles autorisent les personnes qui le désirent à quitter la République en guerre. Le texte demande aussi que l'accès des réfugiés et des blessés à des secours soit facilité. MSF dénonce en outre la fermeture de la frontière entre la Tchétchénie et la Géorgie, seul passage qui offre une possibilité de fuite aux populations du sud de la Tchétchénie.

## Egon Krenz, le dernier chef de l'Etat est-allemand, est entré en prison après le rejet de son recours

Le Cour fédérale de justice avait confirmé la sentence en appel, le 8 novembre 1999.

Egon Krenz devait se constituer prisonnier depuis la mi-décembre mais avait été autorisé par la Cour constitutionnelle à passer les fêtes de fin d'année chez lui, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu. Günter Schabowski s'était, lui, constitué prisonnier dès le 15 décembre à la prison de Hakenfelde, tandis que M. Klenber a obtenu un délai jusqu'au 17 janvier, afin de rester au chevet de son épouse souffrante.

RETROACTIVITÉ

L'ancien numéro un est-allemand avait porté plainte dès l'automne 1998 contre sa condamnation, en invoquant le principe de non-rétroactivité de la loi et en faisant valoir le caractère, selon lui, « non équitable » du procès. La Cour constitutionnelle a jugé que la sentence ne constituait pas une violation du principe de non-rétroactivité des lois. Une législation qui n'était pas en vigueur au moment où les faits ont été commis peut s'appliquer. « lorsque les pratiques d'un Etat ont violé massivement la conception généralement admise des droits de l'homme, en encoura-

geant les plus graves injustices criminelles », a-t-elle argué.

Egon Krenz attend désormais la décision de la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, qui ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année. En attendant, il pourra bénéficier d'un régime de semi-liberté à la prison de Hakenfelde, à condition qu'il atteste d'un emploi en dehors de la prison.

Egon Krenz avait succédé pendant seulement quelques semaines à Erich Honecker à la tête de l'Etat est-allemand et du SED, le Parti communiste de la RDA, entre octobre et décembre 1989. Longtemps partisan de la ligne « dure », il revendique néanmoins aujourd'hui le fait que la transition RDA-RFA se soit faite dans le calme après la destitution de Honecker, le 18 octobre 1989. Il avait renoncé à la violence contre les manifestants est-allemands et approuvé l'ouverture du mur. Les mouvements de citoyens ne lui pardonnèrent cependant jamais d'avoir salué quelques mois auparavant la répression sanglante du « printemps de Pékin », en mai 1989. Dès janvier 1990, il a été exclu du PDS, le Parti communiste rénové. – (AFP)

### MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher

### MATELAS • SOMMIERS

fixes ou relevables - toutes dimensions.

SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI

SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

### VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA

Steiner - Duvalier - Coulon - Sufrin etc...

5500 m<sup>2</sup> d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

### MOBEKO

# En l'espace de deux semaines, les négociations de paix entre la Syrie et Israël ont bien avancé

Un document de travail américain fait état de nets progrès

Les Etats-Unis ont fustigé, jeudi 13 janvier, la publication par le journal israélien *Haaretz* d'un document de travail américain sur les négociations de paix israélo-syriennes.

« Cela ne fait que rendre notre travail plus compliqué », a estimé le département d'Etat, pour qui le succès des discussions est largement lié à leur « confidentialité ». A en juger d'après le document, les négociations avancent bien.

**JÉRUSALEM**  
de notre correspondant  
En dépit du peu de chaleur réciproque manifestée lors de la reprise des négociations, la semaine dernière, à Shepherdsbridge, aux Etats-Unis, Israéliens et Syriens ont bien avancé. En témoigne le brouillon d'accord qui leur servira de base de discussion lorsqu'ils se reverront, le 19 janvier, et que le quotidien *Haaretz* a publié *in extenso*, jeudi 13 janvier.

Long de huit articles et d'un préambule, le document, dont les autorités israéliennes ont confirmé l'authenticité, a été rédigé par les Etats-Unis, appelés à la rescoufse pour débloquer l'impasse dans laquelle Israéliens et Syriens s'étaient enlisés aux premiers jours de leurs rencontres. Après avoir entendu les uns et les autres, les experts du département d'Etat ont dressé un projet d'accord, spécifiant entre parenthèses les divergences non surmontées.

Quelques jours auparavant, Israéliens et Syriens avaient déjà dressé un document de même nature qu'avait publié, au grand dam des Israéliens, le quotidien saoudien *El Hayat* (*Le Monde* du 11 janvier). Entre les deux documents, de sensibles progrès ont été accomplis, justifiant le commentaire optimiste de Bill Clinton, selon lequel les négociateurs avaient « bien déblayé le terrain ».

**NOUVELLE FRONTIÈRE**  
Comme le premier document, le texte publié par *Haaretz* traite de quatre sujets qui forment la trame obligatoire d'un accord entre les deux pays : les frontières, la normalisation des relations bilatérales, la sécurité et l'eau. Entre les

Syriens, qui exigeaient d'en revenir aux lignes du 4 juin 1967, lorsqu'a éclaté la guerre avec leur voisin, et les Israéliens, qui n'acceptaient de se replier qu'à la frontière de 1923 tracée par les Français et les Britanniques au temps du mandat, les diplomates ont trouvé une voie subtile selon laquelle la frontière définitive « remplacera toute frontière ou ligne de démarcation antérieure ». Cette nouvelle frontière reste à délimiter, et ce ne sera pas le plus facile. Mais les Syriens ont fait une concession en acceptant qu'elle soit tracée « sur la base de la ligne du 4 juin », tandis que les Israéliens préféreraient qu'elle le soit « en tenant compte des besoins de sécurité, des intérêts vitaux des parties comme des considérations légales soulevées des deux côtés ». Autrement dit : aucune des deux parties n'est intransigeante sur sa ligne-frontière préférée, et des aménagements sont possibles.

Une fois la frontière tracée, les deux pays se redéploront de part et d'autre de la nouvelle ligne, ce qui est une façon de dire, sans jamais expressément l'affirmer, qu'Israël partira du Golan. A ce sujet, les Syriens demandent qu'Israël « retire militaires et civils » derrière les nouvelles lignes, ce qui laisse supposer que M. Barak, pour d'évidentes raisons de politique intérieure, a demandé que ses concitoyens qui le désireraient puissent rester sur le Golan revenu sous administration syrienne. Aucun calendrier n'est précisé pour la mise en œuvre du retrait.

La question de la normalisation entre les deux pays a, elle aussi, fait de notables progrès. Les parties feront plus qu'établir « des re-

lations diplomatiques et consulaires complètes », puisqu'elles s'engagent, malgré les réticences syriennes initiales, à « développer les relations économiques et commerciales bilatérales » et, de façon générale, à permettre tout échange et toute circulation de biens et de personnes. Routes, chemins de fer, lignes aériennes, réseau téléphonique et d'échange de données sont prévus dans l'accord, qui, à terme, évoque aussi une coopération en matière de culture, d'environnement, de santé, de lutte contre le trafic de drogue internationale, des droits de l'homme, etc. Contrairement aux premières exigences israéliennes, la profondeur du retrait israélien n'est pas liée à l'ampleur de la normalisation entre les deux pays.

## LA QUESTION DE L'EAU

Considérée comme l'une des plus sensibles, la question de l'eau n'a pas pour le moment sa solution, qui, au demeurant, dépend largement de l'avis des experts. Les parties, précisent seulement l'accord, « reconnaissent que la solution complète des problèmes de l'eau constitue un élément fondamental pour assurer une paix durable et stable ». Tandis que les Israéliens insistent pour maintenir la part d'eau qui est la leur aujourd'hui, les Syriens appellent à établir un arrangement « en accord avec la quantité et la qualité de l'eau existante ».

Mais c'est en matière de sécurité que le rapprochement est le plus spectaculaire : de part et d'autre de la frontière, les armées seront séparées par une zone démilitarisée et leurs capacités limitées. Les deux pays ne sont cependant pas

d'accord sur la profondeur de leurs zones démilitarisées respectives, Israël arguant de l'étroitesse de son territoire pour exiger moins de contrainte.

La revendication israélienne de voir reculer les troupes syriennes au-delà de Damas paraît abandonnée, mais des stations de préalerte seront bien installées, y compris sur le mont Hermon, en Syrie, « avec une présence israélienne effective », demande l'Etat hébreu, « sous la responsabilité des Etats-Unis et de la France » préfèrent dire les Syriens.

Enfin, « chaque partie prendra les initiatives nécessaires pour interdire sur son territoire l'entrée, le maintien et l'activité de tout groupe ou organisation qui menace la sécurité de l'autre par l'emploi ou l'initation à l'emploi de moyens violents ». Allusion lumineuse au Liban, où la Syrie est priée de prévenir d'éventuelles attaques du Hezbollah contre la frontière nord d'Israël, les mêmes contraintes s'exercent sur « les territoires sous contrôle » de l'une des parties.

Face à des adversaires absents et, surtout, incertains du tour pris par les négociations, les opposants israéliens à un retrait du Golan, qui ont réuni en début de semaine, à Tel Aviv, une manifestation de quelque 150 000 personnes, avaient jusqu'à maintenant beau jeu de développer leurs arguments. La publication de ce projet d'accord, vraisemblablement à l'initiative de M. Barak, doit être comprise comme une première réponse des partisans du retrait dans la bataille, qui s'annonce serrée, du référendum.

Georges Marion

# La justice chilienne demandera un examen médical d'Augusto Pinochet

La France renouvelle sa demande d'audition

quel que soit son état », disait Amnesty International. Surtout si, comme l'a laissé entendre M. Straw aux Communes, l'ancien dictateur chilien est non seulement physiquement mais aussi mentalement incapable de se défendre lors d'un procès.

Reste la question formelle de la confidentialité du rapport médical sur lequel M. Straw s'est fondé. Certains accusateurs de Pinochet, dont des députés de l'aile gauche du Labour au pouvoir en Grande-Bretagne, estiment qu'il devrait être rendu public. Mais l'argument ne fait pas l'unanimité parmi les organisations de défense des droits de l'homme.

Pour les parties civiles espagnoles, la non-communication du dossier médical à la justice espagnole viole la Convention internationale contre la torture de 1984. La confidentialité du rapport « empêche toute évaluation », a estimé l'avocat des parties civiles Juan Garcés dans ses conclusions, remises jeudi au juge Baltasar Garzon aux fins de recours devant M. Straw.

En France, une demande renouvelée d'audition de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet par un juge d'instruction français va être transmise aux autorités britanniques par le ministère français des affaires étrangères, a annoncé, jeudi, ce dernier. « Le juge Le Loire nous a adressé une demande renouvelée d'audition de M. Pinochet, dans une correspondance que nous venons de recevoir ce jour. Cette demande va être immédiatement transmise aux autorités britanniques », a déclaré la porte-parole du ministère, Anne Gazeau-Sécret. - (AFP)

## FRANCE

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

**TEMPS DE TRAVAIL** Le Conseil constitutionnel a rendu, jeudi 13 janvier, sa décision concernant la seconde loi sur la réduction du temps de travail. Il a écarté la plupart des

griefs invoqués par les députés et les sénateurs de droite qui l'avaient saisi. La loi pourra donc commencer à s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> février.

**● QUATRE DISPOSITIONS**, cependant,

ont été censurées. Le Conseil a modifié le régime des heures supplémentaires, supprimant ainsi 7 milliards de francs de ressources prévus par le gouvernement. Il a surtout dé-

cidé que les accords déjà signés ne pourront pas être remis en question par la loi.

**● LA GAUCHE ET LA DROITE** affichent, l'une et l'autre, leur satisfaction.**● LA DÉCISION** du

Conseil marque une nouvelle inflexion de sa jurisprudence renforçant la valeur des accords collectifs signés entre partenaires sociaux. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

## La loi sur les 35 heures est validée mais le patronat marque un point

Le Conseil constitutionnel a entériné, jeudi 13 janvier, l'essentiel de la loi sur la réduction du temps de travail.

Il a estimé, en revanche, que ce texte ne peut remettre en question les accords déjà signés par les partenaires sociaux, qui continueront à s'appliquer

**LE CONSEIL** constitutionnel s'est montré généreux. La décision qu'il a prise au sujet des 35 heures, jeudi 13 janvier, a de quoi contenir tout le monde : Martine Aubry, les salariés, la droite et le Medef ! Le gouvernement y trouve son compte parce que l'essentiel de la seconde loi sur la réduction du temps de travail est validé ; les salariés parce qu'ils bénéficient de quelques corrections en leur faveur ; la droite parce qu'elle est parvenue à gérer ses adversaires politiques ; le Medef, enfin, parce qu'il se voit approuvé dans son discours sur le respect de la signature des partenaires sociaux. Chacun peut donc s'autocongratuler et crier victoire.

Toutefois, même s'il n'a rien à redire aux aspects les plus sensibles de la loi, comme le SMIC, les cadres ou les allégements de charge, le Conseil, saisi par plus de cent vingt députés et sénateurs de l'opposition, inflige au gouvernement un triple revers. Technique, ces censures ne sont pas insurmontables mais, politiquement, elles sont fâcheuses. La gauche se trouve désormais privée de son « amendement Michelin », d'une portée symbolique, mis en avant à la suite de l'aveu d'impuissance de

Lionel Jospin, à la télévision, le 13 septembre 1999, face à l'économie de marché.

Surtout, le financement des 35 heures, qui avait soulevé une forte polémique, est de nouveau sur la sellette. En censurant le dispositif de bonification des heures supplémentaires pour les salariés, les juges ont, du même coup, supprimé 7 milliards de francs de ressources prévus en 2000 par le gouvernement. Ce financement avait été trouvé *in extremis* après la rebus, unanime, des partenaires sociaux de mettre à contribution des organismes comme l'Unedic, le régime d'assurance-chômage. Il est donc peu probable que Mme Aubry puisse trouver, de ce côté-là, une solution de secours.

Les entreprises n'ont pourtant pas de quoi se réjouir. La décision des juges aboutit, en effet, à renchérir pour elles le coût de la réforme, car les heures supplémentaires sont soumises au versement de cotisations sociales, alors que la contribution envisagée par le gouvernement ne l'était pas. Cela réduit, selon le ministère, à 4 ou 5 milliards de francs le coût, pour l'Etat, de la décision du Conseil. Sauf à inventer un nouveau système, le gouvernement devrait



puiser dans le budget de l'Etat afin de compenser le manque à gagner, mais, pour cela, il faut un collectif budgétaire.

La troisième censure est certainement la plus délicate à affronter pour la ministre de l'emploi et de la solidarité, accusée par le président du Medef, Ernest-Antoine

Seillière, de « poursuivre une œuvre de nationalisation du dialogue social (...) en ne reconnaissant pas les cent vingt-six accords de branche pourtant signés par les employeurs et les organisations syndicales » dans le cadre de la première loi sur les 35 heures (*Le Monde* du 11 décembre 1999). Ce grief, brandi de-

puis des mois par l'organisation patronale et contredit par la ministre, a trouvé un spectacle prolongement du côté de Jacques Chirac. Le 6 janvier, le chef de l'Etat a émis l'hypothèse d'une révision de la Constitution, afin de « donner au dialogue social un meilleur ancrage et de mieux reconnaître la valeur du contrat collectif ». Se référant à la Déclaration des droits de l'homme, les juges constitutionnels ont estimé, jeudi soir, que le législateur avait outrepassé ses pouvoirs. Il était pourtant « loisible de tirer les enseignements des accords collectifs conclus à son instigation », ont-ils souligné.

**DÉCRETS D'APPLICATION À REVOIR**

Dès lors qu'ils ne peuvent être remis en question par « un motif d'intérêt général suffisant », les accords de branche ou d'entreprise déjà signés doivent donc s'appliquer, à l'exception des clauses en contradiction avec la législation du travail existante (*lire ci-dessous*). En revanche, le plafond de 1 600 heures par an, fixé par la seconde loi, pourra, dans un certain nombre de cas, être dépassé, et sans que les heures au-delà de cette limite doivent être requalifiées en heures supplémentaires. C'était,

précisément, un des angles d'attaque du Medef, qui se voit donc encouragé dans sa démarche, à un moment où ne peut plus opportun. Le 18 janvier, l'organisation patronale doit se prononcer sur son éventuel retrait des organismes sociaux paritaires, envisagé en représailles contre la loi « *fuite* » de Mme Aubry.

Jeudi soir, le ministère de l'emploi s'est « réjoui » de la décision du Conseil, estimant que « le cœur de la loi est validé ». Plusieurs décrets d'application, déjà préparés, devront être rectifiés, mais l'entrée en vigueur de la loi, le 1<sup>er</sup> février, n'est pas remise en question. Quant à l'*« amendement Michelin »*, le ministère assure qu'il sera repris dans le cadre de l'ensemble des textes sur la « régulation » économique prévus pour le printemps. Cette disposition « traduisait exactement les paroles du premier ministre dans son discours de Strasbourg », a rappelé la députée du Puy-de-Dôme Odile Saugues (PS), auteur de l'amendement.

Pour ce qui est des 35 heures, « les réserves (...) ne portent que sur des éléments mineurs et ne nécessiteront que des ajustements périphériques », affirme le rapporteur du texte, Gaëtan Gorce, député (PS) de la Nièvre. Au même moment, le RPR affichait une égale satisfaction. Pour son porte-parole, Patrick Devedjian, l'Etat va devoir « respecter la parole qu'il avait donnée dans le cadre de la première loi ». « Pour un gouvernement qui, tous les jours donne des leçons de morale à la terre entière, il est humiliant de se voir reprocher de manquer à l'honneur de la parole donnée », a lancé M. Devedjian. Au nom de son groupe, Hervé Morin, député (UDF) de l'Eure, estime que « le bouclage financier des 35 heures n'est plus assuré » et demande « au gouvernement de saisir le Parlement dans les plus brefs délais d'un projet de loi qui donne les garanties nécessaires sur le financement » de cette réforme. Vendredi matin, le patronat et les syndicats manquaient encore à l'appel des « satisfait ».

G. C. et I. M.

Isabelle Mandraud

## Les quatre dispositions censurées par le Conseil

**LA DÉCISION** du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la réduction négociée du temps de travail a écarté « la plupart des nombreux griefs » invoqués contre ce texte, selon le communiqué du Conseil. Les principales dispositions du texte sont donc validées. Les juges constitutionnels ont cependant censuré quatre dispositions, dont deux très significatives et une fortement symbolique.

**● Heures supplémentaires.** L'article 5 de la loi prévoyait un régime de rémunération des heures supplémentaires différent selon que l'entreprise réduisait, ou non, sa durée de travail à 35 heures. Dans le premier cas, la loi prévoyait une bonification de 25 % pour les quatre premières heures (entre 35 et 39 heures). En revanche, dans le cas des entreprises retardataires, la bonification, pour les quatre premières heures, aurait été de 15 % seulement, les 10 % restants étant versés à un fonds d'aide à l'emploi. Cette « dif-

férence de traitement » a été jugée, par le Conseil, « contraire au principe d'égalité ». Elle pénalisait, en effet, les salariés des entreprises n'ayant pas encore réduit leur durée de travail, alors que cette situation « ne saurait être imputée individuellement à chaque salarié ». Cette censure pour effet, selon le Conseil, d'*« égaliser la bonification et de supprimer la taxation des heures supplémentaires »*. Elle représente un sérieux manque à gagner pour l'Etat (*lire ci-dessus*). En outre, le dispositif de la loi était destiné, aux yeux du gouvernement, à éviter que les salariés ne préfèrent rester à 39 heures pour bénéficier de la bonification. Ce verrou a sauté.

**● Les accords existants.** Le Conseil constitutionnel a jugé que plusieurs dispositions de la seconde loi sur les 35 heures – en particulier le plafond annuel de 1 600 heures – contrariaient l'*« application de clauses substantielles »* figurant dans des ac-

cords conclus en vertu de la première loi Aubry, de juin 1998. Or ces accords étaient conformes à la législation en vigueur lors de leur conclusion et « ne méconnaissaient pas les conséquences prévisibles de la réduction du temps de travail décidée par le législateur en 1998 ». En changeant ainsi les règles du jeu, estime le Conseil, la nouvelle loi a méconnu les « exigences constitutionnelles » liées à la liberté contractuelle. Il conclut donc que les accords passés en 1998-1999 doivent être maintenus en vigueur jusqu'à leur terme, sauf dénonciation par les partenaires sociaux. Cette décision crée, pour la durée de ces accords, un double régime d'heures supplémentaires.

**● L' amende Michelin.** Dans l'émotion des licenciements annoncés en septembre 1999 chez Michelin, les parlementaires de gauche avaient soumis la présentation d'un plan social dans une entreprise à un préalable : avoir conclu un accord de ré-

duction du temps de travail ou avoir engagé des négociations sérieuses en ce sens. Le Conseil estime que, sur ce point, le législateur est resté « en deçà de ses compétences », faute d'avoir précisé le contenu exact de cette obligation. En réalité, cette censure ne va pas modifier les règles en vigueur : cette préoccupation « sociale » est déjà prise en compte par le code du travail (article 321-4-1), comme le précise le Conseil.

**● SMIC.** Ce chapitre de la loi est presque totalement validé. La loi prévoit que le SMIC est garanti par le versement d'un « complément différentiel », jusqu'en 2005, pour tous les salariés et les nouveaux embauchés, à l'exception des salariés à temps partiel qui n'auront pas abaissé leur temps de travail. C'est ce dernier point que le Conseil a censuré, en arguant du principe : « A travail égal, salaire égal. »

## Des clauses particulières à réexaminer avant application

**CHAQUE FÉDÉRATION** professionnelle ayant déjà signé un accord 35 heures dans le cadre de la première loi Aubry va pouvoir repasser au peigne fin, dans les jours à venir, l'ensemble de ses dispositions. Dès vendredi matin, Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef, faisait activement travailler sa cellule de juristes, avant de réagir officiellement. Et pour cause : certaines clauses, agréées par l'administration, mais que la seconde loi Aubry rendait caduques, après un délai d'un an, sont à nouveau réaffichées dans les accords. Le Conseil constitutionnel a, en effet, estimé que la seconde loi ne pouvait remettre en question des accords conclus au titre de la première loi, conformes à son esprit et validés par l'administration, que pour « un motif d'intérêt général suffisant ».

Peuvent ainsi être désormais appliqués les plafonds annuels de durées du travail supérieures à 1 600 heures qui étaient contenues dans un certain nombre d'accords de branche, à l'instar de ceux du commerce à prédominance alimentaire (1 603 heures), des industries métallurgiques et minières (UIMM) avec FO, la CFE-CGC et la CFTC, ne pourra être étendu, selon le ministère du travail, qu'une fois corrigées deux dispositions jugées dérogatoires au code du travail, comme l'extension des forfaits tous horaires aux cadres non dirigeants et à certaines catégories non cadres, et le chapitre de la formation.

Concernant, enfin, le cas particulier de l'accord signé dans la métallurgie en juillet 1998, qui a été conclu dans la première loi, mais n'a pas encore été validé, il ne pourra pas davantage être intégralement appliquée. L'accord conclu par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) avec FO, la CFE-CGC et la CFTC, ne pourra être étendu, selon le ministère du travail, qu'une fois corrigées deux dispositions jugées dérogatoires au code du travail, comme l'extension des forfaits tous horaires aux cadres non dirigeants et à certaines catégories non cadres, et le chapitre de la formation.

La CFDT y rajoute le plafond

annuel des 1 645 heures estimant que, dans ce cas précis, cette clause n'est pas concernée par la décision du Conseil constitutionnel puisque reposant sur une disposition illégale par rapport aux jours fériés. L'accord UIMM avait fixé une limite maximale à cinq ans. En revanche, les clauses des accords qu'avait refusé de valider l'administration du travail lors de leur signature continueraient de ne pas s'appliquer. Il s'agit des dispositions prévoyant une banalisation du travail du dimanche, ou excluant entièrement la formation du temps de travail, ou encore étendant les forfaits « tous horaires » au-delà de la seule catégorie des cadres dirigeants. Toutes choses que le droit du travail ne permettait pas, de toute façon.

Concernant, enfin, le cas parti-

culier de l'accord signé dans la métallurgie en juillet 1998, qui a été conclu dans la première loi, mais n'a pas encore été validé, il ne pourra pas davantage être intégralement appliquée. L'accord conclu par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) avec FO, la CFE-CGC et la CFTC, ne pourra être étendu, selon le ministère du travail, qu'une fois corrigées deux dispositions jugées dérogatoires au code du travail, comme l'extension des forfaits tous horaires aux cadres non dirigeants et à certaines catégories non cadres, et le chapitre de la formation.

Concernant, enfin, le cas parti-

## Un déplacement de frontière entre loi et accord

**AU-DELÀ** des controverses politiques, la décision du Conseil constitutionnel sur la seconde loi sur les 35 heures va, sans aucun doute, alimenter les commentaires des juristes. Elle marque, en effet, une inflexion sensible de la jurisprudence du Conseil sur plusieurs points : la liberté contractuelle, la « sécurité juridique », enfin – et surtout – les rôles respectifs de la loi et de la négociation collective dans le droit du travail. En jugeant que la nouvelle loi ne pouvait remettre en question les accords de réduction du temps de travail négociés depuis dix-huit mois, le juge constitutionnel renforce la valeur du contrat collectif.

Lorsqu'il avait examiné la première loi Aubry, en juin 1998, le Conseil constitutionnel avait franchi un premier pas. Il avait alors, écarté les griefs de la droite, ju-

geant ce texte attentatoire à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle. Mais il avait nettement encadré le pouvoir du législateur : ce dernier « ne saurait porter à l'économie des conventions et contrats légalement conclus une atteinte de gravité telle qu'elle méconnaîse manifestement la liberté découlant de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 », précisait-il.

Il ajoutait que le législateur ne pouvait porter à la liberté d'entreprendre une atteinte telle qu'elle en dénaturerait la portée » et il avait supprimé la mention, jusque-là rituelle, que cette liberté d'entreprendre n'est « ni générale ni absolue ». Le juge constitutionnel amorçait, là, une évolution qu'il avait déjà tracée, dans deux décisions de 1989, pour les conventions nationales de l'assurance-maladie.

La décision du 13 janvier sur la seconde loi Aubry franchit un pas de plus dans la « constitutionnalisation » de la liberté contractuelle. En censurant les dispositions de la loi de nature à remettre en question les accords existants de réduction du temps de travail, le Conseil juge que le législateur « a méconnu les exigences constitutionnelles » liées à la liberté d'entreprendre comme à la liberté contractuelle. Autrement dit, il estime qu'un accord collectif de branche négocié entre les partenaires sociaux a une valeur particulière, dès lors qu'il a reçu la double onction constitutionnelle : celle de la Déclaration des droits de l'homme de 1789

d'inspiration libérale – « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » – et celle du préambule de la Constitution de 1946 d'inspiration sociale – « tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Cette décision conduit donc à reconnaître plus nettement – au sein des sources du droit – la place spécifique des règles issues des négociations collectives.

Enfin, la décision du 13 janvier confirme la volonté du Conseil constitutionnel de protéger davantage que par le passé la sécurité juridique des contrats et de signaler au législateur qu'il ne saurait modifier les règles du jeu social sans raison majeure. « Il ne pouvait, dans les circonstances particulières de l'espèce, remettre en cause [le contenu des accords déjà signés] que pour un motif général suffisant », souligne la décision. Cette précision est devenue quasi systématique dans les décisions récentes du Conseil. Ainsi, le 18 décembre 1998, il avait estimé que, « si le législateur a la faculté d'adopter des dispositions fiscales rétroactives, il ne peut le faire qu'en considération d'un motif d'intérêt général suffisant ». Il vient de marteler la même expression dans ses deux décisions récentes sur la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000 (21 décembre 1999) et dans le collectif budgétaire pour 1999 (29 décembre 1999).

Gérard Courtois

**Polo Ralph Lauren**

**SOLDES**

du Lundi au Vendredi de 11h00 à 19h00 et le Samedi de 10h00 à 19h00

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE  
LE DIMANCHE 16 JANVIER DE 10H00 A 19H00

2, PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII - TEL : 01 44 77 53 50

# La majorité s'autocongratule lors d'un déjeuner à Matignon

M. Hue devait dîner vendredi avec M. Jospin

Reçus à déjeuner à Matignon, jeudi 13 janvier, les chefs de file de la majorité à l'Assemblée nationale ont évoqué la droite qui « politise », selon eux, le débat sur la

réforme de la justice. De son côté, Robert Hue a mis en garde Lionel Jospin contre l'*« autosatisfaction »* et s'en est pris à Dominique Voynet et à Daniel Cohn-Bendit.

**POURQUOI** parler de soi quand il est si intéressant de commenter les déboires de l'adversaire ? Au déjeuner qui réunissait Lionel Jospin et les chefs de file de la gauche « plurielle » de l'Assemblée nationale, jeudi 13 janvier, il a été beaucoup question... de la droite. Une droite qui devient un opposant systématique depuis l'élection de Michèle Alliot-Marie à la tête du RPR, a observé le premier ministre. « Elle dit non, non, non, comme dans la chanson de Polnareff ! », a ironisé Georges Sarre (MDC, Paris). Une droite « contrariaire », « divisée », à l'opposé de la gauche qui conjugue « solidarité » et « cohérence » depuis deux ans et demi ! « Après 31 mois, je vous remercie de votre soutien », a dit M. Jospin à Jean-Marc Ayrault (PS), Alain Boquet (PCF), Georges Sarre (MDC), Roger-Gérard Schwartzzenberg (PRG) et Guy Hascœut (Verts).

Un premier ministre en grande forme, la croissance au rendez-vous, le chômage qui diminue, l'in sécurité qui recule : tout irait pour le mieux si la droite n'était pas là pour gâcher la fête. La droite qui « politise » le débat sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), sur laquelle les parlementaires réunis en Congrès sont appelés à se prononcer, le 24 janvier. Seul M. Schwartzzenberg a plaidé en faveur d'une ultime tentative de « dialogue ». « A jouer le clivage droite-gauche, on va être minoritaire », a-t-il observé, puisque la révision constitutionnelle sur le CSM doit recueillir les trois cinquièmes des suffrages exprimés. M. Schwartzzenberg a raconté qu'il avait rencontré, par hasard, Christian Poncelet (RPR) au restaurant, mercredi soir. Le président du Sé-

nat redoutera que le texte sur la responsabilité des magistrats ne soit affaibli par l'Assemblée. « Quelques sénateurs peuvent se déterminer sur le fond. Il faudrait renouveler les précisions à la droite », a expliqué M. Schwartzzenberg. Le PRG et le MDC indiqueront leur vote sur le CSM, mardi 18 janvier mais, selon Matignon, la mobilisation à gauche s'annonce « plutôt positive ».

On déjeunait aussi, Place du Colonel-Fabien, à l'occasion des vœux de Robert Hue à la presse. Pendant que, à Matignon, la majorité « plurielle » se congratulait d'être si belle en son miroir, M. Hue lui renvoyait une image moins édifiante. Au menu, les Verts, dont le maire de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise) a méthodiquement décliné les erreurs dans la catastrophe de l'Erika. « Leur problème, c'est leur absence de gestion territoriale. Ils sont mal partis pour que les gens comprennent que les difficultés peuvent se résoudre avec les élus locaux », a analysé M. Hue, quatre mois avant les municipales.

#### À CÔTÉ DE LA PLAQUE

Après les militants, Daniel Cohn-Bendit, « complètement tombé à côté de la plaque » pour avoir déclaré que Dominique Voynet avait géré la catastrophe de la marée noire « comme une infirmière », a eu droit aussi à un commentaire peu amène : « Moi qui suis infirmier, a glissé M. Hue, visiblement satisfait de ce rappel, je vois comment elles réagissent, alors qu'elles sont confrontées à des catastrophes quotidiennes. » Arrivé chez les Verts « par la politique et non par l'écologie », « Dany » n'a pas été assez présent sur le terrain, a encore lâché M. Hue : « Son

frère Gaby a eu bien raison de le lui reprocher » dans une tribune publiée par *Libération* le 6 janvier. Puis ce fut le tour de Mme Voynet. Alors que la ministre de l'environnement avait comparé, pour les minorer, les catastrophes survenues en France à celle du Venezuela, M. Hue a lancé : « Vous imaginez si j'avais dit à mes administrés de Montigny qui ont reçu des arbres sur leur maison : "Oui, mais vous, n'avez pas la marée noire ?" »

Finalement, les seuls à mériter les lauriers sont bien les ministres communistes. Sur leur « rôle et leur comportement », M. Hue n'a « pas pu dissimuler une certaine fierté ». Quant à Lionel Jospin, il a eu droit, une nouvelle fois, à une mise en garde du secrétaire national du PCF contre « une autosatisfaction qui ferait oublier les urgences ». « Mais ce n'est pas un grand défaut », a-t-il immédiatement tempéré. Histoire de ne pas gâcher le dîner qui doit réunir vendredi soir, Robert et Edith Hue, Sylviane et Lionel Jospin.

Clarisse Fabre et Béatrice Gurrey

## Un « nouveau Parti communiste », enjeu du 30<sup>e</sup> congrès, selon M. Hue

**LA MUTATION** ou la mort, Robert Hue n'a plus d'états d'âme. Le 30<sup>e</sup> congrès du Parti communiste, qui se tient du 23 au 26 mars à Martigues (Bouches-du-Rhône), doit aller au bout de sa logique de transformation et de modernisation, et conduire à l'avènement d'un « nouveau Parti communiste ». Usant d'une métaphore pour le moins malheureuse, le secrétaire national du PCF a comparé, jeudi 13 janvier, cette vaste entreprise à celle de l'horloge lumineuse installée sur la tour Eiffel pour indiquer le passage à l'an 2000, en précisant que, dans le cas du parti, « rien ne pourra arrêter le compte à rebours ».

Indice de ce changement de braquet, la première tribune de discussion sur le congrès parue dans *L'Humanité* de mercredi et titrée « Pour un congrès fondateur ». Dans ce texte, Alain Hayot, membre du comité national du PCF et proche de M. Hue, estime que « les choix à effectuer en mars à Martigues sont de même portée historique que ceux accomplis lors de la fondation du Parti en 1920, à Tours. On ne peut se contenter aujourd'hui d'une simple adaptation, d'un simple ajustement du parti, dans la continuité historique de ce qu'il a été ». « Oui, je crois qu'il faut opérer une rupture, et entre évolution et révolution, je choisis le deuxième terme », ajoute M. Hayot, pressenti comme candidat d'union de la gauche pour affronter l'extrême droite à Marignane lors des municipales de mars 2001.

« Disons-le franchement : les structures et les pratiques actuelles du PC ne permettent pas de répondre » aux attentes, a expliqué, pour sa part, M. Hue. « C'est pourquoi nous voulons les changer », a-t-il ajouté. Dans l'entourage de M. Hue, on estime que les résistances au « projet de mutation » ne sont pas en mesure de créer un véritable obstacle. Avec comme plus petit dénominateur commun la demande d'un report du congrès, l'opposition interne leur apparaît prise de court et se battant plus sur

des questions de forme que de fond. Dressant en revanche le constat que la participation des communistes au gouvernement continue d'être le sujet qui passe le plus mal auprès de nombreux militants, M. Hue en a réaffirmé les principes : « Notre choix de 1997 n'était ni celui d'un repli contraint et filieux, ni celui de la soumission à la vision sociale-démocrate de la politique. » Au passage, il a mis en garde M. Jospin, en indiquant que « l'économie de marché induit la société de marché, dès lors que l'on ne s'en prend pas aux exigences de rentabilité financière qui en sont le credo ». Pour présenter ses vœux, jeudi, M. Hue est arrivé au bras de Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Il a aussi exprimé publiquement le « sentiment de fierté » qui lui inspirait l'action des ministres communistes.

#### CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Pour engager son entreprise de rénovation, le PCF recrute. A côté des cellules, naguère pilier de l'organisation communiste, l'actuelle direction entend mettre en place de nouvelles structures d'accueil capables d'attirer des jeunes et de nouveaux membres. Un appel intitulé « Un nouveau projet communiste, un nouveau Parti communiste ? Nous avons besoin de votre apport », a été tiré à trois millions d'exemplaires. C'est vers les personnes non communistes présentes sur la liste « Bouge l'Europe ! » que la direction du PCF entend, au premier chef, se tourner pour les faire adhérer au PCF avant le congrès.

Dans le nouveau langage communiste, c'est sur le mode du questionnement et de l'ouverture que le PCF entend montrer qu'il change : « C'est un congrès "dans la vie" que nous préparons, de plain-pied avec les interrogations d'aujourd'hui sur la société, le monde, la civilisation et la politique », a conclu M. Hue.

Alain Beuve-Méry

# La campagne au sein du PS parisien se tend à deux jours du vote

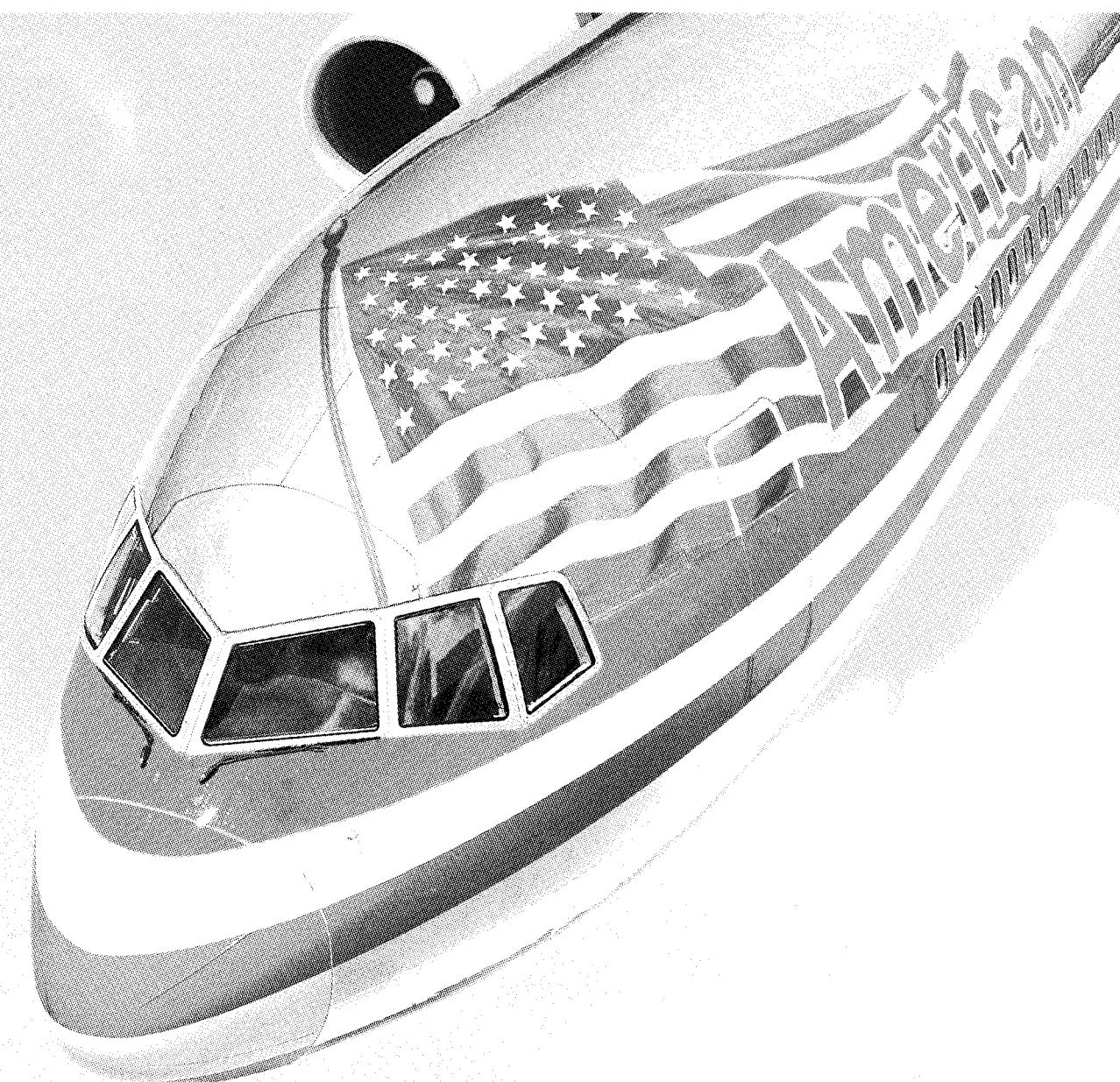
Six cents militants socialistes réunis à la Mutualité ont entendu Daniel Vaillant confirmer son soutien à Patrick Bloche et mettre en cause Michel Charzat

M. Dagnaud, qui avait fait savoir en vain à François Hollande qu'il se retirerait si le premier secrétaire du PS lançait un appel au rassemblement, s'en est pris à M. Bloche, « le candidat officiel », soupçonné de ne pas avoir la disponibilité nécessaire si, à son mandat de député, il ajoutait celui de premier délégué. Laissez ses proches défendre son poulain, M. Dagnaud, et planter des banderilles dans le dos de M. Bloche, Michel Charzat, maire du 20<sup>e</sup>, a défendu « le changement au quotidien » dans son arrondissement.

#### UNE UNITÉ À RECONSTRUIRE

Alors que les questions de militants à la tribune se transformaient en prises de position, M. Bloche s'est défendu d'être « le clone de Le Guen » et a joué de la notoriété de son combat pour le pacte civil de solidarité. « Ce que j'ai fait pour le PACS, je vais le faire pour notre fédération », a-t-il lancé. M. Bloche s'est engagé à former une équipe de rassemblement, et, comme les autres candidats, à respecter la parité reclamée par trente élues dans un

Michel Noblecourt



## Offrez-vous l'Amérique pour notre anniversaire !

Pour fêter ses 15 ans de présence en France, American Airlines vous propose des vols vers les Etats-Unis à des tarifs anniversaire.

Pour toute réservation,appelez American Airlines au :

**0 801 872 872**

ou contactez votre agence de voyages, 3615 American Airlines (1,29 F/mn)

**1500 F**  
BOSTON ou CHICAGO ou NEW YORK  
+ 380 F de taxes

**2000 F**  
LOS ANGELES ou MIAMI ou SAN FRANCISCO  
+ 380 F de taxes

AmericanAirlines®

# M. Bayrou regrette que la réforme de la justice « se noie dans le marécage de la cohabitation »

Le président de l'UDF aurait voté le texte sur le CSM s'il était resté député

Président de l'UDF, François Bayrou, qui doit rencontrer Jacques Chirac en début de semaine, regrette que la réforme de la justice – dont il ap-

prouve le volet sur le CSM – se soit « noyée dans le marécage de la cohabitation ». Le député européen s'interroge sur sa capacité de présenter

une autre perspective que celle offerte par le « binôme Chirac-Jospin » et se réfère aux élections européennes de juin.

**« CHIRAC ? Je ne sais pas vraiment qui il est, ni à quoi il croit. »** Quelques heures avant ses vœux à la presse, jeudi 13 janvier, François Bayrou a confié au *Monde* les raisons qui, selon lui, pourraient lui permettre de tirer son épingle du jeu lors de la prochaine élection présidentielle. Sûr de sa bonne étoile, le président de l'UDF espère un premier tour dont la physionomie, à droite, serait proche du résultat des élections européennes : celles-ci « seront très éclairantes », prédit-il.

Le 13 juin 1999, parmi celles de l'opposition, la liste conduite par Charles Pasqua était arrivée en tête, avec 13,09 % des voix, devant celle de Nicolas Sarkozy et d'Alain Madelin (12,71 %). En troisième position, la liste conduite par M. Bayrou avait obtenu 9,29 % des suffrages. « Entre Chirac, Pasqua et moi, ce sera les trois tiers. La question est de savoir qui sera devant... », pronostique le président de l'UDF, qui n'envisage pas une candidature du président de Démocratie libérale, Alain Madelin – « L'ultralibéralisme n'a pas de place en France », explique-t-il. Des « trois tiers » en question, celui du président sortant pourraient, en outre, ne pas être le mieux loti : « Pasqua et nous, à l'UDF, nous avons deux visions, deux stratégies claires. Entre les deux, la position du tiers parti n'est pas facile », poursuit M. Bayrou, toujours sur la lancée des européennes.

#### « PROFOND GÂCHIS »

Le président de l'UDF entend évidemment tout mettre en œuvre pour que ce scénario « idéal », envisagé à près de trente mois de l'échéance, ait quelque chance de se réaliser. « Ou le pays se fera du mal à soi-même, ou ce ne sera pas le cas et, alors, des portes seront ouvertes. Je militerais pour qu'il y ait un autre choix », promet-il. Pariant que les deux chefs de l'exécutif finiront par être atteints par « l'usure du temps, l'usure du pouvoir », M. Bayrou, qui a dénoncé « l'exercice d'autosatisfaction » auquel s'était livré le premier ministre, selon lui, dans ses vœux à la

presse (*Le Monde* du 12 janvier), ne manque pas, pour l'heure, de souligner les travers d'une cohabitation qu'il sait pourtant « plébiscitée » dans les sondages.

Les pérpéties de la réforme de la justice lui fournissent une nouvelle occasion de se livrer à cet exercice. L'ancien député des Pyrénées-Atlantiques – il s'est démis de ce mandat, le 18 décembre, pour rester au Parlement européen – indique que s'il avait pu participer au vote du Congrès, le 24 janvier, il aurait « voté le texte » modifiant le Conseil supérieur de la magistrature, en dépit de ses réserves sur les autres volets de la réforme. « Le risque, pour l'opposition, est un manque de lisibilité », explique-t-il, en faisant référence au vote favorable intervenu en première lecture.

Entouré de Philippe Douste-Blazy et de Jean Arthuis, respectivement présidents du groupe UDF de l'Assemblée nationale et de celui du Sénat, M. Bayrou s'est toutefois efforcé, dans ses vœux à la presse, de ne pas afficher trop ouvertement la divergence qui le sépare de la grande majorité des parlementaires de son parti. Le président de l'UDF, qui doit rencontrer le chef de l'Etat, pour la première fois depuis huit mois, au début de la semaine, a ainsi plaidé en faveur d'un report du Congrès de « quelques mois », pour éviter ce qu'il a qualifié de « profond gâchis ». « La réforme de la justice s'est bel et bien noyée dans le marécage, dans les sables mouvants de la cohabitation », a-t-il expliqué, avant de souligner que, derrière le « confort apparent » de cette dernière, se cache, « en réalité, une compétition perpétuelle et une escroquerie permanente ».

« La fonction présidentielle (...) est amputée depuis trois ans, a-t-il continué. Elle menace de l'être plus gravement encore en 2002, car si les législatives sont organisées les premières, quelques semaines avant l'élection présidentielle, c'est aux législatives que l'essentiel se décidera. Et cela, c'est la fin de la V République. » M. Bayrou a proposé à nouveau, ainsi qu'il l'avait fait

dans un entretien au *Monde* du 24 septembre 1999, de remédier à cette situation en prolongeant de quelques semaines la durée du mandat des actuels députés. Le diagnostic inverse, établi par Edouard Balladur (*Le Monde* du 12 janvier) l'a d'ailleurs laissé pan-tapis : « Que ce soit un gaulliste qui dise que les législatives sont les « élections-reines »... »

#### HACHE DE GUERRE ENTERRÉE

Cette volonté de rendre « tout son sens à la fonction présidentielle » s'accompagne, chez M. Bayrou, d'un souci plus prosaïque : celui d'empêcher que M. Chirac ne bénéficie de la mécanique d'union propre aux législatives. Le bel optimisme du président de l'UDF est partagé par son entourage, qui assure qu'il y aura un « espace » pour M. Bayrou dans tous les cas de figure. « En cas de victoire de la gauche aux législatives, Chirac ne pourra plus être candidat si la droite s'est battue sous son gonfalon. Et si la droite l'emporte, c'est Jospin qui ne pourra pas rester en lice », analyse-t-on

aujourd'hui du député européen. Pour l'heure, le président de l'UDF a entrepris de tourner la page des régionales et des européennes en se reconciliant avec ses anciens adversaires : après avoir entretenu, durant l'automne, des relations suivies avec M. Madelin au Parlement européen (*Le Monde* du 16 décembre), il a enterré la hache de guerre avec l'ancien président du RPR, Philippe Séguin, lors d'un entretien téléphonique qui a eu lieu avant Noël. Le fait que M. Madelin et M. Séguin partagent les mêmes interrogations au sujet d'une nouvelle candidature de M. Chirac peut aisément procurer quelques sujets de conversations entre les trois responsables de l'opposition... M. Bayrou, qui entend avoir avec le président de DL et l'ancien président du RPR « des débats marqués par la confiance et non par la rancœur », tient toutefois à relever, sur ce point, que lui-même, à la différence de MM. Madelin et Séguin, n'a pas « fait école » M. Chirac...

Jean-Baptiste de Montvalon

## La droite continue de se diviser à propos du texte sur le CSM

**RAYMOND BARRE** la votera, l'ancien garde des sceaux Pierre Méhaignerie l'approuvera (*Le Monde* du 14 janvier), Anne-Marie Idrac, député (UDF) des Yvelines aussi. Jean-Pierre Raffarin, sénateur (DL) de la Vienne, et proche de Jacques Chirac, a annoncé, jeudi 13 janvier, qu'il dira également « oui » à la réforme constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), soumise le 24 janvier au Parlement réuni en Congrès à Versailles. Quant à François Bayrou, malgré des réserves sur les autres volets de la réforme de la justice, il assure qu'il aurait approuvé le texte sur le CSM s'il n'avait pas renoncé au Palais-Bourbon pour siéger au Parlement de Strasbourg (*lire ci-dessus*).

#### « QUASI-DÉBAT DE CENSURE »

Sur le même registre que M. Barre, celui de « la cohérence », M. Raffarin a décidé de se démarquer de son groupe au Sénat et de voter le texte. « Je l'ai voté en première lecture, la cohérence veut que je le vote au Congrès », a souligné le vice-président de Démocratie libérale, au micro de BFMTV, tout en disant « comprendre » les arguments de ses collègues de l'opposition qui voteront contre le projet. « Le texte est bon, le contexte est mauvais, le gouvernement doit en tenir compte », a ajouté M. Raffarin, qui accuse le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, d'avoir « crispé le débat ». « Il est monté dans l'opposition un vent de fronde. (...) Nous ne sommes plus dans un débat pour ou contre la réforme, mais dans un vote pour ou contre le gouvernement, un quasi-débat de censure », a-t-il dit.

La veille, Henri de Raincourt (DL, Yonne) avait pourtant annoncé la couleur : il n'est « pas question » que le groupe des Républicains indépendants (RI), qu'il préside au Sénat, donne un « blanc-seing » au gouvernement en approuvant la réforme constitutionnelle. Après celle d'Edouard Balladur, de nouvelles voix se sont élevées pour réclamer un report du Congrès. François Baroin a estimé, jeudi, sur France Inter, qu'« il serait plus sage que le gouvernement fasse une demande de report du Congrès » au chef de l'Etat. Le député (RPR) de la Marne traduit bien l'embarras de nombreux députés de droite, tiraillés entre le souci de cohérence – confirmer leur vote positif du 3 juin 1998 – et le nouvel impératif catégorique – engager une lutte frontale avec le gouvernement. « Oui à la réforme » mais « non à la méthode » d'Elisabeth Guigou, a résumé le maire de Troyes.

De son côté, l'ancien juge d'instruction Thierry Jean-Pierre s'est déclaré, jeudi, sur RMC, « consterné par la guerre » autour de la réforme du CSM. Le député (DL) européen a demandé un report de « quatre mois » du Congrès. Quant au RPR, en cohérence avec lui-même, il a adressé aux parlementaires, jeudi, un argumentaire contre la réforme. Elle constitue, selon Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine, « une abdication du pouvoir républicain devant ce qui deviendrait un véritable pouvoir judiciaire, organisé en corporation autogérée, totalement irresponsable devant le peuple français ».

Jean-Michel Bezat

## M. Debré rappelle à M. Tiberi les « règles » du RPR

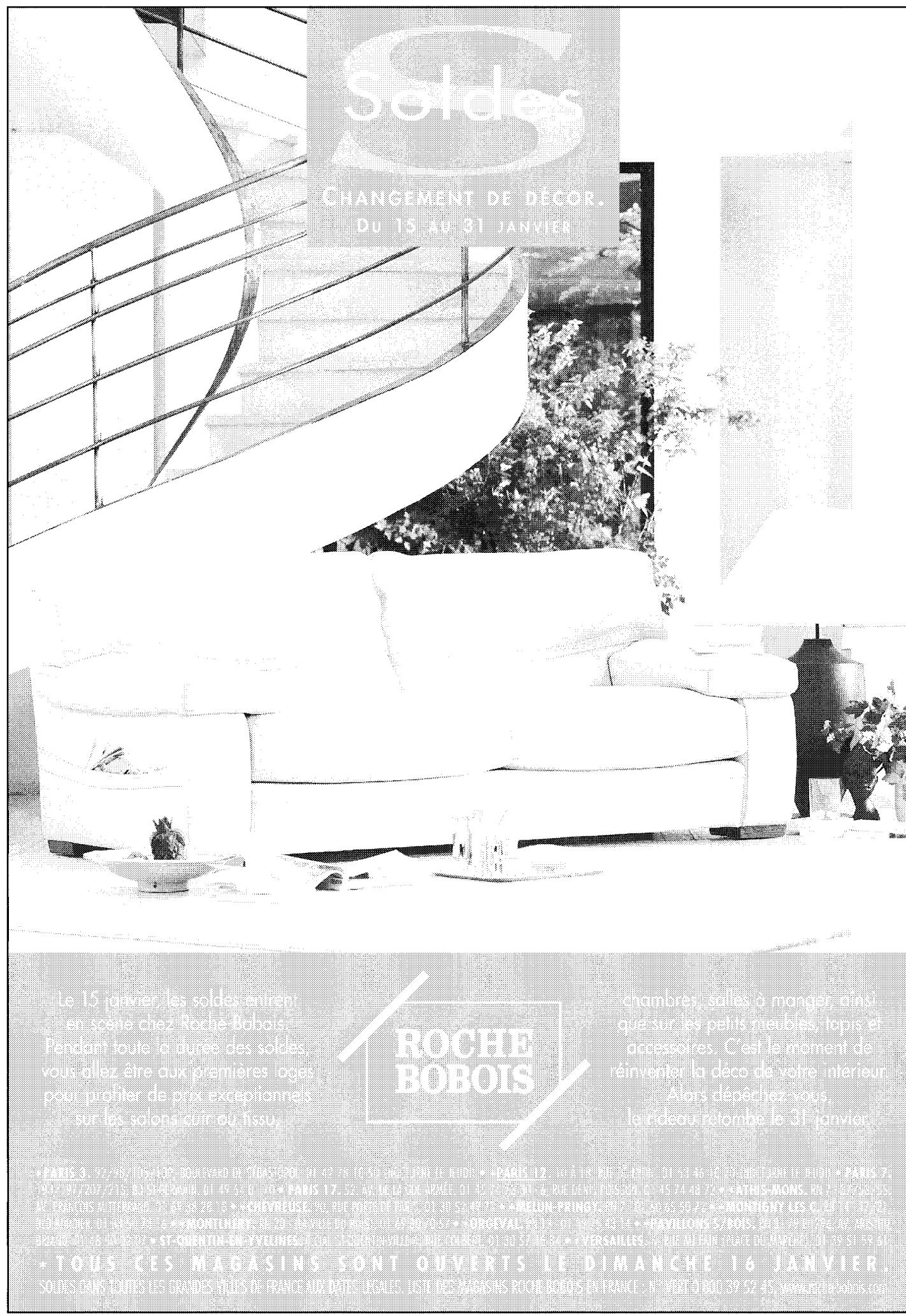
LE PRÉSIDENT du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, souligne dans un entretien au *Parisien* du vendredi 14 janvier, que « les partis politiques sont les seuls fondés à délivrer des investitures ». « A Paris comme ailleurs, les responsables et les instances du RPR en concertation avec nos partenaires de l'UDF et de DL décideront donc, le moment venu, de la meilleure candidature. (...) Il n'y a pas d'autre procédure concevable », affirme M. Debré en précisant : « Elle n'est dirigée contre personne. Elle est régulière et démocratique. Cela dit, je note avec satisfaction que Jean Tiberi a déclaré qu'il ne jouera pas contre son camp. » Cette déclaration intervient après que le maire de Paris a rappelé sa « détermination » à se représenter (*Le Monde* du 14 janvier). Invité vendredi de RTL, M. Tiberi a affirmé que Jacques Chirac « est au-dessus des problèmes des élections municipales ». « Qu'il s'y intéresse, c'est bien normal, mais personne ne considère [qu'il] doive intervenir dans ce domaine », a-t-il dit.

#### DÉPÉCHES

■ IMMIGRATION : Philippe de Villiers, vice-président du RPF, estime dans *Le Figaro* du vendredi 14 janvier que l'immigration actuelle « à la recherche d'un eldorado de droits sociaux et à l'affût d'un revenu familial offert par l'Etat français » est « inassimilable économiquement et culturellement ». Selon le député, « l'Europe est morte à Helsinki, en décidant de faire entrer la Turquie dans l'Union européenne » et « en abandonnant son point d'ancrage à notre civilisation ». M. de Villiers propose la création d'un institut national chargé des « données statistiques de l'immigration ».

■ EUROPE : Margie Sudre, ancienne secrétaire d'Etat à la francophonie, a été élue, mercredi 12 janvier, présidente de la délégation française du groupe du Parti populaire européen (PPE) au Parlement de Strasbourg, en remplacement de Roger Karoutchi, devenu sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine.

■ CATASTROPHES : Jacques Chirac se rendra, jeudi 20 et vendredi 21 janvier, sur le littoral touché par la marée noire, puis à Rennes, où il assistera à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel. Au Croisic, le chef de l'Etat aura une réunion de travail avec des élus et des responsables socio-professionnels sur les conséquences de la marée noire, puis visitera un centre de traitement des oiseaux mazoutés à Theix, dans le golfe du Morbihan. Vendredi, à Rennes, il présidera une réunion sur l'agriculture bretonne. De son côté, le ministre de la défense, Alain Richard, s'est rendu, vendredi 14 janvier, en Haute-Vienne, un des départements les plus touchés par la tempête.



**MARÉE NOIRE** Le Bureau enquête accident/mer a remis, jeudi 13 janvier, au ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, son rapport sur le naufrage de l'*Erika*. Ce document

met hors de cause l'équipage indien du pétrolier et son commandant qui, « pratiquement seul, a géré la crise ». ● Les experts dénoncent « l'extrême opacité » de la chaîne commerciale.

Ils pointent les erreurs ou négligences des armateurs, des gestionnaires du navire, du bureau de certification et de la compagnie TotalFina, au terme desquelles ce bateau, struc-

turellement déficient, a pris la mer. ● LE RAPPORT formule sept recommandations, visant notamment l'administration maritime maltaise, la société de classification italienne

RINA et les groupes pétroliers. ● REPORTAGE à La Turballe, en Loire-Atlantique, où le groupe TotalFina a connu des difficultés pour lancer son premier chantier de nettoyage.

## « Erika » : la commission d'enquête dénonce une série de « défaillances »

Dans un rapport remis au ministre des transports, le Bureau enquête accident/mer met hors de cause l'équipage du pétrolier, mais accable les armateurs, la société chargée du contrôle du navire et le groupe TotalFina

**JEAN-CLAUDE GAYSSOT**, ministre de l'équipement, des transports et du logement, a entre les mains, depuis jeudi 13 janvier, le rapport d'enquête rédigé par le Bureau enquête accident/mer (BEA/mer) après le naufrage de l'*Erika*, le 12 décembre, dans les eaux internationales du golfe de Gascogne. Ce document de 43 pages sera transmis incessamment, en application de la résolution du 27 novembre 1997 de l'Organisation maritime internationale (OMI), à cette institution dont le siège est à Londres, ainsi qu'aux instances judiciaires françaises. Rédigé sous l'autorité de Georges Tourret, administrateur général des affaires maritimes et directeur du BEA, et de Jean-Louis Guibert, secrétaire général de l'Institut français de navigation, ce rapport ne cherche pas à établir des fautes pénales mais se veut une « première contribution pour la recherche des causes ayant conduit à la perte du pétrolier » et tire « des enseignements susceptibles de prévenir de futurs sinistres du même type ».

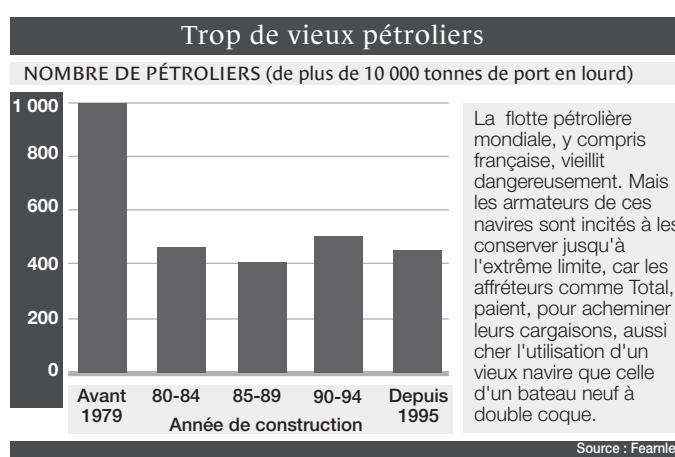
Il dénonce l'« extrême complexité », voire l'opacité, à la fois des propriétaires présumés du navire et de ses conditions d'exploitation. L'*Erika*, spécialisé dans le transport des produits noirs très polluants car peu volatils, avait été sous-affréter pour un voyage dit « spot » par Total. Le groupe connaissait bien le navire, pour l'avoir déjà utilisé quatre fois en 1999, pour des voyages en Algérie ou Bulgarie. Il considérait d'ailleurs le propriétaire réel comme « une coquille vide », ajoutant qu'il « ignorait tout ce qu'il y avait derrière ». « Il est donc acquis que ce groupe [Total] n'avait pas consulté l'ensemble de la documentation disponible », estime la commission, qui

explicite le montage. Selon un procédé courant dans le monde des pavillons de complaisance, comme celui de Malte, chaque navire est la propriété d'une seule compagnie, créée à cet effet, pour des raisons fiscales mais aussi patrimoniales. En cas de saisie, un seul bien, et non tous les bateaux de l'armateur, est concerné ; et en cas de pollution, les responsabilités deviennent difficiles à identifier. Le rapport croit savoir que les propriétaires réels de l'*Erika* sont MM. Vitiello et Savarese, armateurs napolitains (groupes Euromare et Italmare notamment), « peut-être à travers la société grecque Dry Tank SA/Cardiff Marine », dirigée par l'homme d'affaires grec Georges Economou. En fait, Tevere Shipping, enregistrée à Malte, n'assure que le portage de la propriété du navire.

L'*Erika* avait été loué à une société helvético-bahaméenne Selmont/Amarship, elle-même liée à des intégrants du Panama et des Bahamas. Les investigations du BEA révèlent un circuit de sociétés en cascade nécessai-

### Les demandes de la CGT

« Aucun dividende ne doit être versé aux actionnaires de TotalFina jusqu'à la réparation des dégâts, et les plus-values potentielles des stocks options du comité exécutif de l'entreprise doivent y être affectées », a déclaré, jeudi 13 janvier, à Nantes, Jean-François Perraud, secrétaire confédéral de la CGT. Le syndicat demande également que l'on revienne à l'obligation, pour les groupes pétroliers et les importateurs de produits bruts et raffinés, d'avoir leur propre pavillon. Il souhaite aussi que soit développée la construction de navires à double coque. Pour que les pavillons de complaisance et les navires ne satisfassent pas aux normes soient bannis, « certains registres doivent être purement et simplement interdits par les pays d'escale tant qu'ils n'offrent pas les garanties suffisantes ». Un nouvel organisme public international devrait, selon la CGT, très influente dans les milieux maritimes français, être chargé d'agréer les sociétés de classification, et celles-ci seraient leur responsabilité engagée en cas de sinistre. - (Corresp.)



sairement connu de Total : « Nous avons noté, sans incertitudes, indique le rapport, que c'est bien Selmont qui était l'armateur disposant de l'*Erika* au moment des faits et que les ordres de route au navire étaient donnés depuis Lugano par M. Ducci d'Amarship, agissant au nom de Selmont mais « as agent only » [uniquement en tant qu'agent] ; le fret a été encaissé

sur un compte bancaire ouvert au nom de Selmont, à l'attention de M. Moriani, à l'agence de Lugano de la filiale suisse du Crédit agricole Indosuez. »

La commission constate, pour le regretter, qu'à date du 14 janvier, « aucune des personnes morales ou physiques précitées (sauf Total) n'avait estimé utile de se manifester auprès d'elle... », si bien que, « dans l'état actuel des choses, la propriété réelle de l'*Erika* n'est pas publiquement revendiquée ». Une opacité « préoccupante » qui, « bien que ce soit une pratique courante dans les milieux de la navigation, ne permet pas de remonter jusqu'aux véritables décideurs, ce qui est inacceptable ». On connaît toutefois désormais les noms des autres navires comparables à l'*Erika* et qui appartiennent aux mêmes armateurs : le *Luigi S*, le *Zagara*, le *Vincenzina*, par exemple, qui, évidemment, ont appelé l'attention des autorités françaises et européennes chargées des contrôles dans les ports. Selon les rapporteurs, les sociétés de management

de ces navires, sentant leur réputation ternie, auraient déjà entamé en secret des démarches pour les transférer à une société de gestion nautique monégasque V Ships du groupe Vlassov.

Quant à TotalFina France, le groupe a vendu la cargaison sortie de la raffinerie de Dunkerque à Total Bermudes. C'est cette dernière qui devait encaisser le produit de la vente de la cargaison, payée, si elle était arrivée à destination, par la société électrique italienne ENEL, quelque 2,5 millions de dollars. « Force est de constater que les produits pétroliers les plus polluants sont transportés par les navires les moins sûrs », constate le document, les règles exigées pour la qualité des citernes, par exemple, étant beaucoup moins strictes que pour l'acheminement de ce qu'on appelle les produits blancs (naphta, kérósène, essence...).

« DES HYPOTHÈSES FONDÉES » Bien qu'âgé, l'*Erika* était-il une « pouilleuse » ? « Non, répondent les experts, il était apparemment en bon état général, mais équipé à minima ». Ses « installations et les éléments visibles avaient mieux vieilli que la structure », c'est-à-dire la coque. Ils s'attardent ensuite sur les conditions dans lesquelles la société de classification et de certification italienne RINA a ordonné, en novembre 1999, de faire des travaux pour renforcer certaines parties de l'avant, ou remédier à la corrosion de certaines tôles et cloisons entre citernes de chargement et citernes de ballast. Ces travaux n'ont jamais été faits.

La commission met en cause à plusieurs reprises le RINA, les experts « retirant l'impression que les

armateurs du navire faisaient tout pour retarder l'étude, par les autorités maritimes françaises, de documents indispensables à l'appréciation de son état réel ». Quant à l'équipage indien, la commission, « en l'état de ses connaissances », n'a rien à lui reprocher. « Le commandant, disposant d'une solide formation maritime et d'une expérience de plus de quinze ans à la mer, a rempli correctement ses fonctions. » Devant la défaillance de l'armateur et de la société italienne de gestion, « c'est même le commandant, pratiquement seul, qui a géré la crise ».

Après avoir rappelé, heure par heure, entre le 11 et le 12 décembre, les circonstances nautiques du naufrage (*Le Monde* du 12 janvier), la commission formule des « hypothèses fondées » relatives aux causes du sinistre. Le chargement s'est-il fait correctement à Dunkerque ? Très probablement oui, répond-elle. La tempête a-t-elle excessivement « fatigué » le navire ? Ce fut certes un facteur « aggravant », mais « conjoncturel, auquel il aurait dû pouvoir résister ». Le facteur « déclenchant du sinistre » est la rupture d'une cloison mitoyenne entre une citerne pleine et une autre vide, à cause de la corrosion faite « d'oxydation foisonnante et de plaques de rouille en cours de détachement », ce qui a provoqué la gîte du navire et, au bout du compte, des fissures successives, des déchirures, le pliage des tôles longitudinales et latérales, et sa cassure. En conclusion, la commission donne acte à la préfecture maritime d'avoir mis en œuvre les moyens dont elle disposait dès qu'elle a eu connaissance de la gravité réelle de la situation.

François Grosrichard

## Sept recommandations en application du « simple principe de précaution »

LE RAPPORT d'enquête formule à l'attention du gouvernement une première série de sept recommandations, après le naufrage de l'*Erika*, dont certaines, notamment celles qui concernent les entreprises pétrolières, doivent « être mises en œuvre immédiatement » :

● Il est souhaitable que l'administration maritime maltaise se dote d'un corps d'inspecteurs de la sécurité des navires proportionnel à la flotte immatriculée sous ce pavillon. Malte est la quatrième flotte mondiale avec 1 340 navires, dont 330 pétroliers. Ces inspecteurs devraient être capables d'apprecier la qualité des contrôles effectués par les sociétés commerciales de classification, « qui peuvent parfois relâcher leur attention ». En application du « simple principe de précaution », en cas de doute sur l'ampleur des déficiences constatées sur les tôles, il faut pouvoir suspendre les titres de navigation et les certificats attestant du respect des conventions internationales.

● La commission demande au RINA italien de publier rapidement un document reprenant la totalité de ses interventions sur l'*Erika*. Elle estime que « des carences graves » ont été relevées

dans les heures précédant le naufrage et souligne « l'absence de communication entre la société de gestion Panship [pourtant certifiée par le RINA] et les autorités maritimes françaises ». Elle recommande aussi aux sociétés de classification de revoir entièrement les conditions de maintenance des navires les plus anciens. Il leur est instantanément demandé « sans délai et sans aucun préalable » de fournir aux services chargés des enquêtes après un accident la totalité de la documentation technique, « la confidentialité commerciale n'ayant pas lieu d'être » invoquée.

● Les groupes pétroliers doivent être aussi exigeants pour les navires qu'ils affrètent pour un seul voyage que pour ceux qu'ils utilisent deux ou trois ans. Ils doivent aussi n'utiliser que les navires dont la propriété est clairement établie. Il leur est recommandé de ne pas utiliser de bateaux anciens dont la propriété a changé depuis moins de 24 mois. Au plan français notamment, il est conseillé aux compagnies d'assurer sous pavillon national, et directement, l'armement, la propriété et l'exploitation d'une part majoritaire de la flotte utilisée.

● Les raffineurs et exportateurs d'hydrocar-

bures devront conserver une copie du plan de chargement des navires, citernes par citernes.

● Les services internes de contrôle des compagnies pétrolières devront porter davantage d'attention aux inspections techniques des coques, des cuves et des cloisons.

● De même, les inspections effectuées par les Etats des ports fréquentés par les navires devront être plus minutieuses sur le plan technique. Dans les fiches d'identité des navires, des indications précises devront mentionner notamment la situation patrimoniale, les gestionnaires et les opérateurs.

● La commission recommande enfin, « encore en application du principe de précaution », que tous les navires-citernes de plus de vingt ans soient dès l'an 2000 « dûment inspectés structurellement, au moins une fois par an et aux frais de l'armateur, par une commission ad hoc » indépendante. Vu les dépenses prévisibles, cette disposition signifierait que ces navires auraient le choix entre une totale remise à neuf très onéreuse ou un voyage ultime vers un chantier de démolition.

F. Gr.

Depuis le printemps 1996, l'*Erika* avait été contrôlé à sept reprises par les autorités maritimes de plusieurs Etats.

● **Le 17 avril 1996**, à Milazzo (Italie), une déficience sur les embarcations de sauvetage est constatée ;

● **Le 5 juillet suivant**, à Gdynia (Pologne), il est retenu à cause d'un mauvais entretien de la machine ;

● **Le 22 août suivant**, à Punta Delgada (Portugal), c'est à nouveau la machine et les treuils qui posent problème ;

● **Le 16 janvier 1997**, à La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), les inspecteurs constatent quelques défauts dans le système de lutte contre l'incendie ;

● **Le 11 décembre suivant**, à Rotterdam (Pays-Bas), l'*Erika* est retenu par les autorités néerlandaises, qui ont constaté de la corrosion sur une cloison ;

● **Le 20 mai 1998** en Norvège, à

Stavanger, onze déficiences diverses sont relevées, dont l'une, à nouveau, fait état de corrosion sur la coque ;

● **Enfin, le 12 novembre 1999** à Novorossiysk (Russie), les contrôles révèlent quatre déficiences concernant la peinture des marques de franc bord (qui précisent la flottaison et l'enfoncement du navire), les équipements des pompiers, les bouées ;

La commission en conclut que la dernière visite, un mois avant le naufrage, ne s'est intéressée qu'à des questions de matériels ou d'équipement et qu'il n'y a pas eu de contrôle approfondi de la « structure ». C'est pourtant cet aspect qui doit faire l'objet d'un contrôle minutieux, car par gros temps, des mouvements de flexion et de cisaillement « fatiguent » considérablement le « squelette » du bateau.

## En Loire-Atlantique, les difficiles débuts de l'opération de nettoyage lancée par TotalFina

### LA TURBALLE

de notre envoyée spéciale

Sur la presqu'île guérandaise, la côte est en chantier, comme si les humains voulaient se construire un

**REPORTAGE** — « Ils ont voulu pomper, alors que c'est impossible : nous avions déjà essayé »

littoral tout neuf. Passé La Baule, à la pointe de la Loire-Atlantique, des grues surplombent les falaises tapissées de mazout. Sur toutes les plages, des groupes en combinaisons blanches, en ciré jaunes ou aux couleurs militaires fouillent le sable de leurs pelles et de leurs râteaux pour en déloger les galettes de mazout. Lorsque celles-ci ne sont pas trop grosses, on pourra croire à une invasion de méduses noires. Certains sites ont été déjà été nettoyés six ou sept fois. Ici et

là s'accumulent de lourdes poussières qui sentent le goudron, des tas de cordages et de vieux bois luisants de fioul d'où sont extraits des oiseaux morts – il devient difficile de stocker tout cela. Partout, s'activent des pelletuses, des tracteurs, des camions.

En comparaison, un étrange calme règne sur les quais de La Turballe. Le port fait pourtant office d'opération pilote pour TotalFina, qui s'est aussi engagée à faire dépolluer par des professionnels des zones ostréicoles de la baie de Bourgneuf en Vendée, la côte de Moëlan dans le Finistère, puis celles de Belle-Ile et Groix dans le Morbihan. La sélection s'est faite en concertation avec les responsables du plan Polmar-terre. Le groupe pétrolier pourrait étendre ses financements à d'autres chantiers.

A l'entrée du bassin, devant la porte anttempête, un barrage orange crasseux retient une modeste nappe de fioul. Les dégâts pa-

raissent limités car le port a déjà été décapé une première fois, en grande partie par la sécurité civile. Ici, sont débarquées 16 000 tonnes de poissons par an, dont plus de la moitié d'anchois. « L'endroit se doit d'être impeccable. Pas question que les chariots élévateurs traînent des traces de souillures dans les chambres froides ! », assène le maire, René Leroux (PS).

Ses premiers contacts avec TotalFina ont fait des étincelles. « Jeudi 6 janvier, ils sont arrivés sans me prévenir avec des pelles pour nettoyer les éniches des digues ! », rapporte l'élu, qui est aussi député de Loire-Atlantique. Sur le port, les gens du coin se plaignent qu'on leur a envoyé « des laveurs de carreaux ». « Puis ils ont voulu pomper, alors que c'est impossible : nous avions déjà essayé », poursuit M. Leroux. Alors, j'ai interrogé les responsables de Total par la presse interposée. L'un d'eux est venu me voir ; nous nous sommes expliqués. »

Lundi 10 janvier, l'entreprise Le

Floch Dépollution, mandatée par le groupe pétrolier, était de retour à La Turballe et commençait à traîner à Moëlan. Mais ces premières tentatives donnent une telle impression de caffouillage qu'il est difficile à Total de les utiliser pour redorer son image. Le groupe pétrolier annonce cependant avoir débloqué 40 millions de francs pour mener à bien l'ensemble du nettoyage. Quelques-uns de ses responsables techniques et chargés de communication ont même été expédiés dans l'Ouest, ces derniers jours. Ils ont pourtant du mal à trouver leur place dans un dispositif déjà en place et à emboîter le pas aux collectivités locales, mobilisées depuis longtemps.

Lundi après-midi, un briefing improvisé sur le port de La Turballe illustre bien ces débuts confus. Il y a là deux pompiers qui n'en démodent pas : il faut commencer par nettoyer les échelles de coupée, raison de sécurité. Les hommes de Le Floch Dépollution s'y mettent... en attendant le prochain contre-ordre. Le responsable technique de chez Total, lui, souhaiterait utiliser un engin déjà réquisitionné par le plan Polmar.

### « AU DÉBUT, ON A PATINÉ »

L'arrivée du dirigeant de l'entreprise spécialisée, Patrick Le Floch, avec des renforts, relance le chantier. Les quais sont attaqués à l'eau chaude sous pression. « Demain, nous aurons une grignoteuse. Et puis nous pourrons essayer de capturer le pétrole à l'entrée du bassin en installant un petit derrick », explique-t-il. Au début

# Deux ans de harcèlement sexuel devant le tribunal correctionnel de Versailles

Un comportement, selon le parquet, de « coq de village conscient de son autorité »

**Michel Cheynet, chef du service export de la société Fiche-Bauche, a comparu, jeudi 13 janvier, devant le tribunal correctionnel de Versailles**

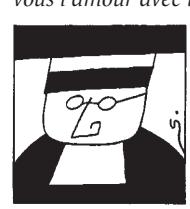
**LA QUESTION**, dès l'entretien d'embauche, lui avait semblé choquante. « Vous êtes asiatique, votre mari est français. Comment faites-vous l'amour avec lui ? » Mais Weili P., trente-quatre ans, ingénieur commercial à Shanghai, avait besoin de cet emploi. Son époux venait de perdre le sien. Deux années de harcèlement sexuel ont suivi cette première alerte, est-elle venue expliquer, jeudi 13 janvier, devant le tribunal correctionnel de Versailles (Yvelines). Jusqu'à ce qu'en juin 1999, la jeune femme se décide à porter plainte contre Michel Cheynet, son supérieur hiérarchique, le chef du service export de la société Fiche-Bauche, qui l'avait embauchée en 1997.

Weili P., accrochée à la barre comme à une bouée de sauvetage, égrène les innombrables incidents qui l'ont poussée à cette extrémisme. Juin 1997 : premier jour de travail, Michel Cheynet la convoque dans son bureau, en profite pour lui tâter la jambe et pour lui reprocher de porter des collants. Plus tard, il lui demande si elle a un amant en France et lui conseille vivement de s'adapter ainsi au mode de vie occidental. Septembre 1997, premier déplacement professionnel en conjoint, en Chine : lors d'une soirée en discothèque organisée pour des clients, M. Cheynet l'invite à danser. « C'était une danse collée ensemble. J'ai refusé. Alors, il m'a dit que dans le métier de l'export, on est obligé de danser avec les clients et aussi avec son patron. »

Il commence à la menacer de licenciement si elle ne cède pas à ses avances. Téléphone dans sa chambre pour lui dire qu'il vient de prendre un bain, qu'il est

(Yvelines), pour harcèlement sexuel. Il est accusé d'avoir harcelé l'une de ses subordonnées pendant deux ans. Le parquet a requis huit à dix

mois de prison avec sursis contre ce « coq de village, conscient de sa triple autorité de mâle, d'Européen et de chef de service ».



PROCÈS

« propre comme un bébé » et ferait bien l'amour avec elle. Lors d'un deuxième voyage, au Bangladesh, en novembre 1997, il lui demande, selon elle, de venir dans sa chambre pour l'aider à ranger des documents. Et profite d'une coupe de courant. « J'ai voulu partir. Il m'a poussé contre la porte, a fermé la chaînette de sécurité et a tenté de m'embrasser en me tirant les cheveux. Il a commencé à me toucher partout, mon ventre, mon sexe... J'ai crié et, finalement, j'ai réussi à partir. »

De retour à Paris, les attouchements se poursuivent. « Il m'a même demandé : « Quand vous faites l'amour avec votre mari, est-ce que vous pensez à moi ? » Je lui ai répondu que je ne pouvais pas faire ce qu'il me demandait. Il m'a dit : « Personne ici ne me dit non. » Trois jours après, je recevais une convocation à un entretien de licenciement. » Les motifs en sont si futile - Weili manque d'humour, est trop frile pour porter des documents, ne parle pas assez bien français - que le directeur des relations humaines renonce à accéder à la demande de Michel Cheynet. Qui impose alors à Weili P. des objectifs commerciaux irréalisables tout en perturbant son travail et en continuant de la poursuivre de ses assiduités à chaque voyage.

« Il m'appelait dans ma chambre pour me dire des choses abjectes : « Vous m'excitez. J'ai envie de vous ». » Sous prétexte de lui amener un fax urgent, il entre dans sa chambre, lui demande de l'embrasser, soulève son tee-shirt pour voir ses sous-vêtements, la renverse même sur le lit. « Comme au Moyen Age, il considérait toutes les femmes de son service comme des esclaves lui appartenant », raconte la jeune femme, qui dit avoir vainement averti des faits le directeur des ressources humaines, le médecin du travail, les syndicats et les

délégués du personnel. En juillet 1999, elle se décide à porter plainte pour harcèlement sexuel. Et obtient le mois suivant d'être placée sous l'autorité d'un autre responsable de l'exportation. Son avocat, Claude Katz, a produit des certificats médicaux attestant l'état dépressif de sa cliente, actuellement sous anxiolytiques et sous thérapie de soutien.

Avec le bagout, les « n'est-ce-pas » et les « si vous le permettez » du commercial confirmé, Michel Cheynet, trente-quatre années d'ancienneté chez Fiche-Bauche, nie en bloc et affirme avoir eu de réels motifs professionnels pour demander le licenciement de sa subordonnée. Il reconnaît tout juste qu'il est « méditerranéen. (...) Je parle franchement ». Admet finalement avoir embrassé Weili P., le jour de la panne de courant, emporté par son « élan pour lui ouvrir la porte » et gêné par l'érotesse des lieux. « Elle m'a dit que ça faisait longtemps qu'elle attendait ça et m'a demandé à prendre une douche dans ma chambre. Je lui ai dit que je n'avais pas l'habitude de coucher avec mes collaboratrices. » Assise sur son banc, Weili P. fond en larmes, les mains croisées sur les genoux, qu'elle tient serrées.

#### DES ANNÉES D'HUMILIATIONS

« En toute bonne foi, je la crois », vient alors témoigner le directeur des relations humaines de l'époque : « J'avais été interloqué qu'il veuille la licencier sans motif ». Pour autant, remarque la présidente, rien ne fut fait pour mettre fin aux agissements du chef du service export, dont la secrétaire est alors appelée à témoigner. « Cela fait dix ans que je travaille avec Michel Cheynet, dit-elle. Au début, c'était des compliments sur mes toilettes. Puis il a commencé à m'appeler pour prendre le courrier

et sous prétexte de relire avec moi, se mettait à mes côtés. Et sa main dérapait. Quand je lui réservait un hôtel, il me demandait de prendre un grand lit, et de venir avec lui. » En larmes, très éprouvée, elle raconte « des années d'humiliations ». Le tiroir de son bureau qu'elle sortait en permanence, pour l'approche pas trop.

« Vous êtes à sa merci, son objet, poursuit-elle. Vous avez honte... Moi non plus, je n'ai pas voulu être « gentille » : en dix ans, j'ai été augmentée de 200 francs ! Evidemment, ça ne se passe jamais devant témoin. Il n'est pas fou ! J'ai gardé ces choses pendant des années au fond de moi. Weili les a fait remonter à la surface. Et quand Cheynet a osé me demander de venir témoigner en sa faveur, je me suis dit que si personne n'avait le courage de dire, il continuerait comme ça. Jusqu'où serions-nous bafouées, sous prétexte qu'il est directeur ? Et je me suis décidée à témoigner pour toutes les femmes, pour ma fille qui a vingt ans. »

Contre celui qu'elle a qualifié de « coq de village, conscient de sa triple autorité de mâle, d'Européen et de chef de service », certain de pouvoir tout se permettre vis-à-vis de ses subordonnées », le substitut Chantal Fontaine a requis huit à dix mois de prison avec sursis et 60 000 francs d'amende. Pour la défense de Michel Cheynet, M-Frédéric Landon a plaidé l'absence de témoin et la négligence de l'entreprise, qui « n'a pas pris les décisions qui s'imposaient », ne mettant aucun terme au lien de subordination existant entre les deux collègues. « Pendant longtemps, le droit de cuissage faisait rire, a-t-il rappelé. Il faut changer de culture, mais cela se fait progressivement. »

Jugement le 9 mars.

Pascale Kremer

## « Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle... »

**LA PREMIÈRE CONDAMNATION** pour harcèlement sexuel, en 1994, est venue sanctionner une femme chef d'entreprise qui poursuivait un employé de ses assiduités. Lentement mais sûrement, le nombre de condamnations a, depuis, été croissant : 7 en 1995, 19 en 1996, 23 en 1997, 33 en 1998. Le délit de harcèlement sexuel, né d'une loi du 16 décembre 1992 qui permettait à la France de se conformer aux recommandations de la Commission européenne, est entré en vigueur en mars 1994, avec le nouveau code pénal.

« Le fait de harceler autrui en donnant des ordres, en profitant des menaces, en imposant des contraintes ou en exerçant des pressions graves, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » est désormais puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende.

Contrairement à ce que les opposants au texte laissaient imaginer, les procès pour harcèlement sexuel n'ont pas connu une flamme à l'américaine. En 1992 pourtant, un sondage Louis-Harris révélait que 19 % des femmes actives avaient été victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. A l'Association européenne

contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), l'on recorde 2 000 appels par an. En 1999, 360 d'entre eux concernaient de nouveaux cas de harcèlement, soit une augmentation d'un tiers par rapport à 1998.

#### LOI MAL CONNU

« Les procédures sont longues, durent souvent quatre ou cinq ans. La loi n'étant entrée en application qu'en 1994, le gros des procès est à venir, remarque Catherine Le Magueresse, présidente de l'AVFT.

Par ailleurs, la loi est mal connue des Françaises, et même des institutionnels (inspection du travail, syndicats...) qui pourraient les informer, les encourager à porter plainte. »

Police et gendarmerie refusent souvent d'enregistrer les plaintes pour harcèlement, qui ne sont guère prises au sérieux. Quand ce premier barrage est franchi, ce sont parfois les parquets, peu sensibilisés, qui renoncent à poursuivre.

En France, le harcèlement sexuel est considéré comme un abus d'autorité : le harceleur ne peut être que le patron de l'entreprise, ou un supérieur hiérarchique - les collègues ne peuvent donc être poursuivis qu'au stade plus dramatique de l'agression

sexuelle ou du viol. Il faut ensuite apporter la preuve d'un véritable chantage au licenciement, ou que de graves menaces sur l'évolution de la carrière. Une preuve « très difficile à apporter », selon Claude Katz, avocat spécialisé dans ces affaires, « même si la jurisprudence évolue favorablement, et que les magistrats tendent à se satisfaire de présomptions, d'indices concordants ».

Les traces écrites sont rares. Les témoins, quand il y en a, ont peur de s'exprimer, bien qu'ils soient, dans ce cas, protégés par le code du travail de tout licenciement ou de toute sanction, tout comme les victimes. « La loi, déjà très restrictive, a connu une interprétation encore plus restrictive », affirme Catherine Le Magueresse, pour qui « ce texte a été rédigé dans un souci d'autoprotection des intérêts masculins » : « Les députés se sont mis dans la peau des harceleurs et se sont dit que ce qui était vraiment très méchant, c'était de dire "Tu couches ou je te vire". Mais que s'autoriser quelques attouchements, quelques remarques de nature sexuelle, ce n'était pas vraiment répréhensible. »

Selon Claude Katz, les victimes sont quasiment toujours des femmes, le plus souvent de condition modeste, dotées d'un faible niveau de qualification. Elles sont fragilisées par l'absolue nécessité qu'elles ont de travailler. Lorsqu'elles commencent à s'opposer au harceleur, elles sont souvent licenciées par leur employeur, qui privilégie le cadre harceleur par rapport à la salariée facilement remplacable.

Les manifestantes brandissent la banderole « Autonomie » rappelant que les femmes sont bien plus touchées que les hommes par le chômage et par le temps partiel

tion modeste, dotées d'un faible niveau de qualification. Elles sont fragilisées par l'absolue nécessité qu'elles ont de travailler. Lorsqu'elles commencent à s'opposer au harceleur, elles sont souvent licenciées par leur employeur, qui privilégie le cadre harceleur par rapport à la salariée facilement remplacable.

#### FORTERESSES ASSIÉGÉES

Lancer une procédure, c'est en parler à sa famille, ce qui n'est pas sans conséquences, et c'est surtout risquer de tomber sous le coup d'une dénonciation calomnieuse si les preuves apportées sont trop minces.

Tout cela pour des peines limitées : deux ou trois mois de prison avec sursis pour le harceleur, et 5 000 ou 10 000 francs de dommages et intérêts pour la victime. « Alors que le préjudice subi est très important !, s'insurge Claude Katz. Ces femmes sont comme des forteresses assiégées. Elles résistent pendant des mois, et d'un seul coup, elles craquent. A ce stade, elles sont souvent dans un état physique très dégradé, déprimées, atteintes dans leur dignité, et pleines d'interrogations sur leur valeur professionnelle. »

P. Kr.



## RUE DE PARADIS

15 Boutiques Tables & Cadeaux

sur Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis - PARIS 10<sup>e</sup>  
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

## SOLDES

15 Boutiques Tables & Cadeaux

sur Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis - PARIS 10<sup>e</sup>  
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

# Une manifestation, le 15 janvier, en faveur des droits des femmes

25 ans après la loi Veil, le Collectif dénonce des « reculs »

IL S'AGISSAIT, au départ, d'occuper le terrain à l'approche de la date anniversaire de la promulgation de la loi Veil légalisant l'avortement, le 17 janvier 1975. Et de couper l'herbe sous le pied aux associations anti-avortement, dont la rumeur voulait qu'elles préparent une action d'éclat. Le coup d'éclat n'a pas encore eu lieu, mais la manifestation féministe se tiendra, samedi 15 janvier, à l'appel des quelques cent cinquante associations, syndicats et partis politiques de gauche (PS, PCF, Verts, Parti radical-socialiste, LCR) réunis au sein du Collectif national pour les droits des femmes.

Le cortège « Dignité » rappellera toutes les violences faites aux femmes, et l'insuffisante application des lois censées les réprimer : 2 millions de femmes sont battues, 1 sur 5 est l'objet d'un harcèlement sexuel au travail. Les cortèges suivants appelleront à l'« Égalité » en politique, et à la « Solidarité » avec les femmes étrangères en France, particulièrement touchées par la précarité et la surexplotation.

Les responsables du Collectif espèrent une plus grande affluence qu'en novembre 1997, date de la dernière manifestation nationale, qui n'avait pas réuni plus de 10 000 personnes. Elles ne comptent pourtant guère rééditer, sous un gouvernement de gauche, l'exploit de novembre 1995, où 30 000 personnes avaient dénoncé le retour de l'ordre moral, et défendu le droit à la contraception et à l'avortement.

Le Parti socialiste a appelé à manifester. Pour « montrer [sa] sympathie », Nicole Péry offrira, à l'issue de la manifestation, un « pot de convivialité » aux responsables des associations. Cela se passera rue de Grenelle, au ministère de l'emploi et de la solidarité : Martine Aubry sera présente, tout comme Dominique Gillot et Marie-Georges Buffet. « Nous, les femmes du gouvernement, précise Nicole Péry, nous avons envie de leur dire que nous partageons ces valeurs-là. Nous avons envie de leur dire "Ne vous trompez pas de cible !" »

Les manifestantes brandissent la banderole « Autonomie » rappelant que les femmes sont bien plus touchées que les hommes par le chômage et par le temps partiel

## Une double greffe de bras a été tentée à Lyon

UNE ÉQUIPE internationale de chirurgiens a tenté, jeudi 13 janvier, à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon, une première mondiale en greffant deux segments de membres supérieurs (main et fraction d'avant-bras) prélevés sur un donneur décédé. Cette greffe a été pratiquée, avec l'accord des autorités sanitaires, sur un jeune homme qui avait été amputé en 1996 à la suite de l'explosion accidentelle d'une fusée artisanale. L'équipe chirurgicale avait été réunie par le professeur Jean-Michel Dubernard, qui avait déjà, en 1998, été à l'origine de la première greffe d'une main, chez un patient néo-zélandais (*Le Monde* du 26 septembre 1998). Seize mois plus tard, ce greffé se porte bien. Contrairement aux craintes exprimées par les spécialistes, aucun rejet n'a été enregistré, la main greffée n'ayant toutefois pas retrouvé toute les fonctions motrices et sensitives du membre d'origine.

#### DÉPÉCHES

■ JUSTICE : Thierry Bonnes, mis en examen dans l'affaire de la MNEF pour « faux et usages, recel et abus de biens sociaux » et écrasé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999, a été remis en liberté par les juges d'instruction chargés du dossier, le 10 décembre, a indiqué, jeudi 13 janvier, son avocat, M. Charley Bouyeure. Il a été placé sous contrôle judiciaire après le versement d'une caution de 150 000 francs.

■ Sid Ahmed Rezala, recherché pour le meurtre de trois jeunes femmes en France et interpellé le 11 janvier au Portugal, a refusé d'être volontairement extradé vers la France, jeudi 13 janvier, lors de son audition par un juge de la cour d'appel de Lisbonne. Ce refus a pour conséquence de retarder son transfèrement vers la France. Le magistrat portugais a décidé le maintien en détention du jeune homme, en attendant l'examen de la demande d'extradition présentée par Paris.

■ La justice enquête depuis plusieurs semaines sur un trafic de papiers délivrés à la préfecture de Nanterre (Hauts-de-Seine) à des étrangers en situation irrégulière, a indiqué *Le Parisien* dans son édition du vendredi 14 janvier. Selon le quotidien, deux employés de la préfecture ont été mis en examen pour « corruption passive, trafic d'influence et faux en matière administrative ». La préfecture a confirmé, vendredi matin, qu'une enquête est en cours.

■ ÉDUCATION : Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a demandé, jeudi 13 janvier, à tous les chefs d'établissement « d'afficher l'origine des produits alimentaires dans les restaurants scolaires » et « d'établir avec les fournisseurs un cahier des charges mentionnant la provenance, l'origine et le traitement des denrées alimentaires et, pour les produits élaborés, la composition de ces aliments afin de prévenir les risques d'allergie ». La décision a été prise après la distribution de rillettes suspectes dans un lycée toulousain.

## Plusieurs personnalités musulmanes qualifient d'« historique » leur rencontre avec M. Chirac

Deuxième religion de France, le culte musulman est en passe de s'organiser avec le concours du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement

« ÉVÉNEMENT historique » : c'est ainsi que les quatre personnalités musulmanes invitées à l'Elysée ont qualifié leur rencontre avec Jacques Chirac, jeudi 13 janvier, pour un entretien qui a duré plus d'une heure. C'est la première fois en effet qu'un président de la République reçoit une délégation représentant l'islam de France. Celle-ci était composée de Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris, de Rabah Kheif, président de la mosquée de Lyon, de Mustapha Sgiri, imam de la mosquée de Mantes-la-Jolie, et du grand mufti de Marseille, Soheib Bencheikh. Selon la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, le président de la République a voulu leur « présenter officiellement [ses] vœux » et, à travers eux, « à l'ensemble des musulmans de France ». L'entretien, a-t-elle précisé, a permis aux quatre interlocuteurs « de parler de la place de la communauté musulmane en France, de leur conception de l'islam dans la République ». Ce geste est interprété comme un signal fort adressé par Jacques Chirac à la communauté musulmane et répond à une vive attente.

Chaque année, en effet, des représentants du culte musulman se plaignent de ne pas être associés aux vœux que le chef de l'Etat adresse aux responsables des grandes religions, bien que l'islam soit, avec quatre millions de fidèles, la deuxième religion de France. L'argument invoqué par la présidence de la République est que, contrairement aux autres cultes, l'islam ne peut être représenté par un seul responsable, en raison des divisions de la communauté musulmane. Les vœux présidentiels du 5 janvier n'ont pas dérogé à la

règle. Officiellement, la rencontre avec les musulmans a été fixée au 13 janvier en raison du jeûne du ramadan, qui s'est achevé cette année autour du 7 janvier. Mais cette opération ressemble fort à un « ratfrage », sur fond de surenchère avec le ministère de l'intérieur chargé des cultes.

Les membres de la délégation reçue par Jacques Chirac ont tous exprimé leur satisfaction à l'issue de l'entretien. Pour Soheib Bencheikh, l'initiative du président de la République constitue « une pleine reconnaissance de l'islam par la plus haute autorité de l'Etat ». Elle marque « l'enracinement définitif de l'islam dans le paysage républicain ». Dalil Boubakeur estime qu'il s'agit d'un « geste fort, de portée nationale » : « La communauté musulmane a longtemps attendu cette marque de considération égale à celle portée aux autres cultes », insiste-t-il.

### CONSULTATION

Si à l'Elysée, on précise que l'initiative est venue du seul président de la République, le ministère de l'intérieur fait valoir que, depuis plusieurs années, il transmet à la présidence de la République une liste de personnes susceptibles de représenter l'islam aux vœux présidentiels. Les noms qui ont été proposés cette année par la place Beauvau diffèrent d'ailleurs sensiblement de ceux finalement retenus par l'Elysée. Outre M. Boubakeur, le ministère de l'intérieur avait suggéré la présence de Hamlaoui Mekachera, président du Conseil national des Français musulmans (harkis), de Mme Betoule Fekkar-Lambotte, présidente de l'association Terres d'Europe, ainsi que du

président de la mosquée de Mantes-la-Jolie, Ali Berka. La présidence de la République a voulu, semble-t-il, donner la priorité à la dimension religieuse de l'islam, en retenant trois responsables de mosquées et un imam. Néanmoins, les grandes fédérations musulmanes qui sont l'Union des organisations islamiques de France (UOIF, proche du courant conservateur des Frères musulmans) et la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF, à dominante marocaine) s'estiment, d'ores et déjà, lésées.

L'initiative du chef de l'Etat intervient au moment où la consultation lancée par le ministère de l'intérieur auprès des représentants de l'islam de France, en vue d'organiser le culte musulman (*Le Monde* du 19 novembre), est sur le point d'aboutir à des résultats concrets. Les grandes mosquées, au premier rang desquelles la mosquée de Paris, ont donné leur accord à Jean-Pierre Chevènement. Seule la mosquée Ad'awa à Paris, dirigée par Larbi Kechat, n'a pas répondu. Le mouvement Foi et pratique (Tabligh) a répondu favorablement, tandis que l'UOIF et la FNMF sont encore en négociation avec le ministère. Enfin, l'Union turco-islamique d'affaires théologiques en France, contrôlée par l'ambassade de Turquie, n'a pas transmis sa réponse.

Une réunion de tous les partenaires ayant répondu favorablement à la consultation est prévue le 28 janvier. L'entourage du ministre de l'intérieur se montre optimiste : « On peut espérer que, dans un an, une instance représentative de l'islam de France verra le jour. »

Xavier Ternisien

## La réforme du baccalauréat entrera en vigueur dès juin 2001

L'examen comprendra un contrôle continu

Le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a confirmé, jeudi 13 janvier, la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat en 2001. Il a par ailleurs annon-

cé que les contenus des études de droit, médecine et sciences allaient changer. Trois commissions de réflexion ont été créées à cet effet.

**QUE L'ON** ne s'y trompe pas. Ce n'est ni parce que Claude Allègre ne fait plus de déclarations tonitruantes, ni parce que les syndicats d'enseignants n'appellent plus à manifester que l'éducation nationale est devenue un long fleuve tranquille. « *On a pris l'habitude de mesurer l'intensité des réformes à l'intensité des tensions sociales* », a regretté Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, lors de la présentation de ses vœux à la presse, jeudi 13 janvier. Répondant à ceux qui constatent « *un certain apaisement médiatique* », le ministre a annoncé qu'« *il n'y aura pas de pause dans le train des réformes*. Vous avez vu passer les premiers wagons, il y en aura d'autres », car « *le calme ne signifie ni l'arrêt des réformes, ni la paix d'idées, ni une timidité soudaine* », a-t-il précisé.

Ainsi, la rentrée, mille fois promise, du baccalauréat est sur les rails. La session 2000 devrait sonner le glas de l'examen sous sa forme actuelle. « *La réforme du baccalauréat est devenu un sujet d'actualité* », a confirmé le ministre. L'introduction du contrôle continu pour un certain nombre de disciplines, parallèlement au maintien d'épreuves terminales, semble acquise. « *Je souhaite un baccalauréat qui reconnaît pleinement le travail accompli sur toute l'année, mais je veux aussi garder le symbole du bac* », a résumé Claude Allègre. S'inspirant des conditions d'examen dans l'enseignement supérieur, ce système est censé compenser les aléas de la notation. Les disciplines dont l'enseignement s'interrompt à l'issue de la classe de première, telles que les mathématiques dans les séries littéraires,

pourraient à l'avenir faire l'objet d'épreuves comptant dans l'examen terminal. Le futur bac devra aussi prendre en compte l'éducation civique, juridique et sociale introduite cette année en seconde ainsi que les travaux personnels encadrés mis en place à la rentrée prochaine dans les classes de première. Des propositions seront soumises aux organisations syndicales dans les prochaines semaines.

Deuxième grand chantier, l'université. Au-delà de la poursuite du plan Université du troisième millénaire (U3M) et de l'harmonisation européenne des diplômes, Claude Allègre entend s'attaquer « aux contenus et aux manières d'enseigner » de trois disciplines – le droit, la médecine, les sciences – « où les choses ont beaucoup changé ». Des commissions de réflexion seront présidées respectivement par les professeurs Antoine Lyon-Caen, Alain Carpenter et Robert Corriu. En outre, le ministère organisera cette année un colloque national « pour mettre en cohérence toutes les formations supérieures professionnalisantes des IUT, BTS jusqu'aux IUP ou grandes écoles ».

### LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Autre « priorité » pour le ministre : la lutte contre la violence à l'école. Courant février, Claude Allègre annoncera la deuxième phase du plan de prévention engagé en 1998. Elle devrait comporter une refonte des textes réglementaires régissant la discipline et un barème précis des sanctions. Visant le « zéro tolérance » à l'école primaire, il entend aussi y réintroduire « la morale civique ». Le ministre souhaite enfin recruter des vedettes du cinéma et du sport pour « discuter avec

Sandrine Blanchard et Stéphanie Le Bars

## Avalanche du Lauzet : le tribunal estime que le guide Daniel Forté n'a pas commis de faute lourde

### GAP de notre envoyé spécial

Même s'ils refusent d'utiliser le terme, les guides de haute montagne sont soulagés par le verdict rendu, jeudi 13 janvier, par le tribunal correctionnel de Gap (Hautes-Alpes). L'un des leurs, Daniel Forté, salarié de l'UCPA, était poursuivi pour « homicides et blessures involontaires » après l'avalanche de la crête du Lauzet qui avait causé la mort, le 23 janvier 1998, de onze personnes, dont neuf adolescents du collège Saint-François-d'Assise de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), lors d'une randonnée à raquettes.

En condamnant le guide à deux ans de prison avec sursis et 8 000 francs d'amende, les juges ont considéré qu'il avait commis une erreur d'appréciation sur le terrain, mais ils ont rejeté la thèse de la faute lourde, défendue par le procureur de la République, Michel Sélariès. Lors de son réquisitoire, le 28 octobre 1999, celui-ci avait réclamé une peine de trois ans d'emprisonnement, le maximum légal, partiellement assortie du sursis, et cinq ans d'interdiction d'exercice de son activité (*Le Monde* du 30 octobre 1999).

Daniel Forté devra, en outre, verser, solidairement avec l'UCPA, une somme d'environ 5 millions de francs, au titre des préjudices moraux, financiers et corporels, ainsi que 60 000 francs à Aval-98, l'association représentant les familles, pour l'édition d'un monument à la mémoire des victimes. Poursuivi lui aussi pour « homicides et blessures involontaires », Hervé Poudevigne, directeur du centre UCPA de Châteaurox où était hébergé le groupe d'adolescents, a été relaxé. Une décision identique a été rendue à l'encontre de Serge Wadel, le professeur de gymnastique du collège, et d'Yves Jacques, l'accompagnateur de moyenne montagne qui avait repris l'itinéraire.

Comme l'a plaidé la défense et comme l'ont soutenu à l'audience des professionnels du milieu alpin, le tribunal a reconnu dans ses attentes qu'« *en quelque saison que ce soit, le risque zéro n'existe pas en montagne* » et que « *la zone où l'avalanche s'est déclenchée n'était pas connue, de mémoire d'homme, comme une zone avalancheuse* ». Il a rappelé qu'« *à la date des faits, aucune norme législative ou réglementaire ne régissait les modalités relatives à l'organisation d'une sortie en raquettes* ».

### ITINÉRAIRE « ADAPTÉ »

De manière générale, les juges n'ont pas retenu les arguments développés par les avocats des parties civiles tendant à démontrer que le drame avait été causé par une série de dysfonctionnements antérieurs à l'accident lui-même. Ils ont notamment estimé que le directeur du centre UCPA « *eu le souci de faire reconnaître préalablement un itinéraire* » et qu'« *il s'est assuré de la présence d'un personnel d'encadrement qualifié et suffisant* ». L'itinéraire emprunté par le groupe était, selon eux, « *adapté à une marche en raquettes* », et le rapport durée/dénivelé « *très en dessous de ce qu'un groupe d'adolescents était en mesure de fournir* ».

Le tribunal a considéré que « *même l'annonce du risque maximum d'avalanche [le jour des faits], le risque était de 4 sur une échelle de 5] n'impose pas l'annulation d'une sortie hors-piste, s'agissant seulement d'un paramètre de l'aide à la décision* ». De la même manière, le jugement indique que « *la présence du drapeau à damier (...) n'a plus sa valeur significative initiale compte tenu de sa présence quasi constante sur le territoire enneigé dès le début de la saison* ». Ces deux éléments avaient été longuement débattus lors du procès, les familles de victimes et le ministère public soutenant qu'au vu de la situation météorologique et nivologique, la randonnée aurait dû être annulée.

En revanche, les juges ont estimé que l'accident était « *indubitable* » et que les contenus des études de droit, médecine et sciences allaient changer. Trois commissions de réflexion ont été créées à cet effet.

Acacio Pereira

**DANIEL CREMIEUX**  
**SOLDES**  
**-30% -40% -50%**  
**Ouverture exceptionnelle**  
**Dimanche 16 janvier 2000**  
6, bd. Malesherbes - 75008 Paris  
Tél. : 01.42.66.54.50  
Aix-en-Provence, Biarritz, St-Tropez

**Dimanche 16 janvier à 18h**

**La loi du silence : parlons-en. RIPOSTES.**

**“Le journalisme en question”**  
présenté par Serge Moati, avec :

- Patrick Poivre d'Arvor,
- Eric Zemmour,
- Sophie Coignard
- et Bernard Morrot.

**5<sup>e</sup>**

**UNE TÉLÉ BIEN CURIEUSE**

# RÉGIONS

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

## Tempêtes : la solidarité européenne s'est affirmée

**Retour sur les intempéries.** Dans tous les départements sinistrés par les violents coups de vent de fin décembre, des techniciens et des bénévoles sont venus, de toute l'Europe, prêter main-forte ou porter du matériel de secours. Exemple dans la Gironde et la Charente-Maritime

### BORDEAUX

de notre correspondante

Vingt-trois sapeurs-pompiers de la République tchèque se souviendront sûrement longtemps de leur réveillon : ils ont fêté le passage à l'an 2000 sur les routes de la Marne, entre deux interventions d'urgence. Comme tant d'autres équipes venues d'autres pays, ces Tchèques ont répondu à l'appel d'EDF pour parer au plus pressé : rétablir le courant, installer des groupes électrogènes.

Les deux tempêtes qui ont traversé la France à la fin décembre 1999 ont provoqué un bel état de solidarité européenne : selon les chiffres du ministère de l'intérieur, plus de 1 300 personnes sont ainsi venues prêter main-forte aux équipes françaises de la Sécurité civile ou d'autres entreprises publiques débordées devant l'ampleur de la tâche. Mais ce décompte n'intègre pas les associations de bénévoles, les ONG ou les initiatives venues de villes jumelées. Outre la République tchèque, l'Allemagne, la principauté d'Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Maroc, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse ont envoyé des contingents d'hommes ou du matériel, notamment des groupes électrogènes.

Dans la Gironde, département

particulièrement touché par la tempête, ce fut une grande intervention de l'entraide. Dès le 28 décembre, vingt-cinq techniciens marocains de Casablanca, salariés d'une filiale EDF, se sont spontanément proposés pour venir en aide aux habitants sinistrés. Certains ont même annulé leurs vacances. Leur mobilisation des journées entières dans les rues de la communauté urbaine de Bordeaux ne les a pas empêchés de respecter le ramadan : ils rentraient pour dîner à 17 heures et se levaient avant 6 heures pour le petit déjeuner. « Ils ont été très vaillants », résume, admiratif, un agent EDF.

**L'ARRIVÉE DES « ANGES BLEUS »**

Petite fausse note cependant : il leur a fallu changer d'hôtel, car le restaurateur refusait de leur servir à dîner si tôt. La plupart de ces Marocains, surpris par l'humidité du climat bordelais en décembre, n'avaient pas emporté de vêtements chauds. Leurs collègues d'EDF leur en ont fourni. Ils devaient partir vendredi 7 janvier, la veille de l'Aïd-el-fitr, fin du ramadan. A l'unanimité, ils ont fait le choix de rester une semaine de plus.

Près de 300 bénévoles allemands, appartenant à la Bundesanstalt Technisches Hilfswerk (THW), une organisation gouvernementale du ministère de l'intérieur, plus de 1 300 personnes sont ainsi venues prêter main-forte aux équipes françaises de la Sécurité civile ou d'autres entreprises publiques débordées devant l'ampleur de la tâche. Mais ce décompte n'intègre pas les associations de bénévoles, les ONG ou les initiatives venues de villes jumelées. Outre la République tchèque, l'Allemagne, la principauté d'Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Maroc, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse ont envoyé des contingents d'hommes ou du matériel, notamment des groupes électrogènes.

Dans la Gironde, département

## « Le jumelage, c'est aussi pour les temps difficiles »

### LA ROCHELLE

de notre correspondant

Ce fut un aller-retour rapide, un vrai coup de cœur. Dès qu'il a appris par la télévision combien la tempête avait dévasté la France et particulièrement le littoral atlantique, le maire de Papenbourg (30 000 habitants, Rhénanie-du-Nord) a appelé son homologue de Rochefort (30 000 habitants, Charente-Maritime) pour connaître ses besoins. Le lendemain, après quatorze heures de route, un camion, deux chauffeurs et le président allemand du comité de jumelage, arrivaient à Rochefort avec une énorme pompe à eau et vingt mille mètres carrés de

bâche. « Le jumelage, ce n'est pas seulement pour les jours de grand soleil. C'est aussi pour les temps difficiles », a justifié le président allemand. Le maire de Rochefort a eu à peine le temps de le remercier, l'équipage devait repartir aussitôt à Papenbourg.

### DES CÂBLES SONT ARRIVÉS D'ITALIE

C'est ainsi que la solidarité européenne s'est affirmée concrètement. Comme l'a résumé un des cinq pompiers belges de Nivelles, débarqués à Saintes pour donner un coup de main aux sinistrés : « Dans l'autre sens, ce serait la même chose. » En Charente-Maritime, pour rétablir le courant

aux usagers sinistrés, les câbles sont arrivés d'Italie, on a cherché des groupes électrogènes jusqu'à Berlin et à Londres : la capitale du Royaume-Uni a prêté celui qui venait de servir à illuminer la nuit du réveillon.

L'aide humaine est encore plus précieuse : dans leurs camions jaunes, une soixantaine d'électriciens irlandais de l'Electricity Supply Board (ESB, équivalent de l'EDF) sillonnent les routes dans le sud du département avec leurs collègues d'EDF ; cent soixante-quatre hommes du génie belge, venus d'Amay, transportent du bois avec leurs soixante-quatre engins et

Graves. La température était inférieure à zéro degré. Muni d'un casque antibruit sur la tête, d'une paire de gants et d'un sac de couchage pour tout lit, il est resté là pour empêcher le vol du groupe électrogène, un larcin devenu courant dans le département ces derniers jours.

Depuis leur arrivée, ces Allemands sont chargés de rétablir le courant électrique, de tirer les

câbles et de les rebrancher. Un ancien légionnaire d'origine allemande, Wolfgang Stark, qui vit dans les bois de Saucats, a transformé sa salle d'exposition d'uniformes militaires en cantine de fortune. Dans cette commune, la population a observé avec admiration ces « Anges bleus ». Dans d'autres villages, leur arrivée a été saluée par des applaudissements et un soir un patron de bar leur a

s'apprêté à faire route vers les digues détruites qu'il faut absolument reconstruire avant les grandes marées du 21 janvier.

Cette entraide a aussi été parfois motivée par des raisons affectives : « Dans le sud du département, certains villages ont été entièrement achetés par des Belges, des Allemands ou des Hollandais, et transformés en résidences secondaires », note Claude Belot, président du conseil général de Charente-Maritime. Ils se sentent ici comme chez eux. Et ce n'est pas étonnant qu'ils aient pensé à nous. C'était un peu penser à eux-mêmes. »

Claude Dubillot

offert une caisse de vin pour les remercier.

Les soixante-dix volontaires de la protection civile italienne, membre de l'Association nationale alpine, sont arrivés le 7 janvier à Saint-Astier, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Périgueux. Ces anciens chasseurs alpins sont hébergés au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie. Leur mission : le nettoyage du massif forestier périgourdin durablement touché, la restauration des pistes et des infrastructures utilisées en cas d'incendie. En cinq jours, près de 80 kilomètres de pistes ont été libérés par ces hommes en tenue orange fluorescente coiffés d'un chapeau à plume.

### FANIONS ET MÉDAILLES

Avant de repartir pour l'Italie, jeudi 13 janvier, une délégation de gendarmes et de sapeurs-pompiers les ont amenés découvrir la cité romaine de Périgueux. La veille, le contingent, en présence du représentant français de l'Association nationale alpine et de toutes les autorités locales, avait déposé une gerbe devant le monument aux morts de Saint-Astier. Un pot a suivi et des présents ont été échangés, des fanions, des médailles. Les enfants ont embrassé une dernière fois ces Italiens joyeux.

Au bar du village, même s'ils n'arrivaient pas à tout comprendre, Périgourdiens, Piémontais et Romains ont discuté pendant des heures. « Ce sont des types super », remarque le lieutenant-colonel François Colomès, directeur du service départemental d'incendie et de secours. Ils croient vraiment à ce qu'ils font, avec un esprit très bénévole et solidaire. » « Ces Italiens nous ont donné une sacrée leçon de volontariat. » Jeudi 13 janvier, un nouveau détachement de quaranting hommes était attendu à Saint-Astier.

Claudia Courtois  
(avec Jean-Michel François  
à Reims)

## Les assureurs annoncent 35 à 40 milliards de francs de coût

**LA FACTURE** se précise un peu plus pour les assureurs. Groupama-GAN a annoncé vendredi 14 janvier que « le montant des dommages (...) devrait être à la hauteur de la part de marché du groupe en assurance-dommages, qui se situe entre 15 et 20 % en France, selon les risques », souligne un communiqué. La facture totale atteindra plus de 30 milliards de francs pour les assureurs français, selon les chiffres de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Mais selon plusieurs professionnels, le montant oscillerait entre 35 et 40 milliards de francs.

L'évaluation des dégâts est encore incomplète, puisque les assurés ont jusqu'au 31 janvier pour envoyer leur déclaration à leur assureur. Groupama-GAN, qui a mobilisé 20 000 salariés dans cette opération, estime que « la tempête aurait autant pénalisé les zones urbaines que les zones rurales, les entreprises que les particuliers ». L'assureur a recueilli environ 400 000 déclarations de sinistres. « Pour Groupama, société centenaire, c'est le sinistre du siècle », confie Gilles Laporte, directeur général délégué de Groupama-GAN.

**LES CONTRATS SERONT TENUS**

« Les contrats seront tenus, les assurés français seront indemnisés », martèle Denis Kessler, président de la FFSA. Les inquiétudes ne manquent pas, car bon nombre de dommages ne sont pas assurés. Parmi les cas les plus fréquents figurent des automobiles détruites par des chutes d'arbres et assurées aux tiers, ou encore des clôtures et des vérandas endommagées non assurées, souligne la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV). Elle a écrit au gouvernement afin que « tous les dommages, lorsqu'ils ne sont pas couverts par une assurance, soient pris en charge par l'Etat ».

Autre inquiétude, Jean-Pierre Esnault, fondateur d'un comité de défense d'assurés, a confié au *Canard enchaîné* le 12 janvier ses craintes de voir notamment les résiliations de contrats augmenter, ce que nombreux d'assureurs contestent. En tout cas, les tarifs en assurance-dommages seront revus à la hausse, pour les entreprises et les particuliers.

Pascale Santi

## Etat ou collectivités locales : le casse-tête du financement des reconstructions

### AUX QUATRE MILLIARDS

de francs de l'Etat annoncés, mercredi 12 janvier, par Lionel Jospin (*Le Monde* du 14 janvier), viennent s'ajouter, chaque jour ou presque, depuis trois semaines, de nouveaux millions qu'engagent départements, régions ou communes pour la reconstruction du territoire. C'est maintenant que les difficultés commencent. Etat et collectivités locales vont être amenés à collaborer étroitement pour que les sommes engagées soient efficacement dépensées. « Les préfets et les élus savent travailler ensemble, ils ont l'habitude », assure un conseiller du ministère de l'intérieur. Mais l'application des mesures de redressement va avoir valeur de test sur l'efficacité de l'organisation politico-administrative du pays.

« L'Etat contribuera à la reconstruction des biens non assurables détruits des collectivités locales », a exposé M. Jospin, le 12 janvier. Si la règle paraît simple, son application suscite encore beaucoup d'interrogations dans les services de l'Etat et les préfectures. Les récentes intempéries ont créé une situation inédite pour les pouvoirs publics. A la différence des inondations dans l'Aude en novembre 1999, elles ont détruit un très grand nombre d'édifices, à forte portée symbolique pour les populations, sans que ces biens ou ces équipements soient assurés ou que l'on sache à qui en revient la charge.

Ainsi, qui devra payer pour les murs abattus des cimetières, les monuments aux morts décapités, les pierres tombales couchées, les chapelles ou les églises aux clochers détruits ? Si les murs d'un cimetière sont la propriété d'une commune, en revanche, les pierres tombales sont à leurs propriétaires. Mais si l'arbre abattu à

endommagé le mur et la tombe, de difficiles tractations risquent de s'engager entre la municipalité et la famille du défunt. Le maire de Paris est déjà devant un casse-tête : le coût estimé des travaux de reconstruction des cimetières de la capitale est évalué à 50 millions de francs. Les difficultés vont se poser pour désigner le responsable des travaux. L'Etat attendra de savoir si les collectivités locales sont engagées dans les réparations pour s'associer à leur financement. « Il va falloir qu'on aille rechercher dans les dossiers

taille des collectivités et des catégories de dépenses », a expliqué le premier ministre. « Si l'Etat a prévu un taux de concours élevé aux collectivités locales, c'est parce que nous savons que les communes vont être obligées de prendre en charge des édifices qui ne leur appartiennent pas », précise un conseiller ministériel.

A la suite des inondations dans le sud de la France, le concours moyen du budget avait déjà atteint 55 % pour les quatre départements touchés. Si les dégâts causés par les tempêtes de dé-

cembre sont moins importants à l'hectare, leur étendue géographique est sans précédent. Les inégalités de richesses entre les régions touchées vont obliger l'Etat à arbitrer le montant de ses aides selon des critères qui « ne sont pas encore définis », confie-t-on au gouvernement. L'Ile-de-France, plus riche que le Limousin, devra-t-elle voir ses besoins subventionnés pour moitié par l'Etat au même titre que le seraient le Limousin ou la Creuse, territoires plus démunis ? De trop fortes disparités dans le concours moyen de 50 %, « avec des modulations qui seront proposées par les préfets pour tenir compte de la

circulaire doit être prochainement adressée aux préfets, qui disposeront « d'une marge d'appréciation », confie-t-on place Beauvau.

Ceux-ci vont également devoir « interpréter » les champs d'intervention des collectivités locales qui, en théorie, ne devront pas sortir de leurs compétences. Une région ne pourra pas, *a priori*, financer la reconstruction d'un bâtiment dont l'entretien ne lui incombe pas. Le conseil régional d'Ile-de-France a voté, jeudi 13 décembre, une subvention de 20 millions de francs pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Vélizy (Yvelines), qui n'est pourtant pas de sa compétence.

### DES ZONES D'OMBRE

En prévision des litiges éventuels, des commissions départementales, présidées par les préfets, ont été mises en place dans les 75 départements touchés par les intempéries ou la marée noire. Elles devront, notamment, valider la répartition des efforts financiers entre les différents pouvoirs locaux et l'Etat. « Malgré tous les textes dont nous disposons, il subsiste des zones d'ombre », reconnaît Joël Lebeschu, préfet hors cadre, nommé président de la commission nationale de coordination mise en place, en décembre, pour coiffer les commissions départementales. Le gouvernement lui a demandé de formuler des propositions de réforme des modalités de mise en œuvre des procédures administratives. « Un grand nombre d'entre elles ne sont pas faites pour des situations d'urgence », estime M. Lebeschu, qui n'a pas de date-butoir pour le rendu de ses conclusions.

Béatrice Jérôme

poussièreux la mémoire administrative de la tempête de 1987 en Bretagne », soupire un conseiller budgétaire du gouvernement, pour avoir quelques repères.

### INÉGALITÉS DE RICHESSES

Lors de précédentes catastrophes, l'Etat avait principalement participé à des travaux de reconstruction de voirie communale ou départementale, pour un montant de 40 %, en moyenne, du coût total. Cette fois le gouvernement a prévu un concours moyen de 50 %, « avec des modulations qui seront proposées par les préfets pour tenir compte de la

**HORIZONS**

PORTRAIT

**V**OUS savez ce qu'il me faudrait ? Seulement quelques minutes de télévision. On commencerait dans le plus grand silence par trois ou quatre plans du film qui était projeté à l'Exposition coloniale de 1931, dans le pavillon du Cameroun ; des images saisissantes, qui montrent tout le drame de la maladie du sommeil. Et puis une voix off dirait : "Est-ce que vous voulez voir revenir ça ?"

« Est-ce que vous voulez voir revenir ça ? », répète-t-il plusieurs fois de sa voix forte, dramatique, accusatrice, comme s'il était en train d'enregistrer la bande-son du sujet dont il rêve. L'homme qui invente ainsi son propre « Téléthon » se nomme Lapeyssonnie. Lapeyssonnie tout court. Sans prénom, car il n'aime pas le sien. Sans « professeur » parce que, sans doute, il n'a que faire pour lui-même d'une déférence qu'il n'a pas pour les autres. Des titres de gloire, ce médecin-général n'en manque pourtant pas, consignés pour la postérité dans les livres de médecine tropicale. Père d'un vaccin contre la méningite, inventeur de l'Imojet (un injecteur sans aiguille permettant des vaccinations de masse), il fut aussi, sur bien des terrains, le héros, avec quelques comparses, de batailles historiques contre les maladies infectieuses : la patiente guérilla rurale contre la maladie du sommeil en Afrique française, qu'il rejoignit à partir des années 40 ; les campagnes d'Afrique contre la méningite et le choléra dans les années 60 ; la foudroyante offensive contre une épidémie de méningite en 1975 au Brésil...

L'heure n'est pas aux commémorations, car il faut repartir au combat. Lapeyssonnie a chez lui, sur une cassette, ces images datant de 1931 qu'il voudrait voir montrées par la télévision à tous ceux qui ignorent la résurgence d'un mal oublié. Images de « sommeilleux », filmés dans la brousse camerounaise, qui traversent le champ de la caméra trempants, secoués de tics ou de convulsions lorsqu la maladie, dans sa deuxième phase, a atteint les centres nerveux. Image d'un homme massif, assis par terre, dont le torse progressivement penche vers l'avant sous l'effet d'un irrépressible besoin de dormir et qui, finalement, s'effondre, emporté par un sommeil mortel. « On estime que 55 millions de personnes, dans 36 pays africains au sud du Sahara sont exposées au risque de contracter la trypanosomiase ou maladie du sommeil, annonçait le 7 décembre dernier l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon les autorités de la République démocratique du Congo, la trypanosomiase provoquerait autant de décès que le sida dans deux des provinces du plus grand pays d'Afrique centrale. La République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan et l'Angola sont les pays les plus touchés (...). Dans de nombreux villages, la prévalence dépasse 50 % et la maladie du sommeil devient alors la première cause de mortalité. » Dans une autre déclaration, l'Organisation mondiale de la santé faisait état de 300 000 nouveaux cas annuels de trypanosomiase, cette maladie due à un parasite transmis par une mouche, la glossine, mieux connue sous le nom de tsé-tsé.

Lapeyssonnie se méfie des chiffres de l'OMS, froides statistiques concoctées sur la base du nombre de malades hospitalisés auquel on applique un coefficient multiplicateur. « L'un des paradoxes de la maladie du sommeil, c'est qu'il faut agir vite contre elle alors même que, durant les trois ou six premiers mois de l'infection, elle ne se traduit que par des symptômes banals – un peu de fièvre et de fatigue – qui n'incitent pas au traitement. Et le jour où le système neurologique est atteint, le malade ne peut plus aller à l'hôpital. On ne sait donc pas quel est le nombre des personnes atteintes qui ne peuvent plus se déplacer. » Cette incertitude résulte essentiellement du fait que la médecine de brousse, celle qu'il a pratiquée durant de longues années, est morte.

A sa façon, Lapeyssonnie fut un « french doctor » bien avant que l'expression ne connaisse le succès que l'on sait. Il le fut comme l'avait été avant lui le docteur Eugène Jamot, son maître, médecin du Corps de santé colonial, pionnier dès 1916 de la lutte contre la trypanosomiase en Afrique équatoriale française puis au Cameroun. Jamot, qui avait juré un jour qu'il « réveillerait l'Afrique » et qui, dans les régions où il travailla, y parvint. La méthode sanitaire de Jamot était on ne peut plus simple :



DIDIER OLIVRE POUR « LE MONDE »

# Lapeyssonnie, l'éveilleur d'Afrique

**Il fut, avant la lettre,  
un « French doctor »  
sur le continent africain,  
luttant contre la mouche  
tsé-tsé, la méningite,  
le choléra. A 85 ans,  
l'ancien médecin colonial  
Lapeyssonnie  
reprend le combat,  
de sa retraite bretonne,  
face à la maladie du sommeil,  
qui tue, dans certains pays  
d'Afrique, autant que le sida**

« Aller partout et voir tout le monde. » Or à l'époque, en Afrique, il n'y avait pas de routes : c'était de la folie », raconte Lapeyssonnie. Folie ? Jamot crée des secteurs, constituait pour chaque secteur une équipe d'auxiliaires africaines formées chacun à une tâche précise et dirigée par un médecin européen. « On partait alors en brousse dix ou onze mois par an avec des équipes armées de 20 ou 30 microscopes », explique Lapeyssonnie. Ces croisés sanitaires allaient à la rencontre de toutes les populations dans les endroits les plus reculés. Il fallait faire battre le rappel au tam-tam, repérer ceux qui étaient infectés, les soigner sur place si leur état de santé le permettait ou, sinon, les conduire dans des centres hospitaliers baptisés « hypnoseries ». « C'était une médecine austère. Le « bon Blanc » qui dirigeait l'équipe

tournait dans son secteur comme un cafard malade, passant dans chaque village deux fois par an. C'était une médecine difficile mais, si vous faisiez bien votre travail, en cinq ans vous n'aviez plus de malades. »

**E**n 1931, Jamot, qui avait maîtrisé le fléau de la maladie du sommeil en Afrique équatoriale française et au Cameroun, était donné comme probable lauréat du Nobel. Mais cet esprit fort, cet homme hors du commun, fut rejeté par un establishment jaloux de son indépendance et de son succès. Le jury de l'institution suédoise lui préféra l'Allemand Otto Heinrich Warburg pour ses travaux « sur la matière et le mode d'action de l'enzyme respiratoire ». La méthode Jamot n'en fut pas moins élargie à l'ensemble de l'Afrique française, et les

résultats obtenus contre la trypanosomiase par les fameuses « équipes mobiles » furent un tel succès qu'au début des années 40, on les utilisa contre d'autres maladies endémiques.

Ce système de prévention et de traitement fut encore utilisé en Afrique bien après l'obtention de l'indépendance par les anciennes colonies françaises. Il bénéficia même, pendant les dix années qui suivirent, de soutiens accrus de la France. Puis il disparut, victime paradoxale de son succès dès lors que certaines endémies, à commencer par la maladie du sommeil, avaient été maîtrisées ; victime aussi des contraintes budgétaires (ces équipes coûtaient cher) et des nouveaux choix qui furent portés opérés en faveur du modèle occidental de distribution des soins organisé autour de l'hôpital.

En 1942, Lapeyssonnie, alors âgé de vingt-sept ans, était allé rejoindre les équipes de Jamot en Afrique. Il y resta plus de dix ans et parla encore avec émotion de la vie de « coureur de brousse » et de « l'esprit trypano » qui animait ces équipes mobiles, fait à la fois d'absolue rigueur et de professionnalisme, d'abnégation et d'enthousiasme. Pour autant, on se tromperait si l'on voyait en lui un vieux nostalgique de la « Coloniale ». La nostalgie, ce médecin-général ne la connaît pas mais il veut qu'on l'entende : « Le désastre sanitaire que l'on observe depuis plus de dix ans en Afrique, c'est tout simplement le résultat de vingt-cinq ans d'abandon de la méthode Jamot. Quand les Africains doivent marcher pendant quatre jours pour arriver au dispensaire le plus proche, comment voulez-vous qu'ils se soignent ? Qu'est-ce qu'on fait, on décide de les laisser crever en brousse ? C'est bien ce qui se passe aujourd'hui pour la trypanosomiase. Cette affection est bel et bien une maladie administrative ! »

Pour Lapeyssonnie, il faut impérativement réinventer des équipes mobiles. Sans doute plus celles de l'époque héroïque, pas « les escouades d'infirmiers en tenue pseudo-militaire se déplaçant à pied en savane ou en forêt escortés de porteurs ». Il importe en revanche de recréer des secteurs et des équipes beaucoup plus légères, de véritables commandos de cinq ou six personnes, armés des moyens

A tous ceux  
qui ignorent  
la résurgence  
d'un mal oublié,  
Lapeyssonnie  
voudrait montrer  
ces images de 1931 :  
celles de  
« sommeilleux »  
tremblants,  
secoués de tics  
ou de convulsions

communication, des outils de diagnostic et de traitement aujourd'hui disponibles. « Il faut agir et on le peut. La doctrine Jamot est toujours d'actualité à condition de l'adapter aux conditions sociales et psychologiques d'aujourd'hui. » Sa spectaculaire aventure de 1975 au Brésil plaide en faveur de sa thèse. Là, avec le docteur Charles Mérieux et grâce à une coopération efficace et courageuse des autorités de ce pays, il orga-

ganisa la vaccination contre une forme de méningite de 120 millions de personnes en un mois et demi, dont 11 millions en quatre jours à São Paulo. Une démonstration, dit-il, « de la façon dont on peut faire accepter une mesure sanitaire sans la moindre coercition avec des techniques modernes d'approche des populations ».

**P**OUR ce qui l'occupe aujourd'hui, la résurgence de la maladie du sommeil, « la première chose à faire, c'est de se doter d'un outil, et cet outil, c'est un médicament ». Ceux qui existent sont imparfaits, toxiques, et il faut supplier les laboratoires d'en poursuivre la fabrication. Début décembre, l'OMS se félicitait ainsi d'avoir signé avec Hoechst Marion Roussel un accord visant à « garantir que l'éfformithine restera disponible ». Elle reconnaissait elle-même que « le traitement consiste à administrer par voie intraveineuse une dose toutes les six heures pendant quatorze jours dans un cadre hospitalier et revient actuellement à 700 dollars par patient ». Lapeyssonnie peste ; un autre médicament, le Mégazol, qui serait l'arme idéale – administrable en dose unique, non toxique, peu coûteux – est en cours d'élaboration. Les recherches, menées par le professeur Michel Dumas à Limoges, sont bien avancées. « Ça ne coûtera pas cher, ça peut aller très vite, affirme Lapeyssonnie. Le tout est de trouver assez d'argent pour commencer le développement. » D'où son idée de lancer un appel à l'opinion et à la charité publiques. Et le voilà à nouveau intrarissable, passionné, indigné, exalté, piaffant de ne pas être celui qui prendra directement en main les opérations contre cet ennemi qu'il a si bien connu et qui, à la faveur de l'incompétence et plus encore de l'indifférence, occupe à nouveau le terrain africain.

L'élève de Jamot mène son combat depuis sa retraite, dans la Bretagne profonde, avec les moyens qui sont aujourd'hui les siens : un grand savoir, quelques amis, Internet et une soif d'agir restée intacte. Lorsqu'on lui demande si les ONG pourraient être la relève de ce que fut, sous les tropiques, le Service de santé des armées, il s'exclame que « les ONG, c'est une catastrophe ». « Il y a certes en leur sein une masse d'êtres jeunes qui ont la même ardeur que celle qui était la nôtre mais qui est gaspillée », dit-il, en soulignant qu'à son époque, « on ne partait pas pour quinze jours ou deux mois, mais bien pour la vie ». Lapeyssonnie souhaiterait que l'on mette ici un peu d'ordre : « L'idéal, ce serait en fait de disposer d'un corps de spécialistes en santé tropicale qui feraient des séjours de cinq ans dans le cadre de programmes bien déterminés et qui, eux, pourraient utilement accueillir les ONG. »

Quant à l'OMS, institution officiellement en charge de ces questions et qu'il a bien connue de l'intérieur, il est plus sévère encore : « Elle est faite de savants qui, pour la plupart, n'ont jamais mis un pied en brousse. Ils ne peuvent même pas imaginer que l'on doit savoir faire un diagnostic biologique sur le capot de la Land Rover avec le malade à ses côtés. » « J'ai écrit un livre sur l'OMS, ajoute-t-il. Je l'avais intitulé Les Couilles du pape, pour faire comprendre le peu de sens de son existence. Une des raisons pour lesquelles je ne veux pas le publier, c'est que quelques amis m'ont dit que j'étais encore loin de la vérité, que c'est bien pire. »

Derrière l'accent chaleureux du Sud-Ouest, la dent est dure, l'ironie dévastatrice. L'homme a beaucoup écrit – des traités mais aussi des récits, des romans, des pamphlets – et regorge de projets. Lapeyssonnie est un insoumis. Il a l'assurance de ceux qui savent avoir remporté d'écrasantes victoires et n'en tirent aucune vanité mais la satisfaction du travail bien fait, le souvenir de grandes émotions et l'impérieux besoin de poursuivre le combat.

Jean-Yves Nau  
et Claire Tréan

★ Du docteur Lapeyssonnie, aux Editions Robert Laffont : *Toubib des tropiques* (1982), *La Dernière Feuille de l'arbre* (roman, 1983), *La Médecine coloniale* (1988). Chez l'auteur (Le Moulin de Kerveno 56770 Plouray) : *Moi Jamot, le vainqueur de la maladie du sommeil* (1987), *Le Jardin des mangues* (1987), *Au nom de Dieu* (1992), *Célestement votre* (1999).

## Internet rattrapé par l'économie réelle

**LA FUSION AOL-Time Warner** a été saluée comme la première rencontre au sommet entre l'économie virtuelle et l'économie réelle. D'un côté, l'un des principaux représentants de la nouvelle économie, AOL, numéro un mondial de l'accès à Internet. De l'autre, celui de l'économie réelle, représenté par Time Warner, propriétaire de CNN, des dessins animés *Titi et Gros Minet*, du magazine *Time* et de la série *Friends*. Cette rencontre risque d'être explosive. Non pas tant parce que les deux partenaires se sont développés dans deux sphères qui n'ont pratiquement aucun point commun, avec des valorisations boursières, des taux de croissance, des coûts, des recettes et des cultures d'entreprise différents. Mais surtout parce qu'elle s'apparente au premier hold-up sur Internet, à la première tentative d'organisation marketing et financière de ce réseau libre, mondial et gratuit.

L'idée en revient à Steve Case, le patron d'AOL. Il est persuadé que, pour trouver leur chemin dans la jungle d'Internet, les internautes sont prêts à payer quelques dollars afin qu'un tiers opère une première sélection, trier les informations disponibles, proposer un catalogue de services et de produits, sécuriser et garantir les transactions financières réalisées sur le réseau mondial. AOL a déjà réussi à être le numéro un mondial de l'accès payant, par abonnement, à Internet, alors qu'il est possible d'y accéder gratuitement. Vingt millions d'internautes américains et quelques millions d'autres à travers le monde sont prêts aujourd'hui à débourser 20 dollars par mois (environ 130 francs) pour un service légèrement plus convivial que celui proposé par les partisans du gratuit.

La fusion avec Time Warner permet à AOL de passer à la vitesse supérieure. Il veut faire de ses abonnés des clients captifs qui consommeront des produits et services AOL Time Warner. Le nouveau groupe a même lancé son nouveau cri de guerre : « AOL anywhere », « AOL partout ». Déjà accessible en sept langues, dans quinze pays, il veut pouvoir rester en contact permanent avec ses abonnés : il sera présent sur tous les terminaux qui sont capables ou seront capables dans le futur de recevoir de l'image et du son numériques.

### OFFRE PLÉTHORIQUE

L'individu n'aura plus à passer d'un circuit de distribution à un autre. Il créera le sien, un « personal network » répondant exactement à ses besoins. Il demandera à recevoir les nouvelles du monde à heures fixes sur son téléphone portable, commandera trente minutes de musique pop pour son retour à la maison, visionnera sa série télévisée préférée dans un coin de son écran de micro-ordinateur dès qu'il l'ouvrira, commandera une heure de dessins animés sur la télévision des enfants à la sortie de l'école, aura son agenda personnel sur le tableau de bord de sa voiture, etc. Il sera maître de ses programmes. Mais pour cela il lui faut un interlocuteur capable de satisfaire ses nouveaux désirs.

AOL Time Warner ambitionne d'être celui-là. Le groupe devrait alors devenir une plate-forme de programmes et de services délivrables sous forme de paquets personnalisés sur tous les terminaux. Le pari d'AOL Time Warner est que l'abonné se satisfera des informations de CNN pour l'informer, qu'il choisira un film du catalogue Warner, commandera le dernier album de Cher, Madonna, REM ou Red Hot Chili Peppers et qu'il sera un fan de la série *Friends*. Autant de « produits » du groupe AOL.

Les nouveaux mariés se défendent déjà de tendre vers un tel modèle. Certes, AOL n'empêchera pas l'abonné de se lancer à l'assaut du réseau mondial pour trouver d'autres titres, d'autres films, d'autres sources d'information. Mais cette quête lui demandera tellement plus d'efforts que de se laisser guider par la présélection.

## Routiers : le mauvais combat des patrons

**LE PREMIER** mouvement social majeur de l'année restera sans doute comme l'un des plus atypiques. Non en raison du secteur concerné – les transports – mais de la population en grève : les patrons. Pendant quarante-huit heures, ceux-ci sont parvenus à bloquer les frontières, empêchant les camions étrangers de pénétrer en France, ce qu'ils n'étaient pas parvenus à faire lors d'un précédent mouvement en 1996. Même si 2 000 camions ont suffi pour parvenir à un tel résultat, le succès est réel, comme en témoignent les concessions accordées par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot.

A l'origine de la poussée de fièvre des employeurs : un projet de décret destiné à adapter la loi sur les 35 heures à la profession et l'augmentation du prix du gazole. Si cette dernière est indéniable, elle concerne toute l'Europe et ne cause donc pas un préjudice particulier aux entreprises françaises. Elle réduit éventuellement leurs marges si les transporteurs n'arrivent pas à répercuter les hausses sur les clients. Le projet de décret sur les 35 heures constituait donc la menace la plus sérieuse pour la profession. Réduire la durée du travail dans un secteur particulièrement soumis à la concurrence internationale ne peut *a priori* que nuire à sa compétitivité.

Pourtant, la situation est loin d'être aussi caricaturale que les

transporteurs routiers veulent le faire croire. Une enquête publiée mardi 11 janvier par UFBLocabail, une filiale de Paribas, confirme que cette profession craint la « concurrence déloyale » des routiers des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes règles, que ce soit dans l'Union européenne ou dans les pays d'Europe centrale. Mais cette même enquête montre aussi que 1999 a constitué un excellent millésime pour les transporteurs français, qui ont enregistré leur troisième année consécutive de croissance. Tous les indicateurs semblent au vert. Selon cette enquête, dont personne ne remet en cause le sérieux, parmi les quatre plus grands pays de l'Union européenne, les transporteurs français sont arrivés en 1999 en deuxième position en termes de croissance et de rentabilité après la Grande-Bretagne, devant les Allemands et les Italiens. Malgré le gazole et les 35 heures, ils prévoient une excellente année 2000. Leurs investissements devraient d'ailleurs largement dépasser la moyenne nationale.

Situé, comme le bâtiment ou le travail temporaire, au cœur de l'activité économique, le transport routier tire pleinement profit de la croissance. Les 35 heures semblent donc constituer une menace plus virtuelle que réelle. D'abord parce que le décret, même dans sa version initiale, permettait aux entre-

prises de faire travailler les chauffeurs qui font des grands trajets – et qui sont les plus soumis à la concurrence internationale – jusqu'à 220 heures par mois, soit 56 heures par semaine. On est loin des 35 heures ! Surtout parce qu'en n'envisageant la compétitivité que sous l'angle des coûts, les patrons de ce secteur se trompent d'époque. Malgré la libéralisation du cabotage – c'est-à-dire l'autorisation pour un transporteur étranger de charger un colis à Lille et de le décharger à Lyon – les Français ne se sont pas fait tailler des croutières par leurs concurrents des pays méditerranéens dont les salaires sont moins élevés.

### IMAGE TERNE

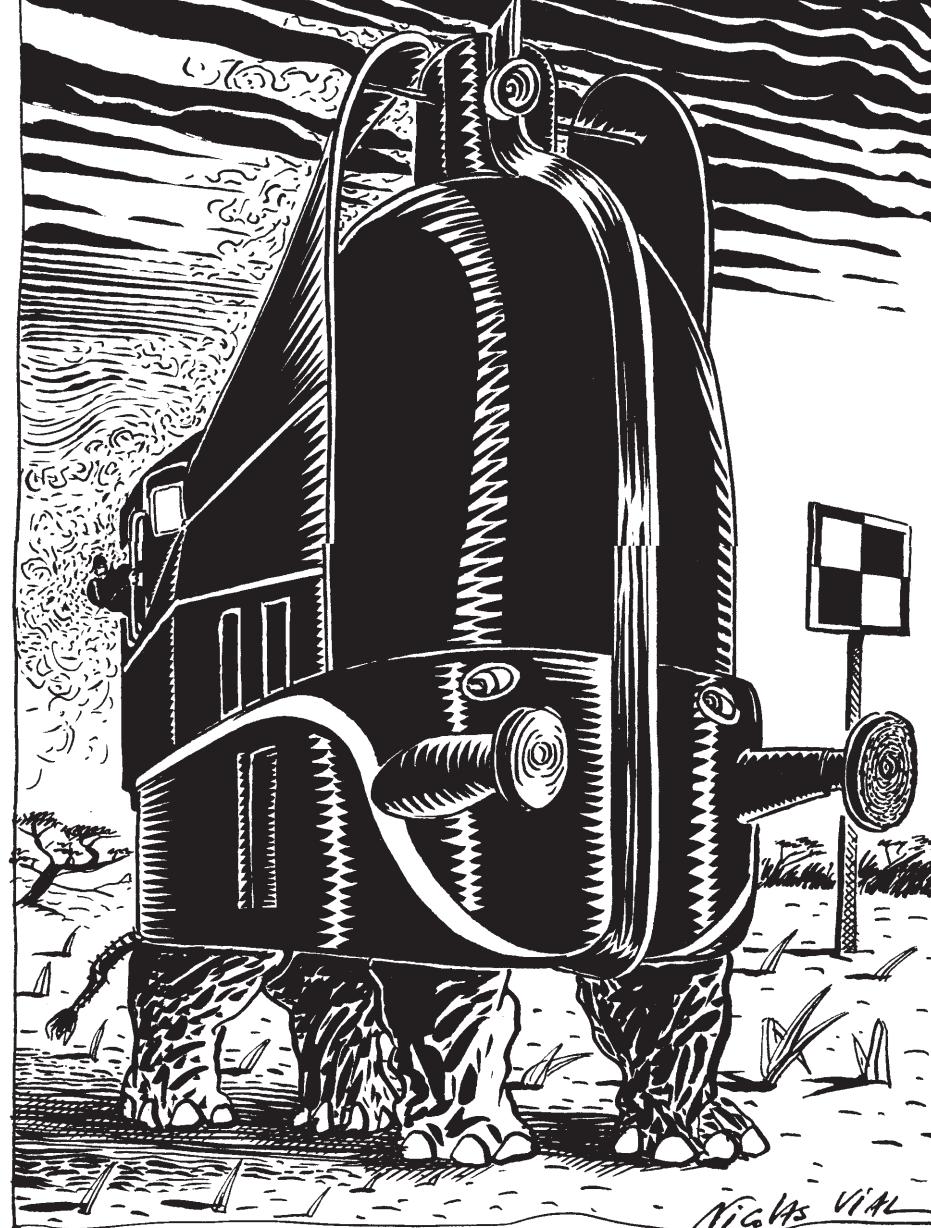
Non seulement le cabotage ne représente que 1 % du trafic de marchandises, mais il semble surtout le fait des transporteurs néerlandais ou allemands, mieux organisés ou disposant de chauffeurs plus qualifiés. C'est ainsi que, récemment (*Le Monde* du 29 octobre 1999), la profession a voulu dénoncer les pratiques d'un transporteur allemand, Willi Betz, dont les camions sont conduits par des conducteurs bulgares aux salaires défiant toute concurrence. Certes l'enquête menée par le patronat français a mis en valeur la différence de coûts mais elle a surtout montré que Willi Betz savait tirer profit d'un système très perfection-

né de communication par satellite qui lui permettait de charger davantage ses camions que ses concurrents. De repousser, M. Betz est presque devenu un modèle pour les employeurs français ! Alors que la profession se plaint de ses difficultés à recruter, ferrié contre une réduction du temps de travail qu'elle n'appliquera pas ou très peu n'était sans doute pas le combat le plus pertinent. Celui-ci ne peut que nuire à son image déjà passablement ternie et inciter les syndicats de salariés à protester à leur tour pour une réelle réduction du temps de travail. Alors que ceux-ci n'envisageaient pas de mobiliser les salariés contre le projet de décret, les barrages patronaux vont être à l'initiative de deux journées d'action syndicale pour une « réelle réduction du temps de travail ». Vis-à-vis de l'opinion publique, les syndicats n'auront aucun mal à démontrer que leurs horaires excessifs sont à l'origine de nombreux accidents de la route dont chacun d'entre nous peut être victime.

Les fédérations patronales du transport routier auraient donc davantage intérêt à valoriser leur image en améliorant les conditions de travail et les qualifications de ceux que le secteur emploie, tout en se battant au niveau européen pour que leurs concurrents fassent de même.

Frédéric Lemaître

## L'Etat-employeur par Nicolas Vial



21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télécopieur : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

### ÉDITORIAL

## La loi et le contrat

**L**e patronat a perdu la bataille des 35 heures mais, dans la guerre de communication qui sévit depuis la conférence sur l'emploi du 10 octobre 1997, il marque aujourd'hui un point. Oui, a reconnu le Conseil constitutionnel, les partenaires sociaux ont été malmenés. La seconde loi sur les 35 heures, soumise par l'opposition à la censure du Conseil, est jugée fautive par ce dernier sur quatre points, dont la méconnaissance des accords conclus en 1998 et 1999, au niveau des entreprises ou des branches, dans le cadre de la première loi. La revendication du Medef, lors du grand rassemblement qu'il avait organisé à Paris le 4 octobre 1999, était précisément le respect de « nos » accords. Et Jacques Chirac, lorsqu'il était intervenu au conseil des ministres, le 6 octobre, avait mis en garde le gouvernement contre le non-respect du « dialogue social ».

Les juges constitutionnels donnent donc raison, à ce sujet, aux patrons, aux syndicats qui ont signé des accords et au chef de l'Etat. Martine Aubry, qui avait invité les partenaires sociaux à s'engager rapidement dans des négociations en 1998, leur promettant que les plus empressés seraient les mieux traités, est prise au mot. Pour la durée de validité des premiers accords conclus, ceux-ci auront priorité sur la loi.

Sera-ce le cas du texte signé en juillet 1998 dans la métallurgie, sous la pression de la principale fédération du Medef – l'Union des industries métallurgiques et minières, à laquelle appartient Ernest-Antoine Seillière –, par Force ouvrière, la CFE-CGC et la CFTC ?

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directrice : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;  
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomaeu  
Directeur artistique : Daniel Royette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteur en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (éditoriaux et analyses) ;  
Laurent Grelismer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Délits) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Saigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Piailloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lessours (1991-1994)

**Le Monde** est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnes du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Idna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### La peine de mort rétablie en URSS

**LA PEINE** de mort, qui avait été abolie en URSS par une ordonnance du 26 mai 1947, vient d'être rétablie pour certains délits. Le nouveau décret, qui entre immédiatement en vigueur, précise qu'elle sera appliquée désormais dans les cas de trahison, d'espionnage, de sabotage, de désertion et de « diversion ». La peine de mort avait été remplacée en 1947 par une peine maximum de vingt-cinq ans de travaux forcés. Cette mesure avait donné lieu à un flot d'articles de propagande soulignant le caractère humanitaire du régime soviétique. On voit que cet « humanitarisme » n'a pas duré plus de trente et un mois...

Puisque l'on se voit contraint à Moscou de rétablir la peine de mort, faut-il en conclure que le gouvernement n'a plus « une entière confiance dans la solidité du système politique et dans l'unité indissoluble

A.P.

(15-16 janvier 1950)

### Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

*Le Monde* sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Un décalage sociologique croissant entre les partis de gauche et la société

**Comment les militants des partis de la gauche « plurielle » assimilent-ils les réalités de l'exercice du pouvoir ? Les Verts, pour qui il s'agit d'une première expérience, s'en accommodent fort bien, malgré le radicalisme de leurs aspirations. Les socialistes, convertis à une culture de gouvernement, acceptent les limites de l'action politique. Quant aux communistes, attachés à leur identité idéologique, ils se situent néanmoins clairement au sein de cet univers de la gauche. Ces partis souffrent toutefois de la faiblesse de leurs effectifs et de leur décalage avec la société**

**L**a simultanéité des trois enquêtes conduites en 1998 auprès des adhérents des partis de la gauche « plurielle » jette un éclairage cru sur l'ampleur du décalage qui existe entre la sociologie partisane et la société française. On connaît l'affaiblissement numérique des partis ; on peut mesurer, à travers les données recueillies, leur appauvrissement sociologique.

Le fait est d'autant plus grave que l'on pouvait attendre des partis de gauche qu'ils corrigent trois des principales insuffisances de l'univers politique : la sous-représentation des femmes, la faible place laissée aux jeunes et la mise à l'écart des catégories populaires (ouvriers et employés). Or sur aucun de ces plans la situation n'est satisfaisante, et sur deux des trois elle s'aggrave au fil des ans.

Le seul progrès enregistré tient à une plus grande féminisation. On l'observe au PCF comme au PS, pour lesquels on dispose de données de référence. De 1979 à 1998, parmi les adhérents communistes, la part des femmes progresse de 35 % à 40 % ; de 1985 à 1998, chez les socialistes, elle passe de 20 % à 26 %. On reste cependant assez loin de la proportion moitié/moitié qui nourrirait naturellement les objectifs de la parité.

En revanche, on observe un accroissement de l'exclusion des milieux populaires. Le Parti socialiste, qui n'a jamais recueilli beaucoup d'adhérents issus de leurs rangs, voit leur proportion encore bais-

ser. Les ouvriers ne représentent plus que 6 % des adhérents actifs (hors étudiants, retraités et sans profession) au lieu de 10 % treize ans plus tôt. Parti de la classe ouvrière, comme il aimait à se nommer, le PCF subit un très fort recul : parmi ses adhérents actifs, la proportion des ouvriers n'est plus que de 31 %, au lieu de 47 % vingt ans plus tôt.

Le plus préoccupant réside toutefois dans le tarissement des jeunes, ce qui prive les partis du sang neuf susceptible d'assurer à la fois la relève et la prise en compte des nouvelles préoccupations. En vingt ans, les moins de 30 ans reculent de plus de la moitié au sein du Parti communiste : ils comptaient pour 25 % des adhérents en 1979, pour 10 % seulement aujourd'hui. Au Parti socialiste, le pourcentage devient dérisoire : 5 % seulement. Les moins de 40 ans représentaient encore le tiers des socialistes en 1985, 14 % désormais.

## La méthodologie des enquêtes

L'enquête effectuée auprès des militants communistes a été réalisée au printemps 1998 en deux temps : connaissance de leur sociologie par dépouillement d'un échantillon aléatoire de 5 075 adhérents sur le fichier national du parti, puis envoi d'un questionnaire d'opinion auprès de cette population, qui a recueilli 1 038 réponses.

Pour le Parti socialiste, l'enquête a été conduite en avril 1998 par insertion, dans *L'Hebdo des socialistes*, organe destiné aux adhérents, d'un questionnaire qui a recueilli 12 291 réponses.

Pour les Verts, un questionnaire a été adressé, en novembre 1998, à un tiers des adhérents, soit 2 000 personnes sélectionnées par tirage au sort au niveau régional. Deux relances ont ensuite été effectuées, ce qui a permis de recueillir 1 361 réponses.

case 2, 15 % sur la case 3, ce qui place les Verts à la gauche du Parti socialiste (2 % en case 1, 45 % en case 2, 46 % en case 3).

**Si l'on constate des progrès dans la féminisation, le plus préoccupant, en revanche, réside dans le tarissement des jeunes**

On pourrait penser que le vieillissement des adhérents socialistes tient en partie à une méthode d'enquête – retour d'un questionnaire inséré dans le journal des adhérents – qui fait la part belle à la génération de l'écrit et au temps disponible. Mais les recoupements effectués par l'équipe de chercheurs, Henri Rey, Françoise Subilleau et Colette Ysmal, sur le fichier national du parti valident les données recueillies. La base du PS est aujourd'hui principalement composée de retraités et de fonctionnaires (plus de la moitié des actifs). Les jeunes, les salariés du privé, les personnes en situation précaire y sont peu nombreux, ce qui rend le parti dans ses profondeurs peu attentif aux demandes de redéfinition du contrat social.

Dans ce tableau désolé, le PCF, si affaibli soit-il, conserve quelques traits distinctifs. Par la composition de ses adhérents, il reste le parti le plus populaire, le plus ressemblant à son électeurat et le plus à gauche. Sa proportion d'ouvriers parmi les actifs est cinq fois supérieure à celle des socialistes, huit fois à celle des Verts. Les deux tiers de ses adhérents actifs sont des ouvriers ou des employés. La composition de ses effectifs ressemble à la composition de son électeurat, tant sur les critères du sexe que sur ceux de la profession ou du niveau de diplôme. Il compte ainsi 56 % d'adhérents n'ayant pas le niveau du baccalauréat, soit la même proportion que celle enregistrée parmi ses électeurs à l'occasion des européennes. Les adhérents communistes restent les plus à gauche : 49 % se classent sur la case 1 de l'échelle gauche-droite, contre 28 % des Verts et 2 % des socialistes.

La sociologie décalée du milieu partisan s'explique en partie par la crise de la politique, mais elle contribue aussi à l'amplifier. Les partis ont des effectifs faibles et ils sont de moins en moins le reflet de la société. Ils deviennent de véritables « machines », recrutant sur une base sociologique étroite un petit nombre d'adhérents destinés le plus souvent à devenir des professionnels de la politique.

**Jérôme Jaffré** est directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop).

## Les motivations des militants Verts résistent à l'exercice du pouvoir

**E**n 1989, un journaliste présidait, un rien ironique, que le temps viendra où « les Verts sauront mûrir, agacer moins les dents, montrer les leurs, se couler dans le moule ». Dix ans plus tard, le temps est-il venu ? Certes, les Verts ont évolué dans leur rapport au pouvoir, passant d'une position radicale d'extériorité totale, basée sur le refus de toute alliance – le fameux « ni droite ni gauche » –, à une stratégie plus compréhensive vis-à-vis de partenaires politiques potentiels. D'implicites à partir de l'année 1993, les tractations avec les forces de progrès, et surtout le Parti socialiste, deviennent officielles dès 1996. Elles permettent alors aux Verts d'entrer, à la suite d'un accord électoral, à l'Assemblée nationale puis dans le gouvernement de Lionel Jospin. Mais le parti a-t-il eu le temps de s'y préparer ? D'hypothétique, la gestion du pouvoir devient soudain centrale dans les préoccupations des Verts. Un an et demi après, comment les militants vivent-ils cette relation inédite au pouvoir ?

Le premier constat est simple : les Verts sont contents ! Au moment de l'enquête, conduite à la fin de 1998 – mais rien, depuis, dans leurs débats, ne paraît avoir inversé la tendance –, ils sont 79 % à estimer que « la participation des Verts à la majorité plurielle est pour Les Verts plutôt un bien », contre seulement 6 % qui pensent le contraire (« plutôt un mal ») et 21 % qui demeurent indécis (« ni l'un ni l'autre »). Cet engouement traduit une soudaine adhésion des Verts aux vertus du pouvoir ? En fait, la conversion des Verts en un mouvement soucieux de participer à l'exercice du pouvoir serait antérieure. 70 % des militants interrogés indiquent, en effet, qu'ils étaient favorables à une telle participation avant même les élections législatives de 1997. Seulement 16 % déclarent qu'ils étaient auparavant « plutôt opposés » à une telle expérience et 14 % qu'ils n'étaient « pas décidés ».

L'expérience du pouvoir n'a pas bouleversé ces équilibres : ceux qui étaient convaincus d'avance des vertus de la participation y sont restés favorables et, de plus, une partie de ceux qui étaient *a priori* réservés ont été convertis : au total on compte 14 % d'adhérents ralliés,

après coup, à la stratégie de participation. Qui sont ces convertis ? Ils viennent de tous les bords, mais surtout de cette frange du mouvement qui se définissait autrefois par le refus farouche de toute alliance : parmi ceux qui, sur l'échelle de positionnement politique, se placent sur la case « ni gauche ni droite », on compte ainsi 25 % de « convertis » à la participation au pouvoir avec les socialistes.

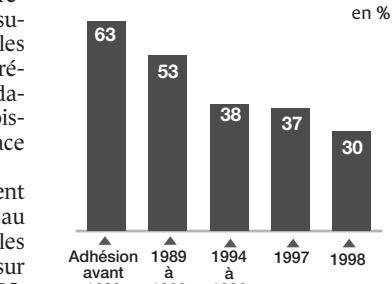
Une très large majorité des adhérents apprécie le travail effectué par la ministre Verte et par les députés écologistes : 81 % estiment que Dominique Voynet réalise un travail efficace, et l'action des députés recueille 79 % d'opinions positives. Même les militants qui se situent encore dans une optique « ni gauche ni droite » se déclarent très largement satisfaits de l'action de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (70 %) et de celle des députés (74 %). Quant aux adhérents les plus soucieux de la défense des questions environnementales (ceux qui sont en faveur de toutes les mesures de défense de l'environnement proposées dans le questionnaire), ils accordent un satisfaction équivalent à la ministre (83 %) et aux députés (81 %).

## La satisfaction de faire passer dans la réalité une partie de leurs idées l'emporte sur les déceptions

Sans doute peut-on penser que la satisfaction des Verts est motivée par le sentiment que leur participation au pouvoir a permis de promouvoir leurs idées. Tout dépend, il est vrai, du domaine considéré : pour ce qui est de l'environnement, 70 % d'entre eux estiment qu'ils ont « plutôt bien réussi à faire passer leurs idées dans la société ». Le sentiment de réussite est presque aussi marqué pour la parité (61 %) et, dans une moindre mesure, pour le partage du temps de

### Le déclin de l'environnementalisme

► MEMBRES D'UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT SELON LA DATE D'ADHÉSION AUX VERTS



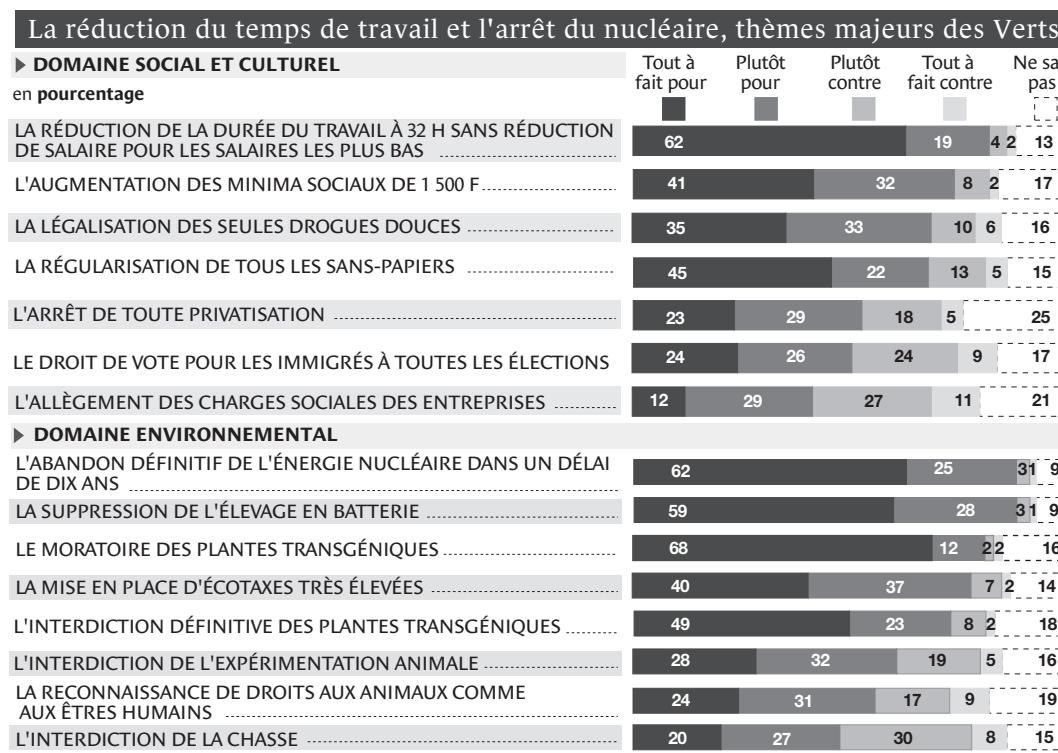
Quant à l'idée de « reconnaître des droits aux animaux comme aux être humains », il est évidemment bien difficile, au vu des simples réponses à cette question, de définir le contenu réel de ce que souhaitent les 55 % de militants écologistes qui se prononcent pour cette proposition. Mais il est intéressant de remarquer que l'idée n'est défendue que par 49 % des adhérents qui ont obtenu un diplôme universitaire (contre 65 % des adhérents qui n'ont pas atteint ce niveau).

La chasse, certes, vient en queue de liste, mais la majorité des Verts (47 %) est en faveur de son interdiction, contre 38 % qui désapprouveraient cette mesure. Il y a là de quoi convaincre les chasseurs que leurs ennemis jurés, les Verts, sont bien ce qu'ils n'ont cessé de dénoncer pendant la campagne européenne : des anticasses purs et durs, avec lesquels toute négociation serait vain. Et pourtant, bien que soutenue par une majorité de Verts, cette mesure est, de toutes celles dans le domaine de l'environnement, la moins unanime et celle qui est le plus souvent rejetée par les militants.

Les contradictions entre un radicalisme foncier et la participation à une majorité politique assez accommodante avec les réalités du pouvoir ne semblent donc pour l'instant guère vécues comme telles par les Verts français, différents, en cela, des Verts allemands. La satisfaction profonde de faire enfin passer dans la réalité une partie de leurs idées l'emporte décidément sur les déceptions. Il se peut évidemment que, depuis la date de cette enquête, davantage de militants aient sombré dans le pessimisme.

Mais pour l'instant, et vraisemblablement jusqu'à la prochaine assemblée générale des Verts, qui ne se tiendra qu'en novembre 2000, la contestation au sein du mouvement ne s'est pas organisée en une force réellement capable de remettre en question la politique actuelle de participation à la majorité « plurielle ».

**Daniel Boy** est directeur de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof) ; **Bruno Villalba** est chercheur au Craps de Lille.



## La défense de l'environnement et du social

**D**ÉFENDRE l'environnement ou promouvoir la réforme de la société ? A l'époque où le mouvement était dominé par la personnalité d'Antoine Waechter, le parti des Verts passait pour une formation « monothématique », limitée aux seuls enjeux environnementaux et, par là même, incapable de définir un programme politique d'ensemble. Comment les Verts ont-ils évolué aujourd'hui ? Les réponses au questionnaire (*lire tableau ci-dessus*) montrent que, dans les préoccupations des Verts, le social occupe une place fondamentale. Mais l'environnement n'a pas pour autant disparu et il n'y a pas réelle-

ment d'opposition entre ces deux objectifs.

Les plus radicaux sur la réforme de la société sont aussi les plus convaincus de la nécessité de politiques environnementales. Mais il y a aussi des signes de changement : aux origines du mouvement écologiste, on venait souvent à l'écoologie politique parce que l'on avait milité au sein d'associations de défense de l'environnement. Aujourd'hui, certains indices permettent de penser que l'environnementalisme « pur et dur » est de moins en moins souvent ce qui fait entrer en politique les militants Verts. Il apparaît ainsi que les adhérents récents appartiennent beaucoup moins souvent à des as-

sociations de défense de l'environnement que les adhérents les plus anciens (*voir graphique page 16*).

L'environnement n'est donc plus la seule porte d'entrée dans l'écoécologie politique. D'autres chemins ont pris le relais : parmi ceux qui ont adhéré dans les années 80, moins du quart avaient auparavant appartenu à une autre organisation politique. Aujourd'hui, c'est plus du tiers des militants qui sont passés par d'autres mouvements politiques, petites formations écologistes ou courants d'extrême gauche, avant d'adhérer aux Verts.

**D. B. et B. V.**

## La vie en vert au quotidien

**D**ANS leur vie quotidienne, les adhérents Verts se distinguent par certains comportements spécifiques. A quoi ressemble un repas écolo ? La viande n'est pas, chez eux, indispensable : 45 % en mangent peu, 3 % pas du tout. Très peu cependant (7 %) vont jusqu'à adopter un régime végétalien, végétarien, macrobiotique, instinctive, etc. Les Verts sont des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique : 38 % en consomment régulièrement, 39 % parfois. Les Verts sont nombreux à appliquer l'idée du recyclage au quotidien : 82 % des adhérents trient régulièrement leurs déchets. Beaucoup utilisent également des produits d'entretien ayant un label écologique (41 % en consommant régulièrement, 39 % parfois), et du papier recyclé (38 % régulièrement, 44 % parfois). Les Verts, comme un nombre croissant de Français, font appel à d'autres médecines que la médecine classique : l'homéopathie (41 %, contre 36 % dans l'ensemble de la population française), l'acupuncture (9 %) et les autres médecines douces (17 %).

Ce qui détermine le plus fortement les pratiques quotidiennes des adhérents Verts, c'est l'ancienneté dans le parti et le degré d'intégration dans l'organisation : plus on est ancien dans le parti et bien intégré dans celui-ci, plus on pratique l'écologie au quotidien. Par exemple, 49 % de ceux qui fréquentent d'autres Verts quotidiennement mangent bio, contre 38 % de ceux qui n'ont jamais de contacts ; 50 % de ceux qui ont adhéré depuis plus de dix ans consomment régulière-

ment du papier recyclé, contre 35 % de ceux qui ont adhéré depuis moins de deux ans. Cela tendrait à montrer qu'il existe bien une « culture écologiste », qui s'acquiert à l'intérieur du parti, par imprégnation. L'appartenance au groupe a tendance à engendrer un mode de vie spécifique. Ce style de vie n'est pas propre aux écologistes français : en Angleterre, les adhérents du Green Party sont encore plus pratiquants (*voir Florence Faucher, Les Habits verts de la politique*, Presses des Sciences Po, 1999).

Même si la totalité des Verts français n'adopte pas l'ensemble des comportements cités, il existe néanmoins une spécificité culturelle dans ce parti. Cette singularité est pour partie liée à des aspects idéologiques ; mais elle est également corrélée à l'intensité de la sociabilité partisane. Comme naguère le PCF avait engendré la « culture des camarades », le parti écologiste est, d'une certaine façon, porteur d'une « vie en vert ».

**Agnès Roche** est chercheuse à l'université d'Auvergne.

## Les adhérents socialistes font naître un « parti d'opinion »

**E**TRE adhérent d'un parti au pouvoir quand on se veut porteur d'un projet de transformation sociale peut présenter quelque inconfort et conduire à s'exposer à certaines contradictions. Interrogés en avril 1998, les adhérents du PS paraissent s'accorder assez aisément de cette contrainte : ayant en effet intériorisé un modèle d'articulation entre le pouvoir politique et la société largement dépendant de l'état de l'opinion, ils fondent les rapports entre le pouvoir et le parti sur la base d'une culture de gouvernement. La tension traditionnellement observée entre une rhétorique de la radicalité portée par le parti et le réalisme gestionnaire propre au gouvernement socialiste, si elle n'a pas totalement disparu, paraît fortement réduite.

Une des raisons essentielles de cette évolution réside sans doute dans la modestie des attentes à l'égard du politique : près des deux tiers des adhérents jugent que, « dans les conditions actuelles d'une économie de marché, à l'heure de la mondialisation, les possibilités d'action d'un gouvernement » sont assez ou très réduites. Les propos

fameux de Lionel Jospin sur l'impuissance publique lors de l'affaire Michelin prennent une résonance particulière dans cette acceptation des limites de l'action politique par ceux-là mêmes qui ont pour vocation de les repousser. Dans le même temps, 81 % des socialistes estiment qu'avec l'élevage du niveau d'information des citoyens les dirigeants doivent tenir le plus grand compte de l'opinion publique. Les trois quarts des adhérents reconnaissent que les partis sont plus intéressés à représenter les électeurs que les militants.

Cependant, tout en souscrivant à ces propositions, 62 % des adhérents disent avoir rejoint le PS pour participer à la transformation de la société.

Ces observations ne doivent cependant pas être exagérées. L'ouverture à l'autre est largement plus répandue chez les adhérents socialistes que chez les électeurs. Par exemple, 59 % des Français interrogés en 1997 disent qu'il y a trop d'immigrés en France alors que 44 % des électeurs socialistes et seulement 29 % des électeurs donnent la même réponse. De la même façon, 28 % seulement des Français sont tout à fait d'accord avec la pro-

## Les membres du Parti communiste entre révolution et « mutation »

**L**ES récents débats sur la politique économique et sociale du gouvernement, et les clivages qu'ils ont révélés, ont mis en question la cohésion de la « gauche plurielle », et notamment l'attitude du Parti communiste au sein de la majorité. Une enquête, conduite au premier semestre 1998, auprès d'un échantillon d'adhérents du PCF, éclaire la position des communistes. Celle-ci est d'abord marquée par la persistance d'une certaine identité idéologique, mais aussi par le net sentiment d'appartenir à l'univers de la gauche et, surtout, par une diversité croissante des opinions au sein du parti, qui renvoie au débat sur la « mutation » engagé par Robert Hue.

Les communistes français restent massivement attachés à certaines références qui ont fondé l'identité des partis léninistes et qui continuent à les singulariser au sein de la gauche gouvernementale. L'*« internationalisme »* est toujours considéré comme un terme d'actualité par 80 % d'entre eux, ainsi que la *« lutte contre l'imperialisme »* (86 %). Il en va de même pour la *« lutte des classes »* (88 %) et, à un moindre degré (70 %), pour la *« socialisation des moyens de production »*. Une même fidélité à la tradition idéologique du communisme explique l'attitude générale concernant le rôle du pouvoir politique et les pratiques gouvernementales. A l'opposé de l'attitude des adhérents socialistes (*lire page XX*), 79 % des communistes estiment que, « pour changer les choses dans le pays, il suffit de le vouloir vraiment ». Et, comme une réponse indirecte aux propos télésvisés du premier ministre, 82 % disent que *« l'intervention de l'Etat dans l'économie est un facteur de progrès »*.

Il existe cependant des thèmes – et non des moindres – qui ne font plus l'unanimité au sein du parti, et sur lesquels la singularité radicale du PCF tend à s'estomper sous la pression du contexte social et historique. Le *« rôle dirigeant de la classe ouvrière »*, élément central de la vulgate léniniste et du projet révolutionnaire, est perçu comme *« dépassé »* par une majorité des adhérents (53 %, contre 42 %). Quant au jugement porté sur les anciens *« régimes socialistes »*, naguère pierre de touche de l'orthodoxie, il divise profondément les communistes : 44 % seulement estiment que les pays d'Europe de l'Est ont tiré profit de ces régimes, contre 49 % qui en ont une appréciation défavorable.

L'originalité communiste, dont on mesure la persistance, n'empêche pas les adhérents du parti de se situer clairement au sein de la gauche. Invités à noter les formations politiques de 1 à 10 selon le degré de sympathie qu'elles leur inspirent, les communistes opèrent d'abord une claire distinction entre gauche et droite,

ce qui n'a pas toujours été le cas dans l'histoire du communisme français, qui a parfois mis sur le même plan « sociaux-traitres » et « réactionnaires ». Alors que les notes moyennes attribuées aux partis de droite se situent entre 1 et 2, les formations de gauche obtiennent respectivement : 5,17 pour le Mouvement des citoyens, 5,10 pour les Verts, 4,93 pour le Parti socialiste, 4,78 pour la Ligue communiste révolutionnaire, mais seulement 3,86 pour un Parti radical de gauche quelque peu suspect de centrisme. Ces cotations marquent, au-delà des conflits et des méfiances, la réalité de l'alliance entre le PCF et le PS. Ce dernier est à peine moins bien noté que le MDC ou les Verts, que le Parti communiste cherche souvent à rallier à ses combats, il est vrai dans des combinaisons à objet et à géométrie variables. Le cas de la LCR, certes étrangère à la coalition gouvernementale, est un peu particulier. Le parti d'Alain Krivine obtient parmi les militants communistes une sympathie tempérée par la rémanence d'une vieille aversion pour le trotskisme : les notes basses (de 1 à 3) sont plus nombreuses que pour les autres partis de gauche, mais aussi les notes hautes (de 8 à 10), qui traduisent probablement une certaine attraction pour l'action (ou le verbe) révolutionnaire.

Les deux autres groupes, beaucoup plus importants puisqu'ils comprennent chacun près de quatre dixièmes de l'échantillon, ont en commun d'être acquis au changement dans le parti. Ils se distinguent cependant l'un de l'autre par l'ampleur de la révision idéologique qu'ils sont prêts à assumer, mais aussi par leurs caractéristiques sociales. Les adhérents qui veulent accélérer la mutation de leur parti sont plus critiques envers les régimes communistes passés et actuels, un peu plus favorables à la démocratie suédoise, même si leur jugement concernant le PS français n'est guère différent. Ils sont, de loin, les moins acquis au *« rôle dirigeant de la classe ouvrière »* (31 %, contre 45 % dans le groupe qui se satisfait le plus du rythme actuel du changement dans le parti).

Cette aspiration à un changement plus radical est plutôt portée par les adhérents les plus jeunes, les plus diplômés, les mieux dotés socialement. Ainsi, alors que la demande d'une « mutation » renforcée concerne globalement 41 % des opinions exprimées, elle touche 48 % des moins de 30 ans, 53 % des cadres supérieurs et 48 % des enseignants, contre 28 % seulement des ouvriers et 37 % des employés. En définitive, c'est auprès des couches populaires, qui ont toujours formé sa base naturelle, que le Parti communiste français pourrait connaître, dans son *« aggiornamento »* soigneusement contrôlé, des difficultés comparables à celles que rencontra le PC italien dans sa démarche de transformation radicale.

**François Platone et Jean Ranger** sont directeurs de recherche au CNRS-Cevipof.

ni la position dans la hiérarchie du parti qui suffisent à segmenter les opinions. On aurait pu s'attendre à ce que la diversité des origines et des appartenances, le partage des fonctions partisanes et électives soient associés à des représentations différentes du rôle du PS. En fait, on ne voit guère se dessiner d'opposition entre une logique instrumentale propre aux élus et une logique idéologique propre aux simples militants. Qu'il s'agisse de la définition du parti, de la construction européenne ou des réformes à mettre en œuvre, l'homogénéité des réponses est de règle. On ne peut plus relever que des nuances entre culture militante et culture gestionnaire.

Ce qui paraît identifier avant tout les membres du PS renvoie à leurs convictions européennes. Quand on les compare aux électeurs socialistes et à l'ensemble des Français, on observe l'importance singulière de leur engagement européen : 86 % éprouveraient de grands regrets si l'Union européenne était abandonnée, contre seulement 57 % des électeurs socialistes et 47 % des Français ; 92 % estiment que la mise en place de l'euro est une bonne chose, contre respectivement 68 % des premiers et 61 % des seconds. Enfin, les deux tiers des adhérents se disent *« autant européens que français »*, contre moins de la moitié des électeurs socialistes et un tiers seulement des Français.

Ces observations ne doivent cependant pas être exagérées. L'ouverture à l'autre est largement plus répandue chez les adhérents socialistes que chez les électeurs. Par exemple, 59 % des Français interrogés en 1997 disent qu'il y a trop d'immigrés en France alors que 44 % des électeurs socialistes et seulement 29 % des électeurs donnent la même réponse. De la même façon, 28 % seulement des Français sont tout à fait d'accord avec la pro-

Cette gauche non structurée d'un parti qui a effectué sa mue idéologique se distingue, par exemple, en affirmant beaucoup plus souvent que la société est caractérisée par la lutte des classes (41 % se disent tout à fait d'accord contre 24 % des autres membres du PS) ou en exprimant en majorité son complet accord avec le vote des étrangers aux élections locales. Cependant, la distinction assignée au parti lui-même ou la croyance dans la faiblesse des marges d'action du politique.

La représentation d'un parti de transformation sociale, comme les anciens débats entre les deux gauches, paraissent aujourd'hui bien dépassés. Le relativisme unanime qui prévaut dans les rangs socialistes doit beaucoup à l'intériorisation d'une culture de gouvernement qui fait perdre aux militants leur rôle d'aiguillon et les conduit à accorder une grande importance à leur représentation de l'opinion publique, au risque d'en devenir une simple caisse de résonance.

**Henri Rey et Françoise Subileau** sont directeurs de recherche au Cevipof.

# Voici ma part de vérité

*par Henri Konan Bédié*

**L**A démocratie serait-elle si dangereuse pour l'Afrique que l'on en vienne à lui préférer le pouvoir des armes comme régulateur de la vie politique ? Des échéances électoralas programmées constituerait-elles une menace trop forte pour en arriver à stopper le processus démocratique par la force ?

En somme, la démocratie serait-elle un bon système pour certains, inadapté pour d'autres ?

Ce sont les questions, bien au-delà de mon sort personnel, que soulève le coup d'Etat militaire que vient de subir la Côte d'Ivoire, jusque-là un des rares pays de stabilité et de paix en Afrique.

En effet, comment peut-on, aujourd'hui, décentrer justifier une prise de pouvoir par la force ? Comment peut-on légitimer le principe d'un coup d'Etat ? Il faut croire que, pour certains observateurs, hélas, l'Afrique ne mérite que cela. C'est en tout cas ce que j'ai lu et entendu dans les médias. Voici donc des putschistes présentés en Occident comme des modèles de renaissance, au moment même où l'Organisation de l'unité africaine ne veut plus accepter en son sein des représentants dont la raison d'exister repose sur un coup de force.

On voudrait donc accréder la thèse de jeunes et courageux militaires libérant un pays. Mais libéré de quoi ?

taires libérant un pays. Mais libéré de quoi ? Cela mérite d'être regardé de plus près, surtout lorsqu'une junte militaire installe, à la place d'un gouvernement légitime, à neuf mois des élections, une équipe émanant des partis minoritaires de l'Assemblée nationale dissoute.

Voici ma part de vérité.

Sur le caractère pacifique du coup de force tout d'abord. Si le sang n'a pas coulé, c'est parce que la mutinerie n'a pas été réprimée, se transformant ensuite, selon un scénario évidemment conçu à l'avance, en coup d'Etat. De la même façon, si j'ai finalement dû renoncer à rester sur le sol ivoirien, c'est afin d'éviter que soient mises à exécution les menaces explicites de bain de sang qui auraient pu affecter les militaires français qui avaient bien voulu assurer ma protection, mais aussi, sans doute, la communauté française, et peut-être d'autres étrangers résidant en Côte d'Ivoire.

**Sur l'Etat de droit.** De tout temps, les autorités ivoiriennes n'ont fait qu'appliquer les lois en vigueur. Qu'il s'agisse de la loi anticasseurs, votée à l'initiative du gouvernement de M. Alassane Ouattara, à l'époque où il était premier ministre, ou celle exigeant la nationalité ivoirienne pour diriger un parti politique, ces textes ont été discutés et adoptés par un Parlement issu du suffrage universel. Ne

l'oubliions pas. Il en va de même pour ceux définissant les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême. J'ai d'ailleurs souhaité, en son temps, assouplir ces conditions, mais le législateur a considéré comme essentiel, dans un pays accueillant sur son sol 35 % de population étrangère, que le président de la République soit incontestablement d'origine ivoirienne.

**On voudrait accréder la thèse de jeunes et courageux militaires libérant un pays.**  
**Mais libéré de quoi ?**

De plus, tout le monde sait que j'étais sur le point de décider une mesure de clémence à l'égard des dirigeants du Rassemblement des républicains (RDR), condamnés à la suite des casses opérées à Abidjan, le 27 octobre dernier. Quand bien même cet Etat de droit pouvait être contesté par certains, car nous étions en démocratie, il est aujourd'hui mis entre parenthèses par la force des armes. En conséquence, c'est en dehors de toute

procédure légale que la junte menace, frappe, arrête ou épure, au point qu'une trentaine d'officiers supérieurs, tous d'origine akan, sont détenus, ainsi que des ministres et hauts fonctionnaires dont la seule faute est d'avoir servi loyalement l'Etat.

Qui oserait encore parler de liberté et d'indépendance de la justice, dès lors que le président de la Cour suprême est arbitrairement arrêté, que le procureur ayant instruit le dossier de faux et usage de faux des pièces d'identité de M. Alassane Ouattara a été molesté et emprisonné, que le juge chargé de rendre la décision a été sommé de délivrer un non-lieu concernant toutes les procédures en cours, le jour même de l'arrivée de M. Ouattara en Côte d'Ivoire, trois jours après le coup d'Etat. Sous quels fumées d'opprobre s'engagent la justice et les libertés en Côte d'Ivoire ?

Par ma formation, par ma culture, j'ai toujours été un démocrate, j'ai gouverné mon pays en libéral, je n'ai aucun sang sur les mains, même pas celui d'un condamné à mort. J'ai toujours fait en sorte que les libertés fondamentales, et en particulier les libertés d'expression et d'association, soient totales. Et elles l'ont été. Aussi suis-je profondément attristé qu'une chape de plomb pèse désormais sur toute une partie des Ivoiriens qui se sentent surveillés,

écoutés, et sont interdits de parole. La presse du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) est absente du débat national parce que ses journalistes pourchassés sont en fuite.

**Sur la corruption.** J'ai probablement une pratique trop scrupuleuse à l'égard de la dignité des personnes et des accusations sans preuves. La corruption dans les pays en voie de développement ne reculera pas avec de grandes harangues ou des règlements de comptes à coup d'audits conduits sous la pression des mitrailllettes. Pour ma part, chaque fois qu'un dysfonctionnement a été mis en lumière, j'ai encouragé une action rapide et vigoureuse de la justice, comme ce fut le cas dans le dossier de l'Union européenne concernant la santé. C'est ainsi que plusieurs dizaines de personnes, parmi lesquelles de hauts responsables de la santé, ont été emprisonnées à la suite de détournements avérés. Et comme un incroyable coup porté à la plus élémentaire justice, ils ont été libérés par les putschistes, comme d'ailleurs des milliers de prisonniers de droit commun qui vont maintenant agraver l'insécurité, notamment à Abidjan.

**Sur la situation financière.** En 1993, j'ai trouvé une situation économique et financière désastreuse. Grâce, notamment, à la dévaluation du franc CFA, qui n'aurait pas été possible sans notre détermination, mon pays a retrouvé le chemin de la croissance, maîtrisé l'inflation, développé l'investissement et réalisé d'importants programmes sociaux. Les salaires de la fonction publique ont toujours été payés. La Côte d'Ivoire a fait face à ses obligations vis-à-vis des bailleurs de fonds, condition impérative pour bénéficier de l'allègement, voire de l'annulation, de la dette, qui engloutit la moitié du budget de l'Etat.

La collaboration avec l'Union européenne avait repris et toutes les mesures correctives avaient été arrêtées d'un commun accord. J'avais même pris le risque considérable de supprimer la compensation sur les filières café et cacao, sur l'injonction des bailleurs de fonds, condition impérative pour bénéficier de l'allègement, voire de l'annulation, de la dette, qui engloutit la moitié du budget de l'Etat.

Tout cela est à présent remis en cause. La Côte d'Ivoire est mise au ban des nations par le coup d'Etat. Elle serait isolée économiquement, ses investissements publics et privés suspendus, si le remboursement de la dette était reporté.

Quant à l'argument « c'est la faute de mon prédécesseur », non seulement il a déjà trop servi pour être crédible, mais surtout il est faux. J'avais pris toutes les dispositions, à partir du programme de privatisations et à l'aide de crédits-relais, pour assurer, durant ce premier trimestre, le fonctionnement normal de l'Etat et négocier ardemment, durant cette période, les concours internationaux nécessaires à l'exécution de notre budget. L'annulation de ce dispositif est de la seule responsabilité de ceux qui ont joué avec le feu. Ils en portent seuls la responsabilité devant le peuple ivoirien et devant l'Histoire.

**Sur l'ivoirité.** On a détourné de son sens originel, par calcul politique et volonté de désinformer, un concept noble et fédérateur. Il avait pour seul objectif de forger une culture commune pour tous ceux qui vivent sur le sol ivoirien, étrangers comme nationaux. Justement parce que les équilibres sont fragiles dans un pays accueillant tant d'étrangers, j'ai souhaité créer un vaste mouvement d'intégration et d'assimilation, pour que toute personne vivant sur notre sol, toutes ethnies et régions confondues, Ivoiriens comme Burkinafés, Guinéens comme Libanais, tous se reconnaissent dans une synthèse culturelle et se sentent solidaires du destin de la Côte d'Ivoire.

J'observe que les principales critiques faites à la nouvelle équipe dirigeante, dans la presse ivoirienne, portent sur sa composition régionale, qui ne reflète pas l'ensemble du pays. En ce qui me concerne, une de mes priorités politiques a été de réaliser un développement équilibré de toutes les régions de la Côte d'Ivoire par une juste répartition des investissements. A ce propos, le procès médiatique de l'aménagement de Daoukro a pris une dimension volontairement polémique, uniquement parce qu'il s'agit de mon pays d'origine.

**On a détourné de son sens originel, par calcul politique et volonté de désinformer, l'ivoirité, un concept noble et fédérateur**

Restent, comme toujours, les vrais enjeux, ceux dont on parle le moins. Je pense bien entendu au poids de la dette, qui nous enlève toute marge de manœuvre, ainsi qu'à la baisse des cours du cacao, qui déstabilise infinité plus l'économie ivoirienne que l'attente des concours des bailleurs de fonds. Si la mondialisation reprend d'une main davantage que ce qu'elle donne de l'autre, ce marché de dupes condamne les pays en développement.

Reste également, par souci des réalités, à ne pas pratiquer la politique du pire. Malgré les difficultés, par-delà les atermoiements, tout en luttant contre l'arbitraire, il faut tout faire pour mettre en œuvre la résolution de la conférence de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest visant à organiser, avant juin 2000, des élections libres et transparentes. J'espère ainsi de toutes mes forces que les menaces actuelles d'instabilité et de désagrégation céderont le pas à l'expression souveraine du peuple ivoirien.

**Henri Konan Bédié**, président de la République de Côte d'Ivoire, destitué le 24 décembre 1999 par le général Robert Gueï.

## AU COURRIER DU « MONDE »

### LA SNCF ET SES USAGERS

Pour l'exploitation du réseau après intempéries, la SNCF vient de montrer ses faiblesses. Par contre, sa supériorité éclate dans l'exploitation des usagers en période de crise. Des milliers de voyageurs ont été contraints de changer plusieurs fois leurs réservations dans les TGV, surtout dans le Sud-Ouest, et donc d'échanger plusieurs fois leurs billets. Ils ont alors découvert qu'une fois échangé un billet n'était plus échangeable. Ils ont dû payer deux ou trois fois le prix de leur transport et attendre un remboursement dont on leur dit qu'étant donné les circonstances il prendra plusieurs mois (...). Beaucoup d'usagers s'en accommodent en rechignant et après une longue attente, mais le désarroi des gens modestes est pénible à voir. J'ignore si le règlement sur l'échange des billets se justifie dans les temps normaux, il est certainement injuste et parfois cruel lorsque le trafic est paralysé.

Jean Labbens  
Fourcès (Gers)

### URGENCES

Dans la nuit du 26 au 27 décembre 1999, notre fille arrive vers 1 h 20 sur un brancard dans le service des urgences de l'hôpital Lariboisière. Vers 2 heures, l'infirmier est en mesure de constater des douleurs abdominales aiguës, caractéristiques d'une hémorragie interne. Malgré ces signes alarmants, ce n'est pas une heure après, deux heures après, trois heures après, mais quatre heures après l'admission qu'une opération urgente est effectuée en extrême... à 5 h 45 ! Bien sûr, merci à l'unique interne de garde, débordée, merci au chirurgien et à tout le dévoué personnel, mais cela n'empêche pas la violence de mon émotion en me remémorant ce cauchemar. Comment des services publics peuvent-ils délibérément laisser se dégrader des lieux si fréquentés et si vitaux. La carence grandissante de l'effectif soignant est alarmante. Cet espace d'ultime recours où toutes les détresses convergent et s'accumulent ne risque-t-il pas de devenir parfois l'antichambre de la mort ?

Micheline Labeda  
Evreux (Eure)

**Plus de 600 000 internautes ont déjà compris que la liberté était forcément gratuite.**



Pour tous renseignements contactez-nous au **0825 809 808** (0,99 F TTC la minute, partout en France).

Merci aux plus de 600 000 femmes et hommes qui nous ont rejoints en quelques mois pour partager la plus belle vision de l'Internet : un espace de liberté dont nous repoussons sans cesse les limites. Apporter aux internautes, non seulement la gratuité de l'accès, mais aussi de plus en plus de services, de richesses et de sens, c'est clairement la meilleure voie pour construire chaque jour l'Internet de demain.

**Liberty**®

être gratuit ne nous donne pas de limites\*

# Un fascisme renaisant en Roumanie

par Isac Chiva

**T**RÈS récemment, l'important quotidien bucarestois *Adevărul* (*La Vérité*) a publié sous la plume de Constantin Coroiu et sous le titre « *Legionarii ieșeni omagiază azi "leagănul miscării"* » (« Les légionnaires de Jassy rendent aujourd'hui hommage au "berceau du mouvement" ») une brève information stupéfiante à plus d'un titre. On y apprend que, le 8 novembre 1999, en l'église Saint-Spiridon, s'est tenu un service religieux destiné à commémorer l'acte solennel par lequel, le 8 novembre 1940, le général Ion Antonescu, président du conseil des ministres, Horia Sima, vice-président du conseil et commandant du mouvement de la Garde de fer, ainsi que le roi Michel I<sup>e</sup> ont proclamé la capitale de la Moldavie « berceau du mouvement légionnaire » qui y avait été créé par Cornelius Zelea Codreanu en 1927, sous le nom de Légion de l'archange Michel.

Dans la foulée, on nous explique que cette cérémonie est organisée conjointement par des membres de cette première forme du mouvement légionnaire (transformé par la suite en *Tout pour la patrie*, avant de prendre, en 1930, le nom de Garde de fer).

A la tête de cette nouvelle « légion », on trouve le capitaine légionnaire Mihai Popa. Un symposium était simultanément organisé par cette organisation et par une Ligue de défense de la vérité historique, dont l'animateur est Dan Pieptu. Et les participants étaient vêtus de chemises vertes, équivalent roumain des chemises brunes hitlériennes. Jusque dans le rituel d'appel des noms des légionnaires décédés, cette cérémonie reprenait le modèle d'origine.

On sait à quel point, en Rouma-

nie comme dans d'autres pays de l'Europe de l'Est, au cours des années qui ont suivi l'écrasement des régimes totalitaires rouges - ou, comme à Bucarest, rouges - s'est développé l'usage de la comparaison entre stalinalisme et nazisme, allant jusqu'à leur identification, en vue d'occulte les entreprises d'extermination des juifs ayant tout, puis d'autres - nombreuses - compromissions politiques.

## La récente cérémonie de Jassy revêt une signification d'une gravité extrême

Mais avec la cérémonie de Jassy, il s'agit d'autre chose : d'une initiative qui revêt politiquement une signification d'une gravité extrême. Parce que la Garde de fer, le mouvement fasciste roumain actif depuis les années 20, a été un des partis d'extrême droite les plus précocelement totalitaires, les plus obscurantistes et mystiques, les plus violents et meurtriers de l'Europe du lendemain de la première guerre mondiale !

Une littérature historique abondante depuis des décennies l'atteste pleinement et sur tous les plans : volontarisme nationaliste exacerbé ; obscurantisme violence antiscientifique ; élimation physique des adversaires politiques ; violence physique dans la rue... Et lorsqu'en janvier 1941 les légionnaires tenteront de s'emparer du pouvoir contre leurs alliés au gouvernement, en tuant au passage nombre de juifs, à Bucarest notamment.

ment, le général Antonescu les écrasera, tout en continuant par la suite leur politique, comme le montre le massacre de Jassy en juin 1941.

Il s'ensuivit, après cet épisode de janvier 1941, une émigration fasciste roumaine facilitée par les alliés allemands du gouvernement roumain, émigration présente depuis dans plusieurs pays européens, alors que bien des éléments de l'idéologie légionnaire allaient être récupérés et utilisés d'abord par la dictature roumaine du temps de guerre puis par le national-communisme de Ceausescu.

Parce qu'avec la commémoration de Jassy on se trouve devant la reconstitution politique et publique d'un parti fasciste qui a eu sa part de culpabilité attestée, au-delà du moindre doute, en matière de crimes contre l'humanité, une réaction internationale doit être envisagée ! Que dirait-on si la reconstitution de la NSDAP était tentée en Allemagne ? Que ferait-on si une telle initiative survenait dans un autre des pays qui ont formé le grand rassemblement fasciste de la seconde guerre mondiale ? Comment accepter que l'acte public et solennel de Jassy survienne sans qu'apparemment les pouvoirs publics roumains ne s'en émeuvent et alors que ce pays vient de prendre rang parmi les pays aptes à adhérer à l'Union européenne ?

Il fallait que cela fût dit ; il fallait que l'opinion publique française en fut informée ; et, parce que je suis né à Jassy et que j'y ai vécu jusqu'en 1945 et que j'ai vu de près tout cela, il me fallait en témoigner.

**Isac Chiva** est ancien directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

## Si Pinochet a toute sa tête...

Suite de la première page

Est-ce le cas du général chilien ? Je ne le crois pas, bien qu'il soit difficile de se prononcer sans avoir eu accès aux examens pathologiques du patient. Je soupçonne Pinochet d'être pleinement, et non sans astuce, lui-même ; il sait clairement qui il est, se souvient parfaitement de ce qu'il a fait et des ordres qu'il a donnés. Je suis sûr qu'il est capable de répondre à des questions très simples, comme « Qu'avez-vous pris aujourd'hui au petit déjeuner ? » Et puisqu'on parle de petit déjeuner : « Vous souvenez-vous que vous le preniez chaque matin au Chili avec le général Manuel Contreras, chef de votre police secrète, pendant une heure et demie chaque matin, des années durant ? Au fil de ces heures et de ces innombrables cafés au lait, n'avez-vous jamais parlé des disparitions d'opposants ? Tandis que vous mâchez des toasts à la confiture, n'y eut-il jamais la moindre allusion à ce qui se passait dans les sous-sols obscurs commandés par Contreras, aux hurlements qui s'en échappaient pour terroriser la population et consolider la sécurité du régime ? Contreras ne vous a-t-il jamais consulté, vous qui étiez son supérieur et commandant en chef, sur l'opportunité de tuer Orlando Letelier à Washington et tant d'autres au Chili ? »

Toutes ces questions, et bien d'autres, restent en suspens et, s'il est désormais probable qu'après la décision de Straw elles ne pourront plus être posées en Espagne, il reste encore la possibilité de chercher des réponses détaillées au Chili. Après tout, le gouvernement chilien n'a cessé de répéter que les conditions étaient réunies pour juger le général Pinochet dans sa patrie.

Dès la semaine prochaine, semble-t-il, nous aurons l'occasion de vérifier si de telles déclarations étaient fondées ou si elles n'étaient que pure hypocrisie. On pourra d'ailleurs alléguer alors que si le dictateur n'est pas en mesure d'affronter un procès éprouvant hors de son pays, il est impossible de lui en faire subir un présent au Chili.

La réponse sera donnée, à mon avis, par le général lui-même. Je ne serais pas surpris de voir la conscience alerte de Pinochet, qui gît, attentive, dans le corps de Pinochet, ressusciter miraculeusement dès son débarquement sur le sol

natal. Je ne serais pas surpris que l'esprit de Pinochet, que le ministre Straw juge incapable de suivre les méandres de l'instruction, commence à émettre entre ses lèvres douloureuses de soudaines opinions, pour revendiquer son innocence et pour saluer avec effusion, de façon claire, voire cohérente, ses partisans fascistes qui se rassembleront pour célébrer leur impunité mutuelle.

Si cela a lieu, dans l'hypothèse plausible où le général Pinochet démontre avoir retrouvé, en un temps record, toute sa tête, les hommes qui gouvernent le Chili, s'ils ont de la dignité, n'auront que deux solutions. La première sera de mener à terme tous les procès à l'encontre du dictateur, d's'associer à toutes les plaintes et enquêtes, de mettre autant d'énergie et de détermination à juger Pinochet qu'ils en ont déployé depuis quinze mois pour défendre celui-ci.

Si l'on reconnaît, en revanche, qu'il est impossible, comme nous l'avons toujours soutenu, qu'un tel

Jack Straw, ou tant d'hommes et de femmes que Pinochet fit torturer et tuer, un esprit. Cet esprit n'est pas une entité mystique et proclamer son existence ne tient pas de l'illusion utopique. Ce qui nous constitue comme espèce, c'est, depuis des millénaires, la tentative, balbutiante et incertaine, de déterminer ce qu'est humain signifie exactement, de savoir quels droits nous confère le simple fait de naître et de nous assurer que ceux qui violent systématiquement ces droits ne puissent éluder leur responsabilité intime et ultime.

L'affaire Pinochet restera comme une étape fondamentale dans cette recherche d'une humanité meilleure, d'un esprit meilleur pour une humanité différente, dans la difficile construction d'une conscience universelle. Avec le temps, le sort du corps insignifiant et lointain d'un petit dictateur aura moins d'importance que le caractère exemplaire de sa détention et de son procès d'extradition.

Le retour accidentel de Pinochet au Chili n'invalidé pas les avancées

**Au premier indice qu'il est sain d'esprit, à sa première manifestation d'homme doué de pensée, de savoir et de mémoire, il faut l'envoyer devant un tribunal. Ou en prison. Que Straw aille alors le rechercher au Chili**

procès ait lieu au Chili, la seconde solution, plus radicale encore, serait que le gouvernement renvoie le général en Angleterre, ou - pourquoi pas ? - directement en Espagne. C'est ce que nous devons exiger : dès la première déclaration publique de Pinochet, au premier indice qu'il est sain d'esprit (et possède tout son *mind* et sa lucidité), à sa première manifestation d'homme doué de pensée, de savoir et de mémoire, il faut l'envoyer devant un tribunal. Ou en prison. Que Straw aille alors le rechercher au Chili. Qu'il montre ainsi son discernement.

Tout cela n'est que fiction, j'en suis conscient ; mon propre esprit s'est enflammé, il a cru discerner des châtiments qui n'existeront pas, il a imaginé des futurs peut-être inaccessibles de justice, des rêves d'un monde où nul ne pourrait se placer au-delà des lois.

Il est pourtant un jugement auquel Pinochet ne peut se soustraire. C'est le jugement de l'humanité. L'humanité possède en effet elle aussi, tout comme Pinochet,

obtenues depuis son arrestation. Il n'entame pas ce principe sans appel, ratifié par les tribunaux anglais et espagnols : lorsqu'un crime est commis contre l'humanité, c'est à l'humanité blessée, blessée mais entière, de poursuivre et de punir le coupable. Ce principe a des effets pratiques. Aujourd'hui dans le monde, après le cas Pinochet, des milliers d'hommes vils qui ont détruit la vie de leurs semblables, violé et torturé leurs corps, ne pourront plus, selon leur habitude, voyager dans l'insouciance à l'étranger ; ces hommes sont désormais emprisonnés dans leur propre pays. Au long du siècle naissant, ils ne vont plus dormir tranquilles. Leur tour est venu d'éprouver la peur.

Tel est le dernier cadeau du général Pinochet à l'humanité. Merci, général. C'est à votre tour, à présent, d'avoir peur.

**Ariel Dorfman**  
Traduit de l'espagnol (*Chili*)  
par Carmen Val Julian.  
© El País.

\* SUR UNE GRANDE SÉLECTION D'ARTICLES, À PARTIR DU 15 JANVIER 2000.

# ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

**INFORMATIQUE** Le fondateur et principal actionnaire de Microsoft, numéro un mondial des logiciels, passe la main. ● **BILL GATES**, 44 ans, a annoncé jeudi 13 janvier dans la

soirée que Steve Ballmer, 43 ans, directeur général depuis juillet 1998, devenait PDG et assurerait la gestion au quotidien du groupe, qui emploie plus de 30 000 personnes. ● CETTE

DÉCISION intervient alors que, depuis plusieurs jours (*Le Monde* du 14 janvier), les rumeurs se succèdent, attribuant au gouvernement américain, engagé dans une procédure ju-

diciaire antitrust contre Microsoft, la volonté de démanteler le groupe. ● LA MISE EN RETRAIT de M. Gates, qui va se consacrer à « l'architecture des logiciels », reflète aussi sa volonté de réinventer son groupe pour faire face à la concurrence des logiciels libres, à la fusion d'AOL-Time Warner et pour pouvoir mieux anticiper l'évolution du rôle d'Internet.

## Bill Gates prend de la distance pour repenser Microsoft

**Le patron et fondateur du numéro un mondial des logiciels a décidé d'abandonner ses fonctions opérationnelles. Il va redéfinir la stratégie de son groupe afin de faire face aux menaces de la justice américaine et à la concurrence grandissante autour d'Internet**

**LE PATRON** de Microsoft, l'entrepreneur le plus riche de la planète, Bill Gates, a annoncé, jeudi 13 janvier, qu'il quittait son fauteuil de PDG pour devenir « directeur technique » de l'entreprise qu'il a fondée il y a vingt-cinq ans. Ce coup de théâtre, annoncé en pleine tempête judiciaire et alors que l'hypothèse d'un démantèlement de l'entreprise par le juge est de plus en plus crédible, pourrait bien se révéler un nouveau coup de génie de M. Gates. S'il reste président du conseil d'administration, il est déchargé des fonctions opérationnelles, qu'il avait progressivement déléguées à Steve Ballmer, déjà directeur général et qui devient de facto l'équivalent français de PDG de l'entreprise. M. Gates va ainsi se consacrer à la transformation de l'entreprise. « Je retourne à ce qui me plaît le plus, me concentrer sur les technologies du futur », a affirmé Bill Gates. Pour lui, les logiciels seront encore l'avenir et le cœur du métier de Microsoft.

« Si certains d'entre vous imaginent que cette décision signifie que je consacrerais moins de temps à Microsoft, ils ne peuvent être plus loin de la réalité », a immédiatement expliqué M. Gates à tous ses employés

en adressant à chacun un message électronique que *Le Monde* s'est procuré. Dans un second message électronique, le nouvel ingénieur en chef dévoile ses pistes de recherche qui, si elles se concrétisent, pourraient déboucher sur une nouvelle révolution informatique. M. Gates va se consacrer à la conception d'une nouvelle plate-forme logicielle ouverte pour Internet qui permettra aux nouveaux services de Microsoft d'être « accessibles depuis n'importe quel appareil électronique, ordinateur, téléphone, assistant numérique, électroménager, qu'ils utilisent Windows ou non ».

Bill Gates envisage également l'abandon du système traditionnel de ventes de logiciels « pour le fournir sur Internet comme un service ». L'idée de celui qui a largement réussi à « placer un ordinateur dans chaque bureau et dans chaque maison » est, semble-t-il, de créer une plate-forme logicielle universelle qui permette de relier entre eux, via le réseau Internet, tous les appareils numériques du domaine. Réserver un billet d'avion sur Internet mettra immédiatement à jour votre agenda électronique. Tout retard de votre avion sera aussitôt signalé aux amis qui vous attendent. Toute visite

chez le médecin déclenchera la livraison de médicaments à votre domicile. Illustration de la connexion universelle, le concept de la maison intelligente a avancé, jeudi, avec la décision de General Electric de passer un accord avec Microsoft pour développer des technologies permettant de connecter entre eux appareils ménagers et autres appareils électroniques grand public.

M. Gates a beau nier que son « départ » soit lié à la procédure judiciaire en cours (*Le Monde* du 14 janvier), le virage stratégique qu'il

traduit, pourrait bien bouleverser l'issue du procès. En basculant apparemment vers un système ouvert, l'entreprise Microsoft réplique à ceux qui l'accusent d'entretenir un monopole. Le pari de Microsoft est loin d'être gagné. Les logiciels seront de plus en plus installés sur des serveurs centraux et non plus uniquement sur les ordinateurs personnels. Microsoft, qui régnait en maître sur ces derniers, a perdu du terrain sur les outils d'accès au Web qui se multiplient, du baladeur téléchargeant de la musique sur Inter-

net au téléphone cellulaire. Même

sur les ordinateurs personnels et les serveurs d'entreprise, le développement du logiciel libre et gratuit Linux, et sa commercialisation dans le grand public par des entreprises comme Red Hat, menace la suprématie de Windows 98.

### INVESTISSEURS SÉDUITS

Pour maintenir sa suprématie, Microsoft doit absolument étendre son influence sur les gros ordinateurs et systèmes de réseau. M. Gates reconnaît que « d'autres entreprises essaieront également de créer cette plateforme universelle pour Internet ». Déjà aujourd'hui, la plupart des sites Internet se passent

des logiciels Microsoft et sont programmés dans le langage universel Java, mis au point par Sun Microsystems. Et les nouveaux appareils électroniques, téléphones portables et agendas électroniques, ont été souvent conçus à partir de nouveaux systèmes d'exploitation (Palm OS, Symbian) au grand dam de Microsoft qui n'a pas réussi à imposer Windows CE, la version allégée de son logiciel pour ordinateurs de bureau. Contrairement à sa stratégie des vingt dernières années, Microsoft devra désormais évoluer dans

un environnement ouvert. Ce nouveau rôle de M. Gates séduit déjà les investisseurs. Avant même l'annonce officielle de la modification de son rôle, l'action Microsoft s'est envolée de plus de 6 % en fin de journée jeudi. « Il est très bien que Microsoft rencontre les efforts de Bill Gates sur ce qu'il fait probablement le mieux, c'est-à-dire concevoir des stratégies et des produits », a estimé Bill Epifanio de JP Morgan Securities, cité par l'AFP.

D'autant que la promotion de Steve Ballmer permet de garantir la continuité de la gestion au jour le jour de l'entreprise. Embauché par Bill Gates en 1980, rapidement devenu son bras droit, il avait été nommé directeur général de Microsoft en août 1998. Steve Ballmer, jusqu'ici numéro deux du groupe et proche de Bill Gates, est « un non risque absolu », estime M. Epifanio.

M. Ballmer aura toutefois la tâche difficile de « garder la maison » menacée de démantèlement. Il a réaffirmé, jeudi, qu'il serait « imprudent et irresponsable » de démanteler Microsoft. De sa tour de veille, M. Gates prépare peut-être déjà l'après-Microsoft.

Christophe Jakubyszyn

## Bill Clinton salue « un génie de la technologie »

« **BILL GATES** est un génie de la technologie. » Interrogé sur la chaîne de télévision CNBC, jeudi 13 janvier, Bill Clinton a salué avec enthousiasme le parcours du fondateur de Microsoft, comme on rend hommage à un grand homme qui quitte la scène publique. Ce jeune patron de quarante-quatre ans, pourtant, ne prend pas encore sa retraite, même si sa fortune – 100 milliards de dollars – l'y autoriserait. Mais il a mis en réserve du management quotidien de l'entreprise met en lumière une réalité jusque-là passée sous silence en raison du « star system » qui entoure Microsoft et son fondateur : le « génie » Bill Gates, malgré une allure juvénile soigneusement entretenue, n'est plus cet enfant prodige qui a stupéfait l'Amérique des années 70. Vingt-cinq ans ont passé, déjà.

Mûri, marié et père de deux enfants, l'ancien potache de Harvard est aujourd'hui un patron de multinationale confronté à de lourdes interrogations. Outre le procès antitrust lancé en 1998 par les autorités américaines, l'accélération des mutations dans

le monde de l'informatique est pour lui une source d'inquiétudes. Une nouvelle génération de petits génies s'est mise en tête de remettre en question le numéro un mondial du logiciel, comme lui-même s'attaqua naguère au quasi-monopole d'IBM. Le foisonnement des innovations sur Internet est le creuset de cette contestation.

### PAS BUREAUCRATE

Ainsi déstabilisé, Bill Gates offre quelque ressemblance avec Frank Cary, le patron d'IBM qui, en juillet 1980, s'était tourné vers Microsoft pour développer le système d'exploitation de ses futurs PC. Trop sûr de sa capacité à imposer ses produits aux clients, « Big Blue » – elle aussi touché par une procédure antitrust qui ne s'achèvera qu'en 1982, au bout de treize ans – avait tout simplement négligé de s'intéresser à la micro-informatique. Pour rattraper son retard, il lui fallait faire appel à des compétences extérieures. Même si Bill Gates a depuis longtemps pris pour habitude d'adopter des innovations mises au point

ailleurs que dans ses centres de recherche, la comparaison s'arrête là.

Contrairement au monument de bureaucratie qu'était devenu IBM, Microsoft, malgré ses 30 000 salariés et une valeur boursière de 500 milliards de dollars, a su conserver quelques-unes des valeurs qui font le dynamisme des start-up. Ainsi Bill Gates, pour redonner un cap à l'entreprise, a-t-il décidé de trouver en lui-même les ressources nécessaires à son rebond. Il s'est fait au fauteuil de PDG, c'est pour consacrer tout son temps et toute son énergie à ce qui constitue aujourd'hui le principal défi de Microsoft : la technologie.

Cette décision est de nature « personnelle », a souligné Bill Gates jeudi. Il s'agit d'un retour aux sources pour cet homme qui a toujours préféré l'excitation de l'innovation à la routine de la gestion. Dans un entretien croisé publié cet automne par le magazine *Forbes* (daté du 25 octobre 1999), Steve Ballmer, son éternel bras droit qui prend aujourd'hui sa succession, résume de façon imagee ce trait de caractère. Evo-

quant l'époque où les deux hommes s'étaient rencontrés, sur le campus universitaire de Harvard, en 1974, il raconte : « Pour les vacances de Noël, tu étais reparti à Seattle en laissant grande ouverte la porte de ta chambre. Il fallait que quelqu'un d'autre pense à la fermer à clé. »

### UNE SAVANTE MISE EN SCÈNE

C'est très officiellement que Steve Ballmer s'occupera désormais d'ouvrir et de fermer les portes, laissant à Bill Gates le loisir de réfléchir à l'avenir de la société. Cette décision, en réalité, ne surprend guère : la passion des pouvoirs avait été amorcée dès le mois d'août 1998, avec l'intrusion de M. Ballmer comme deuxième personnage de Microsoft. Les responsables du groupe ont néanmoins jugé utile d'entourer l'événement d'une savante mise en scène.

Jeudi soir était organisée une conférence de presse « surprise », dont on faisait savoir qu'elle donnerait lieu à une annonce importante concernant le management de

l'entreprise... ce qui faisait aussitôt remonter le cours de l'action, mis à mal, la veille, par la rumeur de démantèlement du groupe auquel pourrait aboutir le procès antitrust (*Le Monde* du 14 janvier).

Cette manière de faire montre bien quelle étonnante machine est devenue Microsoft, une machine à communiquer et à organiser des effets d'annonce pour entretenir la valeur de son fonds de commerce. Ce dernier était essentiellement constitué, jusqu'à présent, d'un système d'exploitation qui a réussi le tour de force d'équiper plus de neuf ordinateurs sur dix dans le monde, Windows. Dans une étude intitulée « La zone de profit », le cabinet de management Mercer soulignait que ce succès était surtout le fruit d'un « marketing efficace », tandis que « le produit était loin d'être excellent ». C'est à ces critiques que Bill Gates espère répondre en devenant « l'architecte en chef des logiciels » de son groupe.

Anne-Marie Rocco

## Lionel Jospin met la grande distribution sous surveillance

**C'EST EN PRÉSENCE** d'un grand nombre de petits patrons de PME et de représentants du monde agricole, mais en l'absence de la quasi-totalité des grands patrons de la distribution – à l'exception notable du président d'Intermarché, Pierre Gourgeon, et du directeur général des hypermarchés Auchan, Francis Cordelette – que se sont tenues, jeudi 13 janvier, les Assises de la distribution. Le gouvernement avait donné une dimension solennelle à cette journée qui se voulait « de dialogue et de concertation ». Organisée à Bercy, dans le cadre imposant du ministère de l'économie et des finances, la manifestation avait mobilisé quatre ministres et secrétaires d'Etat, Christian Sautter (économie), Jean Glavany (agriculture), Christian Pierret (industrie) et Marylise Lebranchu (commerce), et a été clôturée par le premier ministre Lionel Jospin.

Elle a pourtant été boudée par les grands distributeurs, dont les patrons affirment qu'« ils n'ont pas été invités nommément » aux assises, selon un porte-parole. Jérôme Bézier, le président de la Fédération de commerce et de la distribution (FCD), se défend d'avoir pratiqué la politique de la chaise vide : « Au contraire, nous nous sommes totalement inscrits dans l'événement, en participant aux tables rondes, et nous serons présents dans les discussions à venir. » M. Bézier a cependant décliné l'invitation à parler devant le premier ministre. Il était ulcéré par

les manœuvres de dernière heure de Luc Guyau, le président de la Fnsea, qui avait finalement obtenu de prononcer le dernier discours de la journée juste avant celui de M. Jospin. Un vaudeville qui en dit long sur le travail de pacification qu'il reste à faire au sein de la filière agroalimentaire.

### PROGRAMME MINIMAL

Ceux qui s'attendaient à un « grand soir » de la distribution en seront pour leur frais. C'est par une série de retouches de la législation existante que Lionel Jospin a décidé de renforcer la « régulation » des rapports entre producteurs et distributeurs. Le premier ministre entend certes mettre tout le poids de l'Etat aux côtés de « de la partie la plus faible », c'est-à-dire du côté des PME et des agriculteurs. Mais il n'oublie pas le rôle actif joué dans la reprise de la croissance en France par le commerce, « un des premiers gagnants de cette conjoncture favorable », ni celui joué par les enseignes de la grande distribution dans le fait que « notre industrie agroalimentaire est devenue le premier exportateur mondial ». Pas question, donc, d'enrayer la machine, il s'agit tout au plus de corriger ses dysfonctionnements pour mieux « répartir les fruits de la croissance ».

Les mesures annoncées par M. Jospin visent à « corriger les déséquilibres, prévenir les abus, garantir les sanctions ». Un programme minimal mis en œuvre en renfor-

cant à la fois la législation et les moyens du pouvoir exécutif. Ainsi, la future « loi sur les nouvelles régulations économiques » imposera des « délais de préavis obligatoires » pour la rupture des contrats, fixera « un cadre juridique » aux opérations promotionnelles, transposera en droit français la directive communautaire sur les délais de paiement, dès que celle-ci sera votée définitivement par le Parlement européen. Côté exécutif, les pouvoirs du ministre de l'économie seront renforcés pour qu'il puisse « se substituer au fournisseur pour obtenir la nullité des contrats illicites, la réparation des préjudices et des amendes civiles », au nom de la « défense de l'ordre public économique ». Le rôle du Conseil de la concurrence « sera élargi, ses moyens seront sensiblement renforcés ». Enfin, « une commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles entre fournisseurs et distributeurs sera constituée ».

« La plupart des mesures annoncées par M. Jospin sont déjà dans les textes ou proposées par les distributeurs eux-mêmes », commentait vendredi Michel-Edouard Leclerc, qui avait boycotté les assises. Il fait en revanche l'économie de mesures structurelles, sur la réallocation des subventions agricoles, sur les baisses de charges réclamées par les agriculteurs, ou sur les systèmes de prix minimum. »

Pascal Galinier

## Warner-Lambert accepte de parler fusion avec Pfizer

**L'INTRUSION** inopinée de Pfizer dans les flançaises annoncées, le 4 novembre 1999, d'American Home Products (AHP) et de Warner-Lambert, est finalement payante. Jeudi 13 janvier, le groupe américain Warner-Lambert (WLA), après avoir longtemps fait de la résistance (*Le Monde* du 6 novembre 1999), a annoncé qu'il entamait des discussions en vue d'une fusion avec Pfizer. Il a cédé aux injonctions du laboratoire père du Viagra, reconnaissant même une forte probabilité d'« aboutir à une transaction plus favorable pour les actionnaires de Warner-Lambert que celle proposée par American Home Products ». L'échange d'actions proposé par AHP valorisait la transaction à 72 milliards de dollars (73,44 milliards d'euros), celui de Pfizer à 82 milliards de dollars. Mais, avec les évolutions boursières respectives, l'écart s'est creusé pour atteindre 24 milliards de dollars en faveur de Pfizer.

Ce rebondissement met fin à une guerre de tranchées de plus de deux mois entre Pfizer et WLA. Ce dernier persistait à préférer AHP, avec lequel il pouvait tisser une alliance d'égal à égal. Il s'était vu traîner devant les tribunaux et désavouer par certains de ses actionnaires, dont deux puissants fonds de pension américains. Devant la justice, Pfizer allait jusqu'à réclamer la démission du conseil d'administration de WLA.

En réaction, ce dernier portait plainte pour mettre fin à un accord commercial très lucratif pour les deux adversaires. Il s'agit de la codistribution du Lipitor, un médicament contre le cholestérol qui a réalisé en 1999 plus de 3,6 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Les tribunaux du Delaware, saisis par l'une et l'autre parties, devaient rendre de premiers jugements fin janvier.

**American Home Products, candidat éconduit, subit la son troisième échec en deux ans**

L'absorption de Warner-Lambert par Pfizer, si elle se fait, sera entachée d'une histoire pour le moins douloureuse. Elle doit donner naissance au premier groupe pharmaceutique au monde, avec un chiffre d'affaires de 28 milliards de dollars (y compris les confiseries et produits d'automédication de Warner-Lambert) et une capitalisation boursière de 200 milliards de dollars. La fusion contribuera à gonfler la taille de Pfizer de 60 % et lui assurera, à l'avenir, les profits du Lipitor, qui commence à peine sa carrière à l'international.

Ce médicament pourrait dégager plus de 5 milliards de dollars de ventes à partir de l'an 2000.

Sans plus attendre, Pfizer s'est félicité du rebondissement de Warner-Lambert : « Nous espérons une conclusion rapide de la transaction qui réunira les deux groupes pharmaceutiques à la croissance la plus rapide et donnera naissance au meilleur groupe pharmaceutique du monde », a-t-il indiqué dans un communiqué.

La réussite, quasi assurée de Pfizer, fait subir à American Home Products son troisième échec de fusion (après SmithKline Beecham et Monsanto) en deux ans. Econduit par WLA, il devrait toucher un dédit de 2 milliards de dollars. Lot de consolation : l'éternel fiancé a vu ses actions grimper jeudi soir à Wall Street. Les investisseurs lui prêtent d'autres partenaires, dont l'allemand Schering Plough.

Tous les espoirs sont permis : le britannique SmithKline Beecham ne vient-il pas de reprendre des négociations avec son compatriote GlaxoWellcome – confirmées vendredi 14 janvier par les deux parties – après un échec il y a deux ans ? Si elles aboutissaient, le futur groupe perturberait de nouveau le classement de l'industrie pharmaceutique en ravissant à Pfizer-WLA la place de numéro un. Le secteur n'a pas fini de rebattre ses cartes.

Véronique Lorette

# Le président de la Fed juge nécessaire une hausse des taux pour empêcher un retour de l'inflation

Alan Greenspan souligne le déséquilibre entre l'offre et la demande

Tout en soulignant l'exceptionnelle santé de l'économie américaine, le président de la banque centrale des Etats-Unis, Alan Greens-

pan, a laissé entendre, jeudi 13 janvier, qu'un resserrement de la politique monétaire est indispensable afin d'éviter une surchauffe et em-

pêcher l'apparition de tensions inflationnistes. Il s'est interrogé sur les effets pervers induits par la forte hausse des marchés boursiers.

**MYSTÈRE** de l'économie : il y a à peine un an, à la suite des crises financières en Asie, en Russie et au Brésil, le mot de déflation était sur toutes les lèvres. Aujourd'hui, les opérateurs des marchés financiers vivent dans la psychose d'un retour de l'inflation. L'important discours prononcé, jeudi 14 janvier, devant le Club de l'économie de New York, par le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, n'aura rien fait pour les rassurer. Tout en soulignant l'exceptionnelle santé de l'économie aux Etats-Unis, M. Greenspan a laissé entendre qu'une hausse des taux directeurs de la banque centrale était imminente, afin d'éviter une surchauffe et empêcher l'apparition de tensions inflationnistes.

« Quelles que soient les raisons d'une faible inflation et d'une forte croissance, il fait peu de doute que l'économie américaine, telle qu'elle s'apprête à s'engager dans un nouveau siècle, n'a jamais montré une telle prospérité pour la majorité des Américains », a affirmé le patron de la Fed.

#### PAS DE TENSIONS SALARIALES

Après 106 mois de croissance, aucun signe de ralentissement de l'activité n'est perceptible, a-t-il souligné. Les derniers indicateurs économiques publiés outre-Atlantique ont reflété cette vigueur intacte : dépenses de consommation records lors des fêtes de fin d'année, hausse de 1,2 % des commandes à l'industrie et de 2,6 % des dépenses de construction en novembre. Vendredi 7 janvier, le département du travail avait annoncé que 315 000 emplois ont été créés en décembre, alors que les analystes tablaient sur un chiffre de

230 000, portant le taux de chômage au niveau historiquement bas de 4,1 %.

Ce dynamisme du marché du travail aurait dû, selon la théorie économique, provoquer des tensions salariales, la pénurie de main-d'œuvre faisant que les employés se retrouvent en position de force pour exiger des hausses de rémunération substantielles. Ce n'est pas ce qui a été observé. La hausse des

âge de travailler, y compris l'immigration, nous ne serions pas inquiets de distorsions inflationnistes potentielles. Mais nous ne pouvons en être certains parce que nous sommes confrontés à des forces économiques mondiales qui sont nouvelles », a poursuivi M. Greenspan.

#### « EFFET RICHESSE »

Les doutes du patron de la Fed ne concernent pas uniquement les re-

#### Tour de vis monétaire au Royaume-Uni

La Banque d'Angleterre a relevé d'un quart de point, jeudi 13 janvier, son principal taux directeur, porté à 5,75 %.

Pour justifier sa décision, la banque centrale a expliqué que la force de la demande allait pousser l'inflation au-dessus de l'objectif officiel d'un taux en glissement annuel de 2,5 %.

Ce resserrement monétaire, le troisième en cinq mois, était attendu par les économistes et les investisseurs. « Les perspectives de croissance de la demande interne restent solides. La hausse des patrimoines, de l'emploi, des revenus et des emprunts des ménages laisse prévoir une poursuite de la hausse de la consommation », a remarqué le comité de politique monétaire dans son commentaire.

Le marché de l'immobilier, en particulier, donne des signes de surchauffe. La banque hypothécaire Halifax a estimé à 11,5 % la hausse des prix de l'immobilier au Royaume-Uni en 1999.

prix à la consommation s'est établie, en glissement annuel, à 2,6 % au mois de novembre.

Pour autant, M. Greenspan a dit douter que l'élasticité du marché du travail soit infinie. « Il doit y avoir une limite au fait que le marché de l'emploi disponible puisse être exploité sans pousser les niveaux de salaire au-delà des gains de productivité », a-t-il reconnu, sans se hasarder toutefois à dire laquelle. « Si nous étions certains que la croissance économique pouvait n'être nourrie que par des gains de productivité et une croissance de la population en

lations nouvelles entre le marché du travail et l'inflation. M. Greenspan s'interroge aussi sur la nature des liens unissant la consommation des ménages et la hausse de Wall Street. Le président de la banque centrale américaine a souligné, jeudi, l'effet richesse qui avait résulté, au cours des dernières années, des gains boursiers. « Nous ne pouvons prévoir avec certitude combien de temps l'effet richesse peut perdurer et nous pensons que personne ne peut le faire », a-t-il déclaré.

Surtout, M. Greenspan a jugé que le sentiment de richesse « tend

à provoquer un accroissement de la demande supérieure à l'accroissement de l'offre ». « Ce déséquilibre entre l'augmentation de la demande et de l'offre contient les graines d'une augmentation de l'inflation et exerce des pressions financières qui pourraient saper l'actuel cycle de croissance », a-t-il ajouté, en faisant référence – fait rare de la part d'un responsable économique américain – à l'augmentation des importations et au considérable déficit des comptes extérieurs américains. Ces déséquilibres croissants, a conclu M. Greenspan, risquent de porter un « coup d'arrêt débilitant à l'expansion économique, à son euphorie et à la création de richesses ». Sans nier les vertus et la force de la « Nouvelle économie », M. Greenspan semble persuadé que l'économie mondiale reste dominée par la loi de l'offre et de la demande.

De façon concrète et immédiate, les commentaires du patron de la banque centrale américaine ouvrent la voie à un prochain resserrement de la politique monétaire américaine. Le conseil de la Fed se réunira les 1<sup>er</sup> et 2 février. Une hausse d'un demi-point du niveau des fonds fédéraux, aujourd'hui fixé à 5,50 %, pourrait être annoncée à cette occasion. Plus généralement, estiment les analystes, la période de souplesse monétaire touche à sa fin dans les grands pays industrialisés. Sur le Vieux Continent, jeudi, la Banque centrale européenne, inquiète à la fois des revendications salariales et de la poussée des prix à la consommation observée en France, pourrait en effet choisir d'imiter la Fed.

Pierre-Antoine Delhommais

# La Banque centrale européenne s'inquiète des demandes de hausses de salaires

Le syndicat IG Metall réclame 5,5 %

#### FRANCFOR

de notre correspondant  
En matière d'inflation, la Banque centrale européenne se veut « confiante mais vigilante », selon l'éditorial de son dernier rapport mensuel, paru jeudi 13 janvier. La hausse des prix devrait certes « atteindre un point haut au début de 2000 », mais « baisser par la suite », considèrent les économistes de la BCE, qui se préoccupent surtout de l'impact d'une éventuelle progression « excessive » des salaires.

La hausse des prix de l'énergie, conjuguée à la faiblesse relative de l'euro, qui renchérit d'autant les produits importés facturés en billets verts, explique l'actuelle tension sur les prix. En novembre, alors que l'indice des prix a affiché une progression de 1,6 % sur un an, la BCE a aussi observé une hausse accélérée des tarifs dans les services, qui avaient jusqu'à présent joué un rôle modérateur. « Un mouvement à la hausse [de l'indice des prix] au cours des prochains mois (...) ne doit pas susciter d'inquiétudes quant au caractère durable d'une augmentation de l'inflation », estime la BCE qui espère, en 2000, contenir cette dernière en deçà de la limite de 2 % fixée pour la zone euro.

Néanmoins, l'institut d'émission a multiplié ces derniers jours les mises en garde contre une hausse trop vive des salaires. Alors que le syndicat allemand IG Metall revendique depuis cette semaine 5,5 % d'augmentation, la BCE considère « que les risques pour la stabilité des prix à moyen terme dépendent principalement de la réaction des salariés » au rythme relativement élevé de l'inflation en ce début d'année. Depuis quelques jours, les

responsables monétaires multiplient les mises en garde aux partenaires sociaux. Lundi 10 janvier, Otmar Issing, chef économiste de la BCE, a été très ferme sur le sujet devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. Au début de janvier, Wim Duisenberg, avait « espéré qu'aucun accord salarial n'excède le taux de progression de la productivité ». « Il est essentiel que l'actuel mouvement haussier des prix ne se traduise pas par des tensions inflationnistes généralisées et, notamment, qu'il ne déclenche pas, dans un deuxième temps, des effets tels que des revendications salariales excessives », précise le dernier rapport mensuel.

#### PREMIÈRE ÉTAPE

Un membre du directoire de la Bundesbank, Edgar Meister, a néanmoins considéré comme « normale » l'annonce des revendications d'IG Metall, estimant qu'il ne s'agissait pour le moment que d'une première étape dans un long processus de négociation.

Ces incertitudes laissent penser à nombre d'analystes que la BCE pourrait ne pas tarder à agir, en remontant dès le premier trimestre son principal taux directeur, resté stable à 3 % depuis le 4 novembre 1999. L'agrégrat monétaire M3 progresse au-dessus de la valeur de référence fixée par l'eurosystème, à 6 % entre septembre et novembre 1999. Les crédits au secteur privé demeurent également dynamiques. « Les conditions de liquidité dans la zone euro sont demeurées assez généreuses », estiment les économistes de la Banque centrale.

Philippe Ricard

# Opel Edition 2000

## Des Séries Limitées aux équipements illimités...

### Dossier AR rabattable asymétriquement

### Climatisation

### Verrouillage centralisé

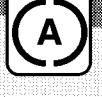
### Direction assistée



### Vitres AV électriques teintées à impulsion

### Siège conducteur réglable en hauteur

### Airbag Opel



### Appuis-tête AV réglables

### Système de recirculation d'air avec filtre anti-particule

**Vectra Edition 2000 A partir de 116 900 F<sup>(1)</sup>**

**Astra Edition 2000 A partir de 92 900 F<sup>(3)</sup>**

[www.opel.fr](http://www.opel.fr)

**Corsa Edition 2000 A partir de 59 950 F<sup>(2)</sup>**

**Et à l'occasion des portes ouvertes, découvrez aussi la Nouvelle Astra 1.7 DTI 16V !**

(1) Soit 10 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Vectra Edition 2000 4/5p essence 1.8 16V. (2) Soit 9 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Corsa Edition 2000 3p essence 1.2 16V. (3) Soit 6 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Astra Edition 2000 3p essence 1.4 16V. Offres non cumulables, réservées aux particuliers, chez les concessionnaires participants pour toute livraison jusqu'au 31/03/2000. AM 2000.

**OPEL**

**Portes ouvertes Opel du 13 au 17 janvier 2000**  
(ouverture dimanche 16 janvier selon autorisation)

## La télévision sur Internet cherche à prendre une nouvelle dimension

Pionnière en France avec 50 heures de programmes produites par semaine, la société CanalWeb mise sur l'explosion de la demande de contenus audiovisuels sur la Toile. Elle fait appel à des fonds étrangers pour financer un ambitieux plan de développement

**DÉBAT ESOTÉRIQUE** dans le studio de CanalWeb : la télévision sur Internet. L'invité de « 2100 TV », le programme de « prospective scientifique », se lance dans une explication sur la « propulsion électromagnétique ». Dans le hall, les membres d'un groupe de musique country patientent autour d'un verre. Chapeau de cow-boy et santiags de rigueur, ils attendent de participer à la prochaine émission en direct, « New Country TV ».

Pendant ce temps, les « télénasques » connectés au site de CanalWeb suivent les programmes sur leur écran d'ordinateur. Tous les jours, ils sont environ 3 000 passionnés à se brancher sur le bouquet d'émissions thématiques diffusées une première fois en direct, puis consultables à la demande. Spécialement conçues pour Internet et uniquement disponibles sur le Web, les 50 heures de programmes réalisées chaque semaine balaiant un spectre de centres d'intérêt pour mordus avertis, qui vont des échecs à la salsa en passant par l'actualité des nouvelles technologies ou de la moto.

Comme toujours sur la Toile, l'image est un peu floue et sacquée. De plus, l'agencement de la chaîne manque de clarté et de convivialité. Mais, un an après le

lancement de ses premières émissions, CanalWeb revendique la place de « premier opérateur européen » de télévision sur Internet. Au moment où la quête de contenu audiovisuel devient l'une des priorités des grands opérateurs du Web, comme le montre la fusion AOL-Time Warner, la petite chaîne française se situe au cœur de cette convergence. A son échelle, elle cherche à prendre une nouvelle dimension.

### « CYBERTÉLÉ »

« La télévision d'un côté et l'ordinateur de l'autre, c'est fini. Pour moi, un ordinateur, c'est une télévision de bureau », explique Jacques Rosselin, le président de CanalWeb. « Mais, pour faire face aux gros opérateurs américains, il faut arrêter de bricoler », souligne l'ancien directeur de *Courrier international*, devenu le pionnier de la télévision sur le Web en France.

Recapitalisation, changement de locaux, modernisation des studios, renforcement des programmes : CanalWeb veut dépasser le stade artisanal pour renforcer sa crédibilité.

Aujourd'hui, la « cybertélé » affiche un bilan modeste. Elle revendique 300 000 visites par mois sur son site, bien loin de l'audience des grandes marques du Web, et elle ne gagne pas d'argent. En 1999,

CanalWeb a réalisé un chiffre d'affaires de quatre millions de francs seulement. Malgré la diffusion des premières publicités vidéo sur Internet, elle peine à attirer les annonceurs. Les revenus tirés de la publicité n'ont pas dépassé les 500 000 francs en 1999. L'essentiel provient de presta-

60 émissions et 3 500 heures de programmes. « Pour l'instant, comme presque tout le monde sur le Web, on ne gagne pas d'argent. Mais on crée une audience ciblée et fidélisée, qui ne peut qu'attirer les annonceurs », affirme M. Rosselin. CanalWeb dispose maintenant d'un directeur du marketing

interactive ne cesse de progresser, offrant le confort d'utilisation d'un téléviseur combiné à la souplesse d'Internet.

M. Rosselin, lui, parle plutôt sur la complémentarité des supports : « La télé interactive fera forcément appel à nous parce que nous avons l'expérience et les programmes qui correspondent à ses besoins. Les chaînes généralistes, elles, ne font pas le même métier. Elles ont une culture de média de masse et de grand public. Nous, nous sommes une télévision de proximité, de niche. Il n'y a pas concurrence. »

Les analystes, eux, jugent inévitable, à plus ou moins long terme, le rachat de la chaîne par un « gros » de la Toile. Mais ils jugent le créneau particulièrement porteur. « Au départ, CanalWeb était un pari sur l'avenir. Mais ce pari pourrait bien être tenu. Avec le haut débit, la demande de télévision sur Internet va exploser, c'est inéluctable », souligne Renaud Chavanne, rédacteur en chef de *Digital Business Club*, quotidien en ligne sur l'économie de l'Internet.

D'après le bureau d'études Forster, 70 % des sites Internet les plus visités proposent déjà des contenus audiovisuels et la télévision interactive pourrait créer, d'ici à 2004, 4,3 milliards de dollars de revenus publicitaires.

Frédéric Chambon

### Le sport déjà roi sur la Toile

Malgré la mauvaise qualité de l'image, le sport rapporte déjà gros sur Internet. Leader européen de contenus sportifs sur la Toile, la société Sports.com a annoncé, mercredi 12 janvier, qu'elle avait procédé à une nouvelle augmentation de capital, d'un montant de 52,5 millions de dollars (51 millions d'euros). Déjà partenaires de la société, des stars américaines du sport comme Michael Jordan, Shaquille O'Neal et Tiger Woods ont participé à la levée de fonds, aux côtés notamment de la banque d'affaires américaine Goldman Sachs et du groupe de communication britannique Reuters.

Sports.com a lancé son site en août 1999 et totalise déjà un million de pages vues par jour. La société est une filiale du géant américain SportsLine, associé à la chaîne CBS pour fournir plus de 400 000 pages d'informations et de retransmissions sportives.

tions vidéo comme la retransmission sur le Web de conférences ou d'assemblées générales pour le compte d'entreprises ou de collectivités locales.

CanalWeb dispose néanmoins d'un savoir-faire en matière de programmes audiovisuels sur Internet et elle s'appuie sur un portefeuille unique, composé de

et de la publicité, et fait appel à une régie publicitaire. Fort du dynamisme et du potentiel du marché de l'Internet, le patron de CanalWeb compte, d'ici à mars, recueillir 60 millions de francs auprès des actionnaires actuels et auprès de fonds d'investissements étrangers présents sur Internet.

Le ambitieux plan de développement se heurte, à court terme, à la mauvaise qualité de l'image sur la Toile. Pour disposer d'un confort équivalent à celui de la télévision traditionnelle, les « télénasques » devront attendre la généralisation de l'accès à haut débit, d'ici deux à trois ans. De plus, les opérateurs de télévision sur Internet comme CanalWeb devront compter avec la concurrence des grandes chaînes généralistes traditionnelles, qui investissent de plus en plus sur le Web. Parallèlement, la télévision in-

## RTL reste la radio généraliste la plus écoutée

Le sondage Médiamétrie souligne la progression d'Europe 1. Radio France subit les effets de la grève

**DÉMISSION** de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, inondations dans le midi de la France, grève dans l'audiovisuel public : la période novembre-décembre couverte par le dernier sondage Médiamétrie 75000+ Radio, publié vendredi 14 janvier, a été riche en actualité. Même si elle s'arrête le 26 décembre, c'est-à-dire au premier jour de la tempête et des effets de la marée noire.

Do coup, l'audience globale de la radio a progressé ; elle passe à 83,2 % en novembre-décembre, contre 82,9 %, en septembre-octobre. Europe 1 est celle qui profite le plus de cette hausse. Avec 11,3 %, la station du groupe Lagardère progresse de 1,7 %, et elle réalise un score qu'elle n'avait pas atteint depuis près de dix ans. « Ce succès spectaculaire est l'aboutissement dans la durée de la stratégie créée et imposée par Jérôme Bellay du format news talk en France », commente Arnaud Lagardère, président délé-

gué d'Europe 1 Communication. Cette station prend la deuxième place des radios généralistes, derrière RTL, toujours en tête et stable à 17,2 %. RMC, dont la nouvelle grille a été mise en place il y a près d'un an, gagne 0,1 % et atteint 2,5 %, encore loin des 4 % visés.

Bien évidemment le service public subit les conséquences de la grève de la mi-novembre :

France Inter perd 0,6 %, en passant de 11,3 % à 10,7 %, et rétrograde à la troisième place ; France Info recule légèrement, de 10,5 % à 10,1 %.

### STABILITÉ DES MUSICALES

« Ce sondage confirme l'identité et la valeur du format multithématisé, et dans cette perspective la progression d'Europe 1 doit être confraternellement saluée », commente Philippe Labro, vice-président de RTL. En effet, l'audience totale des radios généralistes progresse légèrement, passant de 28,2 % à 29,3 %.

L'audience des programmes musicaux varie peu. Entre les deux vagues Médiamétrie, elle passe de 35,4 % à 35,8 %. NRJ reste en tête et conserve sa position de deuxième radio de France avec 12 %, contre 11,8 % précédemment. Mais la durée d'écoute baisse légèrement. Nostalgie continue de progresser, atteignant 7,9 %.

Parmi les radios du groupe Europe, Europe 2 et RFM reculent chacune de 0,1 %. Les résultats sont meilleurs pour les musicales de RTL. RTL 2 progresse de 0,4 % et Fun Radio de 1,1 %, un succès pour Axel Durox, à la veille de son départ du groupe.

Les stations plus modestes enregistrent aussi une amélioration de leurs scores. Celles qui sont regroupées au sein des « indépendants » gagnent 0,3 % et atteignent 6,9 % ; les radios associatives passent de 3,6 % à 4,6 %.

Françoise Chiro

**GRAND JURY**  
RTL Le Monde LCI  
**ELISABETH GUIGOU**

Débat animé par  
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE  
et ANITA HAUSER - LCI

DIMANCHE  
18H30

SUR

**RTL** & **LCI**

**DÉPÈCHES**  
■ AFFICHAGE : Dauphin, filiale du groupe anglais More Group (Clear Channel), a annoncé, jeudi 13 janvier, la réception de l'afficheur Marignan, dont elle détient, depuis 1995, 66 % du capital. L'ancien actionnaire et président de Marignan, Jean-Paul Sécura, est remplacé par Christian Larreur, directeur général adjoint de Dauphin Affichage.

■ INTERNET : Information, filiale du groupe canadien Quebecor, a annoncé le rachat de Cythère Interactive, société française de conception de solutions Internet pour de grandes entreprises (Danone, L'Oréal, la FNAC, etc.), qui emploie une centaine de personnes pour un chiffre d'affaires de 40 millions de francs en 1999. Quebecor, premier imprimeur mondial, souhaite renforcer ses positions en Europe dans le domaine du commerce électronique.

**Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS LITTÉRAIRES**

### Beaumarchais ou l'impertinence

Un dossier pour mieux connaître l'homme, son œuvre et ses incarnations à la scène.

### « La Règle du jeu » de Jean Renoir

Pour la première fois, une œuvre cinématographique est inscrite au programme scolaire. Retour sur l'un des plus grands films du cinéma français

**M UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX**

## Mme Trautmann veut modifier la loi sur la presse

**CATHERINE TRAUTMANN**, ministre de la culture et de la communication, a saisi Elisabeth Guigou, ministre de la justice, pour lui demander une modification de la loi du 29 janvier 1881 sur la presse, à l'occasion du prochain examen de la réforme de la justice. Elle souhaite la suppression des peines d'emprisonnement prévues en cas d'injures (trois mois) et de diffamation (six mois) envers des particuliers. Ces peines sont doublées lorsqu'elles concernent des personnes « en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Lors de la cérémonie des vœux, jeudi 13 janvier, Mme Trautmann a également affirmé son souci de « faire respecter le droit à l'information à travers la protection des sources » à propos des enquêtes conduites contre deux journalistes de *L'Agefi* et du *Figaro* (*Le Monde* du 12 janvier). « Les règles en matière de perquisition, fixées par le code de procédure pénale, n'ont à l'évidence pas été respectées. Cela m'a choqué », a-t-elle affirmé.

## Le Monde Interactif crée une filiale Arts Interactifs

« LE MONDE INTERACTIF » vient de prendre une participation majoritaire dans Musexpo ([www.musexo.com](http://www.musexo.com)), le premier site entièrement consacré à l'art et aux expositions en France. Cette opération se traduit par la création d'une filiale du *Monde interactif*, baptisée Arts Interactifs, qui aura pour objectif de lancer un portail Sorties/Spectacles (cinéma, expositions, théâtre, etc.) dès la fin du premier trimestre.

Cette filiale, dont le capital est de 250 000 francs, sera constituée, dans un premier temps, d'une équipe rédactionnelle de quatre personnes. Le site du *Monde interactif* ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)) a enregistré 9 millions de pages vues et 1,6 million de visites en novembre 1999, selon Cybérmetrie de Médiamétrie.

## Les chantiers d'Hervé Bourges sur la régulation

**BATAILLE DES CONTENUS** et régulation d'Internet ont été deux des thèmes abordés par Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), jeudi 13 janvier, lors de la présentation des vœux. Selon lui, « la grande bataille qui va se livrer dans les prochaines années, au niveau mondial, sera plus que jamais la bataille des contenus ». Evoquant le « chantier du numérique hertzien », le président du CSA a déclaré que son développement « constitue avec celui de la diffusion Internet un diptyque indissociable ».

La régulation économique, celle du secteur du satellite, le début de la mise en place de la diffusion numérique hertzienne, le second sommet des régulateurs sur Internet, des concertations avec l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), sont les chantiers annoncés par M. Bourges pour sa dernière année de mandat à la présidence du CSA.

## La BNP et Euro RSCG condamnés pour une campagne de publicité

LA BNP a été condamnée par le tribunal de Paris, mercredi 12 janvier, à payer un total de 130 000 francs (19 800 euros) de dommages et intérêts aux titulaires des droits d'auteur de Jacques Prévert, sa petite-fille Eugénie Bachelot et la société Fatras. Pour une campagne d'affichage en 1996, la banque avait détourné certaines répliques célèbres du film *Drôle de drame*, de Marcel Carné, dont Prévert avait écrit les dialogues. Les condamnations, pour « détournement de l'œuvre à des fins publicitaires », seront à la charge de l'agence Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (Havas Advertising), concepteur de la campagne.

## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **LAFARGE** : le groupe de matériaux de construction a annoncé, jeudi 13 janvier, l'acquisition de 39,9 % de la société coréenne RH Cement Corp. pour 111 millions d'euros. Lafarge en devient le premier actionnaire. RH Cement, quatrième producteur de ciment en Corée du Sud, a un endettement de 200 millions d'euros.

● **BOEING** : le premier constructeur aéronautique américain a annoncé jeudi un accord pour racheter à **General Motors** sa filiale Hughes Electronics pour 3,75 milliards de dollars (*Le Monde* du 14 janvier). Cette transaction va permettre à Boeing d'accroître de plus de 30 % ses revenus et bénéfices engendrés par les activités spatiales.

● **BP AMOCO** : le groupe pétrolier britannique a annoncé jeudi qu'il envisageait d'attaquer en justice les autorités américaines de la concurrence qui n'ont toujours pas rendu leur avis sur le projet de fusion avec l'américain Arco. Les deux pétroliers s'affirment néanmoins « prêts à rechercher une solution constructive » lors d'un rendez-vous fixé vendredi 14 janvier avec la commission fédérale du commerce (FTC).

● **DAIMLERCHRYSLER** : le constructeur automobile germano-américain peut devenir le numéro un du secteur d'ici à trois ans, a déclaré son coprésident, Robert Eaton, dans le *Wall Street Journal* du vendredi 14 janvier. DaimlerChrysler est actuellement le cinquième constructeur mondial.

● **ALCATEL** : le groupe d'équipements de télécommunications a annoncé, jeudi, le lancement d'un important programme de stock-options. Soumis au conseil d'administration en mars, il prévoit de permettre l'accès aux stock-options à l'ensemble des salariés du groupe.

## SERVICES

● **AIR FRANCE** : le transporteur national a renforcé son partenariat avec la compagnie régionale Proteus Airlines, son partenaire franchisé sur 14 liaisons aériennes, en souscrivant à l'émission d'obligations finançant l'acquisition par Proteus de Flandre Air. En convertissant ces

obligations, Air France pourra détenir 42 % de Proteus.

● **DEUTSCHEBAHN** : le projet de train à sustentation magnétique Transrapid entre Berlin et Hambourg ne serait pas rentable, selon le patron des chemins de fer. Le gain de temps serait de vingt minutes pour un coût de 6,4 milliards d'euros.

● **UAL CORP.** : James Goodwin, le patron de la holding coiffant United Airlines, a indiqué jeudi que la progression attendue de 2 % à 4 % de son chiffre d'affaires par rapport à 1999 serait probablement plus qu'absorbée par une hausse attendue de 6 % de ses coûts unitaires d'exploitation.

● **TELEFONICA** : le géant espagnol des télécommunications a annoncé jeudi le rachat de la totalité du capital de quatre filiales en Amérique latine. Cette opération représentera un montant « supérieur à 21 milliards d'euros », a déclaré son président, Juan Villalonga, en rappelant que son groupe allait réorganiser ses activités mondiales dans deux secteurs : téléphonie mobile et transmission de données.

## FINANCE

● **COCAFE** : l'introduction en Bourse de 25 % du capital de l'assureur crédit par les AGF est prévue le 2 février.

● **GENERALI-INA** : la Commission européenne a donné son feu vert à la fusion des deux assureurs italiens jeudi 13 janvier.

## RÉSULTATS

● **INTEL** : le numéro un mondial des semi-conducteurs a publié, vendredi, un chiffre d'affaires annuel de 29,38 milliards de dollars, en hausse de 12 % et un bénéfice net de 7,3 milliards en hausse de 22 %. La part des ventes non PC est la plus dynamique et représente déjà 17 % des revenus.

● **BULL** : le chiffre d'affaires consolidé du groupe informatique s'est élevé en 1999 à 3,76 milliards d'euros (26,6 milliards de francs), selon un communiqué publié jeudi. Bull prévoit qu'il devra inclure dans ses comptes une provision pour dépréciation d'actif de 280 millions d'euros (1,8 milliard de francs) liée à son engagement dans Packard Bell Nec. Ce dernier a arrêté son activité en décembre aux Etats-Unis.

## VALEUR DU JOUR

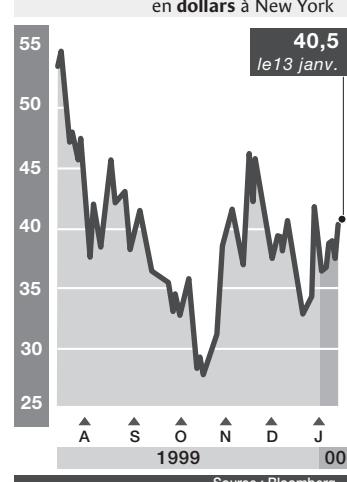
## Le courtier américain Charles Schwab acquiert US Trust

LE GROUPE américain Charles Schwab a décidé d'étendre ses activités à la gestion de fortune pour les particuliers aisés, plus lucrative que le courtage à bas coûts, dont il est l'un des leaders. La quatrième firme de services financiers aux Etats-Unis a annoncé, jeudi 13 janvier, le rachat de la société d'investissements US Trust, une société de gestion de fortune fondée en 1853 et spécialisée dans les conseils et services financiers, immobiliers et même bancaires. D'un montant de 2,7 milliards de dollars (2,62 milliards d'euros), l'opération sera réalisée par échange d'actions. Les titres de US Trust font un bond jeudi à New York de 68,62 %, à 133 dollars. Le cours de Charles Schwab a gagné 7,64 %, à 40,5 dollars.

Ce rapprochement va déboucher sur la création d'un nouveau géant des services financiers. Selon les données de 1999, le groupe ainsi constitué aurait réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de dollars avec un bénéfice de 663 millions de dollars pour près de 800 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Jusqu'à présent, Charles Schwab, qui gère 6,4 millions de comptes avec 725 milliards de dollars d'actifs, n'avait que 5 % de clients fortunés (au-delà de 1 million de dollars). En moyenne, le montant de ses comptes atteint 100 000 dollars, alors que chez US Trust il est de 7 millions de dollars.

Cette opération est la première dans

## Action Charles Schwab en dollars à New York



ce secteur cette année et surtout depuis la modification de la réglementation bancaire en 1999 - l'abandon du *Glass-Steagall Act* -, qui permet aux sociétés de services financiers d'exercer des activités bancaires. Elle a relancé les spéculations de rapprochement dans les milieux d'investissement. Les sociétés américaines de services financiers comme Northern Trust et Wilmington Trust sont les premières évoquées par les investisseurs comme cibles potentielles. La concentration devrait se poursuivre au vu de l'en-gouement des ménages américains pour les placements financiers. Environ 3 millions de particuliers ont plus de 1 million de dollars à investir et, selon les experts, ils devraient être 40 % plus nombreux d'ici trois ans.

Cécile Prudhomme

## FINANCES ET MARCHÉS

## ÉCONOMIE

## Alan Greenspan s'inquiète de la surchauffe de l'économie américaine

LE PRÉSIDENT de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a affirmé, jeudi 13 janvier, que de nombreux défis étaient posés à l'économie américaine. Parmi ceux-ci, des « gains importants dans la valorisation des actions » à la Bourse qui, par « l'effet richesse », qu'ils entraînent, « tendent à provoquer un accroissement de la demande supérieure à l'accroissement de l'offre ». « C'est ce déséquilibre entre l'augmentation de la demande et de l'offre qui contient les possibles grânes d'une augmentation de l'inflation et des pressions financières qui pourraient saper l'actuel cycle de croissance », a souligné le président de la Banque centrale américaine.

Ce discours laisse prévoir un relèvement des taux d'intérêt américains lors de la réunion du comité

di son taux de prise en pension, unique taux directeur britannique, de 0,25 point à 5,75 %, pour la troisième fois en cinq mois.

■ **FRANCE** : le Conseil constitutionnel a validé jeudi la seconde loi Aubry sur les 35 heures, à l'exception de quatre dispositions, concernant notamment la taxation des heures supplémentaires et des accords sur la durée du travail antérieurs à cette loi (*lire p. 6*).

■ **ALLEMAGNE** : le ministre allemand des finances Hans Eichel a estimé vendredi que l'assainissement des finances publiques en Allemagne était en bonne voie, au regard des chiffres meilleurs que prévu à l'origine du budget 1999. Le grand argentier allemand a indiqué que le nouvel endettement de l'Etat fédéral s'était élevé à 51,1 milliards de marks (26,13 milliards d'euros) en 1999, soit 2,4 milliards de marks (1,23 milliard d'euros) de moins que prévu.

■ **FRANCE/ALGÉRIE** : le président du Medef International, François Périgot, se rendra en Algérie du 4 au 7 février à la tête d'une délégation forte de plus d'une centaine d'entreprises, a indiqué jeudi le Mouvement des entreprises de France.

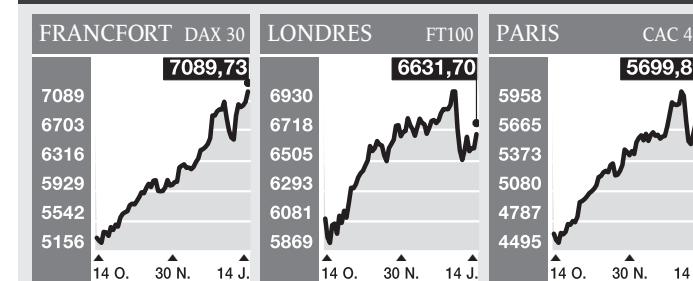
■ **UNION EUROPÉENNE** : la Commission européenne prépare pour la seconde moitié de l'année un projet de réforme de la mise en œuvre des règles de concurrence qu'elle veut rendre moins bureaucratique, a indiqué jeudi un responsable de ce secteur à la Commission. Ce projet prévoit une limitation des cas de concentrations et d'alliances sur lesquels la Commission européenne devrait se prononcer.

■ **La Commission européenne s'inquiète des divergences persistantes avec Pretoria** sur le volet vins et spiritueux de l'accord commercial entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud, et souhaite trouver « des solutions politiques » à une question qu'elle juge « très urgente ».

■ **ARGENTINE** : le gouvernement argentin a entamé jeudi des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) pour l'obtention d'un crédit à long terme, d'environ 5 milliards de dollars, a annoncé le ministère de l'économie.

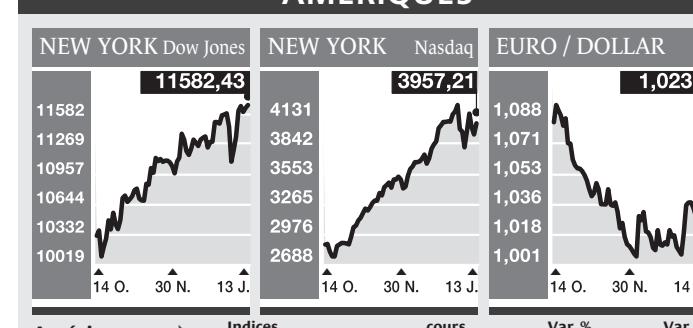
■ **FMI** : le Japon n'a pas de candidat pour succéder au Français Michel Camdessus à la direction générale du Fonds monétaire international (FMI), a déclaré jeudi à Paris le chef de la diplomatie japonaise Yohei Kono.

## EUROPE



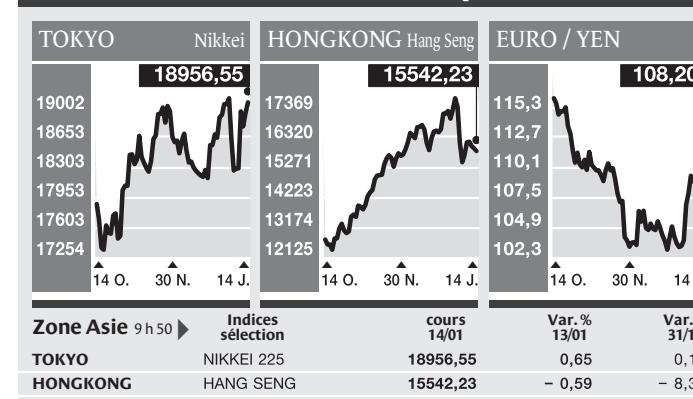
Europe 9h50	Indices sélection	cours 14/01	Var. % 13/01	Var. % 31/12
EUROPE	Euro STOXX 50	4747,32	1,26	- 3,20
EUROPE	STOXX 50	4562,34	1,51	- 3,80
EUROPE	Euro STOXX 324	406,82	1,24	- 2,26
EUROPE	STOXX 653	369,72	1,34	- 2,57
PARIS	CAC 40	5699,89	1,18	- 4,34
PARIS	MIDCAC	...	...	...
PARIS	SBF 120	3903,29	1,13	- 3,68
PARIS	SBF 250	...	...	...
PARIS	SECOND MARCHÉ	...	...	...
AMSTERDAM	AEX	650,31	1,26	- 3,14
BRUXELLES	BEL 20	3162,48	0,92	- 5,33
FRANCFOR	DAX 30	7089,73	1,92	1,89
LONDRES	FTSE 100	6631,70	1,53	- 4,31
MADRID	STOCK EXCHANGE	11011,30	0,73	- 5,41
MILAN	MIBTEL 30	41151,00	1,30	- 4,28
ZURICH	SPI	7503,50	0,90	- 0,88

## AMÉRIQUES



Amérique 9h50	Indices sélection	cours 13/01	Var. % 12/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11582,43	0,27	0,74
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1449,68	1,22	- 1,33
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3957,21	2,78	- 2,75
TORONTO	TSE INDEX	8417,94	0,69	0,05
SAO PAULO	BOVESPA	17298,07	...	1,21
MEXICO	BOLSA	402,91	1,54	0,33
BUENOS AIRES	MERVAL	560,07	7,97	1,74
SANTIAGO	IPSA GENERAL	106,29	3,69	- 25,67
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5554,31	1,50	2,52

## ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h50	Indices sélection	cours 14/01	Var. % 13/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18956,55	0,65	0,12
HONGKONG	HANG SENG	15542,23	- 0,59	- 8,37
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2392,53	- 0,07	- 3,51
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	118,95	- 0,23	- 8,51
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3131,60	1,16	- 0,66
BANGKOK	SET	33,97	3,16	- 2,22
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	5426,67	- 0,33	8,41
WELLINGTON	NZSE-40	2118,70	0,26	- 3,99

## Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre
FRANC	6,55957	EURO	1,0245	COURRONNE DANOISE
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR

## VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre de l'opérateur téléphonique espagnol **Telefonica** a grimpé de 6 %, jeudi 13 janvier, après l'annonce d'une série d'offres publiques d'échange destinée à prendre entièrement le contrôle de ses filiales sud-américaines. Le montant total s'élève à 20 milliards de dollars. Le titre de sa filiale Internet **Terra** a bondi de 8,60 %.

● L'action de l'opérateur téléphonique britannique **Cable & Wireless** s'est adjugé un gain de 4,9 %, jeudi, le marché réagissant positivement à l'annonce de l'acquisition de huit fournisseurs d'accès à Internet à travers l'Europe pour un montant total de 500 millions de dollars.

● Le titre de l'éditeur de logiciels britannique **Sage** a bondi de

11,85 %, grâce à une recommandation d'achat de la part du Crédit suisse First Boston.

● La banque d'affaires américaine Goldman Sachs a publié une étude très positive pour le secteur bancaire allemand. Conséquence, jeudi, les titres concernés se sont bien comportés. La **Deutsche Bank** a gagné 3,66 %, la **BHF-Bank** a grimpé de 3,80 %. En revanche, l'action **Dresner Bank** a abandonné 2,78 %.

● Au retour du salon de Detroit, les valeurs automobiles allemandes ont subi quelques prises de bénéfice malgré les bonnes nouvelles. Ainsi, jeudi, le titre **BMW** a reculé de 2,80 % et celui de **Volkswagen** a baissé de 2,50 %.

14/01	10h06	►	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/01
<b>AUTOMOBILE</b>					
AUTOLIV SDR	SE	30,41	+ 0,77		
BASF AG	BE*	47,95	+ 1,16		
BMW	DE*	27,80	+ 2,02		
CONTINENTAL AG	DE*	18,65	+ 0,81		
DAIMLERCHRYSLER	DE*	76,20	+ 0,40		
FIAT	IT*	30,85	....		
FIAT PRIV.	IT*	14,02	+ 0,43		
MICHELIN /RM	FR*	39,63	- 0,95		
PEUGEOT	FR*	236,70	+ 0,51		
PIRELLI	IT*	2,68	....		
RENAULT	FR*	52,65	- 0,75		
TESSENDELRO CHE	BE*	51,95	+ 1,37		
VALEO/RM	FR*	74,99	+ 1,49		
VOLKSWAGEN	DE*	52,80	+ 0,19		
VOLVO -A	SE	26,25	+ 0,89		
VOLVO -B	SE	26,83	....		
► DJ E STOXX AUTO P		259,24	+ 0,65		
<b>BANQUES</b>					
ABBEY NATIONAL	GB	13,76	+ 0,12		
ABN AMRO HOLDIN	NL*	22,33	+ 0,36		
ALL & LEICS	GB	10,52	- 4,22		
ALLIED IRISH BA	GB	17,83	....		
ALPHA CREDIT BA	GR	74,01	+ 0,08		
ARCENTRIARIA R	ES*	21,31	+ 1,52		
B PINTO MAYOR, PT	PT*	22,35	....		
BANK AUSTRIA AG	AT*	54	- 0,55		
BANK OF IRELAND	GB	12,26	....		
BANK OF PIRAEUS	GR	22,25	....		
BK OF SCOTLAND	GB	10,46	- 1,80		
BANKINTER R	ES*	58,20	- 1,36		
BARCLAYS PLC	GB	24,78	- 3,19		
BAYK/HYPD-OVER	DE*	69,40	+ 1,46		
COMIT	IT*	5,10	+ 0,39		
BCA FIDEURAM	IT*	10,42	+ 4,72		
BCA INTESA	IT*	3,71	+ 0,27		
MONTE PASCHI SI	IT*	3,65	+ 1,11		
BCA ROMA	IT*	1,23	+ 0,82		
BBV R	ES*	12,89	+ 1,42		
ESPIRITO SANTO	PT*	27,99	....		
BCO POPULAR ESP	ES*	60	....		
BIPOP CARIRE	IT*	81,50	+ 1,88		
BNP/RM	FR*	85	+ 1,19		
BSCH R	ES*	10,77	+ 1,13		
CCF/RM	FR*	125	....		
CHRISTIANIA BI	NO	4,99	....		
COMIT	IT*	5,10	+ 0,39		
COMM.BANK OF GR	GR	69,48	+ 1,05		
COMMERZBANK	DE*	36,05	- 0,28		
CREDIT LYONNAIS	FR*	43,92	- 0,18		
DEN DANSEK BK	DK	104,77	+ 2,63		
DEN NORSCHE BANK	NO	....	....		
DEUTSCHE BANK N	DE*	84	+ 0,90		
DEXIA	BE*	145,20	+ 0,21		
DRESDNER BANK N	DE*	53,40	+ 2,30		
EFC EUROBANK	GR	40,18	....		
ERGO BANK	GR	92,04	+ 3,04		
ERSTE BANK	AT*	47	+ 0,30		
FOERENINGSSA B	SE	15,26	+ 0,38		
HALIFAX GROUP	GB	9,98	- 0,16		
HSBC HLDG	GB	12,12	- 0,66		
IONIAN BK REGS	GR	46,16	....		
KBC BANCASSURAN	BE*	51,90	+ 1,37		
LLOYDS TSB	GB	10,84	- 1,88		
STANDARD CHART	GB	13,96	- 1,13		
STE GENERAL/-/	FR*	213,50	+ 1,18		
SV HANDBK -A	SE	12,66	- 0,45		
UBS REG	CH	266,59	+ 1,18		
UNICREDIT ITAL	IT*	4,34	+ 0,93		
UNIDANMARK -A	DK	63,80	+ 0,42		
XIOSBANK	GR	21,84	....		
► DJ E STOXX BANK P		306,34	+ 0,80		
<b>PRODUITS DE BASE</b>					
ACERINOX R	ES*	39,43	+ 2,15		
ALUSuisse LON G	CH	775,87	....		
ALUMINIUM GREEC	GR	43,72	....		
ARIO WIGGINS AP	GB	3,29	- 6,36		
ASIDOMAEN AB	SE	16,42	+ 1,79		
AVESTA	SE	5,49	+ 0,42		
BEKAERT	BE*	54,90	- 0,18		
BILLITON	GB	5,55	- 1,14		
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	46,38	+ 0,63		
BUHRMANN NV	NL*	16,62	- 2,24		
BUNZL PLC	GB	5,50	+ 0,88		
CART.BURGO	IT*	6,53	+ 1,08		
CORUS GROUP	GB	2,41	- 3,21		
ELKEM ASA, OSLO	NO	22,43	....		
ELVAL	GR	13,94	....		
JOHNSON MATTHEY	GB	12,10	+ 0,26		
TECHNIP /RM	FR*	109,50	+ 0,92		
TITAN CEMENT RE	GR	51,97	....		
WIENER BAUSTOF	AT*	21,20	+ 0,05		
MODO -B	SE	35,85	+ 1,64		
NORSKE SKOGIND-	NO	48,29	....		
OUTOKUMPUI OY-A	FI*	15,10	- 0,26		
PECHINEY-A	FR*	74	- 1,33		
PORTUCEL INDUST	PT*	7,63	....		
RAUTARUUKKI K	FI*	6,90	....		
RIO TINTO	GB	21,53	+ 0,75		
SIDENOR	GR	16,61	....		
SILVER & BARYTE	GR	43,88	....		
SMURFIT JEFFERS	GB	3,17	....		
SOPCORL	PT*	13,12	....		
STORA ENSO -A	FI*	16,80	....		
STORA ENSO -R	FI*	17	+ 0,59		
SVENSKA CELULLO	SE	29,84	+ 1,05		
THYSSEN KRUPP	DE*	30,70	....		
TRELLEBORC B	SE	8,62	....		
UNION MINIERE	BE*	37	....		
UPM-KYMMEENE COR	FI*	40	+ 0,03		
USINOR	FR*	18,75	+ 0,27		
VIALHALCO	GR	30,12	....		
VOEST-ALPINE ST	AT*	39	+ 1,04		
► DJ E STOXX BASI P		254,83	+ 0,16		
<b>CONSTRUCTION</b>					
ACCIONA	ES*	48,90	+ 0,25		
ALKATOR SA	GR	21,76	....		
UPONOR -A	FI*	18,30	+ 2,81		
AUMAR R	ES*	16,58	+ 2,03		
ACESA	ES*	9,41	+ 0,53		
IMERSY /RM	FR*	149	- 0,07		
ITALIMENTI	IT*	11,63	+ 1,31		
LAFARGE /RM	FR*	109	+ 2,16		
MICHANIKI REG.	GR	16,58	....		
TARMAC	GB	8,98	+ 0,90		
PILKINGTON PLC	GB	1,50	+ 3,30		
RCM GROUP PLC	GB	13,65	- 2,29		
RUGER GRP	GB	2,17	....		
SANT COBAIN /R	FR*	185,00	- 0,65		
SNASKA -B	SE	36,20	+ 1,62		
SUPERFOS	DK	21,49	....		
TAYLOR WOODROW	GB	2,32	....		
VALLEHERMOSO	ES*	53	+ 5,66		
WOBURN PLC	GB	4,97	+ 1,30		
► DJ E STOXX CONG P		242,58	+ 0,26		
<b>CONSUMPTION</b>					
ACCOR /RM	FR*	45,90	- 1,18		
ADIDAS-SALOMON	DE*	69	- 0,72		
AIR FCE	FR*	19,56	- 0,46		
AIRTOURS PLC	GB	6,04	- 5,97		
ALITALIA	IT*	2,22	+ 0,45		
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	19,40	+ 2,92		
BALDOR MED./RM	FR*	117	....		
BANG & OLUFSEN	DK	34,25	....		
BARRATT DEV PLC	GB	4,33	+ 2,65		
BEAZER GROUP	GB	2,21	- 1,43		
BENETTON GROUP	IT*	2,38	....		
BERKELEY GROUP	GB	10,78	....		
BRITISH AIRWAYS	GB	6,17	- 3,50		
CLUB MED./RM	FR*	117	....		
COMPASS GRP	GB	12,81	- 0,37		
DT.LUFTHANSA	DE*	23,15	- 0,43		
ELECTROLUX -B	SE	24,52	+ 1,19		
EMI GROUP	GB	10,87	+ 1,95		
EURO DISNEY/RM	FR*	0,95	....		
G WIMPEY PLC	GB	1,84	+ 0,88		
GRANADA GROUP	GB	9,72	+ 2,18		
HERMES INTL	FR*	139,90	- 0,71		
HPI	IT*	0,96	+ 2,13		
HUNTER DOUGLAS	NL*	26,70	+ 0,38		
KLM	NL*	25,55	- 2,85		
► DJ E STOXX BASI P		254,83	+ 0,16		
<b>CHIMIE</b>					
AIR LIQUIDE /RM	FR*	168	+ 0,18		
AKZO NOBEL NV	NL*	47,44	+ 1,80		
BASF AG	DE*	47,95	+ 1,16		
BAKER AG	DE*	44,80	+ 1,36		
► DJ E STOXX BASI P		254,83	+ 0,16		
<b>CONSUMPTION CYCLIQUE</b>					

## FINANCES ET MARCHÉS

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000 / 25

## VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Bull** a chuté de 4,81 %, à 7,33 euros, dans les premières minutes de transaction, vendredi 14 janvier, après la publication des résultats provisoires du groupe pour l'exercice 1999. Le chiffre d'affaires stagne et une perte d'environ 1,8 milliard de francs devrait être enregistrée en raison de provisions sur sa participation dans Packard Bell NEC.

● Le titre du spécialiste de l'électroménager **SEB** a grimpé de 9,65 %, à 87,5 euros, au début de la matinée de vendredi. Le groupe a annoncé une hausse de 9,1 % de son chiffre d'affaires au quatrième trimestre 1999, réduisant ainsi le recul sur l'ensemble de l'année à 3,6 %.

● L'action **Thomson-CSF** a débuté la séance du vendredi sur une hausse de 5,88 %, à 36 euros. Le groupe de défense français a annoncé avoir emprunté 1,65 milliard de livres sterling pour financer son OPA sur Racal, qui s'élève à 1,32 milliard de livres.

● Le titre **Carrefour** a gagné 1,14 %, à 159,3 euros, dans les premières minutes de la séance du vendredi. Le groupe devrait faire face à des réticences en Espagne sur sa fusion avec Promodès. En France, les assises de la grande distribution devraient remédier aux déséquilibres entre producteurs et distributeurs.

● Le titre de l'éditeur de jeux électroniques **Ubi Soft** a bondi de 10 % à l'ouverture, vendredi, dans l'attente du passage de l'action au règlement mensuel.

## RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 14 JANVIER

Cours relevés à 9 h 50

Liquidation : 24 janvier

France ►	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)		International ►	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)											
B.N.P. (T.P.)	144	143	938,02	- 0,69	152	FACOM SA	118,10	118,40	776,65	+ 0,25	50	GROUPE PARTOUCHE...	89,90	89,15	584,79	- 0,83	91	SUEZ LYON,DES EAU ....	149	149,30	979,34	+ 0,20	10
CR.LYONNAIS(TP) L.	142,70	142,70	936,05	.....	1000	GUILBERT	44,25	44,50	291,90	+ 0,56	3	GUYENNE GASCONE...	137,90	135	885,54	- 2,10	10	TF1	495	506	3319,14	+ 2,22	2
RENAULT (T.P.)	335	335	2197,46	.....	1000	HACHETTE FILMED...	87	87	557,56	+ 1,19	4	HACHETTE FILMED...	430	430	2820,62	.....	20	TECHNIP	108,50	109,40	717,62	+ 0,83	20
THOMSON SA (T.P.)	149	149	.....	.....	1000	HAVAS ADVERTISING...	192,50	195	1279,12	+ 1,30	8	HAVAS ADVERTISING...	402	412,60	2706,48	+ 2,64	8	THOMSON-CSF	34	35,80	234,83	+ 5,29	20
ACCOR	46,45	45,60	299,12	- 1,83	3	INDOCAM	315	317	207,98	+ 0,63	50	IEVYSEX(METAL)...	179,00	180,00	1047,38	- 0,07	8	THOMSON MULTIMEDI	54	54,60	358,15	+ 1,11	7
AEROSPATIALE MTR...	21,14	21,54	141,29	+ 1,89	20	INDOCAM FCT...	635	628	4119,41	- 1,10	10	IMMEUBLES DE FCE...	149,10	149,10	1047,38	- 0,07	8	TOTAL FINA SA	119,50	120,50	790,43	+ 0,84	10
ADL PARTNER	14	91,83	- 1,41	.....	10	INFOGRAPHES ENTER...	41,50	41	208,94	- 1,20	10	INFOGRAPHES ENTER...	33	34,22	224,00	.....	10	TRANSCIEL #	114,20	132	865,86	+ 15,59	2
AB SOFT	10,60	69,53	.....	.....	1000	INGENICO	123	124,50	816,67	+ 1,22	2	INGENICO	49,30	48,90	320,76	+ 1,42	10	UNILOG	114,60	134,50	826,73	+ 1,12	100
ACCESS COMME..	78,80	516,89	+ 3,01	EFSYS	148	151	990,50	+ 2,03	100	ISIS	62,80	63	413,25	+ 0,32	50	UNION ASSUR.FDAL	112,60	111,80	733,36	- 0,71	1		
ALGORIEL#	22	144,31	- 6,38	EFSYS	242,20	247,90	1626,12	+ 2,35	8	KLEPIERRE COMP.FI	97,90	97,50	630,56	- 1,41	50	USINOR	18,70	18,70	122,66	.....	20		
ALPHAMEDIA	12	78,71	- 0,58	EFSYS	44,10	44,83	294,07	+ 1,66	2	LABINAL	113,50	112	734,67	- 1,32	8	VALEO	73,80	74,80	490,66	+ 1,36	3		
ALPHA MOS	7,30	- 0,68	47,88	.....	100	LEAPREY	107,90	108,60	712,37	+ 0,65	10	LAFARGE	106,70	108,90	714,34	+ 2,06	25	VALLOUREC	45,85	45,70	299,77	+ 0,33	100
ALTAMIR & CI	201	1318,47	.....	.....	1000	LEBON (CIE)...	51,10	50	108,00	.....	100	LACARDERE	67,50	68,70	450,64	+ 1,78	40	VIA BANQUE	26,60	26,64	174,09	+ 0,15	100
ALTEA	11,05	72,48	.....	.....	1000	LEPREY	58,70	58,00	385,05	.....	10	LEGRAND	252,90	248,80	1619,80	- 2,41	2	ZODIAC	202,50	205,30	1346,68	+ 1,38	10
ALTELA	5,09	33,39	.....	.....	1000	LEPRÉ	59,50	58,55	395,44	.....	10	LEGRAND ADP	146	146,50	960,98	+ 0,34	2		.....	.....	.....	.....	.....
ALTELI #	80	524,77	- 1,72	EFSYS	32,70	32,11	210,92	- 0,24	11	LEPRÉ INDUST.	42,70	43	282,06	+ 0,70	20		.....	.....	.....	.....	.....		
ALCATEL	213,60	217	1423,43	+ 1,59	10	LOCAUD	56,50	57	373,90	+ 0,88	4	LEPRÉ INDUST.	108,80	108,80	713,68	.....	150		.....	.....	.....	.....	.....
ALSTOM	32,80	32,17	211,02	- 1,92	6	LOCINCLUS	117	116,90	766,81	- 0,09	25	LOCAUD	72,50	72,50	4755,69	+ 0,49	2		.....	.....	.....	.....	.....
ALTRAN TECHNO. #	180	185,60	1217,46	+ 3,11	1	LOCAUD	35,44	35,03	229,78	- 1,16	25	LOCAUD	98,70	100,80	464,42	- 0,07	16		.....	.....	.....	.....	.....
ATOS CA	155,30	158	1036,41	+ 1,74	1	LOCAUD	160,50	160,50	231,22	- 1,16	25	LOCOPOST	39,80	39,99	262,32	+ 0,48	1		.....	.....	.....	.....	.....
AVENTIS	61,40	62,40	409,32	+ 1,63	3	LOCAUD	77	76,90	504,43	- 0,13	1	LOCOPOST	20,50	20,60	135,13	+ 0,49	10		.....	.....	.....	.....	.....
AXA	131,80	133	872,42	+ 0,91	9	LOCAUD	94,60	94,80	265,99	- 1,10	10	LOCAUD	74,70	75,90	497,87	+ 1,61	20		.....	.....	.....	.....	.....
BAIL INVESTIS...	130	129,50	849,46	- 0,38	16	LOCAUD	149,60	149,66	621,85	+ 0,21	8	LOCAUD	222	221	1449,66	- 0,45	20		.....	.....	.....	.....	.....

## NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 13 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

www.scandinavian.net

Valeurs ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille		(Publicité)	Voyager différemment	Nos 15 vols quotidiens au départ de Paris et de Nice vers la Scandinavie vous relient à notre réseau qui dessert plus de 100 destinations en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.	Contactez SAS au 0 801 25 25 25 ou visitez notre site <a href="http://www.scandinavian.net">www.scandinavian.net</a> .
COIL	49	321,42	.....					
CONSOLIDAT #	45,50	298,49	- 4,21					
CROSS SYSTEM	240	1574,30	+ 3,81					
CRYO INTERACT	41	268,94	- 0,53					
CUBER PREC.P...	36,90	249,05	+ 20,23					
CVRANO #...	7,20	47,23	- 0,84					
DESK #	10	65,60	- 9,09					
DESK BS 98...◆	0,46	3,02	.....					
DEVOTEAM #	70	459,17	.....					
DMS #	9,79	64,22	+ 1,98					
DURAND ALLIZ...	5	32,80	+ 5,26					
DURAN DUBOI...	121	793,71	- 0,33					
DURAN DUBOI...◆	125	819,95	.....					
DURAN DUBOI...♦								

# AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

**SCIENCES** Découvert dans les années 20, mais étudié avec précision depuis 1970, un phénomène climatique baptisé « oscillation nord-atlantique » (ONA) joue un rôle important

dans la météorologie de l'Europe du Nord. ● LES TEMPÈTES plus intenses et plus nombreuses et les hivers doux et humides qui prédominent sur cette zone depuis les années 70 sont

caractéristiques d'un « indice positif » de ce « petit El Niño ». ● LES DEUX DERNIÈRES, qui viennent de frapper la France les 26 et 27 décembre, sont, néanmoins, atypiques. Elles ont pris

de la force près des côtes et ravagé essentiellement le continent, au lieu de naître au centre de l'Atlantique et de se diriger vers l'Ecosse et la Norvège comme d'habitude. ● UN PRO-

GRAMME DE RECHERCHE international prévoit le largage, à partir de 2001, de 3 000 bouées plongeantes pour étudier en détails l'influence des océans sur le climat.

## Un « petit El Niño » atlantique influence le climat européen

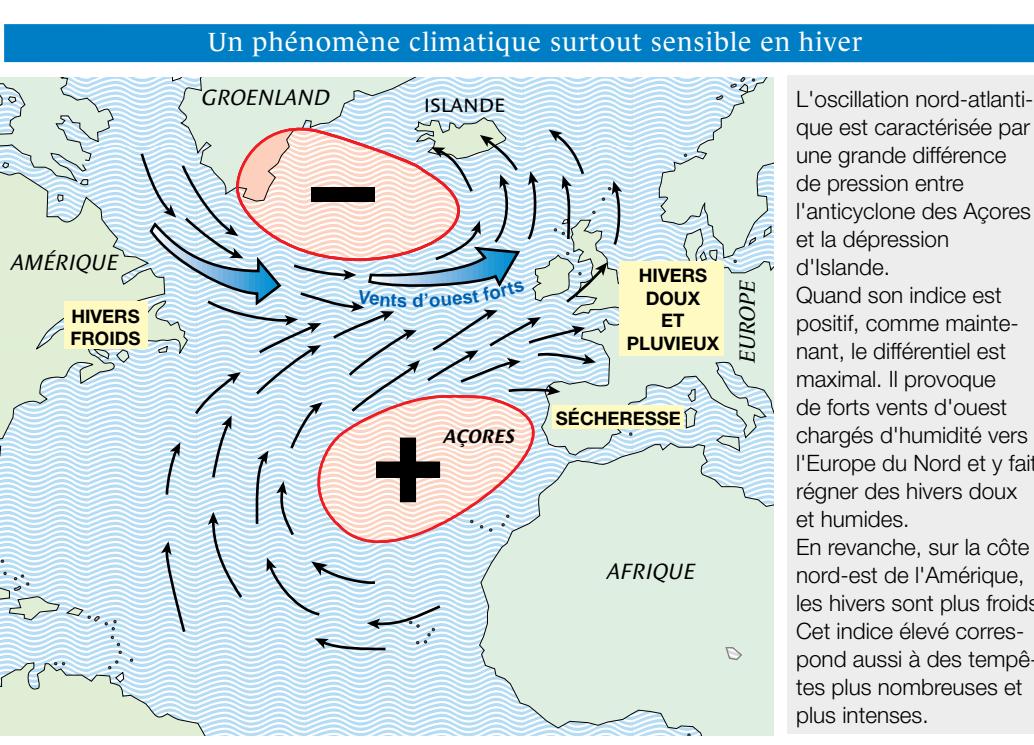
L'alternance d'hivers doux et froids ainsi que la fréquence des tempêtes sont gouvernées, sur l'Europe du Nord, par une oscillation océanique et atmosphérique analogue – mais moins violente – à celle qui, depuis le Pacifique équatorial, agit sur le climat de l'hémisphère Sud

UN TEMPS relativement doux et humide a marqué, malgré quelques interruptions, le mois de décembre sur le nord de l'Europe. A d'autres périodes, la France a connu des hivers très froids, notamment en 1962-63 et, surtout, en 1879-1880, record en la matière avec des températures de -24 degrés centigrades à Paris. Ces périéties climatiques ont toutes un dénominateur commun : l'oscillation nord-atlantique (ONA), qualifiée par certains de « petit Niño de l'Atlantique ».

Comme son homologue du Pacifique, l'ONA se caractérise par un gigantesque mouvement de bascule d'une masse d'eau plus chaude (dans le sens est-ouest) et de l'atmosphère (dans le sens nord-sud) sur l'Atlantique nord. Cette oscillation a pour effet d'accentuer les différences de pressions entre l'anticyclone des Açores et la dépression d'Islande. Quand les pressions sont beaucoup plus élevées que les moyennes saisonnières aux Açores et très basses en Islande, on dit que l'ONA a un indice positif. Dans le cas contraire, on parle d'indice négatif.

### DE DÉCEMBRE À MARS

L'ONA n'a pas l'intensité d'El Niño. Les différences de température de l'eau sont nettement moins importantes (1 degré contre 6 à 7 dans le Pacifique) ; il est plus lent et ses effets clima-



Infographie : Le Monde

tiques sont moins flagrants et moins étendus. Il n'en a pas moins été détecté dès les années 20 par deux météorologues, l'Autrichien Friedrich Exner et l'Anglais Sir Gilbert Walker (qui a aussi découvert El Niño). A partir de 1970, et plus particulièrement de 1980, des études menées avec des instruments plus nombreux

et plus perfectionnés ont permis aux chercheurs de préciser le mécanisme de cette oscillation, et ses effets.

Ils savent désormais que ces anomalies de pression atmosphérique durent plusieurs semaines à plusieurs années, et que l'ONA fait surtout sentir ses effets en hiver, entre décembre et mars. En

cas d'indice positif, comme c'est le cas actuellement, on peut constater une différence totale de 20 millibars par rapport à la moyenne entre les Açores et l'Islande, explique Gilles Reverdin, océanographe au Legos (Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiale, CNRS/CNES/université) de Toulouse.

« Comme un changement d'un millibar se traduit par une variation d'un centimètre du niveau de la surface de l'océan, il y a une dénivellation de 20 centimètres entre les deux sites. » Cette différence de pression a pour effet de générer des vents d'ouest violents en altitude, qui « contraignent » le déplacement des dépressions. Ces vents apportent un air marin doux et humide sur l'Europe du Nord et une partie de la France, et isolent cette région du froid polaire ou continental. L'ouest de la péninsule Ibérique et du Maroc, l'Italie et les Balkans connaissent, en revanche, une tendance à la sécheresse et, à l'ouest de l'Atlantique, sur les côtes nord-américaines, les températures sont basses.

### TEMPÈTES INTENSES

Un indice négatif de l'ONA se traduit par des effets exactement inverses. L'Europe du Nord connaît alors des hivers froids et secs, comme dans les années 60 et 1995-1996, et l'Amérique du Nord-Est jouit d'un climat plus doux. Depuis cinquante ans, l'alternance d'indices positifs et négatifs se déroule suivant un cycle de neuf à dix ans. « Mais, dans l'ensemble, la situation d'indice élevé prédomine avec quelques interruptions depuis les années 1969-1970. C'est encore le cas cette année, même si l'hiver n'est pas terminé », précise Gilles Reverdin.

L'indice positif élevé génère aussi des tempêtes plus nombreuses et plus intenses. Sur cinq tempêtes importantes étudiées, quatre ont pu être associées à une ONA forte : 1989, 1990, 1995 et 1999. La seule exception est celle de 1987. « Habituellement, ces tempêtes prennent naissance dans le centre de l'Atlantique, puis suivent une direction sud-ouest - nord-est pour atteindre l'Ecosse et les côtes de Norvège, explique le chercheur français. Celles qui viennent de frapper la France et une partie de l'Europe sont atypiques. Contrairement au schéma classique, elles ont pris une direction orientale et acquièrent une forte intensité près des côtes pour frapper ensuite le continent. A cette occasion, les vents d'ouest d'altitude ont atteint des pointes de 450 km/h, alors qu'habituellement leur vitesse est plus proche de 150 km/h. »

Les tempêtes historiques des 26 et 27 décembre ont été précédées de deux autres, plus classiques. Ces dernières ont-elles joué un rôle d'accélérateur ? Les spécialistes se demandent si l'atypisme constaté n'implique pas quelque chose de nouveau dans le climat. « Les simulations sur ordinateurs montrent un lien entre l'effet de

serre et l'augmentation de l'indice ONA », souligne Gilles Reverdin. Une meilleure connaissance du rôle de l'océan et des interactions océan-atmosphère est nécessaire pour trancher le débat. « Nous savons déjà que l'atmosphère a une répercussion forte sur l'océan.

### Aux tropiques aussi

Comme au nord, l'Atlantique tropical est le siège d'une oscillation, qui régit le climat de l'ouest de l'Afrique, du Sahel et du Brésil. Là aussi, « cela se traduit par des anomalies froides ou chaudes dans le golfe de Guinée, suivant la même physique qu'El Niño dans le Pacifique, mais en plus faible », explique Jacques Servain, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Bretagne. Cette oscillation tropicale combine, de surcroît, deux effets : une variation nord-sud, similaire à celle de l'Atlantique nord, et une variation est-ouest semblable à celle d'El Niño. Des travaux récents menés dans le cadre du programme international Pirata indiquent que l'oscillation est-ouest serait influencée par El Niño, « avec un déphasage dans le temps de quelques mois », tandis que l'oscillation nord-sud « pourrait avoir la même périodicité décennale que celle de l'Atlantique nord ».

Mais les modalités de l'effet inverse ne sont pas encore claires et constituent un thème de recherche », précise Yves Desaubies, océanographe au laboratoire de physique des océans (CNRS/Ifrmer/université) à Brest.

Un programme de recherche international baptisé ARGO (global array of profiling floats) prévoit l'installation, à partir de 2001, de 3 000 bouées autonomes dans les océans, dont 450 dans l'Atlantique nord. Elles dérivent la plupart du temps à 800 mètres de profondeur, avec des incursions jusqu'à 2 000 mètres. Elles remontent périodiquement en surface pour transmettre leurs mesures au système de localisation Argos. Ces données, qui portent sur la température, la salinité et la vitesse de dérive, serviront à alimenter les modèles. A partir de 2003, l'intégration de toutes les données océanographiques recueillies ainsi et par d'autres moyens permettront, espèrent les chercheurs, d'élaborer enfin des modèles capables de rendre compte du comportement des océans, avec l'objectif d'améliorer la prévision météorologique.

Christiane Galus

## Les académiciens américains confirment le réchauffement climatique

LA TERRE se réchauffe-t-elle vraiment ? Si oui, est-ce une conséquence de l'effet de serre induit par l'accroissement dans l'atmosphère des gaz rejetés par les activités humaines (automobiles, industrie, agriculture) ? Depuis des années, le débat fait rage. Pour tenter d'y voir plus clair, une équipe de chercheurs réunis par l'Académie des sciences américaine a passé en revue, analysé et comparé les données disponibles. Dans le rapport qu'ils viennent de remettre, elle répond « oui » à la première question ; « peut-être » à la seconde. Avant d'estimer, en conclusion que « les nations du monde devraient développer et améliorer le réseau de collecte de données climatiques, afin de lever les incertitudes et de fournir aux décideurs les meilleures informations possibles ».

Les meilleurs experts mondiaux l'ont confirmé en 1996, et aucun scientifique ne conteste aujourd'hui : les taux de dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$  ou gaz carbonique) et de méthane augmentent dans l'atmosphère (de plus 30 % durant les deux derniers siècles pour la  $\text{CO}_2$ ) et cet accroissement est dû largement aux activités humaines. Selon les lois de la thermodynamique, cet état de fait devrait induire (ou favoriser) un réchauffement de la température moyenne du globe. Reste à le vérifier. C'est à ce niveau qu'interviennent les incertitudes évoquées dans le rapport de l'académie américaine. Celles-ci tiennent à deux raisons principales : la

complexité des mécanismes climatiques et la difficulté de mesurer avec précision, sur l'ensemble de la planète et sur de longues périodes, des variations très faibles de température.

Les premières simulations, effectuées à la fin des années 70, sur des modèles numériques un peu sommaires, ont abouti à des prévisions alarmantes. Mais les nombreuses recherches menées ensuite ont amené les chercheurs à nuancer leurs conclusions. Les modèles numériques les plus sophistiqués montrent aujourd'hui des modifications climatiques moins importantes et très contrastées selon les régions (Le Monde du 5 janvier). On sait aussi que certaines pollutions entraînent, au contraire, un refroidissement localisé.

### DES FLUCTUATIONS À COURT TERME

Les vérifications *in situ* apparaissent tout aussi ardus. Certes, les températures de surface sont mesurées régulièrement, sur terre et en mer, depuis plus d'un siècle. Bien qu'il soit difficile d'homogénéiser ces données disparates, Des chercheurs ont cru y discerner une nette tendance à la hausse. Après examen, les académiciens américains confirment cette impression. Entre 1880 et 1998, ils y distinguent « des fluctuations à court terme » qui peuvent être attribuées à divers facteurs externes comme les grosses éruptions volcaniques ou les événements El Niño. S'y superpose, expliquent-ils,

« une variation plus graduelle qui inclut une hausse de 0,4 à 0,8 degré centigrade sur l'ensemble du siècle » et s'accélère ces vingt dernières années. Selon eux, cette hausse est « sans aucun doute réelle », même si, précisent-ils, son niveau peut varier du simple au double selon les méthodes utilisées pour homogénéiser et les données.

Mais le débat le plus aigu porte sur la corrélation entre ce réchauffement et celui de l'air de la troposphère (au dessous de 18 kilomètres d'altitude), prédite par les modèles numériques. Les satellites, qui sont capables d'en mesurer la température depuis une vingtaine d'années, sont loin d'y retrouver la même tendance. Au point que certains chercheurs ont cru y déceler un très léger refroidissement, alors que d'autres y voient une hausse de 0,2 degré. Après avoir passé en revue les multiples causes d'incertitudes dont ces données satellitaires sont entachées, les auteurs du rapport estiment qu'il n'est pas possible actuellement de déterminer s'il existe ou non une différence fondamentale entre les changements de températures de l'atmosphère et ceux prévus par les modèles. »

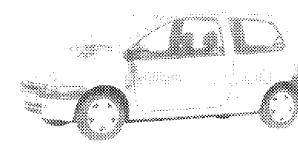
En clair, on ne peut, pour l'instant, ni écarter ni confirmer l'origine humaine d'un réchauffement indéniable. A suivre, donc, en attendant des satellites plus performants...

Jean-Paul Dufour

## Le Monde PREMIÈRE SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France Inter

### COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 17 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : « Quarteron rebelle ». Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.



L'un d'eux perd sa médaille à la guerre.

### 3 INDICES PAR JOUR !

Le 1<sup>er</sup> indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2<sup>er</sup> sur le site [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) et le 3<sup>er</sup> sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par foyer et par jour, maximum, avant le lundi 17 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

### PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1<sup>er</sup> prix : 1 Twingo Pack. 2<sup>er</sup> prix : 1 caméscope numérique Thomson. 3<sup>er</sup> prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm Thomson. 4<sup>er</sup> prix : 1 lecteur DVD vidéo Thomson. Du 5<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix : 6 appareils photos numériques Fuji MX-1500. Du 11<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> prix : 90 CD baladeurs Thomson.

### Bulletin réponse 1<sup>re</sup> semaine -

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 18/01 :

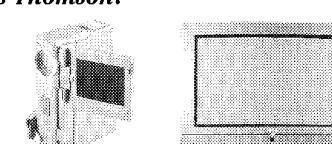
NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_

SIGNATURE\* \_\_\_\_\_ ABONNÉ O/N \_\_\_\_\_

A compléter en totalité et renvoyer sur jusqu'au lundi 17/01 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 456 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.

soit la loi Informations et libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. \*signature des parents pour les mineurs.



# La vieille Angleterre défile à Milan

La mode masculine de l'hiver prochain repousse les frontières du luxe sous le signe d'un retour aux conventions du passé. Pour affirmer l'industrie italienne, le costume trois pièces à l'anglaise y donne la main au manteau de python, sur fond d'OPA et de boutiques mastodontes

MILAN  
de notre envoyé spécial

Sans attendre l'hiver prochain, Milan rompt avec son conservatisme légendaire pour anticiper le nouveau siècle. Les tramways ont été rénovés, le guidage par ordinateur conquiert les taxis... Et l'uniforme hivernal évolue : remises l'éternelle veste matelassée et la doudoune Bibendum, on sue l'opulence en manteau de poulain noir, le cou ceint d'un large col en fourrure...

Les rues chargent des pères de famille minimalistes en Nylon brossé bleu nuit et des papys randonneurs en parkas lustres, qui semblent descendus des Dolomites. Dans une ville enivrée par les soldes, la rue Montenapoleone devient lourde. Quand les queues s'allongent à la boutique Gucci, Prada s'apprête à ouvrir un magasin supplémentaire, pour concurrencer les 176 m<sup>2</sup> de Dolce & Gabbana ouverts en septembre 1999 dans la proche via della Spiga, en attendant l'arrivée, à l'automne, du mastodonte Armani sur la via

Certes, les hommes d'affaires continueront de se vêtir chez Brioni ou Zegna : le retour au passé vise une jeunesse dorée, ouverte aux vestes cintrées et aux pantalons cigarettes

Manzoni : 16 000 m<sup>2</sup> (dont 7 000 pour la vente) sur trois étages, avec deux restaurants... Dans un secteur en recomposition - LVMH a racheté Fendi, Gucci s'est emparé d'Yves Saint Laurent et de Sergio Rossi... -, rien ne semble arrêter la montée en puissance des marques.

A l'inverse, les propositions de mode intriguent. Après la femme, en effet, l'homme se voit invité au luxe le plus conservateur qui soit : costume trois pièces neo-Savile Row (épaules marquées, taille haute, hanches étroites, doublures rutilantes), sous-pull ou chemise à col haut, cravate et boutons de manchettes... Après tant de saisons dédiées au jeansisme baggy et au

sport chic, le retour de balancer choque. D'autant qu'il s'accompagne d'une montée en luxe, via des fourrures et des peaux coûteuses, qui vont décourager les copieurs et redorer les marges des fabricants, troublés par l'essoufflement récent de l'industrie de la mode italienne.

Certes, les hommes d'affaires continueront de se vêtir paisiblement chez Brioni, Corneliani ou Zegna : ce retour au passé vise une jeunesse dorée, ouverte aux vestes cintrées et aux pantalons cigarettes - à revers ou « feu-au-plancher », pour dégager les boots -, la taille ceinte d'une « rivière de diamants » (Dolce & Gabbana), un vaste manteau pastel en autruche (Prada) jeté sur les épaules. Autres signes de mode : le pardessus à col motard, le pantalon à empêtements rigides, le manteau de cuir acajou doublé de fourrure, le costume en velours Carnaby Street, les tissus secs et les couleurs profondes...

Cette fois, les tendances n'ont rien de dictatifs. En ordre dispersé, chaque marque tente de retrouver - ou de trouver - ses valeurs fondatrices. Pour Gucci, Tom Ford réinterprète dans une palette beige, orange et caramel les fétiches maison des années 70 - chemises en soie à imprimés constructivistes, veste patchwork en velours, noeud papillon - et innove avec des blousons de motard rutilants, des manteaux de tweed doublés de cuir ou un trench en cuir de chèvre blanc imperméabilisé, que les distracteurs croirent en gomme.

Mais c'est chez Trussardi que le luxe éblouissant recrute ses icônes. Le python consacré animal fétiche, le maroquinier lui dédie sahariennes et costumes, sans préjudice de manteaux en hamster ou en crocodile. Signe des temps : Prada n'a pas montré sa collection sport, comme pour mieux rectifier son image en proposant le vestiaire, à peine modernisé, du sage adolescent bourgeois d'il y a trente ans. Petit blouson en daim sur col roulé fin, costume décodonné, boots profilées forment le fond d'une collection déclinée dans des tons délicats, où le diable de la provocation ne se loge que dans les détails.

Dans le même esprit, Dolce & Gabbana ont reconstruit un passé émouvant sous influence Savile Row. Leurs costumes de banquier sont taillés dans d'exquis tissus britanniques, les cols de chemise se hissent sur trois boutons, les coutures imitent le cousu main. Mais leur



REUTERS



AP



REUTERS

## Tenues haute protection

Boudée cette saison, la tenue technique d'extérieur (outwear) a trouvé refuge sous la bannière de Samsonite. Aux vêtements intelligents qui avaient inauguré le lancement de la ligne, voici deux saisons, le créateur Neil Barrett - en qui d'aucuns voient déjà un futur grand - a substitué des habits intrigants et ludiques, dont l'utopie tient d'abord à l'agrément : coupe-vents façon papier d'argent, parkas de polyuréthane aux aspects froissés de peaux d'éléphant... Dans les manches, les chapeaux, etc., les poches-trappes prolifèrent, accueillant si besoin est une boussole, une fiasque, une canne télescopique... L'intéressé explique : « je veux que les gens aient leurs affaires en poche, plutôt que dans des sacs ».

Pour Issey Miyake, Naoki Takizawa dédie à l'homme de l'hiver prochain des vêtements transformables, dont les bosses contiennent des capotes ou des K-way à déployer en cas d'averse, ainsi que des vestes en tweed, dont l'envers, enduit d'un film imperméable, autorise les retournements subits. Zips colorés de teintes acides, souliers-chaussettes inspirées des tenues des écolières japonaises, la collection marie la gaïeté à l'utile. « Je cherche depuis toujours à simplifier la vie aux gens et à la rendre plus joyeuse, explique le créateur. C'est une collection sincère qui s'inscrit dans une démarche de longue haleine. » Et qui pourrait bien constituer, un jour, l'amorce d'une nouvelle ligne...

nostalgie fait aussi un détour par Venise, via des pantalons coupés dans de somptueux brocarts, tissés à la main pour l'ameublement. Chez Jean-Paul Gaultier, le costume n'est pourtant qu'un registre parmi d'autres. Non content d'explorer la subtile douceur des flanelles grises, le créateur érigé le caleçon long en twin-set, revisite le fuseau des années 60 et propose d'extraordinaires pulls tricotés main, dans les tons argent ou bronze, épais comme des armures.

Privée de propos, la machine du luxe tourne parfois à vide. En marge des costumes façon sartoriale, Versace marie le gothique au bondage dans des manteaux de cuir noir à brandebourgs chromés et des parkas feldgrau doublées de loup rouge. Krizia hésite entre le blouson de cuir bleu pétrole et la houppelande en fourrure. Valentino s'étourdit de tissus somptueux et Gianfranco Ferré tord son imagination dans des complexités inouïes, empruntées à la cour de Charles le Téméraire et aux accidents du Bol d'or.

Le minimalisme a d'ailleurs lui aussi ses accidentés. Relancé avec fracas depuis peu, Burberry snobe son patrimoine au profit d'une collection un peu impersonnelle. Tout à son aggiornamento, Giorgio Armani explore des boutonnages audacieux et des écharpes à poches, rachetés par les costumes simplissimes et fluides où il excelle. A l'inverse, Vivienne Westwood fait une incursion remarquée dans la sobriété avec des costumes en denim décoordonnés.

Jil Sander remporte la palme de la rigueur poétique avec des silhouettes à la fois légères et structurées, où chaque détail transpire l'intelligence. Après quelques collections hésitantes, Calvin Klein opère, lui aussi, un éblouissant retour aux sources : moires discrètes, faux noirs chipés à Rothko, blousons de crocodile aux tons de Macassar... Servi par des tissus rigides et très précieux, le minimalisme est ici à son meilleur. Preuve que les précédentes saisons l'avaient enterré trop vite...

Jacques Brunel



AP

Ci-dessus, une veste de velours à chevrons Gucci, façon Max Escher, reproduite à l'identique d'après les archives maison.

Jean-Paul Gaultier délire la tradition avec une chemise longue de fourrure pour flâner l'hiver en veste de smoking (à droite). A gauche, de haut en bas, une silhouette fine et graphique fermement structurée de Jil Sander. L'homme objet de Muccia Prada chérira les couleurs gourmandes des années 60. Le grand genre désinvolte selon Dolce & Gabbana en brocart d'artisan et manchettes négligées.



AP

## La haute couture de l'été 2000 à Paris

PENDANT que les griffes italiennes rebondissent au rythme des fusions et des acquisitions, la haute couture parisienne subit les effets de restructurations. Du samedi 15 au mercredi 19 janvier, les défilés de l'été 2000 vont s'enchainer selon un calendrierclairsemé. Ils s'achèveront avec Balmain et surtout Yves Saint Laurent, qui inaugurerà ce mois dans le 19<sup>e</sup> arrondissement le premier musée consacré à un couturier de son vivant. Sur le programme officiel de la profession, le nombre de défilés inscrits est passé de vingt-cinq en juillet 1999 à vingt et on recense presque moitié moins de manifestations off avec douze présentations.

A grand renfort de prédictions, Paco Rabanne avait déjà annoncé son éclipse en juillet 1999. Endeuillé par la disparition de son fondateur et en pleine refonte, la maison Féraud ne défilera pas. Lancé à force de soutiens financiers en 1998, Christophe Rouxel a déserté sa boutique du faubourg Saint-Honoré et répond aux abonnements absents. Cette saison, on ne verra pas non plus Thierry

Mugler et le Brésilien Ocamar Ver-solato, occupés à réorganiser leurs sociétés. A l'instant de Joseph Thimister, le duo néerlandais Viktor et Rolf a préféré se détourner des podiums de haute couture pour préparer sa première collection de prêt-à-porter, présentée fin février à Paris.

Le calendrier s'enrichit toutefois de Pascal Humbert et surtout du modiste londonien Philip Treacy. Dans les salons rénovés de l'hôtel George V, on attend des silhouettes de près de 3 mètres de hauteur, talons et chapeaux compris... Transfuges du prêt-à-porter, Michèle et Olivier Chatelet, anciens stylistes de Marlot Chanet, et Fred Sathal sont attendus dans les off de la saison.

ÉVITER LE PRÉT-À-PORTER

Côté lieux, un seul défilé prendra place dans l'enceinte du Carrousel du Louvre, pourtant conçu pour accueillir ces manifestations. Après l'orangerie de Versailles, Dior investit le Petit Palais pendant que Jean-Paul Gaultier s'installe dans l'hôtel particulier des Noailles. Versace quitte la pi-

cine du Ritz pour une présentation plus modeste dans son immeuble du faubourg Saint-Honoré. Parmi les nouveaux venus, beaucoup ont choisi de s'exposer dans des galeries, comme Jean-Paul Knott à travers une série de photos ou l'Anglaise Bella Freud, qui présente un court-métrage orchestré par John Malkovich.

Plus qu'un gage de créativité et de savoir-faire, présenter en couture semble être un moyen pour de jeunes stylistes d'éviter le tunnel embouteillé du prêt-à-porter et de profiter de l'impact médiatique de la haute couture (800 journalistes et 200 photographes). Mais pour l'heure, c'est surtout l'arrivée d'un nouveau créateur pour seconder Tom Ford chez Gucci qui alimente les rumeurs de la mode, depuis le rachat d'Yves Saint Laurent par la marque italienne. Dans le Herald Tribune du mardi 11 janvier, Suzy Menkes avançait les noms du Belge Olivier Theyskens et surtout de l'Américain Jeremy Scott.

Anne-Laure Quilleret

**smalto**  
la différence  
**SOLDES**  
remises de 30 à 50%  
10h - 19h  
Homme : 44, rue François 1<sup>er</sup> (8<sup>e</sup>)  
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16<sup>e</sup>)

Samedi 15, Dimanche 16, Lundi 17 janvier...  
**LA VOGUE**  
**SOLDES**  
sur grandes griffes masculines  
2000 sur grandes griffes masculines  
38, bd des Italiens - Paris 9<sup>e</sup> (près Opéra)  
et centre commercial Vélizy 2 - Détaxe à l'exportation

**MARCEL LASSANCE**  
**SOLDES**  
à partir du  
samedi 15 janvier 2000  
17, rue du Vieux Colombier  
Paris (6<sup>e</sup>)  
21, rue Marbeuf  
Paris (8<sup>e</sup>)

**PERRONO - BIJOUX**  
Anciens - Occasions - Argenterie  
Pierre précieuses - Brillants  
Création et transformation  
Achats, Ventes,  
Echanges, Réparations  
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"  
**OPERA** angle bd. des Italiens  
4, chaussée d'Antin  
**ETOILE** 37, avenue Victor Hugo  
ouvert du mardi au samedi

## Le ministère de la jeunesse et des sports veut renforcer les contrôles antidopage

L'équipe cycliste Cofidis soumise à des examens

**FRANÇOIS MIGRAINE**, le directeur général de Cofidis, ne croyait peut-être pas être entendu aussi rapidement. « En 2000, il faudra encore plus surveiller qu'en 1999 » le peloton cycliste, avait-il déclaré voilà deux semaines au *Monde*, en faisant référence à la lutte contre le dopage (*Le Monde* du 3 janvier). Mercredi 12 janvier, alors qu'ils étaient en fin de stage de préparation de la saison 2000, dans le Var, les coureurs de l'équipe cycliste Cofidis ont subi un contrôle antidopage inopiné. Les résultats de ces contrôles (urinaires) ne sont pas encore connus.

Cette intervention témoigne d'une volonté des pouvoirs publics de « ne pas relâcher la pression », indique-t-on au ministère de la jeunesse et des sports. « Pour les contrôles hors compétitions, il y a un processus engagé depuis deux ans, qui a demandé six mois de mise en place, mais qui va aller en s'accentuant ». Pas seulement sur les cyclistes, mais sur l'ensemble des sportifs. En 1999, quelque 1 100 contrôles inopinés hors épreuves sportives ont été réalisés (tous sports, tous niveaux confondus). Cette année « l'objectif est de monter à 1 500 », relève-t-on dans l'entourage de Marie-George Buffet.

La ministre souhaite également que ce type de contrôles se développent au plan international. A ses yeux, il revient à la nouvelle Agence mondiale antidopage (AMA) d'en décider l'institution avant les Jeux olympiques de Sydney. Cette proposition a été présentée, jeudi 13 janvier, lors de la première réunion de l'AMA, à Lausanne (Suisse), par le secré-

taire d'Etat portugais aux sports, Vasco Lynce De Faria, président en exercice pour les ministres européens des sports, que Marie-George Buffet avait reçu la veille, à Paris. Si une telle politique était adoptée, il faudrait, selon le ministère français, que le Comité international olympique (CIO) sanctionne les pays, ou les athlètes, qui refuseraient de s'y soumettre.

Dix-huit pays (dont la France, les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, l'Allemagne, la Finlande, la Chine) ont signé des conventions bilatérales pour que des contrôles inopinés soient permis sur des sportifs en stage, ou en compétition dans un autre pays. C'est en vertu de ce principe que, fin 1999, à Nice, les joueurs australiens de tennis ont été contrôlés juste avant la finale de la Coupe Davis.

Jeudi, l'AMA s'est toutefois contentée de créer un groupe de travail sur la mise en place d'un système de tests antidopage uniformisé. L'Agence a parallèlement reçu le soutien officiel des Etats-Unis. « Il y a des signes prometteurs selon lesquels l'AMA franchira les prochaines étapes pour devenir une institution crédible, transparente et efficace », a déclaré le général McCaffrey, le M. antidopage à la Maison Blanche, qui, mi-novembre, avait dénoncé le manque d'indépendance et de transparence de l'Agence. Il a néanmoins réclamé qu'« après une période initiale de transition qui devrait être courte » l'AMA « ne soit plus située à Lausanne et qu'elle ait une nouvelle direction crédible incluant les gouvernements ».

Philippe Le Coeur

## La défaite de « Stars-and-Stripes » évite une nouvelle polémique à la Coupe Louis-Vuitton

Le voilier italien « Luna-Rossa » accède à la finale

Battu par *America-True*, vendredi 14 janvier, à l'occasion de la dernière régate des demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton, *Stars-and-Stripes*, le bateau de Dennis Connor, soupçonné d'avoir transgressé le règlement de la compétition, a perdu toutes ses dernières chances d'affronter *America-One* en finale de l'épreuve.

**AUCKLAND**  
de notre correspondante

La fête battait son plein, vendredi 14 janvier, à Auckland (Nouvelle-Zélande), aux deux extrémités du quai des bases des concurrents de la Coupe Louis-Vuitton, un peu comme si des vacances étaient arrivées dans un camp fourbu. Les haut-parleurs qui diffusent des airs d'opéra du côté d'*America-True* tentent de faire écho aux musiques disco qui émanent de la tente blanche de *Luna-Rossa*. Les deux syndicats célèbrent leur qualification pour la finale et toutes les autres équipes se félicitent de ce dénouement.

En perdant, vendredi, d'1 min 32 s contre son rival américain *America-True*, *Stars-and-Stripes*, l'équipe du « grand méchant Dennis », a arrangé une situation qui tendait à s'envenimer. Sa défaite a permis à *America-True* de ne pas finir à la dernière place (qui est revenue aux Français de 6-Sens) et d'afficher deux victoires dont une devant *America-One*, certes obtenue à la suite d'une avarie. Elle a surtout évité un pénible duel entre *Luna-Rossa* et *Stars-and-Stripes* pour l'attribution de la dernière place de finaliste, une course que l'on prévoyait agitée et qui aurait laissé un fort goût d'injustice chez le perdant.

Pour le défi italien Prada Challenge, dont tous les équipiers avaient été mis en repos aujourd'hui en vue du match crucial, attendu samedi, la défaite de Dennis Conner est aussi douce qu'inattendue. D'ailleurs, sur la base italienne, le patron du syndicat, aspergé de champagne, ne cachait pas sa joie. « C'est meilleur que mille milliards de livres », confiait Patrizio Bertelli, le richissime armateur de *Luna-Rossa*, qui n'a dépensé « que » 60 millions de dollars dans cette campagne.

La tension visible, avant la régate, sur les visages des membres de l'équipage transalpin, et notamment sur celui du barreur, Francesco de Angelis, qui manque encore d'expérience dans ce type de compétition, a laissé la place à une allégresse totale. Pour finir, l'élimination de *Stars-and-Stripes* va sans doute adoucir le climat qui régnait autour de la nouvelle protestation italienne à l'égard de Dennis Conner. Jeudi 13 janvier, *Luna-Rossa* avait lancé une réclamation à propos de la non-conformité des voiles du défi américain.

Reste que Tom Whidden, le tacticien à bord de *Stars-and-Stripes*, n'est autre que le directeur de la voilerie North Sails, qui fabrique les voiles de presque tous les participants à la compétition en fonction des critères dictés par les programmes de recherche respectifs.

L'élimination rend presque caduque l'examen de la réclamation par le jury international et pourrait éviter un éventuel vilain déballage. A quoi bon désormais savoir si le syndicat de Dennis Conner, déjà jugé coupable d'avoir violé le Protocole une fois en utilisant un safran australien, aurait été à nouveau coupable d'une infraction, beaucoup plus grave alors qu'il n'est plus en course. Il se peut que le jury international examine tout de même la requête italienne mais, *Stars-and-Stripes* hors course, le débat perdura en intensité.

Le défi américain sort ainsi par la grande porte plutôt que de risquer, en restant plus longtemps, d'être éliminé par les juges. D'où les questions des cyniques, qui peuvent une nouvelle fois s'étonner que le bateau, qui, la veille, avait battu le meilleur des challengers, s'incline devant le plus faible. « On en revient toujours à cette fameuse première risée, qui vous fait rater la régate si vous la manquez », a déclaré Ken Read. Pour la première fois depuis le début des demi-finales, Tom Whidden a raté la première risée à droite du plan d'eau, tout comme, jeudi, pour la première fois en dix courses, *America-One* avait raté la première risée à gauche du même plan d'eau, facilitant alors la victoire de *Stars-and-Stripes*. Que de responsabilités porte cette première risée.

Florence de Changy

### DÉPÉCHES

■ **AUTOMOBILISME** : Michel Vauzelle, le député et président socialiste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a dénoncé, jeudi 13 janvier, « l'immense scandale » que constitue à ses yeux le pont aérien mis en place depuis mercredi 12 janvier pour transporter les véhicules du Paris-Dakar-Le Caire « dans une région d'Afrique qui connaît un tel dénuement ». Le coût de ce pont aérien, entre le Niger et la Libye, est évalué à 30 millions de francs.

■ **FOOTBALL** : le « film » de l'opération du ménisque de Nicolas Anelka, l'attaquant français du Real Madrid, visible sur le site Internet de Marca, le premier quotidien sportif espagnol, avait attiré près de dix mille personnes, jeudi 13 janvier en fin de journée. Marca diffuse depuis mercredi soir quelques secondes d'images montrant l'intérieur du genou droit du joueur. Elles ont été filmées à l'aide d'une micro-caméra introduite pendant l'arthroscopie chirurgicale subie par le joueur, qui s'est blessé, lundi 10 janvier, lors du Mondial des clubs au Brésil.

■ **RUGBY** : Bernard Lapasset, le président de la Fédération française de rugby, a déclaré, jeudi 13 janvier, ne pas avoir l'intention de « casser les clubs », mais être favorable à la création d'un Super 12 à l'européenne avec, pour la France, la participation d'équipes franchisées.

■ **TENNIS** : la Française Amélie Mauresmo a battu la numéro un mondiale, la Suissesse Martina Hingis, 7-5, 6-3, et s'est qualifiée, vendredi 14 janvier, pour la finale du tournoi de tennis de Sydney (Australie). Elle sera opposée, samedi 15 janvier, à la gagnante de l'autre demi-finale, l'Américaine Lindsay Davenport ou la Russe Anna Kournikova.

■ **L'Américain Pete Sampras** a déclaré, vendredi 14 janvier, qu'il n'a pas l'intention de participer aux Jeux olympiques de Sydney (Australie) en septembre. Invoquant un calendrier chargé, le joueur s'est aussi déclaré plus attiré par la Coupe Davis, estimant que le tournoi olympique serait plus intéressant s'il voyait s'affronter des équipes nationales comme dans cette dernière épreuve.

■ **VOLLEY-BALL** : les équipes grecques n'ont laissé aucune chance aux clubs français engagés dans les premières épreuves européennes de la saison, jeudi 13 janvier. Poitiers a été battu par l'Olympiakos Le Pirée, 3 sets à 0, en match comptant pour la première journée de la Ligue des champions messieurs (groupe A). L'AEK Athènes a battu Cannes, 3 sets à 0, en match comptant pour la première journée de la Coupe des coupes messieurs (groupe A).

La tempête perturbe la préparation des escrimeurs français

**SI LE BATTEMENT** d'une aile de papillon sur la côte Ouest américaine peut provoquer un raz de marée au Japon quelques instants plus tard, une tempête à Paris peut entraîner des conséquences sévères à Sydney neuf mois plus tard. En dévastant des bâtiments de l'Institut national des sports et d'éducation physique (Insep) dans le bois de Vincennes, la tornade qui a traversé Paris, dimanche 26 décembre, a perturbé la préparation olympique des équipes de France d'escrime. La partie principale du toit de la salle qui les abrite a été arrachée : les quatorze pistes d'entraînement sont hors service.

Seuls les sabreurs qui travaillent dans deux petites salles attenantes peuvent continuer à préparer les Jeux olympiques 2000. Pour les fleurettistes et les épistes, il a fallu trouver une solution de rechange. Impossible de partager les dix pistes avec les sabreurs – il faut aussi composer avec les athlètes du pentathlon &newlin;moderne – et pas question de s'expatrier hors de l'Insep : trop de temps perdu chaque jour. La Fédération française d'escrime (FFE) et les responsables de la préparation olympique ont dû faire avec les moyens du bord.

Le dévolu a tout d'abord été jeté sur le gymnase Marie-Thérèse-Eyquem, qui accueille notamment des dojos de judo et les entraînements des équipes Espoirs de basket-ball. Las ! celui-ci n'avait pas été épargné par la tempête. « Il y avait 10 centimètres d'eau sous le parquet », déplore Christian Martin, coordinateur du haut niveau à la FFE. Le gymnase P3 a finalement été considéré comme un refuge possible. Mais, s'ils ont un toit, les escrimeurs n'ont pas encore de sol : celui du gymnase est trop dur pour y installer les pistes, qui doivent être souples sous les pieds.

Dans les premiers jours qui ont suivi la tempête, la construction de fortune a commencé. La dalle de béton a été recouverte de bois, puis de Taraflex dont sont faites les pistes. La société Prieur, spécialiste des équipements d'escrime, est venue à la rescousse. Les travaux devraient encore prendre une semaine pour offrir un berceau provisoire à l'escrime française. Il faut faire au plus vite. Les jours de préparation olympique perdus ne se rattrapent pas, d'autant que les compétitions sélectives commencent à la fin du mois de janvier.

### PATIENCE ET TRAVAIL

Même si nombre de stages et d'épreuves auront lieu à l'étranger, la trentaine d'escrimeurs ne peuvent se passer de leur quartier général du bois de Vincennes. En attendant, ils se sont disséminés dans leurs clubs. « Ils peuvent travailler en leçons individuelles, mais il leur manque des matches », poursuit Christian Martin, qui ne veut pas encore s'inquiéter. La France est aujourd'hui considérée comme la nation phare de l'escrime mondiale. Au début du mois de novembre 1999, aux championnats du monde, à Séoul (Corée du Sud), les épistes, fleurettistes et sabreurs ont empoché huit médailles, dont cinq d'or et une d'argent, en individuel comme en équipe.

En attendant son abri provisoire, l'escrime française se console en espérant une reconstruction, et donc une modernisation de locaux qui devenaient un peu vétustes. A terme, les équipes de France d'escrime n'en seront que plus fortes. Pour l'heure, il faut juste de la patience, du travail, où qu'il soit, et beaucoup d'espoirs. Des espoirs presque concrétisés. Jeudi 13 janvier, la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, annonçait que 37 millions de francs, provenant d'un crédit exceptionnel du Fonds national de développement du sport (FNDS), seraient consacrés aux réparations des établissements sportifs d'Etat endommagés par les éléments.

Bénédicte Mathieu

## BILAN DU MONDE 2000



Le magazine annuel de la rédaction du « Monde » sur l'économie mondiale, réalisé par l'ensemble des spécialistes de la rédaction et le réseau de correspondants à l'étranger. 200 pages de constats, d'analyses et de réflexions, pour tous ceux qui veulent

comprendre l'état de santé de 174 pays et des 26 régions françaises.

Un outil indispensable à tous ceux qui souhaitent disposer de données complètes et récentes sur l'économie du monde.

# Le Monde

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 200 PAGES - 50 F

## Maussade dans le Sud

**SAMEDI.** Un puissant anticyclone s'installera pour plusieurs jours sur les îles Britanniques. Il créera un courant de nord-est froid, mais plutôt sec, sur une grande moitié nord. En revanche, les régions méridionales seront sous l'influence d'une dépression centrée sur l'Espagne. Le temps sera souvent maussade de la Corse au Midi Toulousain avec des pluies assez fréquentes.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Un vent de nord-est persistera près des côtes. Il amènera beaucoup de nuages près de la Manche. En revanche on attend des éclaircies dans l'intérieur. Il fera entre 5 et 9 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – La journée débutera souvent dans la grisaille. Au fil des heures, des éclaircies apparaîtront. Elles auront du mal à s'imposer près des côtes. On attend guère plus de 6 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Le temps sera partagé entre grisaille et soleil. Les nuages l'emporteront parfois le matin dans les vallées. La tendance s'inversera dès la mi-journée avec de plus en plus d'éclaircies. Il fera de 2 à 5 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Du Bordelais au Midi toulousain, le temps sera maussade avec un peu de pluie. Le Béarn et le Pays basque resteront relativement protégés. Des éclaircies se développeront en Poitou-Charentes. Il fera de 7 à 10 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Le soleil s'imposera des Alpes du Nord au Limousin. Il sera parfois contrarié par des passages nuageux de l'Isère au Cantal. On attend entre 5 et 8 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Avec la persistance du vent d'est, cette journée s'annonce bien maussade. Les pluies se déclencheront surtout sur l'est de la Corse et les hauteurs du Languedoc-Roussillon. Il fera entre 9 et 12 degrés sur le littoral.

**PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 2000**

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S: ensolleillé; N: nuageux;

C: couvert; P: pluie; \*: neige.

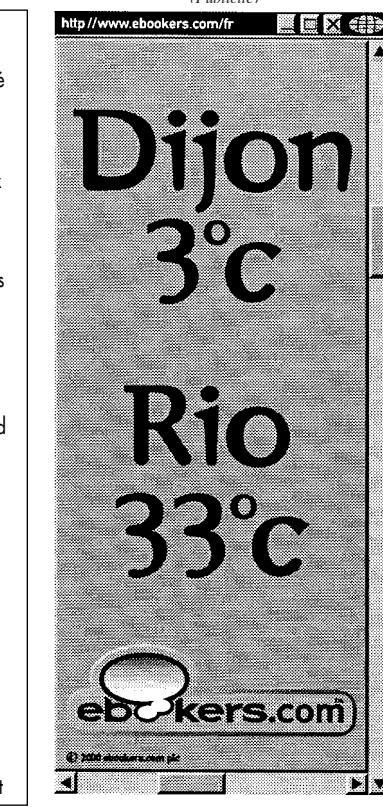
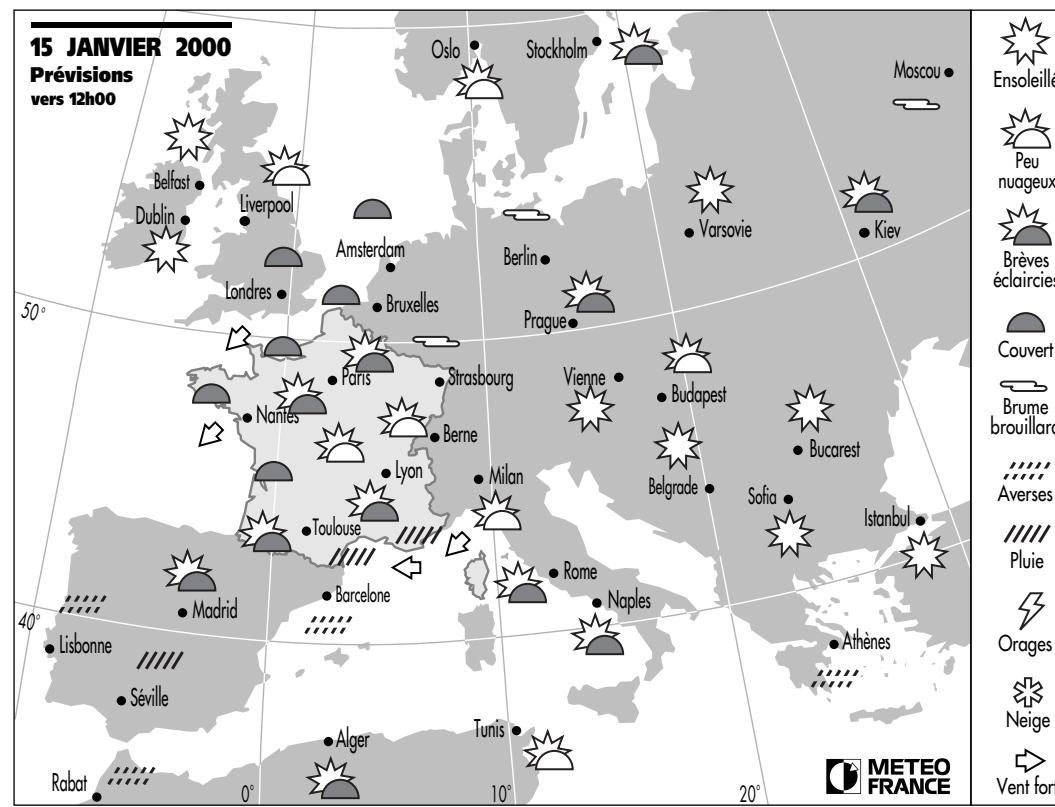
	PAPEETE	25/30 P	KIEV	-9/-5 N	VENISE	1/6 N	LE CAIRE	12/18 C
POINTE-A-PIT.	25/27 S	LISBONNE	5/10 P	VIENNE	1/6 -3 S	NAIROBI	14/28 S	14/28 S
ST-DENIS-RE.	25/28 P	LIVERPOOL	2/5 S	LONDRES	19/29 S	RABAT	16/22 C	16/22 C
EUROPE		LUXEMBOURG	3/5 C	BUENOS AIR.	18/30 S	TUNIS	8/15 P	8/15 P
AMSTERDAM	-1/4 C	MADRID	-2/1 C	BRASILIA	22/27 C	ASIE-Océanie	7/14 S	7/14 S
NANCY	-3/3 N	ATHENES	1/8 N	CARACAS	-3/2 C	BANGKOK	24/33 C	24/33 C
NANTES	0/4 N	BARCELONE	8/12 P	LUXEMBOURG	19/22 S	BEYROUTH	9/14 N	9/14 N
NICE	6/14 P	BELFAST	-2/4 S	MOSCOW	10/13 C	BOMBAY	17/29 P	17/29 P
PARIS	0/8 C	BELGRADE	-4/1 S	MUNICH	-6/0 C	DJAKARTA	25/28 P	25/28 P
PAU	-1/5 N	BERLIN	-3/0 C	NAPLES	7/13 S	NEW YORK	15/23 S	15/23 S
PERPIGNAN	4/7 C	BERNE	-4/2 C	OSLO	-8/5 S	HANOI	20/27 S	20/27 S
RENNES	0/4 C	BRUXELLES	1/3 C	PALMA DE M.	-6/1 S	HONGKONG	19/22 S	19/22 S
ST-ETIENNE	2/6 C	BUCAREST	-2/5 N	PRAGUE	-6/2 N	SANTIAGO/CHI	10/15 N	10/15 N
STRASBOURG	2/6 C	BUDAPEST	-2/3 N	ROME	5/12 N	JERUSALEM	2/17 S	2/17 S
TOULOUSE	-1/3 N	COPENHAGUE	3/8 C	SEVILLE	4/11 P	NEW DELHI	-11/2 S	-11/2 S
DUBLIN	-1/4 N	DUBLIN	0/4 S	SOFIA	-6/3 S	PEKIN	-3/3 C	-3/3 C
TOURS	-2/5 N	FRANCFORT	-5/3 C	ST-PETERSB.	-5/3 C	SEOUL	5/13 N	5/13 N
FRANCFORT	0/3 C	FRANCFORT	-5/3 C	STOCKHOLM	-7/2 N	SINGAPOUR	25/29 P	25/29 P
CAYENNE	0/5 C	GENEVE	0/4 S	DAKAR	8/11 S	SYDNEY	19/25 S	19/25 S
FORT-DE-FR.	-1/6 N	HELSINKI	-8/1 C	KINSHASA	-6/3 S	TOKYO	5/10 C	5/10 C
NOUMEA	5/11 P	ISTANBUL	4/6 S					

ciel sera partagé entre grisaille et soleil. Les nuages l'emporteront parfois le matin dans les vallées. La tendance s'inversera dès la mi-journée avec de plus en plus d'éclaircies. Il fera de 2 à 5 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Du Bordelais au Midi toulousain, le temps sera maussade avec un peu de pluie. Le Béarn et le Pays basque resteront relativement protégés. Des éclaircies se développeront en Poitou-Charentes. Il fera de 7 à 10 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Le soleil s'imposera des Alpes du Nord au Limousin. Il sera parfois contrarié par des passages nuageux de l'Isère au Cantal. On attend entre 5 et 8 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Avec la persistance du vent d'est, cette journée s'annonce bien maussade. Les pluies se déclencheront surtout sur l'est de la Corse et les hauteurs du Languedoc-Roussillon. Il fera entre 9 et 12 degrés sur le littoral.



## L'aigle de Bonelli, victime de la tempête dans le parc du château de Versailles

ELLE était arrivée en France peu avant les fêtes, mercredi 15 décembre. Elle devait rester en quarantaine à l'INRA de Versailles avant de rejoindre, fin janvier, un centre vendéen spécialisé dans la reproduction en captivité de ceux de son espèce. Elle n'en aura pas eu le temps. Cette femelle d'aigle de Bonelli fut retrouvée morte mardi 28 décembre, noyée dans le Grand Canal du château de Versailles. La tempête survenue deux jours plus tôt avait endommagé la volière où elle se trouvait, elle s'était échappée par la porte fracturée.

Qu'avait-elle connu avant cette triste fin ? Dans quel rocher abrupt, surmontant quelques gorges et falaises, avait-elle atteint l'âge adulte ? Etais-je en Espagne, où vivent environ 90 % des 800 à 900 couples d'aigles de Bonelli en liberté recensés en Europe ? C'est au Portugal, en tout cas, que commence son histoire officielle, ce jour de l'année 1998 où un particulier la confie au parc national de Ria Formosa (Algarve). L'aile

gauche handicapée par quelque mauvaise aventure, elle n'était plus capable que de voler : la liberté, déjà, lui avait été prise.

Que peut en effet devenir *Hieraetus fasciatus*, ce bel oiseau aux corps élancés et à la tête fine, lorsqu'il est livré à lui-même et privé de l'usage de ses ailes ? Quel moyen de subsistance reste-t-il à ce rapace, que les spécialistes reconnaissent entre tous par son plumage blanc finement strié de noir par-dessous, gris-brun foncé par-dessus, avec une tache blanche au milieu des dos ? Espèce diurne, aigle et rapide, l'aigle de Bonelli chasse pour l'essentiel au vol, descendant en piqué et poursuivant ses proies parmi les broussailles. Que l'exercice lui soit interdit, et le voilà condamné à la mort. Ou à la captivité.

Ainsi survit la femelle de l'Algarve, jusqu'à son voyage en France. Celui-ci avait été projeté de longue date, pour un programme de réintroduction de l'espèce menacée depuis dix ans par l'Union nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UNCS). Cantonné au pourtour méditerranéen, l'aigle de Bonelli vit dans l'extrême sud du pays (Languedoc, Provence, Pyrénées-

Orientales), où sa population, estimée de 120 à 150 couples en 1939, est descendue à moins de 30. Une régression due à la conjonction de plusieurs facteurs, à commencer par la malnutrition.

Bec fort et crochu, serres impressionnantes, le rapace est pourtant bien outillé pour la prédate. En rapport puissance-taille (65 à 70 centimètres de long, 150 à 180 centimètres d'envergure, 1,7 à 2,4 kilos), il n'a même rien à envier à ses concurrents. Mais le midi de la France, comparé à ses capacités, ne lui

offre qu'un médiocre gibier. Avec la diminution de ses proies favorites (lapins de garenne et perdrix rouges), il lui arrive fréquemment de se rabattre sur des charognes, voire de ne pas manger d'une journée. Trop souvent affamé, sous-vitaminé, sa résistance aux maladies comme sa fécondité s'en ressentent. A cette fragilisation s'ajoute l'électrocution sur les lignes moyenne tension, première cause de mortalité des juvéniles. Inscrite sur la liste des oiseaux protégés en France, l'espèce bénéficie donc, depuis 1990, d'un programme d'élevage en captivité. Lancé en 1990 par l'UNCS avec laval des pouvoirs publics, il vise à favoriser la reproduction d'individus devenus incapables, du fait d'un handicap physique, de vivre par eux-mêmes, afin d'obtenir des jeunes qui pourront ultérieurement être relâchés. Mais l'aigle ne fait rien pour faciliter la tâche de ses défenseurs. Ombrageux et nerveux, il demande des installations vastes et tranquilles. Sa maturité est tardive (4 ou 5 ans), le mâle et la femelle se choisissent sur des critères connus d'eux seuls, et le succès de leur reproduction reste aléatoire.

Des couples unis pour la vie

Solitaire et méfiant, l'aigle de Bonelli est extrêmement sédentaire. Les couples, parfois unis pour la vie, chassent ensemble et hantent toute l'année leurs lieux de nidification. Sur l'aire qui domine le vide, située le plus souvent dans le tiers supérieur d'une haute paroi nue, sur le replat d'une falaise rocheuse ou dans une petite grotte, le nid se construit ou se répare dès novembre-décembre, à grand renfort de branchelettes et de rameaux verts. Les parades aériennes, faites de piqûres spectaculaires et de longues spirales ascendantes, ont lieu en octobre-novembre, puis à nouveau entre février et avril. C'est à cette époque, assez précoce, que survient la ponte : deux œufs blancs, plus rarement trois, que la femelle couvera pendant quarante jours. Un seul aiglon, souvent, en sortira. Assidûment nourri par ses deux parents (le père chassant, la mère dépeçant), il deviendra indépendant à l'automne suivant, et errera quelques années avant de se fixer à son tour.

de huit ans (la force de l'âge) venue du Portugal, si les vents n'en avaient décidé autrement.

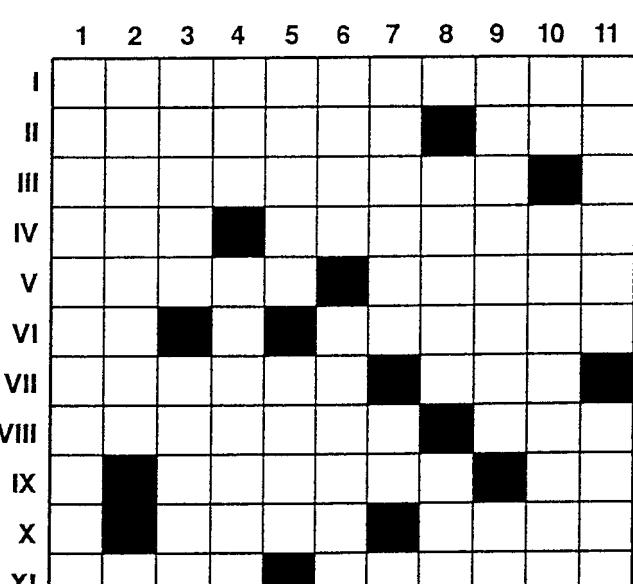
A Versailles, le personnel de l'INRA l'a vue vivante pour la dernière fois le jour de Noël. Dimanche 26 au matin, la tempête à peine calmée, elle avait disparu. « Le centre INRA a été passé au peigne fin, ainsi que les terres avoisinantes qui nous étaient accessibles », évoque Gérard Grolleau, président de l'UNCS. Une buse, qui s'était elle aussi envolée, fut rapidement récupérée. Mais on ne retrouva pas la moindre femelle d'aigle de Bonelli.

Qu'a-t-elle fait pendant cette brève escapade ? Comment s'est-elle noyée ? Et qu'est-il advenu de sa dépouille entre le 28 décembre, jour où elle fut découverte dans le Grand Canal par une personne non identifiée, et le 31 décembre, date à laquelle le Muséum national d'histoire naturelle la reçut d'un vétérinaire parisien ? Sur tous ces points, l'éénigme demeure. Le devenir de la victime, lui, est tout tracé : autopsie, « mise en peau » et rangement dans les collections du muséum.

Catherine Vincent

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 013



### HORizontalement

I. Gros problème de circulation.  
II. Débité pour aller au tonneau.  
Se donna beaucoup de mal. – III. Ils ont tout entre leurs mains. – IV. Fait partie des décorations. Sans fantaisie. – V. Restes de rai-  
sins. Se prend pour un Tyrolien.  
– VI. Métal. Font le plein en vol.  
– VII. Devient sympathiques en disparaissant. Cassant. – VIII. Rose ou blanche en sous-bois. Plus long qu'epsilon. – IX. Attentions.

### VERTICAMENT

1. Sortie malheureuse. – 2. Pour demander grâce. – 3. Dommage. Apporte son aide au maître. – 4. Dans les décors. C'est un nasard s'il est dans les orgues. – 5. Ennuyée. Son coup est illégal. – 6. Tint tête aux armées françaises

et américaine. Corps célestes. – 7. Difficultés, espérsons-le, passa-  
gères. En réduction. – 8. Dans les comptes. Patron latin. – 9. Coupée du monde. Support de phylactères. – 10. Sans effets. Doit faire des choix un jour ou l'autre. – 11. Maintiennent les paupières. Assez facile.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 00-012

#### HORIZONTALEMENT

I. Effrément. – II. Beau-père. Oe. – III. Rente. On dit. – IV. Art. Caducée. – V. Niagara. – VI. Lésé. Eiders. – VII. Mainte. – VIII. Mienne. Rami. – IX. STO. Tanin. – X. Nô (no). Européen. – XI. Tensiomètre.

#### VERTICAMENT

1. Ebranlement. – 2. Féerie. Oe. – 3. Fantasmes. – 4. Rut. Géantes. – 5. Ipéca. Inoui. – 6. Té. Arène. Rô. – 7. Erodait. Tom. – 8. Menu. Dérapé. – 9. Dco (code). Anet. – 10. Noie. Ramier. – 11. Têtées. Inné.

**EXPOSITION** Marcel Duchamp disait du temps que tout le monde en parlait sans savoir ce que c'était. ● PLUTÔT que de privilégier le sujet en montrant les signes du temps

dans l'art, Daniel Soutif, philosophe et critique d'art, avant d'entrer au Centre Pompidou, a préféré montrer sa mesure, son vécu, la manière dont il a été travaillé, libre, mémori-

sé, irréversible... en privilégiant une présentation en autant de chapitres qu'il y a de mois dans l'année, sans oublier une forte présence musicale. ● LE VISITEUR se trouve donc plutôt

trempé dans un univers hypersophistiqué d'œuvres d'art, d'objets scientifiques et de documents qui peuvent dérouter le seul amateur d'art, tellement sont peu exposés les

plasticiens. ● UNE COPIE de H-1, invention de John Harrison (1735), première machine à domestiquer la seconde, est visible à Beaubourg. Juste à côté de l'horloge atomique.

## Douze chapitres pour raconter le temps

« Le temps, vite ! » Une grande manifestation pluridisciplinaire d'une conception originale marque la réouverture du Centre Pompidou. Le visiteur s'y promène entre objets scientifiques, œuvres d'art et documents, images et sons

**LE TEMPS, VITE !** Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou 75191 Paris Cedex 04. Tél. : 01-44-78-12-33. Galerie 1, niveau 6. Tous les jours, sauf mardi, de 11 heures à 21 heures. Entrée 50 F (7,5 €). Tarif réduit : 40 F (6 €). Le billet comprend aussi la visite du musée et de l'ensemble des expositions du centre. Catalogue sous la direction de Jean-Pierre Criqui : 150 F (22,5 €).

Le titre de l'exposition a beau résonner comme celui d'une œuvre de Marcel Duchamp, il ne faut pas s'attendre à voir un déploiement de ces constructions d'artistes qui, depuis le début du siècle, ont joué et spéculé visuellement avec le temps. Non, il n'est pas question d'espace-temps, de cette quatrième dimension qui aurait contribué à tournebouler l'art du début du siècle, et dont Marcel Duchamp disait justement que tout le monde en parlait sans savoir ce que c'était.

Le propos de l'exposition n'est pas de montrer les signes du temps dans l'art, son sujet ce n'est pas l'art et le temps. Mais le temps : le temps mesuré, vécu, travaillé, libre, mémorisé, irréversible... traité en autant de chapitres qu'il y a de mois dans l'année. Avec pour commencer la pénombre et la lune inspiratrice de la première idée comptable du temps, et pour finir le grand jour et une explosion solaire (*Le Monde*, supplément du 31 décembre consacré à la réouverture du Centre Pompidou).

L'exposition promène le visiteur entre objets scientifiques, œuvres d'art et documents, entre temps continu et temps discontinu, temps objectif et temps subjectif, entre images et sons. Le tout est pris, enveloppé, diffusé sur, dans et à travers de multiples écrans de toiles et de parois de plastique blancs translucides ou transparents. Cette scénographie d'ambiance, hypersophistique, trempe le visiteur dans une succession de compartiments, de sas, d'écrins, de halos de lumières et de ponts sonores. La réalisation de ce parcours-spectacle a été confiée à François Confino. Il se veut attractif, pédagogique, initiatique... sans facilité. Le tracé lumineux au sol du chemin accompli par le visiteur à l'entrée de chaque nouvelle section le montre assez. Le petit livre compagnon (gratuit) d'introduction dans les sections, et de légendes - aux cimaises les œuvres

sont seulement numérotées -, le montre aussi. Précieux il est. Sans lui, on se perdrait sûrement.

Philosophe et critique d'art avant d'entrer au Centre Pompidou, d'où il dirige le département de la communication, Daniel Soutif a conçu une exposition selon sa culture et ses amours : les phénomènes de conscience et de perception, l'art conceptuel, l'Italie d'Umberto Eco et d'Arte Povera. Les échappées métaphoriques, poétiques, le « *O ! temps, suspend ton vol* » ne sont pas tellement son rayon et sa fascination vraie pour l'« exactitude scientifique ». Cela expliquerait son rassemblement d'instruments de mesure du temps et des jours parmi les plus anciens, les plus rares, les plus beaux, qu'il a fait venir, coûte que coûte, de musées, conservatoires et observatoires du monde entier : clepsydres égyptiennes ou chinoises combinant l'écoulement continu de l'eau, métaphore de la durée, et la graduation, donc le temps compté discontinu ; sabliers, horloges, montres, calendriers de toutes les époques, des Romains, des révolutionnaires, des postes... La place qui leur est accordée vaut bien celle des artistes.

### EXACTITUDE SCIENTIFIQUE

Dans cette histoire, on compte presque les plasticiens, qui ne sont vraiment nombreux qu'au chapitre du temps subjectif (chapitre 2 : « Temps, Je ») illustré par des autoportraits plus ou moins traversés de regards sur le temps qui s'écoule et nous consume. Giuseppe Penone, Christian Boltanski, Philipp Guston, Robert Mapplethorpe, Michael Snow, Philippe Thomas, d'autres, y figurent, en vis-à-vis d'une série de portraits historiques du XV<sup>e</sup> siècle à nos années 30, présentés sous forme de transpositions virtuelles, tout aussi virtuelles que celle des *Ambassadeurs* d'Holbein projetées parmi les images de vanités. A cette étape, on débouche dans une salle pleine de peintures, réelles cette fois, d'un maître anversois du XVII<sup>e</sup> siècle : Cornelis Norbertus Gijsbrechts, spécialisé justement de vanités, ce nom donné à une peinture de natures mortes chargée d'objets symboliques - crânes, sabliers, instruments, partitions de musique... Conceptuellement juste dans le déroulé de l'exposition, cette forte présence d'un peintre ancien peut surprendre dans le



« Attempt to Raise the Bell » de Dennis Oppenheim.

contexte du Centre Pompidou. N'aurait-il pas été plus juste de creuser cette idée de vanité chez les artistes contemporains et d'élargir le cercle formé par Andy Warhol, Gerhard Richter, Picasso et Cindy Sherman ?

Dans cette histoire, l'apparition des plasticiens contemporains est heureusement pertinente et forte à presque tous les chapitres. Ainsi de

Nam June Paik avec cette fameuse pièce montrant les phases de la lune sur une série d'écrans de télé. Ainsi de l'installation de Dennis Oppenheim : *Attempt to Raise the Bell*, où la cloche mue par un petit moteur va frapper le front du mannequin. Ainsi du *Pendulum with Black Bath*, de Rebecca Horn, une longue aiguille qui balance et érafle un bac rempli d'eau. Ces

œuvres trouvent leur place au chapitre de la « Mesure du temps », de même que *One Hundred Live and Die*, de Bruce Nauman, un mur de quatre colonnes de verbes actifs écrits aux néons de couleur qui s'allument, embrasent l'espace, puis s'éteignent.

Les photographies d'Andreas Gursky prises dans les espaces de travail des grandes entreprises in-

formatisées sont particulièrement bienvenues au chapitre « Temps travaillé » et celles de Massimo Vitali à celui du « Temps libre ». Ce dernier obtient presque le même espace concentrationnaire que Gursky en promenant son objectif sur les plages d'Italie. Les empreintes d'étagères de livres de Rachel Whitehead au chapitre « Mémoires », à l'entrée justement de la salle de lecture, la salade fraîche prise dans une stèle de marbre de Giovanni Anselmo ou les bouquets de flèches de Gordon Matta Clark au chapitre « Irréversible... » ce sont là autant d'images poétiques, et alarmistes souvent, qui contribuent fortement à faire prendre conscience du temps et de sa complexité aggravée par l'accélération de l'ensemble des moyens de communication. « Le temps, vite ! » à une façon d'embrasser l'ensemble des savoirs qui rappelle en bien des points le principe d'une exposition comme « L'Ame au corps », réalisée il y a quelques années par le binôme Jean-Paul Changeux/Jean Clair. On y pense pour son face-à-face de l'art et de la science, pour ses ancrages historiques, pour son apport documentaire. Elle est cependant originale par la façon dont les œuvres, les appareils, les documents sont imbriqués et se répondent, quitte à vous faire douter de la nature des tambours d'Alvin Lucier ou des cent métronomes craquants de György Ligeti, aussi présents que des œuvres de plasticiens.

### ANCRAGE HISTORIQUE

L'originalité de l'exposition tient aussi beaucoup à la forte présence du domaine musical dans le parcours. Cette présence, qui en infléchi la perception, est le fruit d'une étroite collaboration avec l'Ircam et le musicien allemand Heiner Goebbels. Temps de l'écrivain avec la lecture de l'intégrale de la *Recherche de Proust* par une cinquantaine d'écrivains, et les ratages de Barthes (chapitre « Temps de la création »), temps de la photographie (résumé dans un cabinet particulier), temps du cinéma (celui de Resnais et de Johan Van der Keulen) : l'exposition est décidément pleine d'attrait.

Cela n'empêche pas pour autant de se demander si c'est l'exposition qu'il fallait faire pour la réouverture du centre et de son grand musée du XX<sup>e</sup> siècle. Elle aurait été parfaite à la Cité des sciences de La Villette.

Geneviève Breerette

## H-1, ou comment l'homme domestiqua la seconde

**TOUT EMBARRASSÉ** lorsqu'on lui demanda sa définition du temps, de ce milieu ambigu dont chacun a une expérience aussi subjective qu'insaisissable, un scientifique s'en tira par une pirouette : « *Le temps, c'est ce que mesure une horloge...* » Tautologie ? Oui, mais récente, car, longtemps après le début de l'ère horlogère, les machines censées mesurer le temps n'ont pas rempli leur tâche, montrent, elles aussi, une certaine subjectivité. Or, même si cela peut paraître paradoxal, à l'époque des grands voyages maritimes, maîtriser l'heure équivaut à maîtriser l'espace, les distances et le monde. Car, pour un navire, déterminer sa longitude - et donc sa position sur l'océan - est fonction du temps : il faut connaître à la fois l'heure à bord (que le soleil donne) et l'heure du port d'attache ou du méridien de référence. Par un calcul relativement simple, le décalage horaire entre les deux se traduit en degrés sur une carte. Une heure de décalage vaut 15 degrés sur une mappemonde.

A l'inverse, un degré, soit environ 110 kilomètres à l'équateur, vaut 4 minutes de décalage horaire. Or, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il était courant de voir les montres

et les horloges varier d'une à plusieurs minutes par jour. Alors, pour une traversée de l'Atlantique durant plusieurs semaines... D'autant plus que ces errements s'ampliaient lorsque les instruments partaient en voyage. « *Dans le roulis des bateaux, les horloges ralentissaient, accéléraient ou tout simplement s'arrêtent*, raconte Dava Sobel dans son livre *Longitude* (collection Points Seuil). *Les changements de température ordinaires affrontent dans le voyage d'un pays froid vers une zone tropicale fluidisaient ou épaissaient l'huile lubrifiante de la mécanique et en dilataient ou contractaient les éléments métalliques avec des résultats également désastreux. Une augmentation ou une diminution de la pression barométrique ou encore les variations de la gravité terrestre pouvaient également avancer ou retarder une pendule.* »

Dans ces conditions, pas question de se fier à l'horlogerie pour déterminer sa position. L'astronomie n'était pas d'un plus grand secours, faute d'atlas célestes et d'éphémérides assez précis. Le plus souvent, seules la chance ou l'intuition permettaient d'arriver à bon port. Le 22 octobre 1707, quatre navires de guerre britan-

niques s'échouèrent sur les îles Scilly, ce qui causa la mort de près de 2 000 membres d'équipage. Sept ans plus tard, le Parlement britannique offrit 20 000 livres, soit plusieurs millions de francs d'aujourd'hui, à qui résoudrait le problème de la longitude, comparable à l'époque à celui de la quadrature du cercle. L'énjeu commercial était colossal. Pendant plusieurs années, cette somme énorme attisa la convoitise et l'imagination de bien des astronomes et des inventeurs. En vain.

### UNE NEF DE LAITON

Elle s'appelle Harrison n° 1, mais, de par le monde, elle est connue sous le diminutif de H-1. C'est une copie qui est exposée dans l'exposition de Beaubourg, l'original ne sortant pas de l'observatoire de Greenwich. Une nef de laiton étincelant, avec ses mâts épineux, ses incroyables ressorts et ses quatre cadran donnant le jour, l'heure, la minute, la seconde. Un objet apparemment sorti du cerveau d'un réalisateur de film de science-fiction. En fait, il s'agit du point zéro du temps de la révolution de la Terre, cette planète au mouvement par trop erratique, mais correspondant à « 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'état fondamental de l'atome de césium 133 ». A Beaubourg, à deux pas de H-1, se trouve son héritière, une horloge atomique.

Pierre Barthélémy

# Alain Peters, le « parabolier »

La parution d'enregistrements de ce chanteur multi-instrumentiste disparu en 1994 révèle un des plus beaux secrets de la Réunion

**REMUÉ** comme rarement après l'écoute de *Parabolier*, on se demande comment un artiste de la trempe d'Alain Peters, mort en 1994 à l'âge de quarante-deux ans, ne figure pas encore au panthéon des références obligées des amateurs d'émotions rares, au côté de Nick Drake, Leonard Cohen, Barbara ou Robert Johnson ? Il faut dire que l'île de la Réunion garde souvent pour elle ses plus beaux secrets. Est-ce l'éloignement ? Le manque longtemps chronique de structures de production ? Le poids trop dominateur de la métropole ou son manque de curiosité ?

Considéré de son vivant par les musiciens de l'île comme un auteur-compositeur d'exception, Alain Peters n'a jamais enregistré dans un studio digne de ce nom. Une part de malchance et un parti pris de marginalité l'ont éloigné de l'industrie phonographique. Sans l'acharnement et les recherches du label Takamba, créé par le pôle régional des musiques actuelles de la Réunion - déjà éditeur de l'album live d'un chanteur de rue disparu, Henri Madoré -, les chansons de Peters seraient restées muettes.

Dans le livret, quelques photographies offrent le saisissant résultat d'un parcours musical et d'un destin tragiques. 1964, le chanteur

en premier communiant. 1972, le même avec pat'd'éph' à pois, cheveux longs et lunettes noires, guitariste solo du groupe Pop-Décadence. En pionnier insulaire, il s'exerce à l'hédonisme rock. Avec Jimi Hendrix pour modèle, il croise dans plusieurs formations - Satisfaction, Caméléons... - et devient une gloire locale. 1979, avec le groupe Carrousel, les musiciens pop redécouvrent les instruments traditionnels. 1991, en bermuda, le visage esquinté par l'alcool, il tient les manuscrits de ses chansons.

## LA RUE ET LE RHUM

Artistement, ce passionné de blues et de rock se replonge à partir de la fin des années 70 dans le patrimoine local. Les chaloupements sensuels du sega, la puissance hypnotique du maloya chamboulent ses codes et l'éloignent de l'électricité. Surtout, il prend conscience de la dimension poétique du créole et se révèle dans l'écriture de chansons en solitaire. Plus que comme auteur, il se définissait ainsi : « *Moin pas en beau parolier, moin jus'in parabolier* » (« Je ne suis pas un bon parolier, je suis juste un parabolier »). C'est de cette période que datent les treize premiers et le dernier titre de l'album, enregistrés sur un magnétophone quatre-pistes.



Alain Peters à Saint-Leu, dans l'île de la Réunion, en 1991.

Légèrement « reliftés » par la technologie numérique, ils témoignent aujourd'hui d'une grâce bouleversante.

Avec une infinie modestie de moyens - Peters chante et joue de tous les instruments : takamba (guitare africaine), hajouj (basse africaine), percussions, sachets en plastique... -, qui rend l'émotion plus palpable encore, il retrouve, d'une voix fragile, le motif naïf d'une ronde créole, la profondeur obsessionnelle d'une incantation. Derrière la nonchalance mélancolique de *Mangé pou le cœur*, *Complainte de Satan et Waio manman*, ou la quête sensuelle de *Caloubadia*, résonnent un désespoir latent et les échos de l'autodestruction.

Plutôt que les concerts et les modes traditionnels de production, le musicien-poète, happé par le rhum, choisit la rue, sa liberté et ses pièges. Des proches - Danyel Waro, Loy Ehrlich... - essaieront souvent de le sortir de cette chute. Une cure de désintoxication (d'où il s'échappe en pyjama), un voyage à Paris (son unique séjour en métropole), quelques nouvelles tentatives d'enregistrements n'y changeront rien. En 1994, alors que ses amis avaient repris espoir après deux mois d'absence, il meurt dans une rue de Saint-Paul.

Signalons qu'en même temps que cette « résurrection », est paru l'album très attachant d'une des figures musicales de la scène réunionnaise, René Lacaille. Ancien complice des

années rock d'Alain Peters, ce multi-instrumentiste, issu d'une légendaire lignée de musiciens insulaires, a choisi de rendre hommage à son tour, dans *Pataño*, au terroir des Mascareignes. Le plus souvent accompagné simplement de son accordéon, des percussions de Joël Gonthier et des chœurs de Danyel Waro, ce jazzman globe-trotter, fils de Jacques Higelin, retrouve la fraîcheur spontanée et les rythmes épices des danses locales.

Stéphane Davet

★ Alain Peters, *Parabolier*, 1 CD Takamba. Distribué par PSB (tél. : 01-42-00-63-78) ; René Lacaille, *Pataño*, 1 CD Discorama/Daqui. Distribué par Harmonia Mundi.

## SÉLECTION DISQUES

### MATTHIAS WECKMAN

#### *Oeuvres complètes pour clavier*

Siebe Henstra (clavecin et clavicorde)

Ricercar poursuit la patiente restitution de l'œuvre de cet élève de Schütz et de Praetorius. Après l'intégrale de ses œuvres vocales (neuvième volume des *Deutsche Barock Kantaten*, où figurait une utile présentation biographique de Weckman), puis un somptueux programme de musique de chambre où la Fenice rejoignait le Ricercar Consort, voici l'intégrale de ses pièces pour clavier. Le musicien qui jouta à la cour de Dresden avec Froberger lui-même a assimilé des influences aussi disparates que celle de Frescobaldi, *canzone* et toccatas latines, du style français tel que l'illustre Louis Couperin et de la tradition de l'Allemagne du Nord, dans la lignée de Sweelinck. D'où le charme profond d'une écriture à la fois virtuose et discrète, toujours maîtrisée et dont le choix des trois instruments retenus par Siebe Henstra rend parfaitement l'habile porosité. Philippe-Jean Catinchia ★ 1 CD Ricercar 206 682.

### DONAUESCHINGER MUSIKTAGE 1996

Par une logique de distribution qui peut surprendre, le coffret illustrant l'édition 1996 (la soixante-quinzième) du Festival de Donaueschingen nous parvient après celui concernant l'édition 1997 (*Le Monde* du 13 mars 1999). Son contenu est d'un intérêt inégal. Les œuvres motivées par des jeux de texture - *Nerv II*, de Robert HP Platz ; *Diapason*, de James Tenney ; *KOL OD* (*Chemins VI*), de Luciano Berio ; *Iolkos*, de Iannis Xenakis - et celles déterminées par des paris conceptuels - *To « Marilyn Six Pack »*, de Nicolaus A. Huber ; *Un-Fini*, de Marc André ; *Versetwerk*, de Guus Janssen - ne sortent pas de l'ordinaire de la musique contemporaine. Tout comme la *Partida* académique de la jeune Argentine María Cecilia Villanueva, seul nom inédit de ce florilège à connaître tout de même pour *Polaroïds* (montage onirique articulé autour des interventions d'une soliste sourde et muette) du couple d'avenir Helmut Oehring/Iris ter Schiphorst et pour *Tao* (*Der Weg*) de l'expérimentateur Louis Andriessen, au sommet de son art dans une veine taoïste que ne laissaient pas prévoir les pièces répétitives des années 80. L'autre attrait possible est la seconde apparition discographique de Stéle de György Kurtág dans une interprétation (Orchestre de la Südwestfunk de Baden-Baden dirigé par Michael Gielen) plus ana-

lytique que celle d'Abbado et des Berliner Philharmoniker (publiée en 1996 par Deutsche Grammophon).

Pierre Gervasoni

★ Un coffret de 3 CD Col Legno WVE 20008. Distribué par Abeille.

### ISABEL MUNDRY

#### *Le Silence-Tystnaden - No one - Spiegel Bilder - Le Voyage*

Ernesto Molinari (clarinette), Teodoro Anzellotti (accordéon), Klangforum Wien, Sylvain Cambreling (direction).

Cette première monographie accessible en France d'Isabel Mundry (élève de Hans Zender née en 1963) révèle une personnalité d'exception qui, par le biais d'une écriture témoignant d'une puissante assimilation des leçons de l'histoire, parvient toujours à conjuguer séduction plastique et rayonnement intellectuel. *Le Silence-Tystnaden*, chef-d'œuvre de tressage infinitesimal, rappelle de façon magistrale que la rigueur n'est pas un frein à l'invention. Dense, malgré l'extrême lisibilité de sa texture, la musique d'Isabel Mundry change d'apparence de page en page, radicalement dans le quatuor à cordes *No one*, souple dans le duo *Spiegel Bilder* où les anches de l'accordéon et de la clarinette participent à de savoureux miroitements. Comme *Le Silence-Tystnaden*, *Le Voyage* passe par de longues stations muettes qui laissent entrevoir la composition comme moyen d'exorciser le néant.

P. Gi

★ 1 CD Wergo 6542-2.

Distribué par Harmonia Mundi.

### STEVE LACY, ROSWELL RUDD

#### *Monk's Dream*

En 1961, le saxophoniste soprano Steve Lacy et le tromboniste Roswell Rudd avaient formé un quartette pour jouer « exclusivement les compositions de [Thelonious] Monk », comme indiqué dans les notes de pochette de *Monk's Dream*. Ce rêve de Monk leur permet de reprendre ce bout de chemin musical, en amitié toujours présente, audible. Aux compositions de Monk (*Monk's Dream*, *Pannonica*), Lacy a ajouté certaines des siennes devenues des standards (*The Bath*, *The Rent...*), des mélodies-évoctions pour un autour de Monk qui, au-delà de l'hommage au pianiste, disent un univers, une personnalité, un environnement. Le piano est absent ; Jean-Jacques Avenel (contrebasse) et John Betsch (batterie) sont là. Il y a donc cet album un art joyeux de la suspension, du silence musical qui traduisent ce rythme qui, chez Monk, comme chez Lacy est tout

autant un élan vers la mélodie. Disque de grand jazz, dans la tradition autant que pour demain.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Verve 543 090-2.  
Distribué par Universal Music.

### BOB MARLEY

#### *Songs of Freedom*

Avec l'opération de réconciliation des morts et des vivants menée par Stephen Marley - le fils -, ou la double vie de Bob Marley (avant et après son trépas) ne fait plus aucun doute. En même temps que les tentatives d'annexion de *Turn Your Lights Down Low* par Launry Hill, avec la voix de Bob, sort un coffret très joliment agencé (à l'heure du téléchargement sur Internet, le détail graphique et littéraire a son importance) de quatre albums, où l'on trouvera tout sur le Marley révolutionnaire. Le visionnaire jamaïcain est sans doute le musicien le plus populaire de la planète avec les Beatles. *De Judge Not*, de 1962, à *Redemption Song*, enregistré à Pittsburgh en 1980 lors de son dernier concert, la trajectoire de Bob Marley n'a pas varié sur le fond. Sur la forme, elle s'est sans doute adaptée à la physionomie du marché. Sans renoncement à soi.

Véronique Mortaigne

★ 1 coffret de 4 CD Island TGXBX1-514 432-2, distribué par Universal

### TARAF DE HAIDOUKS

#### *Dumbala Dumba*

Revoici la joyeuse bande du village de Clejani, ses élans de vie, ses voix brûlées par l'alcool de prune, ses virtuoses enflammés. Revoici le groupe tzigane le plus célèbre de Roumanie, héros du film de Tony Gatlif, *Latcho Drom*, et que tout le monde s'arrache depuis quelques temps, de Pina Bausch (ils ont joué dans son théâtre de Wuppertal) au Kronos Quartet, qui les a invités sur son dernier enregistrement. Ces fréquentations - ces « récupérations » diront certains - ne les ont pas abîmés. Ils sont et resteront des faiseurs de bals, de superbes *laurai* (chanteurs et musiciens traditionnels), jamais aussi heureux que lorsqu'ils mettent leur grain de musique dans un mariage, un baptême ou un enterrement. Pour ce troisième album, ils ont agrandi le cercle, invitent quelques sœurs et frères de cœur vivant dans leur village ou aux alentours, comme la chanteuse Viorica, interprète de la chanson-titre de l'album *Dumbala Dumba* (*Ma peau est trop foncée, mais j'ai du talent à revendre...*). Il y a de l'accordéon, du cymbalum et du violon, des galops frénétiques et d'éblouissantes nostalgies. Patrick Labesse

P. La

★ 1 CD Crammed Discs CRAW21.

### BARBARA

#### *Voyageuse*

Photos de scène, photos de Précicy-sur-Marne, le havre de paix que Barbara l'indisciplinée s'était choisi, photos de coulisses et de répétition : ce coffret intitulé *Voyageuse* (trois CD et un entretien publié par *Les Introuquettes* en 1993) travaille l'image de Barbara dans le sens de la continuité. Drôle, tragique, comédienne, Barbara invente une nouvelle façon de vaincre la vie par le chant. « *On ne connaît le mal de vivre que lorsqu'on en connaît la joie* », disait-elle. Les soixante et onze titres présentés ici ont été puisés au long de la carrière discographique de Barbara, souvent en public, et jusqu'à *La Femme piano* paru en 1969. *Voyageuse* ne présente que des chansons dont elle est l'auteure. On n'y trouvera donc pas ses interprétations de Ferré ou de Fragon. Une version inédite d'*Attendez que ma joie revienne* (mars 1964) *Dîs, quand reviendras-tu ?* chanté par le public de la dame en noir fait partie des quelques jolies surprises de ce coffret graphiquement impeccable.

Véronique Mortaigne

★ 1 coffret de 3 CD Philips 55870-2. Distribué par Universal Music.

### MEIWAY

#### *Extraterreste*

Fortement influencé par le soukous congolais, le chanteur ivoirien Meiway (Frédéric-Désiré Ehui) a inventé le *zoblazo*, une musique nerveuse gonflée de synthés tapageurs, plébiscitée à Abidjan et dans toutes les boîtes africaines. Il attire dans ses concerts des bataillons de femmes agiles qui ondulent des hanches en agitant un mouchoir blanc, comme on le fait chez les N'Zema (ou Appolo) - l'éthnie majoritaire dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, dont est issu Meiway. Né à Grand-Bassam, ville côtière à l'Est d'Abidjan, ce seigneur d'ambiance a beau revendiquer l'influence du folklore de son terroir, sa musique gagne à être consommée en direct. Pourtant, cette fois-ci, Meiway sacrifice moins à la facilité. Il y a dans cet album fréquenté par des invités de marque - Manu Dibango, Jacob Desvarieux et Jean-Claude Naimro, de Kassav', José Luis Cortes, leader du groupe cubain N. G. La Banda... - une ardeur canaille, des cuivres joyeux et quelques mots audacieux, comme sur *Le Gbouniac*, attaque en règle contre les politiciens et les dirigeants africains, un rap-reggae chanté en français auquel participent le rappeur ivoirien Angelo et les violonistes cubains de Cesaria Evora.

P. La

★ 1 CD Lusafrica 362142.

Distribué par BMG.

## DÉPÉCHES

■ MEILLEURES VENTES : au classement de la semaine du 2 au 8 janvier (Top IFOP/Tite-Live diffusé par le Syndicat national de l'édition phonographique), ordre à peine dispersé pour Johnny Hallyday, toujours en tête avec *Sang pour sang*, tandis qu'*Au ras des pâquerettes*, d'Alain Souchon, monte d'un rang, en deuxième place, rétrogradée par le collectif des Enfoirés avec les Restos du cœur (3<sup>e</sup>). La première nouvelle entrée, au cinquantième rang dans un tableau sans grands changements depuis début décembre 1999, est Mystik avec *Le Chant de l'exilé*.

■ Sang pour sang, le dernier album de Johnny Hallyday, paru le 13 septembre, a, selon sa maison

de disques, Universal, dépassé le cap du million d'exemplaires vendus.

*D'un papillon à l'autre*, l'album de Véronique Sanson consacré au répertoire de Michel Berger

a été gratifié d'un disque de diamant (300 000 unités) pour les ventes en France, tout comme

*Buena Vista Social Club* (Ruben Gonzalez, Compay Segundo, Ibrahim Ferrer, Ry Cooder), disque qui

s'est vendu à 2,5 millions d'unités dans le monde.

■ INDUSTRIES MUSICALES : Patrick Zelnik a été élu, le 11 janvier, président de l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI), en remplacement de Jean-Michel Favre. Président de Naïve-Auvidis, Patrick Zelnik, cinquante-trois ans, a été président de Virgin-France de 1980 à 1997. Le bureau est composé de Stéphan Bourdoiseau (Wagram Music), Jean-Michel Doue (Airplay-Network), Eric Morand (F Communications), Marc Thonon (Atmosphériques) et Patrick Zelnik. L'UPFI, qui a été créée en mars 1993, regroupe une soixantaine de producteurs phonographiques indépendants.

■ CHANSON : Sir Cliff Richard,

une institution au Royaume-Uni,

vient d'enregistrer une nouvelle

version de *The Lords Prayer* sous le

titre de *The Millennium Prayer*, dif-

# La double vie d'« Ivanov » chez François Truffaut et chez Anton Tchekhov

Claire Lasne associe avec justesse la pièce du dramaturge russe au « Dernier Métro »

**Ivanov (1942-1999)**: la metteur en scène Claire Lasne a située la pièce de Tchekhov entre ces deux dates, en l'ouvrant avec des scènes tirées

**IVANOV (1942-1999). D'après Le Dernier Métro, de François Truffaut, et Ivanov, d'Anton Tchekhov.** Mise en scène : Claire Lasne. Avec Christian Mazzuchini, Anne Sée, Silvia Cordoni, Richard Sammut, Alain Enjary, Fred Ulysse, Laurent Ziserman, Jeanne David... PARIS-VILLETTÉ, 21, rue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Pantin. Du mardi au samedi à 20 heures ; dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. 95 F (14,48 €) et 135 F (20,85 €). Durée : 4 heures. Jusqu'au 5 février.

La metteur en scène Claire Lasne a placé son *Ivanov* entre deux dates réunies par un fort tîret, comme d'une naissance et d'une mort : 1942-1999. Elles correspondent à deux regards ouverts sur l'existence centenaire d'une pièce et de ses personnages. *Ivanov* (1942-1999) commence par une série de répétitions d'*Ivanov* dans une salle parisienne, au moment où la chasse aux juifs par l'Etat français bat son plein. Tirées du *Dernier Métro* (1980), les scènes sont l'occasion de relever ce qui rassortit si naturellement du théâtre dans le cinéma de Truffaut

du *Dernier Métro* (1980), de François Truffaut. L'antisémitisme est ainsi placé au cœur du destin dont sont victimes Ivanov et son épouse Anna

(les dialogues ont été écrits par l'auteur de *L'Atelier*, Jean-Claude Grumberg) : de la réplique en veux-tu en voilà, le respect des seconds rôles et de grands duos amoureux sur fond de chansonnnettes, dans une construction hors-pair.

Claire Lasne estime ainsi dessiner le lieu historique par lequel nous pouvons entrer chez Tchekhov en connaissance de cause, avant d'installer sa pièce entre ici et maintenant. Et nommer le poison mortel qui va emporter les meilleures de ses personnes. Dans une courte préface, elle relève les années 1942 et 1999 en deux phrases : « *L'histoire de l'antisémitisme rend ce siècle opaque et sombre. La disparition d'Anna Petrovna dans la pièce de Tchekhov est l'écho d'autres absences* ». Anna Petrovna, l'épouse d'Ivanov, aimée, passionnément sans doute, par lui, puis moins peut-être, est née Sarah Abramson. Elle le dira : elle a abandonné pour lui sa religion, ses parents, son passé. Sa fortune aussi.

L'antisémitisme est au cœur de la consommation sociale dont sont victimes Ivanov comme Anna. La figure d'Anna (Anne Sée, bouleversante) tranche physiquement sur celle de ses partenaires. Elle les domine d'une tête. Sa carrure rend plus palpable encore la véritable transparence qui la gagne peu à peu, et joue comme un révélateur. Anna est cet « *ennui* » qui terrasse la bonne société locale, jamais mieux proclamé qu'en cavalcadant joyeusement tous azimuts, et au nom duquel Ivanov doit se soumettre. Son second mariage est une véritable normalisation, dont la jeune Sacha devient l'agent exalté. Avec elle, le droit du sang l'emporte sur celui du cœur. Après l'avoir corrompu. Et, effectivement, dans cette version d'*Ivanov* (la première écrite par Tchekhov), le cœur cède, d'un coup.

#### ITINÉRAIRE D'UNE TROUPE

Le passage de 1942 à 1999, le changement de temps et de décor, dessine d'abord l'itinéraire d'une troupe. Et c'est un des ressorts les plus stimulants du théâtre que de voir les acteurs troquer leur défrôque sous nos yeux. Tenter de devenir l'un, après nous avoir convaincu qu'ils étaient l'autre. D'instant en instant surgit ce qui résiste d'eux sous les personnes, ce qui se glisse de complicité entre eux, avec eux et contre eux. Il n'est pas indifférent alors qu'Ivanov ait été d'abord Rozen, le petit acteur

Petrovna. Ce subtil jeu de délocalisation permet d'offrir une double vie aux personnages et de propulser la société russe du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

juif du prologue ; ni qu'Anna soit aussi Marion Steiner, la directrice du théâtre (incarnée par Catherine Deneuve dans *Le Dernier Métro*) ; ni que la petite Nadine de Truffaut, celle qui veut réussir à tout prix, soit la Sacha des deux époques.

Cette double vie menée au su de tous donne une allégresse palpable aux comédiens. Elle leur permet de s'échauffer chez Truffaut et de rebondir plus haut chez Tchekhov. Elle est à l'origine de la cohésion et de la dynamique rare dont ils font preuve. Outre Anne Sée, Christian Mazzuchini (Ivanov), Richard Sammut (Borkine), Fred Ulysse (Chabbelot), Alain Enjary (Lebedev), Laurent Ziserman (Lvov) sont entrés dans le jeu de délocalisation subtil d'*Ivanov* par Claire Lasne, soutenu par la traduction d'André Markowicz et Françoise Morvan, qui propulse sans ménagements la société russe du XIX<sup>e</sup> siècle vers le XXI<sup>e</sup>. Avec un sens rare de l'ellipse, des changements de ton, des mouvements collectifs, Claire Lasne fait foin du folklore et accorde aux plus vils cette part d'obscur dignité insupportable aux tenants du jugement dernier.

Jean-Louis Perrier

## Alis, ou les inventeurs de la grammaire mentale

**INOUI, NON !. Conception et réalisation Alis (Dominique Soria et Pierre Fourny). Christopher Gonçalves, Eric Sauvageot (technique). Charlotte Beaufort (lumières).**

THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE (La galerie), 21, boulevard Jourdan, Paris 14<sup>e</sup>. RER : Cité-Universitaire. 20 h 30. Jeudi, à 19 h 30. Dimanche, à 17 h 30. Relâche le mercredi. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F (8,38 €) à 110 F (16,77 €). Jusqu'au 25 janvier. Tournée : le 11 février, à Rethel. 3 mars, à Saint-Médard-en-Jalle. Du 10 au 23 mars, à Amiens. Maison de la culture.

Qui est Alis ? Un garçon et une fille perdus à jamais au pays des merveilles, créant et vivant à Fère-en-Tardenois, terre picarde si chère à l'écrivain-magicien André Hardellet ? Ce duo – soit Dominique Soria et Pierre Fourny – s'étonne de tout. Une façon de ne rien tenir pour acquis, soupçonnant la réalité de ne pas être ce qu'elle paraît. Alors ils la mettent sens dessous dessus pour la décortiquer, construisant un théâtre d'objets et de mots, comme autant de pâtées qui culbutent les sens, basculent les certitudes. A cet effet, ils usent de juxtapositions inédites, de découpages, d'ombres et de lumières. Ils travaillent sur le minuscule, le réel ramené à des échelles réduites. Qu'est-ce qui les fait jubiler ? Découvrir, par exemple, que l'adjectif indéfini « un » se lit de la même façon à l'endroit et à l'envers. Qu'il en va de même de presque tous les mots : si on les découpe en leur

milieu, puis qu'on les chapeaute de boucles, de traits, de barres, on obtient un nouveau mot, un nouveau sens : « *Inoui, non !* », s'extasient ces pince-sans-rire devant leurs exercices de grammaire mentale.

#### POÉSIE DE LA LOGIQUE ILOGIQUE

Nouvelle méthode associative d'apprentissage de la lecture ? Il y a en effet de très nombreux petits sur scène, baigneurs aux bras tendus, qu'on voit s'embarquer dans le bitume d'une autoroute. La vie urbaine est une ogresse. Il y a de la cruauté dans cette poésie de la logique illogique, une sorte de désinvolture très réjouissante – on prend l'objet, on le place, et hop, on le vire, absolument comme le font les enfants qui s'amusent. Tous les effets sont calculés au cordeau. Ils n'essaient pas une attention absolue des deux protagonistes, présents en permanence sur le plateau, vêtus de blouse grise, abeilles ouvrières de leur univers de gardes-barrières des mots. Depuis 1982 qu'il existe, le groupe Alis n'est plus un inconnu. Mais comme tous ceux qui choisissent les marges, ces fantaisistes sont des solitaires, parfois classés à la rubrique « théâtre », le plus souvent reçus parcellis par la « danse », bonne fille envers les orphelins, bien que le travail sur le corps soit quasi inexistant chez Alis.

Le duo pourra tout aussi bien être assimilé aux arts plastiques, non seulement à cause des objets qu'ils créent pour leurs spectacles vivants, mais parce que leurs prestations scéniques se doublent toujours d'une exposition. Ainsi peuvent-on voir dans la galerie jouxtant le théâtre un en-

semble nommé Le Plaque-Art (l'art facile à ranger), soit une vingtaine de vitrines où les mots sont pris à la lettre. On devrait dire : à la gorge. Ainsi le nom « parabole » est-il incarné par un parachutiste glissant sur les arêtes escarpées d'un bol de café au lait. Le mot « guerre » est symbolisé par une pipe coincée dans un casse-noix (casse-pipe !), etc. Clin d'œil aux surréalistes, à Georges Perec, comme l'affirme la journaliste Chantal Aubry dans le texte de présentation ? Alis est affilié à tous les enfileurs de mots-valises qu'ils manient avec la même vitesse que le prestidigitateur sort les lapins de son chapeau.

Qu'est-ce qui fait alors qu'on étouffe dans cet univers ? Trop de cadrage, de découpage du réel. Une telle dissection, même malicieuse, sent son obsession. Par où entre la vie, son désordre ? On les voudrait plus cruelles ces mises en scène de l'infiniment quotidien. Ou franchement plus poétiques, comme l'est le début de cet *Inoui, non !*, avec sa pluie étoilée de lettres de l'alphabet, avec ses diamants à facettes qui se transforment en sommets neigeux, parasols, ou ailes d'ange.

Cela dit, ce travail, si perfectionniste dans sa réalisation, a ses inconvénients, ses supports. Tel le Théâtre de la Cité internationale, à Paris, attentif à soutenir les artistes différents. Une attitude qui vaut à ce lieu de culture au sens large d'avoir été étiqueté à juste titre « Plateau pour la danse » avec enveloppe budgétaire à la clé.

Dominique Fréard

## L'union libre du jazz et des musiques traditionnelles

**JEAN-MARC PADOVANI ; RABIH ABOU-KHALIL. Festival Sons d'hiver, Centre culturel Georges-Pompidou, Vincennes. Le 13 janvier.**

Il se trame quelque chose entre le jazz et les musiques traditionnelles. Ces deux mondes ne cessent de se faire des appels du pied. Le 13 janvier, à Vincennes, le Festival Sons d'hiver a réuni le même soir Jean-Marc Padovani et Rabih Abou-Khalil, deux parmi tous ceux qui aiment provoquer ces rapprochements, ces combinaisons libres qu'on a pris – un peu trop vite – l'habitude de désigner sous l'étiquette « world-jazz ». Une appellation que réfutent l'un comme l'autre le saxophoniste français et le joueur d'oud libanais. Plutôt que

de fusion, il faudrait davantage parler « d'un rapport complice et entier entre le jazz et les musiques dites traditionnelles », expliquait récemment Jean-Marc Padovani.

Il est le premier à s'installer sur la scène. Entouré de neuf musiciens, le compositeur-saxophoniste présente sa nouvelle création, rodée en octobre à Figeac où il habite actuellement. S'il s'inspire certains soirs des parfums d'Espagne et du Cambodge, demain il s'attaquera aux répertoires populaires roumains, à la Fondation Royaumont qui l'accueillera en résidence dans son nouveau département des musiques orales et improvisées. Pour l'heure, c'est essentiellement dans les musiques du Quercy qui pioche ce natif d'Avignon aux élans nomades. Avec la complicité d'Alain Brûel (accordéon) et de Frédéric

Pouget (clarinettes, cornemuse), il a adapté quelques pièces du terroir, injecté des traits occitans dans une trame de jazz lyrique et cavalant souvent à bride abattue (le public de Sons d'hiver saluera la vélocité virtuose du percussionniste iranien Keyvan Chemirani).

#### CLIMAT SEREN

Comme Jean-Marc Padovani, Rabih Abou-Khalil provoque des dialogues féconds entre plusieurs mondes musicaux. Après un entretien interminable, il lui succède sur la scène. Penché sur son oud, le musicien et compositeur libanais – établi en Allemagne depuis 1978 – commence par bluffer son monde. Il installe un climat serein, joue du silence et de la tension, son gilet et ses chaussures rouges paraîtront presque incongrus dans cette at-

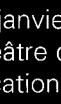
mosphère sage. Mais lui aussi aime les chevauchées, il en a le souffle.

Quand les quatre musiciens l'accompagnant s'ébrouent, la musique soudain s'emballe, les instruments exultent. Vincent Cortois – présent sur son dernier album, *Yara*, paru chez Enja – se crispe sur l'archet de son violoncelle ; Michel Godard fait jaillir d'étranges gogouillis de son tuba ; Jarrod Cagwin fouette sa batterie... Un moment de chaos, puis tout s'apaise à nouveau. Rabih Abou-Khalil a la science du contraste, il provoque la tension, la dompte quand il en juge le moment venu. A l'instar du musicien tunisien Anouar Brahem, il est convaincu et sait convaincre que l'oud et le jazz ont une histoire à partager.

Patrick Labesse

**Théâtre des Quartiers d'Ivry**  
L'Opéra de quat'sous  
Bertolt Brecht - Kurt Weill  
mise en scène Jean-Claude Fall  
  
du 8 au 30 janvier - 01 46 72 37 43 - M<sup>o</sup> Mairie d'Ivry

**Botho Strauss**  
La Trilogie du revoir  
mise en scène Patrick Haggag  
13 janvier - 6 février 2000  
Théâtre de Gennevilliers  
Location 01 41 32 26 26



## SORTIR

### PARIS

#### TDM 3

Sous-titrée *Théâtre du mépris 3*, *TDM 3* de Didier-Georges Gabily est une commande de Christian Jean-Louis Godard. Mise en scène par Aurélien Recoing, cette pièce réunit six acteurs dont trois hommes : un producteur de cinéma, un réalisateur et un écrivain à qui l'on a commandé un texte sur la pauvreté, thème porteur qui devrait faire un succès populaire. Pour ce faire, l'écrivain dispose à demeuré d'un spécimen de pauvreté, spécialement rapporté pour nourrir et entretenir son imagination. Un chœur formé de dix actrices accompagne les personnages de cette machine à mentir et à escroquer le réel.

*Gare au théâtre*, 13, rue Pierre-Sémard, 94 Ivry. RER Ivry-sur-Seine. Du 14 janvier au 5 février. Du lundi au dimanche, 21 heures. Relâche les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 janvier. Tél. : 01-46-81-21-60. 35 F et 50 F.

#### Martin Saint-Pierre

Percussionniste d'origine argentine, Martin Saint-Pierre connaît les vertus des tambours sur l'imagination. Intitulé sa création *Mémoire des rêves, magies et pays lointains*, il entraîne qui veut le suivre dans un dédale de paysages contemporains où le bruit des peaux suscite d'étranges reminiscences de contrées éloignées, voire inventées.

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. Le 15, 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 50 F.

#### Daniel Goyone

Pianiste et compositeur, Daniel Goyone donne peu de concerts qui, par ailleurs, ne sont pas l'occasion de reproduire à la lettre ses enregistrements phonographiques. Accompagné du clarinettiste et saxophoniste Laurent Dehors et de l'accordéoniste Jacky Lignon, Goyone viendra jouer sa musique de mélange (romantisme, éléments du jazz, musique traditionnelle orientale...) aux mélodies claires et à l'humour voyageuse dénué d'exotisme. *Théâtre de la Commune*, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. M<sup>o</sup> Aubervilliers-Quatre-Chemin. Le 15, 18 heures. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.

#### José Montalvo

Comme son titre l'indique, *Le Petit Paradis* de José Montalvo est un *Paradis* – pièce best-seller du chorégraphe –, en plus petit mais tout aussi charmant et réussi. Dialogue turbulent d'images vidéo et de danseurs parés à toutes les acrobaties au point de nous faire croire qu'ils dansent naturellement sur la tête, *Le Petit Paradis* emporte sur sa planète enchantée tous les enfants quel que soit leur âge. *Maison des arts*, place Salvador-Allende, 94 Crétel. M<sup>o</sup> Crétel-Préfecture. Le 15, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 90 F.

(Publicité)

**NANTERRE AMANDIERS**  
une comédie de Bertolt Brecht  
**HOMME POUR HOMME**  
mise en scène Jean-Pierre Vincent

92 75-10-00-00  
18 JANVIER - 13 FÉVRIER 2000 / 01 46 14 70 00

## GUIDE

### SÉANCES SPÉCIALES

100<sup>e</sup> nuit : trois films d'animation japonais *Conan, le fils du futur* (Hayao Miyazaki, 1984) ; *Macross* (Shojo Kawamori, 1984) ; *La Guerre des démons* (Koji Oga, 1989). *Cinéma Racine-Odéon*, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Odéon. Le 15, 0 heure. Tél. : 01-43-26-19-68. 85 F la nuit (petit déjeuner offert).

Rencontre avec Abderrahmane Sissako (Mauritanie) *Cinéma Racine-Odéon*, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Odéon. Le 15, 0 heure. Tél. : 01-43-26-19-68. 85 F la nuit (petit déjeuner offert).

Projection de *La Guerre des démons* (Koji Oga, 1989). *Cinéma Racine-Odéon*, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Odéon. Le 15, 0 heure. Tél. : 01-43-26-19-68. 85 F la nuit (petit déjeuner offert).

## DISPARITION

# Le général Alain de Gaigneron de Marolles

## Ancien directeur du renseignement des services secrets

**LE GÉNÉRAL** (cadre de réserve) Alain de Gaigneron de Marolles, ancien chef du service « action », puis directeur du renseignement au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), qui est devenu la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), est mort jeudi 13 janvier à Paris dans sa soixante-treizième année.

Né le 4 février 1927, ancien élève de Saint-Cyr, Alain de Gaigneron de Marolles a consacré une grande partie de sa carrière d'officier au renseignement. Breveté parachutiste, il est officiellement versé dans l'arme du train. Mais très jeune il va œuvrer dans le renseignement, durant la guerre d'Indochine, plus spécialement dans les commandos du Nord, au sein de la 1<sup>re</sup> demi-brigade qui était alors le fer de lance du service « action », chargé des opérations spéciales. Puis il sert, comme capitaine, au 1<sup>er</sup> choc, qui est alors l'unité des actions secrètes en Afrique du Nord, dissoute après la guerre d'Algérie mais recréée par le général René Imbot, nommé directeur général de la DGSE après l'attentat raté contre le *Rainbow Warrior* à Auckland en 1985.

De retour à Paris, Alain de Gaigneron de Marolles devient le chef de cabinet du général Georges Catroux à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, puis il est auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale (Ihedn), avant de réintégrer le Sdece, qui est alors dirigé par Alexandre de Marenches. Il y sera promu colonel en juillet 1976. Au Sdece, il devient l'un des adjoints du général René Candelier, directeur du renseignement, qui le charge plus spécialement d'animer le service « action », un corps, à l'époque, de 700 à 800 civils et militaires experts dans les actions clandestines. En 1979, il succède au général Candelier à la tête de la direction du renseignement, qui est l'un des postes éminents au sein du Sdece.

Mais, un an plus tard, le colonel de Marolles demande à quitter ses fonctions pour « des raisons techniques » sur lesquelles, à l'époque, le ministère de la défense – de qui dépendent les services spéciaux – refuse de s'expliquer. Il sera remplacé par le colonel Jacques Fouilland. Pour autant, le gouvernement de Raymond Barre ne tient pas rigueur de sa démission au colonel de Ma-

rolles, puisqu'il le promouvre général de brigade en mars 1981. Il semble que ce départ, qui a fait quelques remous au sein du Sdece, ait été le signe d'un désaccord sur la politique à mener en Afrique, et singulièrement vis-à-vis de la Libye.

Le général de Marolles devient consultant international et cet ancien spécialiste de l'ombre est très sollicité dans sa nouvelle fonction. Il publie un essai géostratégique, *L'Ultimatum*, paru en 1984 chez Plon, où il analyse comment le monde est menacé par le pourrissement de situations régionales qui ne seraient ni la paix, ni la guerre, mais une alternance de conflits révolutionnaires, d'affrontements ethniques ou religieux et de guerres économiques. Pendant le conflit du Golfe, dans les Balkans, puis durant la crise au Rwanda et la guerre civile en Algérie, il est consulté par des gouvernements ou par des institutions internationales.

Le général Alain de Gaigneron de Marolles était officier de l'ordre national du Mérite et officier de la Légion d'honneur.

**Jacques Isnard**

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Moma et Papilo**  
embrassent fort

**Alba**  
et ont la joie de faire part de la naissance

**Ilie, Jeanne et Louise,**  
chez

**Léa et Jérémie.**

## Décès

– Michel Auerbac,  
son mari,  
Adrien, Grégoire, Cyrille, Jérôme,  
ses enfants,  
ont l'immense douleur de faire part du décès de

**Anne AUERBAC,**  
née NAGEL,  
survenu le 5 janvier 2000, dans sa  
cinquante-sixième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.  
43, rue de la République,  
77170 Servon.

– Yvan Beguin,  
son époux,  
Arnaud, Cléo et Anaïs,  
ses enfants,  
Lucien et Françoise Bugeat,  
ses parents,  
Eliette Beguin,  
sa belle-mère,  
Louis-Patrice et Catherine, Hervé,  
Vincent et Lorella Bugeat,  
ses frères et belles-sœurs,  
Eliette et Roger Clément,  
sa belle-sœur et son beau-frère,  
Et toute la famille,  
ont la douleur de faire part du décès brutal de

**Sophie BEGUIN,**  
née BUGEAT,  
survenu dans sa trente-neuvième an-  
née, le 4 janvier 2000, à Genève.

« Venez à moi vous tous  
qui êtes fatigués et chargés  
et je vous donnerai du repos »  
(Mt 11, 28)

– Andrée Bois, née Le Gallo,  
son épouse,  
Florence et Olivier Jover,  
Marion et Alice,  
Richard Bois et Mahel Ranc,  
Roxanne et Virgile,  
ses enfants et petits-enfants,  
Les familles Aeschimann, Bois,  
Cook, Hétreux, Le Gallo,  
Parents et alliés,  
font part du décès de

**Jean-Claude BOIS,**  
survenu le 12 janvier 2000, à l'âge de  
soixante-dix ans, des suites d'un can-  
cer.

Un service religieux aura lieu, le sa-  
mardi 15 janvier, à 11 heures, en  
l'église réformée de Pentemont,  
106, rue de Grenelle, Paris-7<sup>e</sup>.

Des dons peuvent être adressés aux  
unités de soins palliatifs de la maison  
médicale Jeanne-Garnier, 106, avenue  
Emile-Zola, 75015 Paris, à l'ordre de  
l'Association des dames du calvaire.

A. Bois,  
2, rue Küss,  
75013 Paris.

Nos abonnés et nos action-  
naires, bénéficiant d'une  
réduction sur les insertions  
du « Carnet du Monde »,  
sont priés de bien vouloir  
nous communiquer leur  
numéro de référence.

– Suzanne,  
sa mère,  
Jeanne,  
son épouse,

Pierre, Henri, Claude et Bernard,  
ses fils et leurs épouses,  
Marie-Claude,  
Jean,  
son neveu,

ont la douleur de faire part du décès du docteur

**Pierre BOURGOIN,**  
gynécologue obstétricien,  
président de l'Association médicale de Nouvelle-Calédonie,

le 11 janvier 2000, à 16 heures, à l'hôpital Percy (Paris).

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le 15 janvier, à 10 h 30, à Mouliguion, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry.

Sentiments fraternels.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Madeleine FRANCK,**  
journaliste honoraire,

nous a quittés le 10 janvier 2000.

De la part de M. et Mme Antoine Dousse, Guillaume et Étienne, Le docteur et Mme Mathieu Dousse, Sarah, Solène et Célia, ses enfants et petits-enfants,

– Sa famille, ses amis, associent à sa mémoire celle de son époux,

**Guy DOUSSE,**  
dit Christian GUY.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Montagne B,  
95240 Cormeilles-en-Parisis.  
61, rue Rémy,  
95430 Auvers-sur-Oise.

– Le directeur de l'Institut de recherche mathématique avancée (IRMA),

Et le directeur de l'UFR de mathématique-informatique de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, ont la tristesse de faire part du décès brutal de

**M. Raymond GÉRARD,**  
professeur à l'université Louis-Pasteur, ancien directeur de l'IRMA,

survenu le 5 janvier 2000, dans sa  
soixante-huitième année.

– C'est avec beaucoup d'émotion que *Le Monde* fait part du décès accidentel de

**M. Pierre JAUBERT,**

survenu le mercredi 12 janvier 2000.

Les collègues et amis adressent à sa famille et à ses proches l'expression de leurs vives condoléances et les assurent de leur sympathie.

**soldes**  
**chez**  
**Charvet**  
A PARTIR DU 15 JANVIER

– Anne et Julien Maurel,  
ses enfants,

Geneviève Maurel,  
sa mère,  
Christian, Dominique et Sabine Maurel,  
ses frères et sœurs,

Sophie Matthieu et Grégoire Laureau, ses neveux et nièces,

Maurice Laureau,

Claude Bertrand,

Les familles Maurel, Chavanes, Hallauer, Berger et Bertrand,

ont la douleur de faire part du décès de

docteur

**Jean MAUREL,**

survenu le 7 janvier 2000, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 11 janvier, à l'abbaye Saint-Victor, à Marseille, suivie de l'inhumation au cimetière des Passons, à Aubagne.

– Les docteurs Jean-Michel et Roselyne Météreau,

Mme Catherine Météreau, ses enfants,

Jean-Marc et Emmanuelle Météreau,

Julia Météreau,

Aurélie Damet, ses petits-enfants,

Mme Huguette Dorra-Naggard,

Patrick Naggard, Joëlle Naggard, Juliette, Sam et Romain,

leurs enfants,

Mme Colette Herzog,

M. Alain Herzog et son épouse,

Pierrette,

Mme Marie-Hélène Herzog,

M. Albert Greenfield, son épouse, Hélène, et leurs enfants,

M. André Sternberg et son épouse, Ninette,

M. Paolo Velloresi de Loche et son épouse, Carole,

M. Michel Wintenberger, La famille Herzog,

ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Jacques-Henri MÉTREAU,

chevalier de la Légion d'honneur, ancien médecin assistant de l'hôpital Rothschild,

médecin de l'Hôpital américain,

à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le mercredi 12 janvier 2000.

Les obsèques auront lieu le lundi 17 janvier, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris (14<sup>e</sup>).

Rendez-vous devant l'entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue des Fontaines, 92310 Sèvres.  
50, rue du Disque, 75013 Paris.

– Jeanne Rostoker, son épouse,

Françoise, Jean-Yves, Guy et

Catherine, Pauline et Thomas, ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

**Lucien ROSTOKER,**

avocat honoraire au barreau de Paris,

survenu le 6 janvier 2000, à la Fondation Rothschild, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les cérémonies de l'enterrement ont eu lieu le 11 janvier, dans l'intimité familiale.

**CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne**

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS

140 F TTC - 21,34 €

TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS

550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES

Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €

COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter

01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42

Fax : 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@mondepub.fr

## NOMINATIONS

## MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevénement, le conseil des ministres a procédé, mercredi 12 janvier, au mouvement préfectoral suivant : **Michel Thénauld**, préfet des Yvelines, est nommé préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, en remplacement d'Eric Degremont, décédé le 19 décembre 1999. **Bernard Prévost**, directeur général de la gendarmerie nationale, est nommé préfet des Yvelines pour succéder à Michel Thénauld.

[Né le 15 mars 1943 à Lille, saint-cyrien, puis officier de l'armée active (1964-1974), Michel Thénauld devient aide de camp d'Yvon Bourges, ministre de la défense (1975-1978), directeur du cabinet du préfet du Finistère (1978-1980), puis sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélémy (1980-1981). Secrétaire général des préfectorats de la Haute-Marne (1981-1982), puis des Pyrénées-Orientales (1982-1984), conseiller à la mission française de coopération au Sénégal (1984-1986), il est ensuite secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (1986-198

## KIOSQUE

LE MONDE / SAMEDI 15 JANVIER 2000

## EN VUE

■ Où sont passés Constantinos Koassidis et Christodoulos Symeonidis, venus avouer un meurtre, mardi 11 janvier, dans le bureau du procureur, depuis qu'ils ont quitté le palais de justice de Salonique, las d'attendre leur mandat d'arrêt ?

■ Mgr Chrysanthos, ancien évêque de Limassol, comparaît devant un tribunal chypriote, bien que le prêtre, à qui il proposait le triplement de sa mise, se soit désisté, «flairant un coup fourré».

■ Le gouvernement de la République démocratique du Congo a déjà reçu trois cent cinquante demandes, après avoir mis gratuitement à la disposition des journalistes des «jardins ouvriers» à l'est de Kinshasa.

■ Sans les gangs de ravisseurs qui traquent les chats dans les rues de Pékin, les restaurateurs de la ville ne pourraient mettre à leur menu le «combat du Dragon et du Tigre», plat très apprécié en Chine.

■ La société de restauration Sutcliffe Catering fournit à la cafétéria de Monsanto, fabricant de semences génétiquement modifiées, des plats sans OGM «pour que la clientèle ait confiance dans la nourriture servie».

■ L'ordre des médecins australiens n'approuve pas les prix offerts par la société de chirurgie esthétique Clinical Beauty aux vainqueurs d'un tournoi de golf à Sanctuary Cove, dans le Queensland : «catégorie dames» : des implants mammaires ; «catégorie messieurs» : une «élongation» du pénis.

■ Souffrant de troubles oculaires, onze anciennes salariées de l'usine Eurosilicone de Cergy, qui fabriquaient avec des solvants toxiques des prothèses de seins et de fesses, ont porté plainte contre leur PDG.

■ Les propriétaires auvergnats du puy du Pariou réclament 120 000 francs de dédommagement à Massif central, revue consacrée au patrimoine et au tourisme régional, qui a publié sans payer la photographie de leur volcan privé.

■ «C'est probablement ce qu'il y a de plus photographié dans le nord du pays actuellement», pensent les habitants de Kawakawa, localité de Nouvelle-Zélande envahie de touristes à cause de ses toilettes publiques conçues et dessinées par Friedrich Hundertwasser, peintre autrichien.

■ Myriam Bédard, ancienne championne olympique canadienne de biathlon, réclame des dommages et intérêts à un fabricant de chewing-gum qui, dans sa campagne d'affichage, la montre en skeleuse chauve.

Christian Colombani

**Abonnez-vous au Monde**

Jusqu'à **360 F** d'économie soit **7 semaines de lecture GRATUITE\***

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

\* Pour tout abonnement d'une durée de 1 an.

## Contre les purificateurs de l'Histoire en Hongrie et en Roumanie

«Les Temps modernes» publient un dossier sur le vent de révisionnisme qui souffle en Europe centrale. La période de la Shoah y est l'objet d'une réécriture inquiétante dont le nationalisme et l'antisémitisme ne sont pas absents



tion des journalistes, Sándor Csoóri, écrivain célèbre dans son pays, ou encore l'éditeur Sandor Püski. L'auteur décrit les stratégies mises en œuvre par ces personnalités : relativisation de la Shoah, amalgame entre les pertes de la communauté juive et celles de la population civile durant la guerre, mise en parallèle des crimes nazis et des crimes communistes, offensive massive en faveur de la réhabilitation du régime Horthy, grand allié de l'Axe, qui fut le premier à édicter les lois racistes en Hongrie. «Si ces révisionnistes et autres purificateurs ne sont pas démasqués et neutralisés, estime l'aut-

eur, la vérité de la Shoah sera inévitablement ternie, brouillée, partiellement oblitée.»

Selon Randolph L. Braham, la situation se présentait d'une manière plus complexe en Roumanie qui, bien que membre de l'Axe, fut parfois résister aux pressions de Berlin.

Radu Ioanid, directeur associé du musée de l'Holocauste de Washington, rappelle que le Führer roumain, Ion Antonescu, fut responsable du massacre de 40 000 Juifs à Odessa, en 1941, et d'autres dizaines de milliers en Bessarabie, Bucovine et Transylvanie, mais permit aussi la survie des Juifs de Valachie, de Moldavie et du sud de la Transylvanie en ajoutant leurs déportations.

Pour sa part, George Voicu, maître de conférences à la faculté des sciences politiques de l'université de Bucarest, met en lumière, dans son article «L'honneur national roumain en question», le conflit qui oppose

deux «camps» sur la Shoah, sur «les poussées racistes, xénophobes et antisémites dans la société roumaine d'aujourd'hui» ou sur l'éventuelle réhabilitation d'Antonescu. C'est le Journal (1934-1945) de Mihail Sebastian, paru aux éditions Stock en 1998, qui a mis le feu aux poudres en révélant la conversion d'une partie de l'intelligentsia roumaine d'entre les deux guerres aux thèses antisémites et xénophobes de la Garde de fer. La polémique a alors éclaté.

Dans un camp, des intellectuels démocrates s'opposent à la minimisation de la Shoah en Roumanie et s'inquiètent de manifestations qu'ils jugent antisémites et xénophobes : qu'il s'agisse du journaliste Michael Shafir, d'écrivains tels que Nicolae Breban, directeur de la revue Contemporanul, Norman Manea, Dumitru Tsepeneag, d'essayistes comme Paul et Andrei Cornea, Mircea Iorgulescu, Léon Volovici, ils défendent des valeurs humanistes et refusent certaines assertions selon lesquelles la mémoire juive n'intéresserait personne. Dans l'autre camp figurent des hommes comme Gabriel Ilieeanu, directeur des éditions Humanitas et «sans doute le vrai leader idéologique du groupe», ou Nicolae Manolescu, directeur de la revue La Roumanie littéraire. «L'antisémitisme des intellectuels roumains est un problème de la culture roumaine», conclut George Voicu, qui appelle ses compatriotes à «un examen intellectuel lucide et courageux».

Edgar Reichmann  
(Lire aussi p. 19.)

## DANS LA PRESSE

## RTL

Alain Duhamel

■ Laurent Fabius n'a pas l'intention de quitter la vie politique. Il se défend même d'en avoir eu la tentation. Et pourtant, la rumeur en a bien couru avec insistante et de sérieux arguments. (...) Les circonstances le placent en réserve, non pas de la République mais du pouvoir. Lionel Jospin n'est pas contesté à la tête de la gauche, dont il sera le candidat naturel à l'élection présidentielle. Laurent Fabius pourrait donc avoir le sentiment que les années passent vite, que ses compétences sont sous-employées. Et il aurait pu être tenté par un grand poste international. Mais ce n'est pas le cas : il compte au contraire s'investir davantage dans le débat des idées,

incarner le courant social-libéral et faire confiance au destin : après tout, même Michel Rocard fut le premier ministre de François Mitterrand.

## LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Martine Aubry a gagné son pari politique. Elle peut souffler. Elle a passé avec succès, sinon avec brio, son examen constitutionnel. Sa loi n'a pas été retoquée ; c'était l'essentiel. Les «sages» ont validé sa copie. C'est un satisfecit pour la ministre de la solidarité et de l'emploi, qui s'est quasiment identifiée à ce travail législatif depuis deux ans et demi. (...) Pour l'histoire, le nom de Martine Aubry sera donc désormais attaché à cette réduction sans précédent du temps de travail dans notre pays. Si le Conseil constitutionnel a donc

sauvé la mise politique de Martine Aubry, lui a néanmoins infligé un double camouflet économique et social. Les «sages» ont en effet épingle les deux failles évidentes de la loi : son financement et son manquement au principe du partarisme. (...) Il ne faut toutefois pas exagérer l'effet de ce double revers. La croissance permet d'aplanir bien des difficultés. Parce qu'elle est productrice de recettes fiscales supplémentaires, elle autorisera Christian Sautter à puiser encore dans sa cagnotte pour financer la loi. Parce qu'elle est productrice d'emplois, elle permettra au gouvernement de se montrer conciliant avec les entreprises ou, du moins, pas trop regardant sur les possibles dérogations à la loi, comme le ministre des transports vient déjà de le faire avec les patrons routiers.

## THE FINANCIAL TIMES

■ La Banque centrale européenne (BCE) va devoir relever ses taux d'intérêt un peu plus tard dans le courant de l'année. Mais rien ne presse. (...) C'est vrai, il y a des signes d'une inflation montante : le taux français pour le mois de décembre, 1,2 % en rythme annuel, est très légèrement supérieur à ce qu'on attendait. (...) Il reste que, si l'inflation fait à nouveau les titres de la presse, c'est principalement à cause de la hausse du prix du pétrole. Et la BCE a raison de dire que pareille évolution ne doit pas à elle seule conduire à s'inquiéter à propos de l'avènement d'une inflation de nature plus permanente. (...) La BCE dit qu'elle reste «confiante et vigilante». La clé, ici, est une évolution raisonnable des hausses de revenus dans l'ensemble de l'euro-zone.

## SUR LA TOILE

## INVESTISSEMENT ROYAL

■ Selon The Sun, la famille royale d'Angleterre aurait acquis 5 % des actions de la société Millennium Mapping, propriétaire d'un site payant publifiant des photos aériennes de l'ensemble du Royaume-Uni, à l'usage notamment des promoteurs immobiliers. Le porte-parole de la reine s'est refusé à tout commentaire. www.millennium-map.com

## MUSÉES PARISIENS

Les quinze musées de la Ville de Paris ont ouvert un site commun proposant un guide historique, une fiche d'identité de chacun des musées, des dossiers de presse, le programme des conférences et activités pédagogiques. Ainsi, la fenêtre vidéo pourra diffuser des publicités ciblées, qui resteraient affichées à l'écran même quand l'internaute change de site. En outre, il réve de créer des boutiques électroniques plus conviviales, où le client pourra discuter en direct avec un vendeur : «Nous allons réintroduire l'élément humain, le commerce électronique en ligne va devenir du vrai commerce. On va enfin pouvoir discuter, convaincre, séduire, marchander.»

Yves Eudes

WWW.gooey.com

Les visiteurs d'un site Web peuvent désormais créer instantanément des communautés virtuelles



nément. Selon Alon Yegnes, responsable de la société israélienne qui a créé le logiciel, le Web possède désormais une dimension nouvelle : «Que le site soit consacré aux voitures, au traitement du diabète ou au foot, les internautes n'y sont pas venus par hasard. Ils ont un centre d'intérêt en commun, et ont

dites choses à se dire. Grâce à Gooey, le Web cesse d'être opaque et impersonnel.»

Ces groupes d'affinités éphémères peuvent devenir permanents si les participants décident de mémoriser la liste, pour se reconacter plus tard. En outre, les «communautés Gooey» sont nomades : un

participant peut décider, en cours de conversation, de consulter un autre site, tout en restant en discussion avec les interlocuteurs rencontrés sur le site qu'il vient de quitter.

Par ailleurs, Gooey est dotée d'une seconde fonction : la diffusion en direct de programmes audio et vidéo, dans une fenêtre séparée. A terme, elle pourra être intégrée aux échanges entre participants. En attendant, M. Yegnes entrevoit une infinité d'applications commerciales. Ainsi, la fenêtre vidéo pourra diffuser des publicités ciblées, qui resteraient affichées à l'écran même quand l'internaute change de site. En outre, il réve de créer des boutiques électroniques plus conviviales, où le client pourra discuter en direct avec un vendeur : «Nous allons réintroduire l'élément humain, le commerce électronique en ligne va devenir du vrai commerce. On va enfin pouvoir discuter, convaincre, séduire, marchander.»

Yves Eudes

## Tempête sous un crâne par Alain Rollat

Dieu, que la tempête est jolie à la télévision ! Surtout le lendemain. Les gens se regardent. Les gens se parlent. Les gens s'aiment. Et ils se le disent ! Ceux de la ville le disent à ceux de la campagne. Ceux de la campagne le disent à ceux de la mer. Ceux de la mer le disent aux oiseaux enrouillés, etc. Tout le monde devient solidaire, tout le monde se découvre fraternel ! Le miracle est tel que le monde, alors, tourne à l'envers...

Les images les plus emblématiques de ce merveilleux renversement de l'ordre négatif des choses resteront celles de joli reportage, très gentil, qui racontait, jeudi soir, sur TF 1, comment les gens de Savoie prétaient la main, contre la marée noire, à ceux de Belle-Ile. C'était la première fois, à notre connaissance, qu'on voyait des guides de haute montagne organiser des cordées pour atteindre le niveau de la mer.

L'image de la chaîne de solidarité associant ces professionnels des cimes aux bénévoles des bords de plage, dans un même état de porteurs de seaux remplis de fioul, était chargée, à l'écran, d'une symbolique extraordinaire.

Elle faisait oublier de la veille, celle qui prétendait (sur cette même chaîne, ou une autre, on ne sait plus mais cela vaut mieux car cela doit être oublié...) qu'un groupe de bénévoles venus d'Auvergne avait été si mal accueilli, pas très loin de Belle-Ile, qu'il était retourné chez lui après avoir attendu, pendant trois jours, en vain, qu'on daigne lui dire à quel endroit son coup de main était soutenable...

On n'oubliera pas non plus les émouvantes scènes de solidarité qui émaillaient, ce même jeudi soir, à France 3, la «Prise directe» branchée à Limoges par Michel Field, venu prêter le

concours de son micro d'utilité publique aux sinistrés du Limousin. L'esprit de corps était au rendez-vous de cette nouvelle soirée d'union nationale.

Tout le monde était si content que la brave fermière qui a apostrophé le porte-parole des forestiers n'a pas eu le temps de préciser sa pensée. Elle s'est fâchée, tout rouge, quand ce monsieur a réclamé l'aide de l'Etat : «Moi, j'ai tout perdu : toute mon exploitation, tous mes poulets ! Je ne pourrai pas installer mon fils. Vous, vous touchez combien de milliards ? Alors, tout pour la forêt et rien pour les paysans, ras le bol !» Quand le forestier apostrophé l'a priée «de ne pas mélangé les arbres et les poulets», elle a même hurlé : «A part aller à la messe, c'est tout ce qu'il sait faire...» Mais c'est son propre fils qui lui a arraché le micro. La tempête qui bouillonnait sous son crâne était sans doute trop détonnante...

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

22.00 Quel avenir pour le syndicalisme ? **Forum Planète**  
23.00 Centre Pompidou, la modernité dans la ville. **Forum Planète**

## MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Michèle Laroque ; Tim Roth ; Peggy Bouchet. **Canal + Arte**  
19.00 Tracks. **France 3**

21.00 Thalassa. Au pays du grand estran. **France 3**

21.00 Recto Verso. Jean-Jacques Breitbat. **Paris Première**

21.05 T'as pas une idée ? Catherine Breillat. **Canal Jimmy**

22.05 Faut pas rêver. Escapade à l'ONERA ; France : Les bardeliers de Gaudies ; Philippines : Les T'Bolis. **France 3**

22.50 Bouillon de culture. Journaux intimes et secrets des boîtes noires. Invités : Emmanuel Carrère ; Patrick Grainville ; Patrick Poivre d'Arvor et Eric Zemmour ; Michel Polac ; Pascal Sevran. **France 2**

22.55 Sans aucun doute. Les arnaques au logement. Invitée : Isabelle Nanty. **TF 1**

## DOCUMENTAIRES

20.15 Une vie à La Havane. **Arte**  
20.30 Welfare, l'aide sociale. [2/2]. **Planète**

Le Monde  
TELEVISION

## M 6

## 20.40 Politiquement rock

Emission parodique dans laquelle les hommes politiques sont indirectement, et malgré eux, les vedettes, « Politiquement rock » offre chaque vendredi, en quelque sept minutes, un condensé d'humour aux accents rock, aux allures déjantées. On y a vu notamment Jean-Pierre Chevènement se prenant pour Louis de Funès, Philippe Séguin en potache moqueur, etc. Les trucages sont réussis.

21.45 La Bataille de Dien Bien Phu. **Planète**

22.00 La Guerre de Corée. [2/4]. **Histoire**

22.05 Elvis. **From the Waist Up. Canal Jimmy**

22.05 L'Héritage du dragon. **Odyssée**

23.20 Danube 3, les cris du fleuve. **TMC**

23.30 Vatican. Pie XII et l'Holocauste. **Odyssée**

## SPORTS EN DIRECT

20.25 Rugby. Coupe d'Europe. Glasgow - Stade français. **Canal + vert**

20.30 Football. Championnat de France. D 2 : Guingamp - Nice. **Eurosport**

## DANSE

22.25 « Tarass Bouba », de Janacek, par Pavel Smok. Ballet. Par le ballet de chambre de Prague. **Mezzo**

23.25 Les Avalanches. Ballet. Musique : C. Zurfluh. **Paris Première**

## MUSIQUE

20.00 « Sérénade nocturne » de Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm. **Mezzo**

21.00 Marcia Sweet '99. Wynton Marsalis, trompette ; Brad Mehldau, piano ; Larry Grenadier, contrebasse ; Jorge Rossy, batterie. **Muzzik**

22.55 Elvis Presley. 3 décembre 1968. **Canal Jimmy**

23.00 Antonin Dvorak à Prague. **Célébration**. **Mezzo**

23.35 Leopold Stokowski dirige « Roméo et Juliette ». Œuvre de Tchaïkovski. Par l'Orchestre de la Radio suisse italienne. **Muzzik**

## THÉÂTRE

20.30 Treize à table. Pièce de M.-G. Sauvageon. **Festival**

22.40 Le Bourgeois gentilhomme. Pièce de Molire. **Festival**

## TÉLÉFILMS

20.45 Ressources humaines. Laurent Cantet. **Arte**

20.45 Le Fléau. [4/4]. **Série Club**

20.55 La Voix du meurtrier. Otto Alexander Jahrreiss. **O** M 6

23.20 Un chantier de plus. Eoin Moore. **Arte**

## COURTS MÉTRAGES

1.20 Histoires courtes. Maria et les siens. Isabelle Marina. **Refuge. Emmanuel Orner. France 2**

## SÉRIES

19.30 Mission impossible. Le boucher des Balkans. **Série Club**

20.50 Dossier Disparu. Vincenzo. **France 2**

21.35 La Planète des singes. L'étonné. **13ème RUE**

22.15 Le Damné. Ashes (v.o.). **Série Club**

22.30 I Love Lucy. The Adagio (v.o.). **Téva**

## VENDREDI 14 JANVIER FILMS

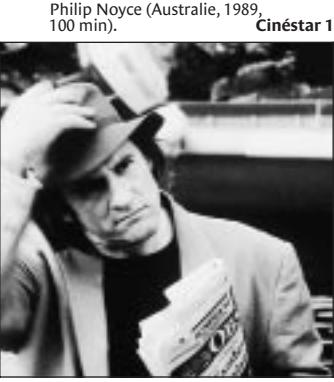
16.05 Ratboy ■■■ Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 105 min). **Cinéstar 2**

16.20 Au pays des Jullets ■■■ Médi Charef (France, 1991, 95 min). **Cinéstar 1**

20.30 Le Caporal épingle ■■■ Jean Renoir (France, 1962, N., 110 min). **Ciné Classics**

20.55 Une femme sous influence ■■■ John Cassavetes (Etats-Unis, 1974, v.o., 145 min). **Cinétoile**

21.00 Calme blanc ■■■ Philip Noyce (Australie, 1989, 100 min). **Cinéstar 1**



COLLECTION CHRISTOPHE L

## VENDREDI 14 JANVIER PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

## TF 1

18.30 Exclusif. **Le Bigdil.**

19.55 L'Air d'en rire. **20.00 Journal, Météo.**

20.50 Les Années tubes. **22.55 Sans aucun doute.**

Les arnaques au logement. **0.45 Les Coups d'humour.**

1.20 TF 1 nuit, Météo. **1.45 Arte info, Météo.**

2.00 Friends. **2.15 Une vie à La Havane.**

2.15 Art info, Météo. **2.45 Ressources humaines.**

2.45 Grand format. **2.25 Grand format.**

La Force du poignet. **2.25 Grand format.**

2.20 Un chantier de plus. **2.20 Un chantier de plus.**

Téléfilm. Eoin Moore (v.o.). **2.20 Un chantier de plus.**

0.40 Le Dessous des cartes. **0.40 Le Dessous des cartes.**

Le Mercosur. **0.50 L'Homme de la mort.**

Film. Ronald Karmakar. **0.50 L'Homme de la mort.**

## FRANCE 2

18.00 Friends. **18.25 Nash Bridges.**

19.15 Qui est qui ? **19.50 Un gars, une fille.**

20.00 Journal, Météo. **20.40 Décrochages info - Politiquement rock.**

21.45 Dossier Disparu. **21.45 Dossier Disparu.**

Elodie. **22.25 La Voix du meurtrier.**

Les hurleurs. **22.35 X-Files, l'intégrale.**

O. **Le pré où je suis mort. O.**

0.20 Cracker. **0.20 Cracker.**

Troubles passions. **0.20 Cracker.**

## FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ? **18.20 Question pour un champion.**

18.47 Un livre, un jour. **18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.**

20.05 Fa si la. **20.05 Fa si la.**

23.35 Tout le sport. **23.35 Tout le sport.**

20.38 Le Journal du Dakar. **20.38 Le Journal du Dakar.**

21.00 Thalassa. Au pays du grand estran. **21.00 Thalassa.**

USA : Record à Murol. France : **21.00 Thalassa.**

Les bardeliers de Gaudies. **21.00 Thalassa.**

Philippines : Les T'Bolis. **21.00 Thalassa.**

22.05 Faut pas rêver. **22.05 Faut pas rêver.**

Escapade à l'ONERA. **22.05 Faut pas rêver.**

23.10 I Love Lucy. **23.10 I Love Lucy.**

3 décembre 1968. **23.10 I Love Lucy.**

TF 1 nuit. **23.10 I Love Lucy.**

23.30 Ciné week-end. **23.30 Ciné week-end.**

24.30 Le Retour de Casanova. **24.30 Le Retour de Casanova.**

Film. Edouard Niemanns. **24.30 Le Retour de Casanova.**

23.10 Météo, Soir 3. **23.10 Météo, Soir 3.**

23.35 Ciné week-end. **23.35 Ciné week-end.**

24.30 Le Retour de Casanova. **24.30 Le Retour de Casanova.**

Film. Edouard Niemanns. **24.30 Le Retour de Casanova.**

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00. **18.00 Friends.**

18.15 Flash infos. **18.25 Nash Bridges.**

18.20 Nulle part ailleurs. **19.15 Qui est qui ?**

20.30 Allo cinéma ce week-end. **19.50 Un tandem de choc.**

21.00 Réactions en chaîne. **17.15 Dingue de toi.**

Film. David Koeppl. **17.15 Hercule.**

21.30 Metrópolis. **18.05 Sous le soleil.**

Ramsés II, le favori des dieux. **19.05 Beverly Hills.**

22.00 Plein les yeux. **20.00 Journal, A.**

22.30 Hollywood Night. **20.45 Art info.**

Embuscade. **20.55 Destination pêche.**

Téléfilm. Ernest Dickerson. **20.55 Destination pêche.**

1.00 Formule foot. **20.55 Destination pêche.**

FRANCE 3

14.45 et 15.05 Samedi sport. **14.45 Alerta à Malibu.**

15.00 Tercier. **15.45 Un tandem de choc.**

15.45 Dingue de toi. **16.45 Dingue de toi.**

17.15 Hercule. **17.15 Hercule.**

18.05 Sous le soleil. **18.05 Sous le soleil.**

19.05 Beverly Hills. **19.05 Beverly Hills.**

20.00 Journal, A. **20.00 Journal, A.**

20.45 Art info. **20.45 Art info.**

21.00 La Piste du Dakar. **21.00 La Piste du Dakar.**

17.45 Patinage artistique. **17.45 Patinage**

## Autosatisfaction

par Pierre Georges

C'EST LE DERNIER en date, et pas le plus valide, des arguments du débat politique. Même Robert Hue, jeudi, s'y est mis, sur le ton précisément de l'amical allié qui veut du bien, à propos du risque « d'autosatisfaction » qui menace Lionel Jospin.

Il ne faisait en cela que reprendre une série de choses dites, lues et entendues depuis quelques jours, ici et là, sur le thème miroir mon beau miroir. Lionel aimerait Jospin et inversement, qui descendrait les marches de Matignon et de la France sur le grand air de « L'air je bien gouvernée ? ».

Donc ils sont un certain nombre, hommes politiques et observateurs, à se faire grand souci pour l'ego, à leurs yeux, surdimensionné et rassasié d'un premier ministre qui dirait aux Français : « Citoyens, je suis content de moi » comme Bonaparte affirmait aux troupeaux « Soldats, je suis content de vous ».

Le procès en autosatisfaction est un grand classique de la vie publique. Dès lors qu'un politique fait le bilan, généralement auto-avantageux, de son action et pour peu que la situation s'améliore, il ne s'en priva pas - vient inévitablement le moment où l'adversité et les Cassandre cherchent à disqualifier cette célébration de l'activité par une supposée autosatisfaction du personnage.

Le mieux actuel en politique n'est jamais que le jumeau ennemi du pire à venir. Classicisme absolu d'une riposte et toujours en parfaite harmonie avec l'évolution des sondages d'opinion. Aura-t-on remarqué comme le grief d'autosatisfaction fait à l'« austère qui se marre » concorde parfaitement avec la hauteur zénithale des sondages en faveur d'un premier ministre qui se vanterait ?

## Assurance maladie : 750 000 dossiers en souffrance à Paris

LES SYNDICATS parlent de « débandade complète » ou « d'asphyxie », certaines directions de « graves difficultés » : dans les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de la région parisienne, la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU), conjuguée à l'épidémie de grippe, a entraîné une sérieuse surchauffe dans les services. Entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier, la loi sur la CMU, qui doit permettre à 150 000 personnes d'avoir accès au régime de base de la sécurité sociale, et à 6 millions de personnes de bénéficier d'une couverture complémentaire gratuite, a suscité un afflux massif dans les centres de paiement. « Le niveau de fréquentation à l'accueil a augmenté de 30 % à 50 % dans la plupart des centres », estime-t-on à la Caisse nationale d'assurance maladie,

où l'on a enregistré l'ouverture de 30 000 dossiers CMU en une semaine. En cinq jours, la CPAM de Seine-Saint-Denis a observé un triplement de la fréquentation, indiquant « combien ce nouveau droit était attendu dans le département, particulièrement touché par la précarité ». Conséquence : les heures d'attente aux guichets et le nombre de dossiers en instance ont explosé. Dans le Val-de-Marne, plus de la moitié des 39 centres de paiement ont fermé mercredi, à la suite d'une grève organisée par l'ensemble des syndicats pour dénoncer « l'asphyxie » des services et les « 500 000 dossiers en souffrance ». S'appuyant sur les tableaux de la direction, Yvette Pinoeau, de la section CFDT à la CPAM de Paris, chiffre à 750 000 le solde des dossiers non traités dans la capitale, soit une augmentation de près de 100 000 dossiers depuis le début de l'année.

« Selon les centres, le retard à la liquidation est de 3 à 37 jours », déplore la syndicaliste, pour qui la mise en place de la CMU a aggravé les dysfonctionnements

Bref, ne donnons pas davantage le sentiment de voler ici au secours de la modestie écorniflée d'un gouvernant qui ne ferait jamais que célébrer ou si l'on veut autocélébrer son action. C'est le propre de sa situation et du métier. Et d'ailleurs Edouard Balladur, l'autre soir, en convenait d'expérience sur Europe 1. Après avoir souligné que, d'évidence, cela allait mieux en France, même si, pour lui, autre évidence, le mérite en revient plus à la croissance retrouvée qu'à la majorité actuelle, l'ancien premier ministre admis en substance, on cite de mémoire, la validité du discours jospinien sur la confiance : « Qu'un premier ministre tire avantage d'une situation qui lui est favorable, me paraît totalement de bonne guerre. Cela ne me choque pas ».

De bonne guerre, en effet. Et bien loin de l'autosatisfaction, ou de l'autouallumage d'un discours en miroir. Tout le paradoxe de la situation actuelle est ailleurs dans le rôle assez inouï dévolu par les hasards des conjonctions maritimes et météorologiques aux rôles des gouvernements. Inondations, marée noire, tempêtes, la France est assignée à son propre chevet depuis quelques semaines. Les deux principaux acteurs de la politique française, le président et le premier ministre, sont, de ce fait, dans une phase assez inédite de la cohabitation. Ce qu'on pourrait appeler, par pur plaisir, la cohabitation Pin-Pon. Ils sont devenus – n'en déplaise à Daniel Cohn-Bendit qui perdit là une occasion de se taire – les deux infirmiers-chefs d'un pays sinistré. Où l'un va, l'autre court, et inversement. Gouverner, c'est assister, dans une furieuse course de vitesse et de sollicitude entre les deux chars-Samu de l'Etat.

## Corse : M. Chevènement et M. Zuccarelli émettent des réserves sur le processus de dialogue de M. Jospin

« N'en déplaise aux naïfs, la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie », affirme le ministre de l'intérieur

TRÈS IRRITÉS par le « processus » lancé le 13 décembre en Corse par Lionel Jospin, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, et Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, font de la résistance.

Les propos tenus par José Rossi, président (DL) de l'Assemblée de Corse, le 7 janvier, après avoir réuni à Ajaccio, comme chaque vendredi, les vingt-huit élus engagés dans le « processus », ont fortement agacé les deux hommes. Pour eux, José Rossi va trop vite et trop loin en évoquant dès la seconde rencontre une « évolution institutionnelle poussée » et une organisation originale sous forme de « communauté insulaire », puis en les conviant, pour la semaine suivante, à « approfondir », par écrit, « la question de la réforme constitutionnelle » (Le Monde du 10 janvier).

« N'en déplaise aux naïfs », a glissé Jean-Pierre Chevènement aux fonctionnaires de son ministère, le 4 janvier, lors d'une cérémonie de voeux, la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie ». Pour sa part, Emile Zuccarelli a présidé, samedi 8 janvier, à Bastia, le

comité directeur du Parti radical de gauche, et invité les « autres mouvements de gauche à débattre avec le PRG des propositions faites par M. Jospin » dès le 22 janvier. « Aucun statut n'est une fin en soi, mais un instrument pour réaliser un projet de développement », estime-t-il. A ses amis, il a confié que si M. Rossi persistait, il transmettrait directement les positions de la gauche « républicaine » à Matignon, sans passer par le président de l'Assemblée de Corse. « Le peuple a le droit de savoir ce que recouvre chaque mot », avait-il expliqué à *Corse-Matin*, le 3 janvier.

« Sur le plan politique, je ne me détermine pas en fonction des trêves », a-t-il ajouté, précisant aussi qu'il jugera toujours « indécent de réclamer une annistrie alors que l'assassin présumé de Claude Érignac court toujours ».

« Qu'il y ait place pour un toilettage du statut, je l'ai toujours pensé, a convenu M. Chevènement devant ses fonctionnaires, même s'il est clair qu'il ne s'agit pas d'une priorité de premier rang face aux besoins du développement économique et social et aux exigences de l'Etat de droit. »

Si l'on est clair sur l'identité républicaine de la France, le problème corse trouvera de bonnes solutions dans l'intérêt de la Corse et de la République. »

Jeudi 13 janvier, lors de la rencontre des chefs de file de la majorité de l'Assemblée nationale autour du premier ministre, Georges Sarre a joué, comme à son habitude, les porte-voix du ministre de l'intérieur. « J'aimerais bien savoir où l'on va, a demandé le président délégué du Mouvement des citoyens (MDC). Si j'en crois les communiqués que publie M. Rossi, ça va être corsé. » Une nouvelle fois, M. Jospin s'est justifié. « On a été un peu gênés avec l'affaire du préfet Bonnet. Cet homme a disjointé. » Puis, pédagogue et rassurant : « On ne peut pas se satisfaire d'une situation bloquée qui favorisera les extrémistes. Les élus discutent. On va voir ce qu'ils proposent. » Et, enfin, comme s'il parlait de lui-même : « Jean-Pierre Chevènement, comme homme politique, comprend la nécessité d'ouvrir un débat. Comme esprit conceptuel attaché à ses thèses, il est plus réservé. »

(Publicité)

« On ne peut pas se satisfaire d'une situation bloquée qui favorisera les extrémistes »

Lionel Jospin

« La notion de « peuple corse » heurte celle du peuple français, en tant que corps, non pas ethnique, mais politique : communauté de citoyens (...). La Corse avait – ne l'oubliions pas – sa délégation à la Fête de la fédération du 14 juillet 1790, que nous fêtons chaque 14 juillet comme la fête de l'unité nationale. »

# COMMUNIQUÉ

FRANCE TÉLÉCOM constatant pour sa part que l'emploi par SFR, à l'occasion de sa dernière campagne publicitaire, des termes « SFR le meilleur réseau, selon l'enquête 1999 de L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART) » est de nature à induire en erreur, SFR a renoncé à cette présentation et a modifié sa campagne publicitaire en conséquence. En conséquence, les poursuites judiciaires engagées par FRANCE TÉLÉCOM sont arrêtées.

Alexandre Garcia